

Au cœur du véritable Bureau des légendes

Robert Laffont

JEAN GUISNEL

HISTOIRE SECRÈTE DE LA DGSE



EAN 978-2-221-24628-3

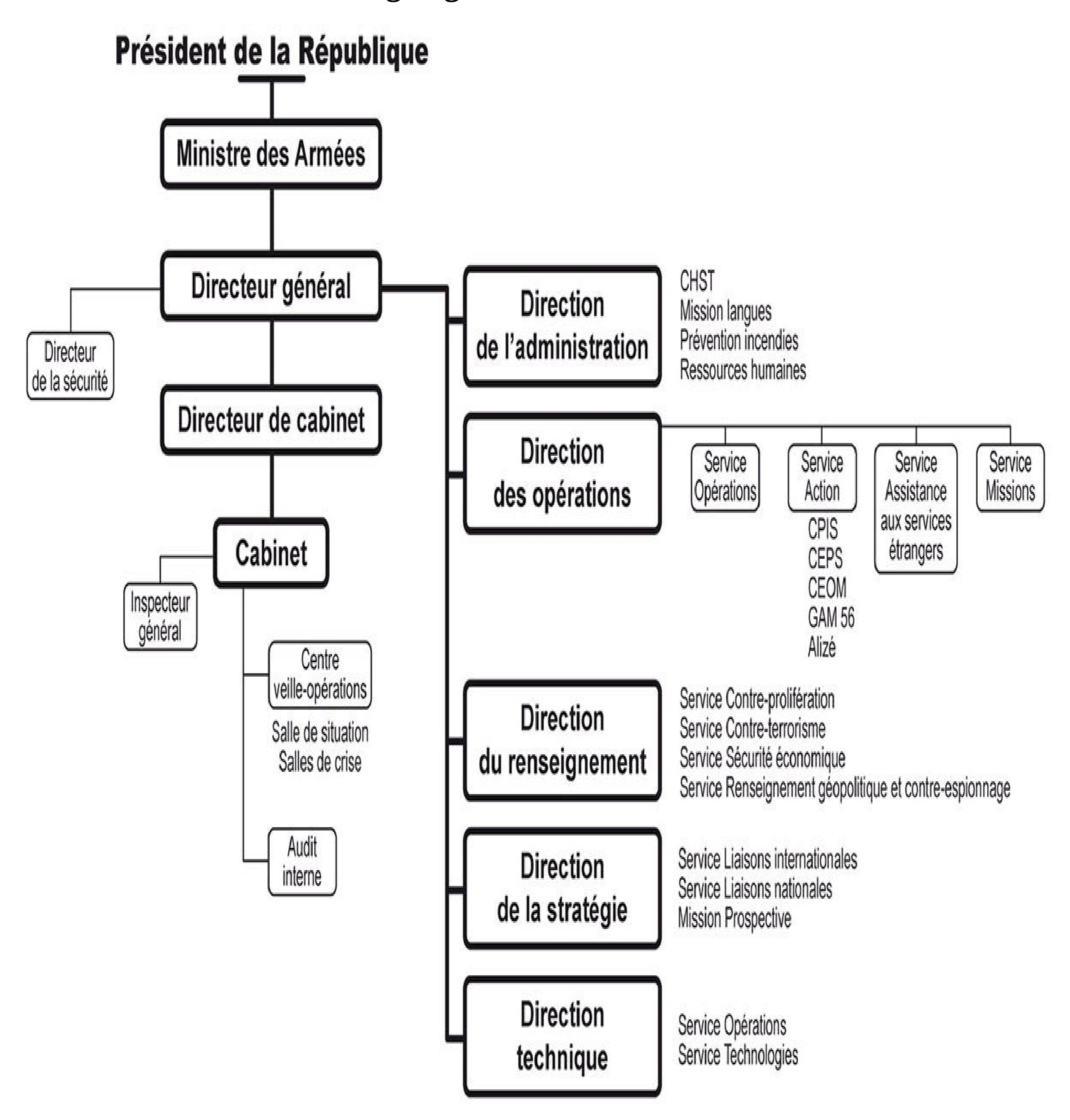
Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

Suivez toute l’actualité des Éditions Robert Laffont sur
www.laffont.fr



À toutes celles et à tous ceux
qui sont autant attachés
à la liberté qu'à la sécurité.

Organigramme de la DGSE



Source : Arrêté du 10 mars 2015 portant sur l'organisation de la DGSE et entretiens de l'auteur

Notre part de ténèbres

« Mettez-vous donc d’accord, et d’un jugement mûr
Voyez à convenir entre vous du futur. »
Molière, *Les Femmes savantes*

Composante essentielle de l’appareil de sécurité français, la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) a subi depuis 2008 une mutation historique profonde. Les causes en sont multiples, mais trois d’entre elles sont primordiales : un changement de génération à la tête de l’État ; la montée du terrorisme ; la dédiabolisation du renseignement.

En juin 2008, le président de la République Nicolas Sarkozy est au pouvoir depuis un an. Sa relation avec les services de renseignement est en rupture avec celle de tous ses prédécesseurs de la Ve République : il n’a jamais connu la guerre ni porté l’uniforme au combat. Il n’a pas eu à subir les coups tordus d’officines véreuses liées aux services. Par-dessus tout, il craint comme la peste une action terroriste d’envergure contre la France, qu’il entend éviter à tout prix. Il entretient une relation décomplexée avec la partie non seulement secrète mais aussi clandestine de l’action de l’État. Il met donc en place sans hésiter une organisation nouvelle, qui installe à l’Élysée un rouage crucial à ses côtés, le coordonnateur national du renseignement. Son profil de poste est précis : « Il présidera les comités interministériels d’orientation des investissements techniques dans le domaine du renseignement. Il sera le point d’entrée des services de renseignement auprès du président de la République. Il présidera des réunions périodiques des directeurs des services de renseignement, afin de hiérarchiser les priorités de recherche et d’instruire les demandes des services de renseignement. Le cabinet du Premier ministre sera associé à ces réunions. Cette nouvelle organisation doit aussi permettre une plus grande fluidité dans la circulation des renseignements les plus pertinents[1]. » Le renseignement à l’extérieur des frontières est du ressort exclusif de la DGSE, en principe. Le renseignement secret qu’elle recueille, celui qui n’est pas accessible par les voies légales, joue un rôle primordial dans la conduite des affaires de l’État. « Il doit servir autant à la prise de décision politique et stratégique qu’à la planification et à la conduite des opérations au niveau tactique », expliquait le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, remis en 2013 à François Hollande. De ce point de vue, rien n’a changé.

L’ouverture

La nouveauté, souvent négligée, c’est que les multiples scandales qui avaient rythmé la vie de la DGSE durant des décennies se sont atténués depuis trente ans. L’organisation n’est plus opaque et, depuis 2008, elle permet d’espérer que le temps des coups fourrés, conçus ou accompagnés par le service, est révolu.

Si un désordre aussi profond que celui entraîné par la mort de Mehdi Ben Barka (1965) ou par l’affaire du *Rainbow Warrior* (1985) devait survenir de nos jours, la pratique du fusible consistant à faire porter le chapeau au chef des services spéciaux serait peut-être appliquée, mais sans aucune ambiguïté : le coordonnateur du renseignement installé dans les murs de l’Élysée, et rendant compte tous les jours, serait informé. En conséquence de quoi le chef de l’État, qui dorénavant conduit les affaires rênes courtes, se trouverait directement mis en cause. En matière de renseignement et d’action secrète, l’État doit désormais assumer. Depuis 2008, il n’a pas encore eu à le faire, puisque aucun scandale n’est venu ternir le rôle de l’appareil français de renseignement extérieur. Des débats, oui. Par exemple sur les exécutions ciblées. Mais des affaires d’État, non. Jusqu’à quand ?

L’organisation mise en place en 2008 a été jugée si efficace qu’elle a été confirmée par François Hollande, puis par Emmanuel Macron qui lui a apporté des inflexions importantes. Notamment en renforçant le conseil de défense et de sécurité qui se tient chaque semaine au PC Jupiter, dans les sous-sols du palais présidentiel, avec la participation des directeurs de la DGSE et de la DGSI (Direction générale de la sécurité intérieure). Signe indéniable de cette évolution : l’Élysée, qui se trouve au sommet de la pyramide du renseignement, n’interdit pas la communication autour de ces sujets. Coordonnateur national du renseignement et de la lutte antiterroriste, nommé le 22 juin 2017, le préfet Pierre de Bousquet de Florian, devenu professionnel du renseignement après avoir dirigé la Direction de la surveillance du territoire (DST) de 2002 à 2007, organise parfois des briefings pour la presse spécialisée. En juillet 2019, la publication[2] sans tambour ni trompette de la stratégie à long terme du renseignement français fut une initiative bienvenue. Au moins désormais sait-on ce que l’exécutif a en tête quand il évoque ces questions.

Au sein des « services spéciaux », formule se référant aux atouts spécifiques de la DGSE – clandestinité, illégalité, action extérieure –, la part d’opacité de l’État demeure, tant bien que mal, adaptée aux contraintes du monde moderne. Paradoxalement, la dissimulation n’est plus vraiment de mise. Bien sûr, la DGSE ne révèle rien de ce qu’elle se trouve en mesure de cacher. Mais pour le reste, elle s’est ouverte ! En choisissant soigneusement ses outils de communication,

elle se laisse volontiers présenter sous un jour conforme à ses vœux : livres, articles de presse, documentaires sont les signes de cette ouverture. Selon une logique classique dans le monde de la communication, la DGSE privilégie les organes d'information transmettant ses messages sans les discuter : elle offre dans ce cas des opportunités étonnantes. Ceux qui refusent ce jeu sont néanmoins traités sans hostilité et ne se trouvent pas ostracisés pour n'avoir pas, en toute indépendance, transmis sans discuter.

Pour la DGSE, l'aubaine du siècle n'est autre que *Le Bureau des légendes*, série créée et réalisée par Éric Rochant, diffusée sur Canal Plus à partir d'avril 2015. Bien ficelée, cette initiative marque une rupture profonde avec un passé souvent marqué à la DGSE par une forme d'animosité à l'égard des fictions filmées la concernant. Il est vrai qu'elle y était souvent présentée sous un jour caricatural, généralement poussée aux extrêmes du ridicule et de la bouffonnerie[3]. Dans *Le Bureau des légendes*, la DGSE est vue cette fois sous un jour bien meilleur. La collaboration dégourdie et ouverte du service, acquise dès le départ au réalisateur Éric Rochant, n'y est pas pour rien.

La DGSE avait pour lui les yeux de Chimène, citant depuis vingt ans en exemple son film *Les Patriotes* (1994). Le réalisateur a finement profité de cette attitude amicale pour situer son œuvre dans un univers résolument fictionnel et néanmoins réaliste, tout en jonglant avec les codes et les perceptions extérieures du monde du renseignement. De telle façon qu'il puisse faire des gammes, y compris dans son expression publique, sur une forme d'ambivalence : « On me demande : Avez-vous rencontré des espions ? Si je réponds oui, je dévalue la DGSE. Si je réponds non, c'est moi que je dévalorise. Si je les ai rencontrés, ils ne m'ont rien dit. J'ai appris d'eux à désinformer. Et quand ils me parlent, j'apprends à vous désinformer[4]. » Tarabiscotée, mais si éclairante vision du monde du renseignement !

Services spéciaux

Dans les années qui viennent, la DGSE, déjà extraordinairement bien lotie au plan budgétaire, poursuivra son adaptation au monde moderne. Les défis de l'avenir sont connus, car ce sont déjà ceux du présent : biométrie, interceptions globales et sans aucune limite, intégration de nouveaux personnels de plus en plus performants, maintien de la souveraineté nationale dans un monde globalisé, respect des spécificités dans une communauté française du renseignement en pleine évolution. Chargés du renseignement extérieur de la France, les « services spéciaux », aux ordres du président de la République, agissent, par essence, clandestinement. Notre État est en mesure de ne pas les revendiquer, ses actions étant conduites à l'insu de la planète entière, sans uniforme ni marque d'appartenance. Les agents secrets français sont revenus au temps des fondamentaux, du *pas vu, pas pris*.

Il est indéniable que depuis 2008 et l'élection d'un premier président de la République né après les grandes guerres du XXe siècle, l'État a vu s'apaiser la relation avec le plus sulfureux de ses services. Il a été réorganisé, son action a été relégitimée par la lutte contre le terrorisme. Et quand un président en exercice plastronne devant des journalistes pour revendiquer haut et fort les exécutions ciblées[5] de quatre personnes, c'est lui que blâment la classe politique, la presse et l'opinion publique[6] ! Non pas pour l'avoir fait, mais pour l'avoir dit ! Les temps ne sont plus à la mise en cause des services spéciaux. Tout en demeurant entièrement à part, la DGSE est devenue un rouage à part entière de l'appareil d'État, au sens où elle a intégré la machinerie régalienne, sans ostracisme. Le secret y demeure une exigence, il reste donc protégé. Néanmoins, nécessité faisant loi, dans un monde où l'absence de communication peut faire croire que vous n'existez plus, l'ouverture est très nette à de nombreux niveaux.

Dans l'imaginaire collectif, on se figure volontiers les personnels de la DGSE galopant pistolet dans une main et poignard dans l'autre à travers la planète pour trucider les ennemis de la France. Cela arrive, mais c'est rare. Ou alors, on les imagine convoyant des sacs de billets de la Banque de France pour verser des rançons d'otages. Ça se produit aussi !

L'un de ces agents désabusés de l'armée des ombres s'est souvenu devant moi que la rançon « énorme » transportée pour payer la libération d'une plume de la presse enlevée au Moyen-Orient voilà quelques années aurait largement suffi à renflouer son journal au bord du gouffre ! Mais la DGSE, ce n'est pas que cela…

C'est aussi, par exemple, le soutien apporté clandestinement, par tous les moyens illégaux imaginables, aux industries françaises dites « de souveraineté »,

celles qui contribuent à l'indépendance nationale dans les domaines stratégiques : aéronautique, espace, pétrole, nucléaire, télécommunications, etc. Quand il s'agit pour un industriel de la sphère « souveraine » de gagner un gros contrat, la DGSE ne ménage pas ses efforts. Tous les jours, aussi, elle vit la routine des opérations de distribution d'information. Diffusées par la messagerie sécurisée ISIS (Intranet sécurisé interministériel pour la synergie gouvernementale[7]), mais aussi « à la papa » sur des feuilles A4 de couleur jaune produites par la Direction du renseignement, ses informations portent sur des zones bien couvertes par les réseaux d'influence français ou sur d'obscures sous-régions lointaines et inaccessibles.

Nous rencontrons un homme intronisé dans le secret des dieux. Il fait partie des très rares personnes qui, en France, ont accès aux livraisons quotidiennes de la DGSE. Il en reçoit dix à vingt par jour, parfois plus, parfois moins : « Ce sont des rapports épais sur une situation complexe, ou de petites notes très brèves expliquant que, dans un coin perdu de la planète, X a rencontré Y à 16 h 23 et qu'on ne sait pas ce qu'ils se sont dit[8]. »

Les administrations françaises destinataires de ces documents secrets ne peuvent jamais en faire état, bien que les informations ainsi distribuées participent à la définition de la politique étrangère, à la défense des entreprises stratégiques, à la lutte antiterroriste et, bien sûr, à la conduite des opérations militaires. Surtout, elles sont destinées à nourrir la réflexion de l'homme le mieux informé de France, le président de la République, avant la décision qu'il prendra en son âme et conscience. Les sept mille fonctionnaires servant la DGSE à la fin de 2019, dont environ mille militaires du service Action, contribuent soit à agir clandestinement au service de la France, soit à recueillir du renseignement. À cette fin, ils cherchent à faire parler des informateurs et pratiquent alors le renseignement humain, « traitant » leurs « cibles » en jouant avec leurs points faibles, ces éléments diffus qui peuvent placer un être humain dans l'état qui le conduira à trahir…

Motivations

Dans ce premier quart du XXIe siècle, le renseignement humain demeure immuable dans ses fondements. Il fonctionne sur les éternels ressorts que les anglophones appellent « MICE » (*money*, *ideology*, *compromise*, *ego*). Une intéressante étude[9], portant précisément sur les Américains ayant choisi, entre 1947 et 2001, de trahir leur pays au profit de l'URSS puis de la Russie et aussi de seize autres États, relève que leur motivation première est… financière. Puis viennent dans l'ordre la « déception professionnelle », les « attaches étrangères », la « flatterie » et enfin les « émotions fortes ».

Durant un cours de formation remontant aux années 1980, un ancien officier traitant (OT) français avait noté une série plus complète de ces « leviers ». Plus précise aussi, à défaut d'être politiquement correcte. Cette liste retient donc : l'opportunisme, la solidarité raciale, l'amitié personnelle, la solidarité politique (procommuniste ou révolutionnaire, antiféodale, anticommuniste, religieuse, neutraliste, conservatrice, liée au néocolonialisme), l'ambition, la haine, le patriotisme, la reconnaissance personnelle, la vanité et l'orgueil, le culte d'un homme, l'argent, l'intérêt, l'échange de services, la peur, les défauts, les penchants et les problèmes, les appétits sexuels, la drogue. Et dûment soulignée dans le cahier de cours de notre source, cette formule si nette : « Tout homme a un point faible. Le problème de l'officier traitant est de le trouver. » La relation du service et de ses officiers de renseignement avec les sources est au cœur du renseignement humain, et il n'est pas courant que le sujet soit abordé ouvertement.

En avril 2012, pourtant, célébrant les trente ans de la nouvelle dénomination de la DGSE en 1982[10], le directeur général Érard Corbin de Mangoux avait fait l'éloge du renseignement humain. Durant son discours, il évoqua « le travail [des] sources [de la DGSE]. Elles ont leurs propres motivations et leurs propres espoirs, elles sont étrangères, elles ont accès à l'information et elles choisissent de travailler pour [elle]. Elles prennent des risques pour fournir l'information qui doit [lui] permettre de mieux connaître les intentions [de ses] adversaires. [Elle a] une obligation absolue à leur égard : celle de protéger impérativement leur identité[11] ».

C'est sur cette faiblesse, aussi appelée vulnérabilité, qu'il faudra jouer pour amener l'informateur (l'« agent » ou la « source ») à fournir des renseignements qu'il devrait garder pour lui. Pour y parvenir, les officiers traitants doivent s'adapter à ce que leur cible est disposée à accepter. Tout l'art de l'officier de renseignement consistera à manipuler ces fameux leviers, dont le service ne manquera pas de vérifier s'ils ne pourraient pas servir à compromettre ceux-là

mêmes qui doivent les mettre en œuvre contre les autres…

Pour cette raison, les fonctionnaires entrant à la DGSE sont « criblés » durant des mois après leur réussite au concours. Il en va de même pour les contractuels. Le service de sécurité attaché au directeur général est chargé de s’assurer que la DGSE n’est pas attaquée de l’extérieur ; il a également pour fonction de garantir qu’aucune menace ne pèse sur le service depuis l’intérieur. Chaque impétrant sera donc scruté, ses frères, sœurs et relations, sa famille sur plusieurs générations, ses liens avec l’étranger ou des « professions à risque » et sur ces fameuses vulnérabilités grâce auxquelles on recrute les sources et les agents.

Conseils aux apprentis espions

Conseil de l'auteur aux volontaires pour ce service de l'État : vos relations avec des membres de professions honnies – journalistes et avocats surtout, considérés comme des incitateurs aux fuites, allez comprendre… – ne sont pas des atouts. Des parents, ou même un grand-père, militaires, c'est mieux !

Si quelqu'un de la famille a déjà travaillé au service, c'est vraiment un très bon point. Dans l'équipe du *Bureau des légendes*, au moins un membre en vue se trouve dans cette situation. Quand la DGSE en parle, on comprend vite qu'avec celui-là, c'est dans la poche, on se trouve en terrain connu. Il ne s'agit pas là d'une question de secrets partagés, ou de connivences suspectes. Bien plus simplement, ce sont ces explications qu'il n'est pas nécessaire de fournir, ces clés de compréhension innées pour traduire des silences inattendus, ces secrets petits ou grands qu'il ne sera pas nécessaire de préciser dès lors qu'ils ne sortiront pas du cercle étroit des sous-entendus féconds. Un scénariste à l'enfance pleine de ces silences bizarres a-t-il vraiment besoin qu'on lui tienne de longs discours quand il doit traiter dans sa fiction les nécessités impératives de la protection du secret dans la famille d'un officier de renseignement ? Lui qui a vécu avec ce père ou ce grand-père aux activités nimbées de silence, aux trop fréquentes absences pleines de noirs sous-entendus, que la mère de famille devait affronter seule, jusqu'aux ruptures familiales nées d'une activité parentale indicible ? Non…

Pour travailler au service, tous les liens avec des pays étrangers posent problème. Les ascendants de nationalité étrangère ne génèrent pourtant pas tous le même type de souci. Si l'origine familiale concerne un pays stratégiquement proche, ça peut passer. Des ascendances allemandes, anglaises, britanniques ou, mieux encore, suisses, sont préférables à (au hasard) russes ou ukrainiennes. Mais on ne peut pas s'inventer des ancêtres suédois ou autrichiens. Se trouver de nos jours en relation avec le Maghreb ou plus généralement avec les mondes arabo-musulmans ne constitue pas un avantage, c'est un euphémisme. Avec l'Asie, c'est moins grave, quoique…

Quant à l'alcool, c'est prétendument un non-problème. Des alcooliques à la DGSE ? Ça se saurait… Car on connaît dans cette maison la valeur impérissable de l'aphorisme talmudique : « Quand le vin entre, le secret sort. » Traduction dans la bouche d'un homme sobre on ne plus au fait des questions de sécurité internes à la DGSE : « Ce n'est pas un drame, l'alcoolisme, pas une vulnérabilité majeure, c'est très français ! » Oui au Ricard, non au pétard !

L'addiction à la cocaïne est un mauvais point, celle au cannabis, c'est interdit.

Même chez les geeks de la Direction technique ? Même chez les geeks.

Dans ses Mémoires, le préfet Claude Silberzahn, qui dirigea la DGSE de 1989 à 1993, évoque cette vulnérabilité, conjointement avec une autre, dont la mise en avant ne serait plus acceptable trente ans plus tard : « Il vaut mieux que le postulant ne soit ni homosexuel ni toxicomane, non pas pour des raisons philosophiques ou morales, ou encore parce qu'on pense qu'il travaillera plus mal, mais pour la seule raison que ce sont là des facteurs de vulnérabilité. C'est toujours le même problème : jusqu'où prend-on le risque et à quel moment arrête-t-on ? La balance risque/intérêt doit être évaluée en permanence[12]. » Très concerné par les affaires de sécurité à la DGSE, un ex-cadre du service évoque la perception actuelle : « Un fonctionnaire peut aimer jouer au casino, sans que cela pose trop de problèmes si c'est assumé. C'est gênant si c'est un joueur compulsif caché. Et l'homosexualité, on s'en fout si ce n'est pas dissimulé. De la même façon, le queutard qui baise partout sans rien dire à sa femme est très vulnérable car il peut être facilement victime d'un chantage ! » Les enquêtes de sécurité conduites avant l'entrée au service sont justement faites pour écarter les personnes qui pourraient faire l'objet de pressions. En cas de difficulté découverte après l'entrée au service, la sanction peut être rapide et irrémédiable, avec la perte de l'habilitation à connaître des documents secrets. Dans ce cas, la porte est grande ouverte.

Besoin d’en connaître

Dans tous les cas, les nouveaux venus comme les anciens de la DGSE sont prévenus de façon claire, nette et précise de l’interdiction de parler à quiconque n’aurait pas « besoin d’en connaître », selon la formule consacrée. Tous les membres du personnel « sont tenus à une obligation de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l’exercice, ou à l’occasion de l’exercice, de leurs fonctions. Sauf cas de nécessité directement liée à leurs fonctions, ils ne doivent faire connaître ni leur appartenance à la DGSE, ni l’identité, ni aucune information permettant d’établir l’appartenance à cette direction d’un autre de ses agents ou de toute personne entretenant avec elle un lien, de quelque nature qu’il soit. […] Il est interdit aux fonctionnaires de la Direction générale de la sécurité extérieure de communiquer, sous quelque forme que ce soit, sur des sujets en rapport avec les activités de la DGSE[13] ».

Quant aux engagés volontaires au service de la DGSE, tout dépend de ce qu’ils veulent apporter. En 2019, Maxime Renahy a dévoilé dans un livre[14] comment il avait choisi de prendre de lui-même l’attache des services spéciaux, qu’il appellera plus tard ses « Amis », pour raconter ce qu’il voyait dans les rouages du paradis fiscal où il officiait, à Jersey. Dans cette démarche, il avait été conduit par un ressort particulier : l’idéalisme. Différent de celui d’un lanceur d’alerte qui aurait plus sûrement agi en imprécateur, plus prompt à transmettre ses informations à la presse ou à la justice plutôt qu’à un service de renseignement. Renahy, qui dit avoir refusé toute rétribution, à la grande stupéfaction de ses interlocuteurs, voulait juste informer son pays. Il l’a fait avec ardeur entre 2008 et 2011. Il n’a eu pour relations avec la DGSE que celles organisées par ses officiers traitants, pour lesquels il dit avoir « vraiment ressenti de la camaraderie et un respect mutuel[15] ». L’empathie, il n’y a que cela de vrai dans le renseignement humain. Parmi les nombreux épisodes qu’il décrit pour illustrer cette relation, nous avons retenu celui-ci : « Lors d’une rencontre à Nancy, en 2011, dans un hôtel près de la gare, mon officier traitant me donne une nouvelle “liste de courses” qui contient un impressionnant listing de mails d’avocats d’affaires qu’ils iront hacker ensuite. Tout ce que les Amis ne trouvent pas dans les banques, ils le trouvent chez les avocats. Ensuite, ils croisent, recoupent ou complètent les données. Et pour une fois, leurs demandes visent les intérêts français. C’est suffisamment rare pour que cela m’étonne. Les services ont eu vent que les ciments Lafarge – leader français – projetteraient de délocaliser leur siège social en Suisse, près de Zurich. Aucune information n’est encore parue dans la presse. J’en déduis qu’ils espionnent l’entreprise d’une

manière ou d’une autre[16]. »

À cette époque, il se considérera comme délié de ses engagements de confidentialité après que son officier traitant (OT) lui avait dit que ses tuyaux avaient été transférés en partie vers de « riches industriels français » : « Ce n’était pas mon but. Ce que je voulais, c’était aider la nation française et non pas des groupes industriels dirigés par des oligarques richissimes, pour qu’ils deviennent encore plus riches[17]. » Grandeur et servitude du renseignement humain !

Depuis cette époque, le groupe Lafarge a été accusé d’avoir contribué au financement de Daech en Syrie[18] et s’est fait taper sur les doigts par les autorités françaises pour avoir voulu contribuer à l’édification d’un mur antimigrants dans le sud des États-Unis. Ce fleuron de l’industrie française a été absorbé par son principal concurrent, le Suisse Holcim, pour donner naissance au premier cimentier mondial. Leur siège social n’est plus à Paris mais à Zoug, en Suisse. Fin d’un géant français.

Durant la guerre civile en Syrie, la DGSE s’est trouvée en contact avec certains cadres de cette entreprise, eux-mêmes accusés d’avoir versé l’impôt que des djihadistes réclamaient pour laisser tourner l’usine de Jalabiya, dans le nord-est de la Syrie, dans une zone qu’ils contrôlaient. Faut-il s’en étonner ? Pas vraiment. Elle utilisait ce canal pour s’informer sur la situation locale et sur les groupes djihadistes évoluant dans la région. C’est son job !

OT et grandes oreilles

Tous les agents opérant au service de la DGSE n’affichent pas la même bonne volonté que Maxime Renahy, et certaines sources doivent être amenées à coopérer selon des moyens plus draconiens. Un ambassadeur en vue rappelle cette idée simple : « Le cœur de métier du diplomate, c’est la négociation. Celui des agents secrets, c’est la manipulation[19]. » Certes. Un spécialiste de la formation des agents français au renseignement humain peut noter pour sa part : « Dans le dictionnaire, manipuler, c’est tromper. Dans notre jargon, la manipulation est l’ensemble des opérations qu’un OT exécute en vue de faire produire un agent, de le commander et de le contrôler[20]. »

Depuis la création des services secrets français de l’ère contemporaine, en 1945, plusieurs dizaines de milliers de personnes, civiles ou militaires, y ont travaillé. Parmi celles-ci, l’élite des OT est beaucoup moins nombreuse. Ils ont tous été dotés d’un numéro d’identification, dont la série se poursuit aujourd’hui, soixante-quinze ans ou presque plus tard. Elle a atteint un chiffre proche de douze mille.

Sur tant d’années, c’est bien peu, ce qui permet à ces OT de se percevoir comme une forme d’élite. Leur cœur de métier les a menés vers des voies inattendues ; ceux qui sont en action aujourd’hui les suivent sur ces chemins cabossés. Pour servir la France, ils manipulent certains de leurs contemporains : ils dupent, trichent, mentent, corrompent, volent, pressurent, exercent le chantage et violent les lois étrangères sans toujours s’embarrasser des lois françaises… malgré le discours officiel. En tout bien tout honneur, pensent-ils, appliquant le vieux principe prussien voulant que le renseignement soit un métier de seigneurs – « *Nachrichtendienst ist Herrendienst*[21] ». À leurs yeux et sans qu’on puisse les démentir, le renseignement humain surclassera toujours le renseignement technique. Non qu’ils rejettent ce dernier : ils considèrent juste que la quintessence de l’espionnage, c’est le renseignement humain. La technique est un complément. Et un formidable enjeu de pouvoir.

La puissance actuelle de la DGSE dans le système français s’explique par plusieurs atouts. Service « intégré », elle maîtrise la quasi-totalité des techniques à disposition de ceux qui pratiquent ce métier partout dans le monde : la Direction du renseignement analyse tout ce que le service recueille avec l’ensemble des sources humaines et techniques.

La Direction des opérations, avec le service Action et le service Missions notamment, est en mesure d’agir et d’intervenir sur le terrain.

La Direction technique (DT) met en œuvre les plus puissantes des grandes

oreilles de la France. Dans le monde entier, elle intercepte les communications téléphoniques, enregistre les flux sur Internet, conduit des opérations défensives et offensives dans le cyberespace, casse les codes secrets. C'est la star du secteur. Elle recrute de (très) grosses têtes, intègre des hackers experts en « turpitudes » informatiques, dispose de machines hors norme et consomme pour ses activités environ un tiers (300 millions d'euros) du budget alloué à la DGSE. Chef de file en France de l'obtention du renseignement par interception des signaux, autrement appelé renseignement d'origine électromagnétique (ROEM), la DT s'est vu, dès le début des années 1990, attribuer le titre de « senior Sigint[22] ». Pour cette raison, elle peut pratiquer des interceptions au profit d'autres services et leur offre ses compétences, par exemple en matière de déchiffrement. Ses « cousins » de la DRM (Direction du renseignement militaire) étant pour leur part « senior Imint[23] », la DGSE n'en étant pas moins très avancée dans un nouveau domaine du renseignement, la géo-intelligence (GEOINT).

Dans ces deux domaines, la France est excellente. Ses satellites d'imagerie *Helios* et *Pléiades* offrent aux dirigeants français des moyens exceptionnels pour savoir ce qui se passe dans le monde.

Lorsqu'un avion de la société CAE Aviation s'est écrasé à Malte, le 24 octobre 2016, les cinq occupants partaient espionner la chaotique Libye avec des caméras ultrasophistiquées et des outils d'interception dernier cri. Sur ce terrain africain, la DGSE aura perdu au total huit hommes en 2016, *annus horribilis*. Cette hécatombe jamais vue est le prix à payer pour que la France dispose d'un outil de renseignement exceptionnel.

Notre part d’ombre

Par définition, l’État agit au grand jour : des politiques publiques ne se conduisent pas dans l’obscurité. Pour autant, agir à long terme implique de savoir décrypter le présent et lire dans l’avenir, afin de s’y préparer. Aux traditionnelles priorités stratégiques de la France en matière de sécurité et de défense (dissuasion, protection, intervention), le *Livre blanc* de 2008 avait ajouté : « connaissance et anticipation ». Non pas pour créer des missions nouvelles qui n’auraient pas déjà été mises en œuvre. « Il n’est pas d’action légitime et efficace qui ne repose sur une information exacte et rapide. Le maintien des moyens propres d’acquisition de données sensibles doit demeurer une priorité, qu’il s’agisse d’informations militaires, politiques, diplomatiques ou commerciales[24] », pouvait-on lire dès 2002. Mais, en 2008, il convenait d’insister sur leur pertinence et sur les nécessités de renforcer les moyens de ceux qui en ont la charge. N’oublions jamais que les services de renseignement, à tout le moins en France, sont un bras de l’exécutif doté de capacités d’action hors norme, à la disposition du pouvoir politique. L’historien Sébastien-Yves Laurent y voit un « fait majeur », constitutif du « pouvoir d’État dont disposent les services de renseignement, source tout à la fois de l’étendue de leurs moyens, de leurs modes d’action et de leur proximité avec les hautes autorités administratives et policières[25] ». D’où vient alors le problème ?

Non pas de services de l’État agissant à l’intérieur des frontières, qui se comportent conformément aux lois nationales, sauf à en répondre. Il en va autrement des services spéciaux qui agissent à l’étranger. Comme l’écrivait le légendaire officier de renseignement Philippe Rondot, pointant du doigt la singularité du service où il avait servi durant des décennies : « Le renseignement se recueille en violant ou en faisant violer la loi des autres : c’est la fonction de la DGSE, comme le rappelait l’un de ses anciens responsables. Il en résulte de nombreuses difficultés d’ordre éthique : couvertures des officiers traitants, utilisations de fausses identités, intrusions clandestines, actions masquées sous pavillon étranger, éliminations ciblées ; se pose alors la question de la judiciarisation possible, comme cela a pu être le cas, d’opérations où l’identité des traitants, puis la protection de leurs méthodes et de leurs sources ne sont plus assurées. Et aussi, quelle doit être l’attitude des médias sur ces sujets sensibles[26] ? »

À cette dernière question, Rondot avait une réponse : se taire. Or dans une société libre, le silence n’est pas une option. Paravent de la raison d’État, il doit céder la place, au moins partiellement, à l’information. Y compris sur le sujet qui

nous intéresse, justement, car « a priori, l'activité des services de renseignement est le domaine par excellence de la raison d'État, c'est-à-dire de la négation du droit[27] ». Raison de plus pour être attentifs !

---

1. *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, préface de Nicolas Sarkozy, Odile Jacob, 2008, p. 140.

2. Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, *La Stratégie nationale du renseignement*, présidence de la République, Paris, juillet 2019.

3. *Le Grand Blond avec une chaussure noire* d'Yves Robert (1972) ; *Vanille Fraise* de Gérard Oury (1989) ; *L'Opération Corned Beef* de Jean-Marie Poiré (1991), entre autres pochades.

4. Jean Guisnel, « *Le Bureau des légendes* ou le rêve de la DGSE », lepoint.fr, 5 septembre 2016.

5. Gérard Davet et Fabrice Lhomme, *« Un président ne devrait pas dire ça… » Les secrets d'un quinquennat*, Stock, 2016, p. 486.

6. Voir le chapitre « Tu ne tueras point ».

7. Réseau sécurisé permettant depuis 2006 l'échange et le partage, par fibre optique, entre acteurs gouvernementaux, de documents relevant du secret de la défense nationale. Il est géré par le Centre de transmission gouvernementale (CTG) dépendant du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et est déployé au sein du réseau interministériel de l'État. Début 2019, il gérait 1 800 stations ISIS.

8. Entretien de l'auteur avec Paul, mars 2018. Pour garantir l'anonymat des interlocuteurs qui nous l'ont demandé, leurs prénoms ont été changés et leurs noms n'apparaissent pas.

9. Katherine L. Herbing et Martin F. Wiskoff, *Espionage Against the United States by American Citizens 1947-2001*, *Defense Personnel Security Research Center*, Monterey, Californie, juillet 2002.

10. Le regroupement du BCRA gaulliste et du service de renseignement (SR) issu de l'armée d'armistice se produira à Alger en novembre 1943, sous l'appellation de Direction générale des services spéciaux (DGSS). Elle devint la Direction générale des études et recherches (DGER) le 26 août 1944, puis le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) le 28 décembre 1945, et enfin la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) le 2 avril 1982.

11. Discours lors du trentième anniversaire de la DGSE, Paris, 2 avril 2012.

12. Claude Silberzahn, avec Jean Guisnel, *Au cœur du secret. 1500 jours aux commandes de la DGSE*, Fayard, 1995, p. 56.

13. Décret nº 2015-386 du 3 avril 2015 fixant le statut des fonctionnaires de la Direction générale de la sécurité extérieure.

14. Maxime Renahy, *Là où est l'argent. J'ai été espion pour les services secrets dans la finance, à Jersey et au Luxembourg*, Les Arènes, 2019.

15. Jean Guisnel, « Comment la DGSE a obtenu des informations sur le financement offshore », lepoint.fr, 15 avril 2019.

16. Maxime Renahy, *Là où est l'argent*, *op. cit.*, p. 249-250.

17. Jean Guisnel, « Comment la DGSE a obtenu des informations sur le financement offshore », *art. cit.*

18. Dorothée Myriam Kellou, avec Christophe Ayad, Nathalie Guibert, Allan Kaval et Madjid Zerrouky, « Syrie : les troubles arrangements de Lafarge avec l'État islamique », *Le Monde*, 9 juin 2016.

19. Entretien de l'auteur avec Paul, janvier 2019.

20. Entretien de l’auteur avec Gérard, avril 2019.

21. « Le renseignement est un métier de seigneur ».

22. « Senior » signifiant « chef de file » et « Sigint », « Renseignement électronique ».

23. Imagery Intelligence.

24. *La Sécurité extérieure de la France face aux nouveaux risques stratégiques*, Institut Montaigne, Paris, 2002.

25. Sébastien-Yves Laurent, « Pour une autre histoire de l’État. Le secret, l’information politique et le renseignement », *Vingtième Siècle*, 3, nº 83, 2004.

26. Philippe Rondot, « Le renseignement », *Après-Demain* nº 37, janvier 2016.

27. Sébastien-Yves Laurent, « Pour une autre histoire de l’État », *op. cit*.

2

Le Bureau des légendes

« Tout ce qui était pour lui important, intéressant, indispensable ; tout ce qu'il avait en lui de sincère, de franc ; tout ce qui formait le cœur de sa vie ; tout cela restait ignoré d'autrui. Au contraire, tout ce qui était mensonge et l'enveloppe pour ainsi dire dont il se couvrait ; tout cela était en évidence. »
Anton Tchekhov,
La Dame au petit chien

« Je n'ai pas envie que la DGSE parle de ce qu'elle fait. Je la veux sérieuse, excellente, secrète et impitoyable. » Celui qui prononce cette phrase si martiale lors d'une intervention publique, le 25 avril 2019, dans l'amphithéâtre Émile-Boutmy de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, n'est pas un cadre des services spéciaux français, ni même un agent secret. C'est un artiste engagé. Certains combattent le réchauffement climatique, le populisme ou le capitalisme, lui veut faire connaître la vie cachée d'hommes et de femmes au service d'une mission mal connue. Cinéaste, Éric Rochant est le père biologique d'une série télévisée suscitant des louanges. Les milieux du spectacle sont enthousiastes. La presse ne tarit pas d'éloges. Les spectateurs suivent comme un seul homme.

Et, au sein même de la DGSE, on adore – le mot est faible – *Le Bureau des légendes* ! À tel point que lors de la fameuse soirée de Sciences-Po, le plateau est étonnant. Le cinéaste y trône en majesté, installé entre le directeur général de la DGSE, Bernard Émié, et l'ancien directeur adjoint du renseignement, Philippe Hayez. La thématique de la soirée est on ne peut plus explicite : « Services de renseignement : faut-il sortir de l'ombre ? » et elle se tient sous la règle de Chatham House[1]. Ces restrictions sont le choix des organisateurs, mais nous avons considéré qu'elles ne s'appliquent pas au saltimbanque[2] Éric Rochant, qui n'a pas évoqué la moindre information classifiée, pas davantage qu'aux propos de Philippe Hayez. Quant à Bernard Émié, son choix lui appartient. Mais il n'a rien dit qu'il n'aurait pu discuter, dans des termes identiques, sur un plateau de télévision. Ses thématiques sont d'ailleurs abordées en termes pratiquement similaires dans un article tout à fait public[3].

Éric Rochant est né le 24 février 1961. C'est le jour où le quotidien *Le Monde* publie sa critique du sombre film *La Notte*[4]. De son réalisateur Michelangelo Antonioni, la journaliste écrit : « Chacun de ses films, qui développent le même thème de la solitude et de l'angoisse sous ses faces multiples et son ambiguïté, suivent les mouvements de l'âme et décomposent le mécanisme interne de la

personnalité[5]. » Rochant n'est pas Antonioni et pourtant l'approche ainsi décrite du cinéaste italien pourrait servir d'argument pour *Le Bureau des légendes*. Sans doute cette série se déroule-t-elle dans l'univers des services spéciaux, revisités et transcrits par une vision politique bien arrêtée et une ambition artistique qui ne l'est pas moins. Mais, au fond, cette série ne parle pas d'autre chose que de l'essentiel : l'amour, la trahison, la rupture, la mort et la violence des sentiments… Avec cette spécificité de se dérouler dans l'univers des services spéciaux, tels que les ressent l'artiste, c'est-à-dire assez loin de la réalité. Quelle importance ? Aucune. L'essentiel est que le spectateur y croie.

Les temps ont changé. Durant des décennies, la DGSE a aidé, poussé, transporté, inspiré un aristocrate de la littérature de gare, Gérard de Villiers, créateur d'une série de deux cents romans, les fameux *SAS*, publiés entre 1965 et 2013. Le hasard va permettre aux services spéciaux de s'associer à un projet plus moderne, plus adapté à son époque, plus cohérent aussi avec leurs besoins bien compris. C'est précisément en mars 2013, juste après la sortie décevante de son film *Möbius*, que le déjà très expérimenté Éric Rochant évoque pour la première fois avec le producteur Alex Berger, auquel il est associé depuis 2008 dans la société The Oligarchs Productions, l'idée d'une série sur l'espionnage français : « Il avait déjà le titre et le concept et il m'a tout expliqué en trois minutes et demie. Il voulait raconter l'histoire de personnes gérant les clandestins, surtout à la Direction du renseignement. Il avait plein d'idées et portait un concept fort sur un personnage puissant, qu'il a d'abord appelé Pétoncle, puis Malotru[6]. » Celui-ci sera incarné à l'écran par Mathieu Kassovitz.

Éric Rochant et Alex Berger se sont bien trouvés. À Rochant le pilotage intégral de la série, aux plans créatif et artistique. Il est le *show runner*, son pouvoir sur la série ne se discute pas. C'est son affaire, il conduit sa fiction de main de maître. L'écriture est l'objet de tous ses soins, ne souffre pas de distraction.

En avril 2019, lorsque nous visitons les bureaux de la Cité du cinéma à la Plaine-Saint-Denis, où la production a installé ses bureaux et ses studios, le tournage de la cinquième saison est sur le point de commencer en Ukraine. Les auteurs sont tapis à l'abri des visites, dans un bureau clos de grandes feuilles de papier blanc. Berger, le bien nommé, veille sur son troupeau. Le travail de l'atelier d'écriture exige de ses membres de la concentration, de l'imagination et de la finesse. De la discipline aussi, car c'est Rochant qui décide. Camille de Castelnau résume la situation : « Les règles du jeu sont très claires dès le départ : un atelier, ce n'est pas une démocratie[7]. »

Alex Berger, « bâtard culturel né aux États-Unis et vivant principalement en France[8] », fait ce qu'il sait réaliser le mieux : la conduite de l'organisation et

l'observation rigoureuse de la méthode qu'il aime à présenter comme inspirée de celles en vigueur aux États-Unis. Intarissable sur sa visite avec Rochant aux studios Steiner à Brooklyn et sur la méthode des frères Kessler[9], il a proposé à celui-là de s'en inspirer, et a tellement voulu la faire admettre en France comme la meilleure qui soit qu'il y a consacré un copieux rapport destiné au Centre national du cinéma (CNC)[10]. Lui aussi mène son affaire à la baguette, ne laissant à personne d'autre le soin de gérer le juridique, la communication et les questions économiques.

Denis de La Patellière, le très discret et très efficace patron des séries françaises chez le diffuseur Canal Plus, n'a jamais lésiné sur les moyens accordés à la production du *Bureau des légendes*. Puis la note est montée aussi vite que le succès. Quinze millions d'euros la première année. Dix-sept millions la seconde, dix-huit millions la troisième, vingt la quatrième… « C'est plus pour la cinquième », se félicite Berger, qui ne trouve pas que ce soit excessif. Quant à la DGSE, elle ne met pas un seul centime au pot, assurent les deux parties.

Une affaire de confiance

À l'automne 2012, le producteur appelle la direction de la communication du ministère de la Défense et demande à entrer en contact avec la DGSE. Quelques jours plus tard, il est rappelé par un certain « M. Nicolas[11] », et rendez-vous est fixé pour le lendemain. Si le contact est immédiat, c'est d'abord parce que le réalisateur n'est pas un inconnu. L'auteur peut témoigner que, dès le début des années 2000, il avait appris que son très réussi film *Les Patriotes* – sous-titré « la manipulation est notre métier »… –, en partie inspiré par l'affaire de Jonathan Pollard[12], servait d'initiation au monde du renseignement lors du stage initial de formation des nouveaux entrants à la DGSE !

L'autre raison de la connexion immédiate entre le cinéaste et la DGSE, c'est que M. Nicolas, passé par l'université et de solides études d'histoire moderne avant de réussir le concours d'attaché, possède un vrai point de vue : il a compris que si la CIA ne communique pratiquement que par les industries du cinéma et du divertissement, ce n'est pas un hasard, mais le résultat d'une politique délibérée, de très longue date. Résultat : dans les fictions, elle est prise au sérieux. Éric Rochant « pitche » son projet en quelques mots : « C'est *The West Wing*[13] à la DGSE. »

Or dans l'Hexagone, tel n'est pas le cas. Le plus souvent, le cinéma tricolore se gausse de l'univers de l'espionnage et du renseignement extérieur français. Parmi les exemples de cette dérision qui peut être talentueuse, on retiendra les films de la série *OSS 117*[14], la pantalonnade *Double Zéro* (2003)[15], ou *L'Opération Corned Beef* (1991)[16]. Dans un genre plus sérieux, des films comme *Agents secrets* (2004)[17], *Secret Défense* (2008)[18], *Une affaire d'État* (2009)[19], ou encore *La Mécanique de l'ombre* (2017)[20] ne déméritent pas, sans chercher toutefois à rendre plus accessible l'univers des services de renseignement. Quant aux séries télévisées, elles demeurent peu nombreuses. *Au service de la France*[21] (2015-2018), railleur et caustique, revendique un complet décalage. Dans la liste des ratages, la série de Luc Besson *No Limit* en 2012, elle, décroche la timbale.

Rochant sait quelles routes il ne veut pas suivre, quelles références le touchent et l'inspirent. L'univers de John Le Carré, bien sûr, très ancré dans la guerre froide et le film *Tinker Tailor Soldier Spy* (en français : *La Taupe*), que Tomas Alfredson a tiré en 2011 du roman éponyme de 1974, recueillent son assentiment. Les réalisateurs qu'il cite dans un entretien[22] avec deux journalistes spécialistes du renseignement sont « très politiques, soucieux du monde : Sidney Lumet[23], Sam Peckinpah[24], Sidney Pollack[25] ». Qu'a-t-il à dire, lui, de particulier ? Sans aucun doute, évoquer sa propre vision du monde et obtenir

pour elle une gratitude universelle : « Nous avons besoin de sentir les autres. D’être senti par les autres. Nous avons besoin de dire des choses que les autres entendraient, liraient. C’est une demande de reconnaissance. Mais qu’exprime-t-on en premier ? Ce qu’on a envie de crier. Pas le temps de penser. Pas le temps de peser. Juste de crier[26]. »

Le tandem Rochant-Berger a préparé son affaire. Il pédale à l’unisson. Berger confirme : « On s’oblige à se parler de tout. On s’aime beaucoup. On passe la majorité de la journée ensemble, tout en laissant à chacun la place nécessaire pour qu’il n’y ait pas de conflit[27]. » Ensemble, les deux vont rassurer la DGSE. Rochant voudrait pouvoir tourner non loin du service, avoir le droit d’utiliser son logo. Mais à la caserne Mortier, lors de l’une des premières discussions on comprend vite qu’en réalité il ne demande qu’une chose : la lune ! « Rencontrer des membres du personnel à qui il ne poserait pas de question gênante. »

Durant l’hiver, la discussion suit son cours dans les fauteuils Chesterfield du salon d’Alexandre de Marenches[28], reconstitué dans son jus *so british* par Érard Corbin de Mangoux, directeur en poste d’octobre 2008 à avril 2013. Avec son successeur Bernard Bajolet, il y a du travail, observe un témoin, car le patron de la DGSE n’a pas regardé une seule série télé depuis *Les Dames de la côte*[29], en 1979 ! Plus tard, une réunion rassemble le producteur, le réalisateur et Bajolet, avec à ses côtés l’ensemble de ses directeurs[30]. Une décision est prise qui tient en un mot, particulièrement inattendu dans cet univers soupçonneux par nature : *confiance*. Les demandes de la production seront satisfaites, y compris le droit d’utiliser le logo officiel du service et de filmer quelques plans extérieurs autour de Mortier, siège de la DGSE dans le XX[e] arrondissement parisien. « Mortier » ? La DGSE se trouve installée 141, boulevard Mortier, sur les boulevards extérieurs. Hébergée depuis 1945 d’un seul côté de l’avenue, dans l’ancienne caserne des Tourelles, elle a récupéré une grande enceinte militaire située en face, la caserne Mortier, garnison de l’ancien 1[er] régiment du train. Autorisé à utiliser les attributs publicitaires du service, Rochant mettra le paquet : le logo est omniprésent à l’écran, sur les ordinateurs, les portes, les murs, les mugs, etc. Les entretiens pourront avoir lieu. Entretemps – on est en France –, il aura fallu prendre l’attache du président de la République et chef des armées, François Hollande.

Consulté par son prédécesseur sur les bancs de l’École nationale d’administration (ENA) et ami Bernard Bajolet, il approuve. La DGSE a compris que, parallèlement, Éric Rochant avait fait directement avaliser l’accord par le chef de l’État, par l’entremise de sa compagne, l’actrice et productrice Julie Gayet. Feu vert ! Quand tout a été ficelé avec la DGSE, précise Alex Berger, « on leur a fait lire le scénario, version finale, prête à tourner. Ils

voulaient être sûrs que l'on ne se moque pas d'eux ». Mortier confirme la demande de lecture préalable du scénario « par courtoisie et par respect de l'image de la maison[31] ». Le procédé est classique : depuis que le service a accepté l'idée d'entrebâiller ses portes, la DGSE aide les réalisateurs, mais exige un droit de regard sur le produit final. S'il ne lui convient pas, le deal est rompu…

L'auteur de ces lignes a personnellement expérimenté ce processus à deux reprises : lors de la préparation de la série documentaire *Histoire des services secrets français*[32], puis lors du développement d'une série pour Canal Plus, *Opération Isidore*, lancé par le producteur Jean Labib de la Compagnie des phares et balises. Développé à partir de l'été 2013 avec Louise Barnathan et Yann Le Gal, ce projet sera interrompu en 2015. C'est la loi du genre…

Autre projet avorté : celui de Jacques Perrin sur le rôle de la DGSE contre les pirates de Somalie. Le lancement du film américain de *Capitaine Phillips*[33] aura raison de l'idée française. À chaque fois, la DGSE appliquera la même règle de confiance. Le documentaire avait eu droit à de belles ouvertures : acceptation de quelques autorisations de tournage, assortie du droit de retrait intégral de la DGSE jusqu'à la projection du film prêt à diffuser. Le réalisateur David Korn-Brzoza pourra réaliser un *time lapse* dans la cour du service, qui fournit en sus quelques images de pièces de son musée secret[34] et de belles photographies des nettoyages d'ambassades françaises (opération *Aspiro*) visant à repérer les micros, leurs câbles et à les démonter. Une attitude impensable quelques années auparavant !

Le Bureau des légendes n’existe pas !

2014. *Le Bureau des légendes* suit son chemin semé de pétales de rose. Car s’agissant des épines, le *storytelling* super-ficelé veut qu’il n’y en ait pas eu. Depuis le début des contacts entre le réalisateur et la Direction générale des services spéciaux, personne n’évoque une quelconque anicroche. De chaque côté, la tonalité est positive. Il faut dire que chacun joue gros ! Dans la réalité, c’est avec le ministère de la Défense que des tensions sont apparues.

La politique d’ouverture du service a fait naître, vue de sa fenêtre, des oppositions de « gens » – comprendre : le cabinet du ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian – qui « voulaient nous nuire en s’appropriant notre image. Il a fallu passer outre, sans tenir compte de leur avis. Si les politiques veulent dire qu’ils ont joué un rôle, c’est leur affaire », persifle un des cadres dirigeants du service. Un témoin évoque un épisode de l’« affrontement des ego » qui a perturbé les relations durant toute la cohabitation entre Bernard Bajolet et le non moins ombrageux directeur de cabinet de Jean-Yves Le Drian, Cédric Lewandowski. Épisode oublié… À Mortier, le discours extérieur est on ne peut plus aimable, quand Bernard Émié vante « une série de pure fiction réalisée par de grands professionnels. La DGSE, après mûres réflexions et débats internes, s’est contentée d’autoriser l’utilisation de son logo et de suggérer quelques idées[35] ». Au service, on ne souvient pas que le titre *Le Bureau des légendes*, dans la tête de Rochant dès le départ, ait été évoqué au début des entretiens. On a gardé en mémoire l’étonnement survenu quelques mois plus tard en apprenant cette invention « géniale »… qui enthousiasme le service. C’est une pure création de Rochant, car il n’existe pas de tel bureau !

S’ils sont bien réels, les clandestins, infiltrés durablement ou pour une mission moins longue, ne sont pas gérés de cette façon. Qu’importe ? L’idée est brillante, simplifie tout en fournissant le fil rouge permettant de gérer élégamment la question complexe de la clandestinité de ces agents, appartenant ou pas au service, qui travaillent pour lui à l’étranger avec ce qui constitue leur « légende » : la fausse identité, la vie reconstruite, les ponts suspendus avec le passé, la coupure totale avec les collègues du service. De ce point de vue, tout a les apparences de la réalité. Pas à la lettre, bien sûr. Mais dans l’esprit, on y est.

Un exemple ? Un entrepreneur quinquagénaire français – nous l’appellerons Lou – a pu nous raconter comment le service lui a demandé au milieu des années 2000 de mettre sur pied en Amérique du Sud une « berlue », une vraie-fausse entreprise qui avait toutes les activités d’une entreprise réelle, mise en place dans la seule intention d’y faire affecter un officier de renseignement français.

Prospère, ce représentant sur place de plusieurs entreprises françaises a rencontré d'autant moins de peine à monter une petite structure aux apparences bien crédibles que la question du nécessaire investissement ne se posait pas : son OT de la DGSE lui a remis en cash les fonds nécessaires, à la fois pour la création de la structure et pour le financement initial du poste de l'officier de renseignement qui y fut infiltré. Il fallait bien lui verser sur place un vrai salaire, pour assurer la véracité de sa « légende »… Durant plusieurs années, les contacts réguliers entre Lou et son OT se sont poursuivis, chaque rencontre étant le théâtre de la remise d'une épaisse enveloppe contenant plusieurs dizaines de milliers d'euros[36]. Quant à la personne intégrée dans l'entreprise sous une identité fausse, elle a multiplié les contacts avec des partenaires commerciaux et gouvernementaux dans toute la région, sous couvert de cette entreprise de service reconnue pour la qualité de ses prestations. Un beau jour, quelques années plus tard, sa mission se termine, et avec elle l'existence de cette entreprise. Son créateur en sortit satisfait d'avoir « aidé la France », pas mécontent d'y avoir consolidé sa prospérité, honoré d'avoir aidé les services spéciaux français. Eux, de leur côté, avaient éprouvé l'efficacité de leur correspondant, tant et si bien qu'ils lui demandèrent plus tard de créer une seconde berlue, cette fois dans le domaine du transport et sur un autre continent. Ainsi va la routine des opérations secrètes…

D'entrée de jeu, l'idée de raconter la vie de ces clandestins aux vies heurtées et si romanesques fonctionne. La DGSE flaire l'aubaine. Elle saisit très vite que, grâce à cette fiction, il sera possible de donner du corps, de la chair et du prix à une institution traditionnellement malhabile à se faire mousser auprès du grand public. Et, aussi, de favoriser l'indispensable cohésion du service autour d'une valorisation artistique inattendue. De surcroît, c'est l'époque où la DGSE arrive au terme d'une enquête interne voulue avant son départ par le directeur Érard Corbin de Mangoux. Thème : quelles sont les valeurs du service[37] ? Nous y reviendrons[38]. La réalité de ses fonctions, de ses méthodes et de son rôle de bras, aussi caché que nécessaire, dans la panoplie des moyens dont dispose l'État pour conduire sa politique de sécurité, est ignorée de la plupart des Français. Une incarnation artistique sera du meilleur effet, pensent-ils. Juste intuition.

Kassovitz ? Bof, bof…

Quand les responsables du service demandent à Rochant et Berger à quel acteur ils pensent pour le rôle-titre de Malotru, ils s'entendent répondre, raconte l'un d'eux : « On ne s'interdit rien. » Grimace ! Et quand la DGSE apprendra plus tard que Mathieu Kassovitz avait été retenu dès le départ, elle se tiendra coite, en tordant le nez. Car la liste des « vulnérabilités » de ce comédien populaire ne colle pas avec l'image lisse qu'elle veut donner d'elle-même.

Rochant leur expliquera que Kassovitz recueillait déjà ses faveurs pour le rôle-titre du film *Möbius* (2013), finalement confié à Jean Dujardin, qui n'a pas ébloui les foules.

On nous a rapporté que, lors de sa première visite au siège de la DGSE, Kassovitz, réputé pour ses visions complotistes, se serait distingué. Par exemple en demandant l'air de rien si cette maison tient encore secrètes des informations sur la nature des attaques contre les tours de New York et le Pentagone, le 11-Septembre[39]. Il donnera l'impression d'avoir entendu la réponse négative… A-t-il été convaincu ? C'est une autre histoire. Mais à Mortier, on simplifie la question en ne voyant que le bon côté des choses : Kassovitz n'a jamais dit publiquement de mal du service. « Peut-être atteint, sourit-on, par le syndrome de Stockholm ? »

La réalité dépasse la friction

Le service pousse ses pions, c’est naturel, en s’offrant de menus plaisirs. Quand Rochant visite les locaux avec son chef-décorateur, Patrick Durand, certains des bureaux les plus vétustes et des plus malcommodes seront présentés comme étant les mieux lotis… Détail. L’important, c’est que Patrick Durand, doué d’une exceptionnelle mémoire photographique, va reconstituer avec une précision saisissante les locaux qu’il visite : les salles de crise, leurs fauteuils bleus et leurs stores, la salle d’état-major en placage de bois sombre, les téléphones hors d’âge, les dimensions et les matières… Quand la réalité ne colle pas avec leurs vues, les scénaristes inventent : cette chambre sourde, qui n’existe pas davantage que les ascenseurs vers les combles, a un peu fait rêver les personnels… La série peut partir du bon pied.

Les industriels sous-traitants de la DGSE sont mis à contribution. Le spectateur ne le sait pas ni ne les voit. Et le service prend soin de n’avaliser que des outils dont l’apparition à l’écran ne la gêne pas. La Direction technique (DT) devra parfois se faire des nœuds au cerveau pour suggérer à la production d’utiliser des matériels bien réels, mais pas du dernier cri. D’autres se satisfont pleinement d’une modeste apparition à l’écran, dans la ligne des « placements produits » chers au cinéma. C’est ainsi que dans la filiale spécialisée en outils de renseignement du consortium Airbus (Airbus Defense & Space), on se dira – en privé, car c’est secret ! – très fier de voir apparaître sur les écrans de la série les outils de présentation de géo-intelligence et d’imagerie spatiale de la gamme I4D, best-seller de la maison. Même motif, même satisfaction chez Ercom, « couteau suisse de Mortier », une entreprise de deux cents techniciens et ingénieurs spécialisée dans les interceptions et les communications sécurisées (c’est en fait le même métier). Ses téléphones cryptés – dont un modèle équipe Emmanuel Macron – apparaissent dans le *Bureau des légendes*. Une belle publicité…

Éric Rochant et ses coauteurs[40] – notamment l’un d’entre eux, qui possède une vraie culture familiale du renseignement appréciée à la DGSE – veulent « fictionner » en imaginant de bonnes histoires, un peu intemporelles tout en se trouvant intégrées aux grands mouvements géopolitiques du monde, sans entrer dans les détails de l’actualité. Ils ne changeront pas d’attitude après les attentats de janvier 2013 et septembre 2015 qui se sont produits à Paris, venus leur « mordre les fesses », dit-on chez TOP, le producteur exécutif…

Certaines approches du créateur et de ses auteurs ont franchement mis la DGSE en joie. L’épisode de la pénétration par la CIA, par exemple, a emballé

les vrais agents secrets ! Non pas par sa véracité, puisque heureusement aucune trahison au profit des États-Unis n’a été révélée durant les années passées. Et ce rapport franchouillard de domination intellectuelle vis-à-vis des Américains, quand c’est l’inverse qu’ils ressentent… Et que dire des si romanesques et improbables avanies de Malotru trahissant ses amis en s’évadant d’un bateau à Beyrouth pour sillonner ensuite le Moyen-Orient et l’Europe de l’Est aussi facilement qu’un touriste, glanant de faux passeports ici ou là, faisant valser les fausses identités avant de se retrouver en Russie, désormais traqué par les services secrets du Kremlin ? Belle histoire, fructueuse imagination… Ou encore de cette polytechnicienne hypermnésique, Marina Loiseau incarnée par Sara Giraudeau, que ses aventures conduiront à espionner infiltrée en Iran, son personnage semblant librement inspiré – y compris dans l’apparence physique – de celui de la jeune coopérante Clotilde Reiss, partie poursuivre ses études au pays des mollahs après avoir effectué un stage au Commissariat à l’énergie atomique (CEA) sur… le nucléaire iranien. Elle avait été arrêtée en juillet 2009 à Ispahan sous le prétexte anodin d’avoir photographié des manifestations contre le régime, puis incarcérée alors qu’elle s’apprêtait à rentrer en France. Elle aurait manqué de prudence en communiquant par e-mail avec son père Rémy Reiss – employé du CEA –, qui lui aurait recommandé par ce biais de voyager sans ordinateur portable et de le déposer à l’ambassade de France à Téhéran d’où il serait rapatrié par valise diplomatique. Après d’intenses négociations et le versement d’une amende, Reiss est rentrée en France en mai 2010, reprenant le cours de sa vie.

Un ancien cadre du service, Maurice Dufresse, par ailleurs auteur d’un sulfureux livre de Mémoires[41], déclara sur LCI peu après la libération de la jeune chercheuse que celle-ci était en réalité « immatriculée à la DGSE » et réitérera lors d’un entretien[42], sans expliquer les raisons de cette déclaration. Ancien analyste de la DGSE, le blogueur Abou Djaffar, alias Jacques Raillane (deux pseudonymes imbriqués), accusa son ancien collègue d’avoir « franchi une ligne rouge [passant] du statut de “gorge profonde” du pauvre à celui de saboteur, voire de traître. Entendons-nous bien, dit-il, il ne s’agit pas ici de nier cette affirmation – je ne détiens pas le moindre début d’information au sujet des activités de Clotilde Reiss, et quand bien même, je n’en dirais rien – mais de m’étonner du comportement de M. Siramy[43]. » La DGSE a affirmé pour sa part que Clotilde Reiss n’avait jamais travaillé pour elle. Soit. Qu’aurait-elle dit si cela avait été l’inverse ? Qu’elle n’avait jamais travaillé pour elle… La jeune femme ne s’est jamais exprimée après son retour. C’était à l’époque, et cela demeure dix ans plus tard, son droit le plus strict.

Fasciné par cet univers, Rochant n’a pas voulu tourner un documentaire. Il est

dans la fiction, le cinéma. Imprimant sa marque, faisant entrer le spectateur dans son univers, il n'a cure de la vraisemblance, qui n'est pas le sujet. La première saison, qui se déroule pour une bonne part en Algérie, veut faire croire que la DGSE y est chez elle, comme la gendarmerie nationale à Dunkerque. À Mortier, on n'a pas vraiment aimé : « On leur a dit que franchement, on préférerait que non. Mais ils ont fait ce qu'ils voulaient. La récupération d'un otage par un commando badaboum, c'est Canal Plus qui l'a voulu, pas nous. Eux, on les a écoutés… »

La question de la vraisemblance, de la conformité de cette fiction avec la réalité des activités de la DGSE, est celle que se posent souvent les spectateurs de la série non familiers du monde du renseignement. Ils doivent comprendre que les analystes du service ne partent pas enquêter sur le terrain. Que les cadres ne vont pas négocier en Syrie avec les terroristes. Qu'un agent du service ne part pas jouer aux échecs avec le chef des ravisseurs d'otages pour lui faire exploser au visage une bombe cachée dans la pendule, mais qui ne l'atteint pas alors qu'il se trouve de l'autre côté de la table. Et ainsi de suite. Comme c'est toujours le cas dans ce genre de fiction, certains personnages de la série tiennent seuls des fonctions occupées dans la vraie vie par dix, vingt ou trente personnes. C'est la règle du jeu et cela ne doit en rien atténuer la vraie valeur de ce programme. Non, *Le Bureau des légendes* n'est pas un film documentaire.

Quand on demande à Éric Rochant quel est, dans sa série, le rapport avec le réalisme, il répond sans ambiguïté que « la réalité contredit le fantasme. Il faut se mettre à la place des gens qu'on décrit, mais il est vrai que l'arbitrage est difficile entre la réalité narrative et le réalisme. C'est ce qu'il faut affiner de saison en saison, jusqu'à ce qu'on n'y arrive plus[44] ! ». Ancien chef de poste du service à Beyrouth et à Damas, Alain Chouet confirme que la série est une… fiction : « Le fait qu'un homme comme Malotru puisse vivre sous couverture clandestine pendant sept ans, en couchant avec la femme d'un ponte du régime syrien, sans jamais éveiller l'attention ou les soupçons… À Damas, ça ne marche pas ! Dans les pays à forte censure sociale où tout le monde se connaît, c'est impossible ! La capitale syrienne, c'est comme un petit village : un étranger ne peut pas agir en clandestin pendant sept ans sans soulever des questions, des doutes, voire pire[45]. » Un diplomate familier des enjeux moyen-orientaux, qui ne raterait pour rien au monde la diffusion d'un épisode, évoque assez bien cette situation : « Toute l'histoire de la trahison de Malotru n'est due qu'à une chose… la France a perdu la main en Syrie. Et pour cette raison, Malotru doit se tourner vers les États-Unis pour obtenir ce que la France ne peut lui donner. On est dans la pure fiction, évidemment. Mais le fond est là, comme l'explique un personnage : auparavant en Syrie, nous étions assis à l'avant du bus, et

maintenant, on est au rang du fond[46]. »

C'est un paradoxe de taille : la DGSE, service secret s'il en est, revalorise son image grâce au regard d'un artiste. Elle n'est pas la première. L'histoire du cinéma français est jalonnée de films qui ont permis à des générations de militaires de prendre contact avec une réalité romancée, poétisée, sublimée, écrite pour faire mouche et donc très attirante. Le futur chef d'état-major de la marine nationale, l'amiral Christophe Prazuck, déclarait en 2013 : « Je suis rentré dans la Marine parce que j'ai vu *Le Crabe Tambour*[47]. Je suis un exemple vivant de l'impact du cinéma[48]. » Mais le vrai coup de maître a été réalisé par l'armée de l'air. Le succès est tel que les armées vont chercher à renouveler l'exploit : une série inédite, *Les Nouveaux Chevaliers du ciel*, est lancée et diffusée entre 1988 et 1990. L'armée de l'air entrant dans la production remet le couvert avec un long-métrage réalisé par Gérard Pirès, sorti sur grand écran en 2005. L'état-major affirmera avoir économisé des millions d'euros cette année-là, sans besoin de lancer sa campagne annuelle de recrutement : le cinéma avait fait le boulot.

Prises de bénéfices

Pour la DGSE, *Le Bureau des légendes* va jouer le même rôle. « L'image est bonne et la série a été pour nous un formidable vecteur d'influence, de réputation et de recrutement », admet Bernard Émié début 2019[49]. Il n'est pas le seul à se réjouir : dans cette affaire, toutes les parties trouvent leur compte, d'abord le public qui se régale, ne l'oublions jamais. Les bénéfices que la DGSE tire de cette série sont nombreux. Alors qu'elle est engagée depuis des années dans un difficile effort de recrutement, elle réalise une belle affaire, épargnant à son tour des millions d'euros par an en budget publicitaire. La série a ouvert les vannes du recrutement et popularisé la DGSE auprès de jeunes qui ne se seraient jamais intéressés à elle en d'autres circonstances. C'est du jamais-vu et la centaine de candidatures spontanées reçue chaque jour par le service, plus de trente mille par an, donc, doit beaucoup à cette fiction. Nous y reviendrons[50]. Mais ce n'est pas la seule avancée positive.

Quand on évoque cette question, le service avance aussitôt l'estime de soi que les personnels ressentent. Enfin ! Car depuis plus d'un demi-siècle, de l'immarcescible *Les Barbouzes*[51] (1964) à *Marie-Chantal contre le docteur Kha*[52] (1965) en passant par *Le Professionnel*[53] (1981), entre autres films plus modernes déjà évoqués, le traitement cinématographique des services spéciaux est constant dans le dénigrement et le mépris rigolard. Cette fois, la série est flatteuse pour ceux qui travaillent pour la DGSE. Loin d'être des enfants de chœur, ils savent toutefois – et pour cause – que l'existence qu'on leur y prête est, pour une très large part, une invention artistique. Mais l'essentiel est ailleurs : la considération pour leur rôle et pour leurs personnes, le respect pour leurs missions, dont la finalité n'est jamais contestée. L'insertion dans un jeu international présenté sans fioriture. L'acceptation de leurs méthodes. Bref : ils aiment *Le Bureau des légendes.*

Plus personne, y compris sa direction ou ses interlocuteurs au sommet de l'appareil d'État, ne parle aujourd'hui de la DGSE sans faire appel à la série télévisée. Un cadre dirigeant du service explique ainsi : « Le jour où ça m'est arrivé pour la première fois, c'était lors d'une réunion à l'Élysée où un interlocuteur m'a demandé : "Ça se passe vraiment comme ça, chez vous ?" Je me suis dit que c'était gagné, que nos contacts étaient conquis et s'intéressaient enfin à nous[54]. » Les chemins que Rochant emprunte pour présenter cet univers sont pourtant austères : la série est brute, sans fioritures, on y fait plus souvent la gueule que dans une entreprise de pompes funèbres. Résultat, les spectateurs pourraient penser que les agents français ne rient que lorsqu'ils se coincent les

doigts dans une porte, ce qui n'est pas le cas ! C'est son choix : « C'est aussi une série sur des gens qui s'attachent à la vérité du monde. Celle qui est toujours à moitié cachée. Ils explorent et affrontent la part sombre du monde. Ils ne peuvent qu'en ressentir la mélancolie intrinsèque. Cette mélancolie dont se nourrissent toutes les séries que j'aime[55]. » En restituant de façon crédible le rapport au monde de ces fonctionnaires pas comme les autres, le cinéaste a réussi son coup, ainsi perçu par un cadre du service : c'est une fiction « complètement dingue et sans rapport avec notre quotidien, mais dans un univers crédible. Rochant a une vision géopolitique travaillée et lucide. Dans la série, les locaux du service sont présentés assez fidèlement pour qu'on y croie[56] ! ».

La série a permis aux cadres évoluant dans des cercles politico-administratifs parisiens un peu hautains de se rengorger, ce qui ne leur arrive pas si souvent. Et aux personnels d'éprouver avec une certaine fierté le sentiment de ne plus être transparents. Trois cents d'entre eux ont été tirés au sort pour assister à la projection des premiers épisodes de la saison 1, dans l'amphithéâtre Rivet[57] de la caserne Mortier, environ un mois avant la sortie. Éric Rochant et Alex Berger sont présents pour la circonstance, accompagnés des réalisateurs, des techniciens, des auteurs et d'une quinzaine d'acteurs. Berger raconte : « On sort à chaque fois très émus de la réception par ces gens ordinaires faisant un métier extraordinaire. De ce qu'ils font, ils peuvent en parler au bureau, pas à la maison[58] ! »

Pour la première saison, à l'automne 2015, la DGSE avait prévu d'inviter qui elle voulait à sa fête de famille, et donc pas le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, ni des membres de son cabinet. « Ce n'est pas l'esprit, c'est entre nous », aurait fait répondre Bernard Bajolet, très pète-sec, lorsque l'entourage de Le Drian a réclamé des invitations. Un incident a éclaté, d'autant plus vif que le futur patron du Quai d'Orsay n'était pas remercié au générique.

Puis une avant-première pour les VIP – avec le moins de journalistes possible – est organisée. Pour la première saison, dans une salle de cinéma des Champs-Élysées. Pour la saison 2, dans la grande salle du ministère de la Défense, à Balard. La saison 3, elle, est présentée à l'amphithéâtre Foch, à l'École militaire. Et la saison 4, au siège du Parti communiste, place du Colonel-Fabien, transformé pour l'occasion en salon de réception. Aux anges, la DGSE ne boude pas son plaisir.

Chaque année, lorsque la diffusion commence sur les antennes de Canal Plus, tout le monde au service est collé devant l'écran. Plus tard, quand l'auteur de ces lignes demandera à des membres du personnel ce qu'ils ont ressenti, ils évoqueront en premier lieu un soulagement pour leurs familles. L'un d'eux raconte : « *Le Bureau des légendes* a permis à nos entourages de comprendre ce

qu’est la vie d’un agent, dont lui-même ne pouvait jamais parler[59]. » Par rapport au premier cercle familial, la relation au secret est d’une infinie complexité. « Si t’es marié à une concierge, pas question de dire quoi que ce soit », nous décrypte un baroudeur du service. Mais pour les autres, conjoint, enfants ou parents, il faut bien trouver une explication crédible aux absences longues, au bronzage inattendu en plein hiver, parfois même aux blessures : « À ceux-là, y compris aux enfants, on explique qu’on est militaire. On part en manœuvres, en entraînement, c’est difficile d’avoir des contacts. Ils comprennent ça et on leur donne des détails plus tard quand ils sont en âge de ne pas tout raconter dans la cour de récréation. »

Quand les liens de confiance entre époux sont solidement établis, les contraintes du secret peuvent être allégées. « Ce que *Le Bureau des légendes* a permis, c’est que mon épouse comprenne mieux ce que je faisais quand je n’étais pas là. Elle a toujours su où j’allais, mais pas ce que je partais y faire. Ça durait jusqu’à ce que l’actualité le lui apprenne. On ne peut pas tenir avec les consignes qui interdisent de dévoiler quoi que ce soit sur les missions. Maintenant nos familles savent et c’est en partie pour ça que, vu de notre fenêtre, *Le Bureau des légendes* est une bonne série. Les gens qui la regardent ont compris ce qu’est une salle de crise, une légende, une boîte à lettre morte, une cellule clandestine. Même Malotru… des gens qui se perdent, il y en a toujours eu ![60] »

Le Bureau des légendes joue également un rôle crucial en interne. Passons sur les trois posters du film affichés au fond du souterrain situé sous le boulevard Mortier, reliant les deux sites de la « centrale » – comme l’appellent souvent ses employés. Malotru est au centre, entouré de Marina Loiseau et de JJA ! Passons aussi sur ces autres posters qui parsèment les bureaux. Quelle mise en abyme ! « Qui s’inspire de qui ? » grogne un cadre…

La série s’oblige aussi à présenter des points durs. Éric Rochant et Camille de Castelnau connaissent la musique. Qu’on leur ait soufflé des messages ou qu’on leur ait présenté des officiers de renseignement ou des agents, ce n’est pas vraiment le sujet. Pour ne prendre que cet exemple, il leur aurait suffi de lire les décrets très officiels concernant la DGSE, plus quelques ouvrages de base dont l’essentiel *L’Erreur*, de Gilles Perrault[61], pour comprendre les motivations du chef du service de sécurité de la DGSE, un homme qui doit être en mesure de tout savoir, de tout entendre et de garder la tête froide. Il doit savoir faire mijoter ses clients à petit feu, comme les « bœufs carottes » de l’Inspection générale de la police nationale (IGPN).

Ce fonctionnaire est primordial. À la DGSE, il n’a nulle vocation à être le cadre le plus apprécié. Pas plus qu’il ne doit être le plus juste, ni le plus avisé, ni le plus malin, ni le moins docile. Exécuteur des œuvres grises, il applique une

politique stricte. C’est lui qui « crible » les impétrants, en humant leurs vulnérabilités personnelles et familiales, avec un flair oscillant entre celui du chien de chasse et celui du rat d’égout. C’est aussi lui qui traque les taupes au sein même de la DGSE, afin de la protéger. Il faut aller chercher loin pour lui trouver de la noblesse. *Le Bureau des légendes* tente d’y parvenir, joli défi, à travers deux très beaux personnages, glaçants à souhait, incarnés par Anne Azoulay, l’adjointe, et Mathieu Amalric, le chef du service de sécurité, appelé JJA.

Selon la production qui a préféré ne pas choisir un exemple français, ce personnage serait inspiré d’un ancien parano frapadingue, chef du service de contre-espionnage de la CIA entre 1954 et 1974, James Jesus Angleton[62].

Nous, nous y avons plutôt discerné le portrait affectueux d’un homme terrible : le général Yves Choppin Haudry de Janvry. Avec l’équipe paranoïaque du service de sécurité qu’il dirigeait, il a martyrisé durant la guerre froide quantité de très honorables agents du SDECE, parfaitement innocents des accusations portées contre eux… et néanmoins désignés coupables. Il n’est pourtant pas nécessaire de se livrer au jeu très vain visant à exhumer le réalisme de telle scène, la conformité de tel personnage à tel fonctionnaire vivant. Ce que les scénaristes ont parfaitement compris, c’est qu’il existe dans les services spéciaux à peu près autant de m’as-tu-vu, de je-m’en-foutistes, d’incompétents, de traîtres, de pervers polymorphes, d’aigris et d’apparatchiks bornés que dans la vraie vie. Où l’on trouve également des courageux, des empathiques, de vrais adroits et des désintéressés sincères. Non, « la série n’est pas écrite par des candides pour des naïfs », selon la formule de l’ex-analyste Yves Trotignon, auteur d’un excellent ouvrage sur le sujet[63].

Dans le deuxième épisode de la saison 4, le texte de Liz Bernstein, beau personnage joué par Anne Azoulay, est en tout point semblable au discours des agents de cette Direction de la sécurité, tel que nous avons pu l’entendre dans d’autres bouches, sonnant avec une véracité particulière, y compris dans ses autojustifications scabreuses : « Je n’ai pas une âme de flic. Je déteste fouiller dans la vie des gens. C’est bizarre, hein, mais ce n’est pas mon truc. Et pourtant, je passe quasiment mon temps à ça. Allez voir s’ils ne nous ont pas menti sur leurs relations, sur leur addiction ; c’est horrible parce que je ne suis pas curieuse. Mais il faut le faire. Il s’agit de nous protéger tous. C’est notre tâche. Faire de la sécurité, c’est faire de la protection. Je dois aller traquer les faiblesses de chacun pour voir si quelqu’un peut les utiliser. Je préférerais repérer les qualités, mais je ne suis pas DRH, je suis de la DSEC. » Comme disent les Italiens, *se non è vero, è ben trovato*. Chez le producteur de la série, TOP, on précise que ce passage précis sort de l’imagination féconde des membres de

l’atelier d’écriture. Côté service, une voix nous glisse : « On s’est apprivoisés. On leur a fait rencontrer des gens qui leur ont permis de s’imprégner de la vie quotidienne des agents, hors des lieux communs. On leur a présenté les différents aspects de la vie du service – les différentes missions, le contre-terrorisme, la contre-prolifération. Nos principaux messages sont là. On leur a expliqué ce qu’on fait, cela n’a rien de gênant[64]. » Pour Éric Rochant, il s’agit sans doute, là encore, de « fragments d’humanité confrontés, jusqu’au sacrifice, à un monde complexe et obscur[65] ».

Maïdanek

Éric Rochant a des idées très précises sur le rôle des services secrets. Il les avait déjà présentées, en 1994, dans son film *Les Patriotes*. Il l'admet bien volontiers, d'ailleurs : « Notre sécurité ne peut être assurée que par les élites dans le sérieux, le secret et le silence. On veut tout le temps la transparence, tout savoir. Or on a besoin de secret. Ma motivation : parler de la DGSE qui est une institution subversive[66]. » Subversive ? Ah, bon !

Il poursuit : « À l'heure du rejet des élites, les meilleurs sont à la DGSE, du moins je l'espère[67] ! » Sur les questions de sécurité présentées dans ses films et son discours, le cinéaste est sur la ligne dure, avec une âme de maître d'école, de hussard noir de la III[e] République. Aux auteurs, aux acteurs, il explique sa vision des choses, dans une proximité saisissante avec le discours du service : « Ceux avec qui je travaille sont censés reproduire la DGSE, je suis donc obligé de leur insuffler ses valeurs de sérieux et de rigueur. Je passe par un discours assez proche de celui en vigueur dans les services de renseignement. Autant la DGSE veut savoir ce qu'on ne veut pas qu'elle sache, autant je veux présenter ce qu'elle ne veut pas montrer. J'observe tout, j'écoute tout. Je ne leur demande rien[68]. » Ce n'est pas exactement ce qu'on dit à la DGSE, où on explique qu'il présente volontiers des idées afin de vérifier si elles sont plausibles ou pas, et de savoir ainsi où il va. Rochant poursuit : « J'invente avec un esprit de sérieux. Je ne veux entendre parler d'aucune vraie technique[69]. »

Officiellement, c'est lui qui le dit, Éric Rochant ne s'intéresse pas au monde du renseignement : « L'espionnage en tant que tel ne m'intéresse pas. C'est un moyen de raconter des histoires romanesques, tendues, qui naviguent entre le polar et la géopolitique[70]. » En réalité, sa vision du monde colle à celle de tous ces services qui, à tout le moins dans les démocraties, œuvrent en marge des grands principes définis par la loi : droits de l'homme, respect des lois et prééminence de l'État de droit, attention aux plus faibles, refus de la peine de mort, comparution des pires salopards devant la justice.

Aux yeux des services, ces principes prévalent sur le sol national, où ils n'agissent que très marginalement. À l'étranger, c'est autre chose. Dans ce débat qui concerne tous ceux qui réfléchissent au cadre d'évolution des services spéciaux, mais aussi de ceux qui informent sans agir directement, *Le Bureau des légendes* et son *show runner* ne sont pas dans la neutralité. Ils ont pris leur parti : le camp de ceux désirant que l'État use de l'action secrète pour faire avancer sa politique. À leurs yeux, le terrorisme, le totalitarisme, la barbarie, les idées courtes et les anathèmes, le simplisme, le racisme et les discours extrémistes

mortifères doivent être combattus avec toutes les armes de la démocratie, sans exception. Pour une raison et une seule, qu'il explique ainsi : « Je suis petit-fils d'immigrés juifs polonais. Mes grands-parents paternels étaient communistes. Je suis le rejeton d'enfants cachés pendant la guerre. Je suis petit-fils d'un homme arrêté par la gendarmerie française, livré par eux aux Allemands et mort en déportation dans le camp nazi de Maidanek[71]. » Là est le vrai fond du *Bureau des légendes*. Inutile de chercher ailleurs les sources de la série, pas davantage que celles de *Les Patriotes*. Un seul message passe dans ces œuvres : la sécurité n'a pas de prix, la liberté non plus.

Comme l'observe finement la chercheuse Pauline Blistène à propos de cette série, « c'est bien sa capacité à générer un discours sur une dimension cachée du politique, et non sa ressemblance avec les véritables activités de la DGSE qui importe […]. Sa dimension pédagogique réside surtout dans sa capacité à dévoiler l'élément principiel des services de renseignement : la permanence d'une certaine violence politique, qui s'exprime et se résout par la nécessité d'une dimension secrète de l'État, et ce en dépit des principes de transparence et de publicité que les démocraties occidentales ont elles-mêmes érigés. En ce sens, le *BDL* peut être considéré comme une véritable "éducation" à l'ambivalence des régimes démocratiques[72] ». Dans l'entourage de Bernard Émié, le directeur général de la DGSE, on lui prête cette formule : « J'ai rencontré l'acteur [Jules Sagot], qui joue le personnage du geek Sylvain Ellenstein. Je lui ai demandé ce qu'il avait retiré de son rôle. Il m'a répondu : "Ce rôle m'a appris le patriotisme." Chapeau, Éric Rochant ! »

Pour la plus grande gloire de la série et de son créateur, *Le Bureau des légendes* est entré dans le langage commun. Au point même de devenir l'un de ces exaspérants poncifs journalistiques. Une rapide recherche ne tarde pas à faire la preuve que l'œuvre de fiction est mise à toutes les sauces. Un match difficile se présente pour nos deux joueurs de tennis français face aux maîtres du jeu mondial, Roger Federer et Raphaël Nadal ? Et voilà un titre qui cogne : « Wimbledon : Pouille et Tsonga face au bureau des légendes[73] ». Faut-il qualifier l'appareil de renseignement terroriste qui a préparé les attentats en France ? N'hésitons pas : ce groupe devient « le bureau des légendes djihadiste[74] ». Une fiction, donc. Alors que l'article est on ne peut plus sérieux, basé sur des faits bien réels, eux. Un cadre de la France insoumise, Alexis Corbière, a-t-il été victime d'un fric-frac ? La question est claire : « Assiste-t-on à un nouvel épisode digne du *Bureau des légendes*[75] ? » Le très sulfureux ex-bras droit du président de la République Emmanuel Macron a-t-il dévoyé les membres de l'équipe qui l'entoure ? Toujours est-il que contre toute attente « les

voici plongés en plein *Bureau des légendes* »[76]. Jusqu'au porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux qui veut éteindre l'incendie politique provoqué par l'affaire Benalla et déclare en janvier 2019 en conférence de presse : « Il faut arrêter les fantasmes. Ce n'est pas *Le Bureau des légendes.* » Comme l'admet volontiers Alex Berger : « Avoir un succès immense, c'est complexe[77]. » Un immense échec aussi, d'ailleurs…

---

1. « Quand une réunion, ou l'une de ses parties, se déroule sous la règle de Chatham House, les participants sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants », *The Chatham House Rule*, 2019.

2. Terme qu'il s'applique à lui-même (Maïna Marjany, « Dans les coulisses du *Bureau des légendes* : trois questions à Éric Rochant », *Émile Magazine*, juillet 2019).

3. Bernard Émié, entretien avec Anne Le Fur et Patrick Wajsman, « Les ambitions du renseignement extérieur français », *Politique étrangère*, n° 163, printemps 2019.

4. *La Nuit*.

5. Yvonne Baby, « *La Nuit* de Michelangelo Antonioni », *Le Monde*, 25 février 1961.

6. Entretien de l'auteur avec Alex Berger, le 16 avril 2019.

7. Martine Delahaye, « Comment écrit-on une série en France ? », *Le Monde*, 22 mars 2019.

8. Alex Berger, « Rapport Berger sur une nouvelle organisation de la fiction sérielle en France », Centre national du cinéma, avril 2019, p. 3.

9. Glenn Kessler et Todd A. Kessler sont les créateurs, avec Daniel Zelman, de la série *Damages* (2007-2012), diffusée aux États-Unis sur la chaîne câblée FX.

10. Alex Berger, « Rapport Berger », *op. cit.*

11. Nicolas Wuest-Famose, alors chargé de la communication de la DGSE.

12. Né en 1954, analyste dans l'US Navy, Jonathan Pollard est arrêté en 1987 pour espionnage au profit d'Israël. Il plaide coupable avant d'être condamné à la prison à vie. Malgré les pressions de Tel-Aviv et du puissant lobby israélien aux États-Unis, il ne sera libéré qu'en 2015, avec interdiction de quitter le territoire américain durant cinq années.

13. *À la Maison-Blanche.* Série créée par Aaron Sorkin mettant en scène de façon légère la vie d'un président américain (incarné par Martin Sheen), diffusée durant sept saisons de 1999 à 2006, à raison de vingt-deux épisodes par saison.

14. *Le Caire, nid d'espions* (2006) ; *Rio ne répond plus* (2009), de Michel Hazanavicius.

15. Gérard Pirès, avec Éric Judor et Ramzy Bedia.

16. Jean-Marie Poiré, avec Christian Clavier et Jean Reno.

17. Frédéric Schoendoerffer, avec Vincent Cassel et Monica Bellucci.

18. Philippe Haïm, avec Gérard Lanvin, Saïd Amadis et Nicolas Marié.

19. Éric Valette, avec André Dussollier, Rachida Brakni et Thierry Frémont.

20. Thomas Kruithof, avec Sami Bouajila, François Cluzet et Denis Podalydès.

21. Créée par Jean-François Halin.

22. Pierre Gastineau et Philippe Vasset, « La vraie vie de bureau », *Vanity Fair*, octobre 2018.

23. Pour *M15 demande protection* (1966), avec James Mason et Simone Signoret.

24. Pour *Tueur d'élite* (1975), avec James Caan et Robert Duvall.

25. Pour *Les Trois Jours du condor* (1975), avec Robert Redford et Faye Dunaway.

26. Éric Rochant, « Le Réel et la réalité », Le blog Éric Rochant, 2 janvier 2019.

27. Entretien de l'auteur avec Alex Berger, le 16 avril 2019.

28. Légendaire et inamovible patron du SCDE, l'ancêtre de la DGSE entre 1970 et 1981.

29. De Nina Companez, avec Denise Grey et Michel Aumont.

30. Directeur de cabinet du directeur général : Frédéric Beth ; directeur de l'administration : Pierre Pouëssel ; directeur des opérations : Éric Bucquet ; directeur du renseignement : François Sénémaud ; directeur de la stratégie : Christophe Bigot ; directeur technique : Bernard Barbier.

31. Entretien de l'auteur avec François, 2019.

32. Produite par Program 33, première diffusion sur France 5 en 2010. Voir également sa version livre *Au service secret de la France*, La Martinière, 2014, Points, 2017.

33. Film de Paul Greengrass, avec Tom Hanks, 2013.

34. Dont quelques éléments seront présentés au sein de l'ouvrage de Bruno Fuligni, *Dans les archives inédites des services secrets*, L'iconoclaste, 2010.

35. Bernard Émié, entretien avec Anne Le Fur et Patrick Wajsman, « Les ambitions du renseignement extérieur français », *op. cit.*

36. Entretien de l'auteur avec Lou, décembre 2018.

37. Jean Guisnel, « Quelles sont les valeurs morales de nos espions ? », lepoint.fr, 23 septembre 2013.

38. Voir le chapitre « La culture du renseignement ».

39. Romain Baheux, « Police, 11-Septembre et cinéma français : Mathieu Kassovitz en sept polémiques », *Le Parisien*, 29 novembre 2017.

40. Emmanuel Bourdieu (S1-3), Camille de Castelnau (S1-4), Cécile Ducrocq (S1-4), Raphaël Chevènement (S2-4), Hippolyte Girardot (S2), Antonin Martin-Hilbert (S2), Anne Costa de Beauregard, Olivier Dujols, Claire Lemaréchal (S4), Vincent Mariette (S4) Capucine Rochant (S4), Alexandre Smia, Joëlle Touma (S4), Quoc Dang Tran (S4), Dominique Baumard (S4), Gaëlle Bellan (S4).

41. Pierre Siramy (pseudonyme), avec Laurent Léger, *Vingt-cinq ans dans les services secrets*, Flammarion, 2010.

42. Entretien de l'auteur avec Maurice Dufresse, 14 décembre 2018.

43. « Les cons, ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît », le monde.fr/blog/aboudjaffar, 17 mai 2010.

44. Intervention lors de la conférence « Les services de renseignement. Faut-il sortir de l'ombre ? », Institut d'études politiques de Paris, 25 avril 2019.

45. France Inter, 10 juillet 2017.

46. Entretien de l'auteur avec Hector, janvier 2019.

47. Film de Pierre Schoendoerffer, avec notamment Jean Rochefort et Claude Rich, 1977.

48. *Ouest-France*, 30 septembre 2013.

49. Bernard Émié, entretien avec Anne Le Fur et Patrick Wasjman, « Les ambitions du renseignement extérieur français », *Politique étrangère*, n° 163, printemps 2019.

50. Voir le chapitre « La pépinière des espions ».

51. Film de Georges Lautner, avec Francis Blanche, Mireille Darc et Lino Ventura.

52. Film de Claude Chabrol, avec Marie Laforêt et Serge Reggiani.

53. Film de Georges Lautner, avec Jean-Paul Belmondo, Cyrielle Clair et Robert Hossein.

54. Entretien de l'auteur avec Laurent, février 2019.

55. Éric Rochant, « Le temps de la série », dossier de presse de la saison 4, TOP, octobre 2018.

56. Entretien de l'auteur avec Julien, décembre 2018.

57. Louis Rivet, chef du Deuxième bureau de 1936 à 1939, a dirigé le service de renseignement clandestin à partir de 1940, avant de rejoindre Alger en 1942.

58. Entretien de l'auteur avec Alex Berger, le 16 avril 2019.

59. Entretien de l'auteur avec Jérôme, mai 2019.

60. *Ibid.*

61. Gilles Perrault, *L'Erreur*, Fayard, 2008.

62. Pour tout savoir sur lui, lire Jefferson Morley, *Ghost. The Secret Life of CIA Spymaster, James Jesus Angleton*, St Martin's, 2017 ; Gérard Arboit, *James Angleton. Le contre-espion de la CIA*, Nouveau Monde, 2007.

63. Yves Trotignon, *Politique du secret. Regards sur* Le Bureau des légendes, PUF, 2018.

64. Entretien de l'auteur avec François, 2019.

65. *Télérama*, 21 décembre 2018.

66. Intervention lors de la conférence « Les services de renseignement. Faut-il sortir de l'ombre ? », *op. cit.*

67. *Ibid.*

68. *Ibid.*

69. *Ibid.*

70. Isabelle Poitte, « Dans les coulisses du *Bureau des légendes* », *Télérama*, 24 octobre 2018.

71. Éric Rochant, « Lettre à ceux qui sont tentés par l'abstention », Le blog Éric Rochant, 28 avril 2017.

72. Pauline Blistène, « Le secret comme ordinaire : *Le Bureau des légendes* et la modification du regard », *A contrario* nº 26, 2018.

73. Agence France-Presse, 6 juillet 2019.

74. Matthieu Suc, « Les commanditaires du 13-Novembre ont tous été éliminés », Mediapart, 19 octobre 2018.

75. Rachid Laïreche, « Alexis Corbière et son ancienne directrice de campagne cambriolés », *Libération*, 30 octobre 2018.

76. Ariane Chemin et François Krug, « Après l'affaire Benalla, les hommes de l'ombre de l'Élysée en pleine lumière », *Le Monde*, 21 janvier 2019.

77. Entretien de l'auteur avec Alex Berger, le 16 avril 2019.

3

Communication

« De ce que j’en sais, les diplomates et les agents secrets sont encore plus menteurs que les journalistes. »

Malcolm Muggeridge,

The Infernal Grove : Chronicles of Wasted Times

À la DGSE comme dans tous les services de renseignement du monde, on lance parfois au professionnel de la presse un peu trop curieux la formule éculée : « On fait un peu le même métier, non ? On fouille tous dans les poubelles… » Faux ! S’il existe des ressemblances, ce n’est pas dans les tas d’immondices qu’il faut les chercher. Certes, les officiers de renseignement en contact avec les sources humaines d’une part et d’autre part les professionnels de l’information respectant les principes déontologiques[1] ont en commun le besoin de sources de qualité qu’ils se doivent de protéger en leur garantissant la confidentialité. C’est effectivement un impératif commun des journalistes et des officiers de renseignement. Mais c’est bien le seul. Une première différence n’est autre que la règle pour les agents secrets de payer leurs informateurs, ce que la déontologie journalistique interdit tout autant que le vol, également pratiqué par les agents secrets. Par définition, les journalistes sont astreints à recouper leurs informations auprès de plusieurs sources, pour lever des ambiguïtés en corrigeant le regard biaisé que peut porter une source unique sur un événement quelconque. Un service de renseignement ne sera pas astreint à cette démarche. Un journaliste se doit également de vérifier les informations qu’il recueille, ce qui consiste à s’assurer de leur conformité à la vérité. En se gardant de suivre le funeste conseil de James Gordon Benett (1795-1872), fondateur du *New York Herald*, à un jeune confrère : « Souviens-toi, fils. De nombreuses bonnes histoires ont été ruinées par la sur-vérification[2]. »

Pour un agent de la DGSE, la vérification n’est pas un problème, pour une excellente raison. Une note de renseignement qu’il aura rédigée à partir des informations d’une ou de plusieurs sources se doit d’être affectée d’une qualification, attribuée en conformité avec le tableau suivant :

Qualité de la source		Qualité du renseignement	
Complètement sûre	A	Renseignement confirmé par	1

		d’autres sources	
Habituellement sûre	B	Exactitude probable	2
Assez sûre	C	Exactitude possible	3
Habituellement pas sûre	D	Exactitude douteuse	4
Pas sûre	E	Information peu probable	5
Sûreté ne pouvant être appréciée	F	Exactitude ne pouvant être appréciée	6

Dès lors, le lecteur sait précisément quelle crédibilité il doit prêter à l’information transmise. Si elle est cotée A1 ou B2, il peut en principe lui accorder confiance. Si la note reprend une simple rumeur cotée D3 ou C4, elle n’est pas fiable, le lecteur sera d’autant plus prudent s’il veut en tirer des conclusions… Mais le rôle d’un service de renseignement, c’est de rapporter cette rumeur. Il sera toujours temps de la démentir ou de confirmer sa validité.

Note déclassifiée

« Le renseignement permet aux autorités politiques de prendre des décisions mais aussi d'informer les Français. Toutes les informations des services de renseignement ne doivent pas nécessairement demeurer secrètes, sans quoi le système n'est pas sain[3]. » Mais qui donc parle ainsi avec tant de sagacité ? Dans ce cas précis, François Hollande ne commet pas de sortie de route. Il évoque précisément ses raisons de rendre publiques les motivations de la France pour frapper la Syrie, après que Bachar el-Assad avait utilisé l'arme chimique contre son propre peuple en août 2013. Mais une polémique était née. Certaines sources avaient avancé que ces armes interdites se trouvaient aux mains d'opposants syriens.

C'est alors que le président décide de faire publier un dossier d'information présentant les preuves dont dispose le gouvernement français. Petit détail : la frappe prévue pour le 31 août a été annulée au dernier moment, car le Premier ministre britannique David Cameron et le président américain Barack Obama ne se sentaient pas de légitimité suffisante pour y participer. Le 2 septembre, l'Élysée publie donc un dossier de renseignement[4], avec de nombreux détails précis incriminant le régime syrien. Ces éléments proviennent des analyses du renseignement français, essentiellement DRM et DGSE. Les sources secrètes de la DRM (interceptions des réseaux de communications à partir du navire *Dupuy-de-Lôme*, notamment) ne sont pas davantage dévoilées que celles de la DGSE. Cette dernière a pourtant mis le paquet et a récolté des échantillons biologiques et des tissus humains. En avril, des journalistes français alors présents en Syrie lui en avaient remis d'autres, afin qu'elle les fasse analyser. La Direction générale de l'armement s'en est chargée au centre du Bouchet à Vert-le-Petit (Essonne), le mieux équipé en France pour ce type d'analyse. Les résultats sont implacables.

Décision politique assumée, sources secrètes – humaines et techniques – impossibles à discerner par la seule présentation de leurs informations, cette publication explicite avec des arguments détaillés les conditions de l'attaque chimique du 21 avril 2013 dans la périphérie de Damas, dans les régions de Goutha Ouest et de Goutha Est : « Nos renseignements confirment que le régime redoutait une attaque d'ampleur de l'opposition sur Damas dans cette période. Notre évaluation est que le régime a cherché par cette attaque à desserrer l'étau et à sécuriser des sites stratégiques pour le contrôle de la capitale […]. Nous estimons que l'opposition syrienne n'a pas les capacités de conduire une opération d'une telle ampleur avec des agents chimiques. » Ils ne l'écriront pas, mais les analystes de la DGSE avaient acquis la conviction que la frappe

chimique était destinée à dépeupler un corridor permettant d'atteindre l'aéroport militaire de Mezzeh, en cas d'évacuation générale des caciques du régime.

La publication de la note a été décidée par François Hollande en personne, qui a par la suite fait connaître ses arguments : « Lors de la révélation de l'usage d'armes chimiques par le régime syrien, une controverse a pris corps concernant la véracité de cet usage et de l'auteur incriminé. Il s'avérait capital pour nous de livrer la démonstration que nos informations étaient fiables – elles ont d'ailleurs été corroborées par d'autres. À mes yeux, il fallait sans nul doute le dire aux Français pour ne pas reproduire l'épisode de la seconde guerre d'Irak et œuvrer à la légitimité d'une intervention. J'ai donc pris la décision de rendre publiques ces informations[5]. »

Quand la justice s’en mêle

L’une des rares manières de connaître les documents secrets conservés à la DGSE consiste à ce que la justice y mette le nez. Ensuite, par le jeu des fuites organisées en direction des journalistes, tel ou tel chaînon de la galaxie judiciaire les rendra publics. Que vient donc chercher la justice dans les archives de la DGSE ? Des documents, des preuves, et surtout de la mémoire. Quand les deux juges d’instruction chargés de l’affaire Clearstream, Jean-Marie d’Huy et Henri Pons se présentent à la porte de la DGSE, le 30 mars 2006, ils ne savent pas ce qu’ils vont y découvrir. Ils viennent surtout pour savoir si l’informaticien Imad Lahoud, personnage pivot de cette affaire rocambolesque, est comme il le prétend un correspondant des services spéciaux. Ou pas. En réalité, non…

Cette première perquisition de la justice à Mortier a fait à juste titre l’effet d’une bombe. Mais le plus important, c’est que les scribes du service avaient, comme c’est la règle, rédigé une note après chaque contact avec Lahoud, qui prétendait être en mesure de les « brancher » sur le terroriste Oussama ben Laden. À partir de ses pseudo-infos, les missions de contact organisées au Proche-Orient ont fait chou blanc. Le contact initial d’Imad Lahoud à la DGSE, Dominique Champtiaux, le directeur de cabinet du directeur général Pierre Brochand, n’a pas été inquiété. Ancien directeur du renseignement, passé au SGDN, Pierre Juillet a également été entendu par les juges, de même que l’ex-as du SDECE, Philippe Rondot. Mais à la fin de l’histoire il fut acquis que ce dernier n’avait rien commis de répréhensible.

Sauf que durant une perquisition à son domicile, les magistrats instructeurs avaient saisi des carnets de notes qui n’auraient pas dû s’y trouver. Cruelle illustration des failles que le non-respect des procédures de classification peut entraîner. L’imprudent général, déraisonnablement confiant dans ses capacités personnelles à protéger ses propres secrets, n’avait pas versé ces documents aux Archives nationales comme il aurait dû le faire. Ses notes et carnets portant sur ses activités secrètes s’y seraient trouvés sous la rigoureuse protection de la République. Dans son cas, les savantes protections du secret établies par la DGSE dont il fut un si efficace agent, et même un formateur de ses jeunes collègues sur les questions de sécurité, ont été fracassées. Résultat : ces éléments ont été joints au dossier de l’affaire Clearstream. C’est ainsi que les Français ont appris le rôle de la DGSE dans le débat interne à l’administration sur d’éventuels assassinats qui auraient pu être tentés par la France après les attentats du 11 septembre 2001. Autre secret dévoilé : la double politique de la France qui, durant la guerre dans les Balkans au cours des années 1990, poursuivait

officiellement des criminels de guerre alors que, dans la réalité, elle les protégeait. Ou encore sur les missions si secrètes des commandos Alpha du service Action, entre autres… Désastre incommensurable quand les services spéciaux entendent ne communiquer que sur ce qu'ils décident eux-mêmes, c'est-à-dire pas grand-chose !

Leur révélation fut la cause d'une insupportable humiliation pour l'officier, qui choisit après cette affaire de se retirer dans sa thébaïde morvandelle. Depuis cette période, la justice n'a cessé de contribuer régulièrement à la publicité faite aux productions de la DGSE. Y compris quand il s'agit d'histoire ancienne.

Suite à l'innovation introduite par leurs collègues chargés de l'affaire Clearstream, les perquisitions se succédèrent à la DGSE, organisées par plusieurs juges d'instruction. Mais échaudée par Jean-Marie d'Huy et Henri Pons, la DGSE, appuyée par l'ensemble des services de renseignement, avait obtenu de nouvelles dispositions législatives. De ce fait, la loi de programmation militaire du 29 juillet 2009 introduit de nouvelles mesures, intégrées dans la loi sur la protection du secret de la défense nationale. Les perquisitions suivantes n'ont donc pas été organisées sans que la DGSE ait eu les moyens d'en être avertie. Car auparavant, elles ont été précédées d'une première vérification, consistant à s'assurer que le siège des services spéciaux est un « lieu classifié » dont la liste… secrète, doit être consultée par le ministère de la Justice. Une fois cette vérification effectuée, le magistrat doit se présenter en personne, dûment accompagné sur place par le président de la commission consultative sur le secret de la défense nationale (CCSDN). Et si un document est susceptible d'intéresser le magistrat, c'est le président de la CCSDN qui prend le document en charge et le scelle avant que la procédure de déclassification soit entamée. Le magistrat enquêteur devra ensuite suivre une procédure rigoureuse, prévue par l'article 2312-4 du Code de la défense. Il est d'abord tenu de présenter une demande motivée à l'autorité administrative (en l'espèce, la DGSE) qui a classifié le document, pour faire lever cette protection. Le ministre de tutelle sollicité doit alors saisir sans délai la Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN) qui émet un avis favorable ou défavorable, que le ministre n'est pas tenu de suivre.

Le 29 juillet puis le 3 août 2010, le juge d'instruction Patrick Ramaël, flanqué du président de la CCSDN, Jacques Belle, fera placer sous scellés par ce dernier plusieurs documents intéressant l'affaire Ben Barka, enlevé à Paris en avril 1965, avec la complicité de plusieurs agents du SDECE. Ces dossiers concernaient le roi Hassan II, le général Mohamed Oufkir, considéré comme l'organisateur du rapt, mais aussi Medhi Ben Barka lui-même, plusieurs correspondants du SDECE et des voyous accusés de complicité. Dans le rapport

d’activité publié l’année suivante, on apprend que la CCSDN a fait de la dentelle, autorisant certaines des déclassifications demandées mais pas d’autres, page par page et « sans préjudice de l’occultation de toutes mentions à caractère interne propres au service, à son organisation et à ses procédures de traitement, de sécurité, de transmission, d’enregistrement ou de classement[6] ».

Bien d’autres enquêtes judiciaires furent nourries après perquisition par des déclassifications de documents de la DGSE, parmi lesquelles l’affaire des « comptes japonais » de Jacques Chirac[7], l’attentat commis à Karachi (Pakistan) contre un bus transportant des employés de la société DCNS[8], l’affaire des moines de Tibéhirine[9], et plus dernièrement, la guerre civile du Rwanda, en 1994.

---

1. Admise comme le modèle international basique, la *Déclaration des devoirs et des droits des journalistes* a été adoptée à Munich en novembre 1971. Elle est reconnue par la Fédération internationale des journalistes (FIJ), par l’Organisation internationale des journalistes (OIJ), et par la plupart des syndicats de journalistes d’Europe. En France, la *Charte d’éthique professionnelle des journalistes*, rédigée en 2011, demeure la référence.

2. Stephen Bates, *If no News, Send Rumors. Anecdotes on American Journalism*, Owl Books, New York, 1989, p. 204.

3. François Hollande, cité par Alexandre Papaemmanuel et Floran Vadillo, *Les Espions de l’Élysée*, Tallandier, 2019, p. 163.

4. *Synthèse nationale de renseignement déclassifié. Programme chimique syrien. Cas d’emploi passé d’agents chimiques par le régime. Attaque chimique conduite par le régime le 21 août 2013*, République française, 9 septembre 2013.

5. *Ibid.*

6. *Rapport de la Commission consultative du secret de la défense nationale, 2010-2012*, La Documentation française, 2013, p. 109-110.

7. Roger Faligot, Jean Guisnel et Rémi Kauffer, *Histoire politique des services secrets français*, La Découverte, 2012, p. 536-538.

8. Jean Guisnel, *Armes de corruption massive. Secrets et combines des marchands de canons*, La Découverte, 2011, p. 63-69.

9. Roger Faligot, Jean Guisnel et Rémi Kauffer, *Histoire politique des services secrets français, op. cit.*, p. 557-560.

4

Pékin à la manœuvre

« Ayez des espions partout, soyez instruit de tout, ne négligez rien de ce que vous pourrez apprendre. »

Sun Tzu, *L'Art de la guerre*

Nous avons vu comment la DGSE « travaille » sa communication, afin de ne laisser sortir que les seules informations qu'elle approuve. Dans des circonstances extraordinaires, il lui arrive de prendre la parole ès-qualités pour donner de la publicité à un dossier qu'elle suit avec attention. C'est exceptionnellement rare, mais cela s'est produit dans l'affaire du réseau social professionnel LinkedIn.

La première alerte est venue d'Allemagne. Le 14 juillet 2017, le Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV), service de renseignement intérieur allemand et de contre-espionnage, lance un avertissement sur l'utilisation du réseau LinkedIn par le ministère chinois de la Sécurité d'État (MSE) Guoanbu, pour recruter des informateurs sur ce réseau international hégémonique. Le Guoanbu a beau être de création récente, il a rapidement trouvé sa place. Son expert, internationalement reconnu, Roger Faligot, écrit à son propos : « Demain, le mot GUOANBU sera sans doute aussi connu que les initiales KGB l'étaient jadis. Ce qui appelle d'ailleurs une réflexion liée à l'évolution de la société chinoise dans les décennies à venir. […] Les services de sécurité ne sont pas seulement un organe de connaissance, voire d'influence et d'action limitée, comme dans les pays démocratiques. Ils constituent un pilier essentiel du pouvoir aux côtés de l'armée et du Parti unique[1]. » Autres temps, autres mœurs : les anciennes méthodes de recrutement qui voient l'agent étranger aller physiquement au contact de sa cible – ce que les espions appellent « tamponner » – ne sont plus de mise. Enfin, plus seulement… Un réseau comme LinkedIn compte plus de six cents millions de membres, dont 10 % au moins sont des décideurs, qui utilisent tous ce réseau social pour doper leur carnet d'adresses, échanger et étendre leur influence, éventuellement pour trouver de nouveaux clients ou rebondir sur un emploi plus attrayant. C'est du pain bénit pour les services de renseignement, qui ne vont quand même pas se priver d'y agir comme un renard dans un poulailler : « L'explosion exponentielle de l'information publiquement disponible change le monde du renseignement dans sa globalité. Elle transforme nos outils, notre organisation, notre relation aux institutions et tout ce que nous faisons[2]. »

Faire du renseignement, c’est aussi se servir dans les étalages. Les services français agissent-ils également sur les réseaux sociaux pour enquêter et chercher des sources ? C’est probable. Mais à ce jour, ils ne se sont pas fait prendre publiquement, la main dans la confiture. À l’inverse des Chinois !

En juillet 2017, le « président » du BfV, Hans-Georg Maassen, emploie des termes mesurés en dénonçant « d’importants efforts pour infiltrer les parlements, les ministères et les administrations ». Le mois précédent, sous l’influence de Xi Jinping, Pékin a promulgué une nouvelle loi sur l’espionnage, dont l’article 7 oblige « toute organisation à collaborer aux missions de renseignement national ». La collaboration entre les institutions de renseignement et celles du secteur « privé » franchit alors un cap significatif, passant désormais du rang d’échange tacite au rang de devoir d’État. Comme le précise le chercheur Gabriel Jamet, la République populaire de Chine « s’est fixé l’objectif de devenir la première puissance mondiale pour le centenaire de sa naissance, en 2049. Pour répondre à ces enjeux, l’actuel président programme une profonde réorganisation d’un système déjà existant. Il résulte de ces réformes et de la centralisation des services sous la seule autorité de l’actuel président, une réappropriation des pouvoirs pour la réalisation et l’exportation du “rêve chinois”. Dans cette dynamique insufflée par Xi Jinping, les services spéciaux sont au premier rang de l’assimilation qui s’opère entre sûreté de l’État et stabilité du régime[3] ». À Pékin, les accusations de Hans-Georg Maassen suscitent une feinte indignation, sur un mode mineur : « Nous espérons que les organisations allemandes responsables, singulièrement les ministères, pourront s’exprimer et agir avec un meilleur sens des responsabilités et ne rien faire qui soit préjudiciable au développement des relations bilatérales[4]. »

La revanche française

Quinze mois après l'Allemagne, la France décide de la suivre et de s'en prendre à son tour publiquement, sans chercher à dissimuler l'origine des coups, aux espions de Pékin. La dernière offensive contre une puissance étrangère s'était déroulée vingt-deux ans plus tôt et avait concerné les États-Unis. Prise la main dans le sac en 1995, la CIA avait vu la France expulser sans aménité la quasi-totalité de son poste parisien. Fustigée, entre autres turpitudes, pour avoir effrontément recruté Henri Plagnol, énarque et haut fonctionnaire au cabinet du Premier ministre[5].

Chargée du contre-espionnage en France depuis la Libération, la DST, devenue DCRI en 2007, puis DGSI en 2013, a pris de longue date l'habitude de sensibiliser les cadres dirigeants français, aussi bien du secteur public que du secteur privé, à la nécessité de se méfier des recrutements par des « puissances étrangères ». Au début du XXIe siècle, rien n'a changé. Sauf la communication des services. Dans une démarche inédite, la DGSI s'associe à la DGSE pour tirer un coup de semonce commun contre les services de renseignement chinois en diffusant en octobre 2018 une alerte[6] destinée aux ministères et aux cadres des grandes entreprises françaises.

La note met en cause le Guoanbu. Fin 2018, les services français estiment que plus de mille sept cents personnes ont été visées sur les réseaux sociaux pour tenter de les faire trahir la France au profit de Pékin ! Rompant avec l'habitude d'éviter l'incident diplomatique, la note est pédagogique : elle insiste sur la nécessité de « reconnaître une approche d'un service de renseignement étranger sur les réseaux sociaux » et prévient que « le caractère douteux des propositions faites par les officiers de renseignement chinois est généralement perceptible dès les premiers échanges ».

Premier signal devant alerter une cible : « Les informations fournies par les officiers chinois sont anormalement vagues : le domaine d'activité de la société, les conditions de la coopération proposée, l'identité du client, etc. » Les agents du Guoanbu demandent également à leurs nouveaux contacts un CV à jour, plus complet que celui figurant sur LinkedIn. Dans un but précis : « Obtenir des coordonnées (téléphone, e-mail) qui pourront être utilisées dans le cadre d'opérations de renseignement technique. »

Puis ils proposent à leurs cibles de privilégier les messageries cryptées difficilement interceptables par les services français, avant de passer aux choses sérieuses en réclamant « des productions écrites sur des sujets d'actualité ou des questions en lien avec leurs fonctions. Ils ne manquent pas de préciser que les

informations issues de sources ouvertes ne représentent que peu d'intérêt pour leurs clients tandis que les données confidentielles sont davantage valorisées ».

Ensuite viennent les « cadeaux », quand les nouveaux amis chinois « privilégient la Chine et Hong Kong comme lieux de rendez-vous pour le premier entretien. Dans de rares circonstances, d'autres destinations peuvent être proposées. Les frais de déplacement et de séjour sont toujours pris en charge par la société chinoise ». Est-il utile de préciser que les officiers chinois chargés du contact choisissent des identités et des images spécialement fabriquées pour l'opération, souvent féminines et d'agréable apparence[7] ?

Salades pékinoises

Le 24 mai 2018, l'émission « Quotidien », sur la chaîne TMC, sort une tonitruante exclusivité : quatre agents de la DGSE ont été arrêtés par la DGSI et deux placés en détention, « accusés d'avoir été enrôlés par la Chine et d'avoir joué le rôle d'agents doubles auprès des services français » ! Dans la foulée, le ministère des Armées confirme que « deux de ses anciens personnels et la conjointe de l'un d'entre eux ont été déférés devant le juge d'instruction, pour des faits susceptibles de constituer les crimes et délits de trahison par livraison d'informations à une puissance étrangère, provocation au crime de trahison et atteinte au secret de la défense nationale. Les agents concernés, à la retraite, ont appartenu dans le passé à la DGSE. Ces agissements d'une extrême gravité ont été détectés par ce service qui a porté à sa propre initiative ces faits à la connaissance du procureur de Paris, sur le fondement de l'article 40[8] du Code de procédure pénale ». Quinze mois plus tard, le service n'en avait pas dit davantage. La communication et l'ouverture ne sont pas de mise lorsqu'il s'agit de laver le linge sale. C'est uniquement en famille que ça se passe.

Pour autant, la partie publique de cette affaire de trahison présumée repose sur les seules accusations et déclarations des services de renseignement contre deux hommes : Pierre-Marie H., né en 1952, et Henri M., un colonel retraité né en 1946.

Ce dernier, militaire depuis 1966, issu de l'École militaire interarmes de Coëtquidan et versé dans le « cadre spécial », termine sa carrière parisienne à la DGSE comme responsable du contre-espionnage opérationnel, avant d'obtenir un poste à l'étranger, privilège rémunérateur réservé aux fonctionnaires méritants. Alors lieutenant-colonel, il s'installe comme « célibataire géographique », son épouse restant en France. Au poste de deuxième secrétaire à l'ambassade de France, bien qu'agent de la DGSE, il n'est nullement un clandestin : il représente officiellement le service à Pékin, interlocuteur régulier de ses homologues chinois.

Ces postes sont appelés « totem ». Le premier occupant de celui-ci avait été Thierry Imbot, affecté à Pékin en 1986, quelques mois après que son père René Imbot avait pris les rênes de la DGSE, pour y « couper les branches pourries », selon sa célèbre formule, à la suite de l'affaire du *Rainbow Warrior*. Dans la foulée de cet épisode, Thierry Imbot s'était durant un temps reconverti dans les relations d'influence entre Taïwan et les cercles dirigeants parisiens. Le 10 octobre 2000, il avait été retrouvé défenestré dans la cour de son immeuble parisien, sans que la nature de ce décès ait jamais été formellement définie[9]…

Son père – pour sa part, convaincu de son assassinat – avait expliqué pourquoi il avait choisi de donner un tour chinois à la carrière de son fils : « En 1985, j'ai été étonné que l'on ait des relations étroites avec la CIA, par exemple, mais aucune collaboration avec la Chine, alors que l'on avait un adversaire commun : l'URSS. Pékin m'a demandé de désigner un correspondant là-bas : j'ai nommé mon fils. Il est parti en juillet 1986, et les Chinois lui ont ouvert toutes les portes[10]. »

En contact avec le représentant du service, lointain successeur de Thierry Imbot, une employée chinoise de l'ambassade de France, interprète de l'ambassadeur Pierre Morel, ne laisse pas indifférent le nouvel arrivant. Problème : la dame est considérée, à tort ou à raison, comme se trouvant en lien avec les services de renseignement chinois ou, au moins, régulièrement débriefée par eux. L'ambassadeur s'inquiète de cette relation et finit par « sonner l'alarme à la DGSE, persuadée à son tour que son agent a communiqué des informations sur le fonctionnement de son poste et ses réseaux. Le dispositif clandestin du service en Chine, construit pièce par pièce, doit être "démonté", rendant partiellement aveugle la DGSE. Deux agents clandestins sont aussi discrètement que possible exfiltrés et rapatriés en France[11] ». Il n'aura donc passé que quelques mois à Pékin.

Le rappel d'Henri M. en France survient dès février 1998. En 1999, Henri M. crée une société faisant explicitement référence à la Chine, dédiée au « conseil pour les affaires », dont le siège social est enregistré dans une entreprise de domiciliation du XVIe arrondissement de Paris.

En 2004, l'ex-espion retourne en Chine pour épouser l'interprète de son cœur et s'y installer.

Cette affaire pose plusieurs questions, auxquelles les personnes connaissant ce dossier que nous avons contactées ont refusé de répondre. Première interrogation : concernant un poste destiné à établir des relations durables avec une puissance étrangère aussi « entreprenante » que la Chine, serait-il bien sérieux que son titulaire soit au courant de l'ensemble des dossiers du service dans cette zone ? On ose espérer que non…

Seconde question : pourquoi a-t-il fallu vingt ans pour qu'il devienne si urgent de rattraper Henri M., alors même que son retour à Paris en 1998 avait été motivé par la « vulnérabilité » née de sa relation avec une employée chinoise de l'ambassade ? La réponse sera intéressante.

Enfin, concernant le cas de Pierre-Marie H., accusé d'avoir travaillé au profit des Chinois alors qu'il était encore en activité au service, justement chargé de la protection contre les intrusions étrangères, on attend toujours de comprendre ce

que veulent dire les mots du ministère des Armées évoquant des « agissements d'une extrême gravité ».

Plusieurs membres de sa famille ont également été inquiétés, dont l'un est agent de la DGSE. N'ayant pu obtenir de confirmations de faits évoqués, et sans connaître le point de vue de la défense des accusés, nous ne les évoquerons pas ici. On remarquera que dans ce cas le ministère des Armées, donc la DGSE, s'est borné à accuser sans présenter la moindre preuve et en refusant explicitement d'expliquer quelque élément que ce soit, qui aurait permis de mettre cette charge en perspective. Étrange, très étrange affaire…

---

1. Roger Faligot, *Les Services secrets chinois. De Mao aux JO*, Nouveau Monde, 2008, p. 563.

2. Propos d'un ancien directeur de la DIA (Defense Intelligence Agency), *in* Peter W. Singer et Emerson T. Brooking, *Likewar, the Weaponization of Social Media*, Eamon Dolan, Boston, 2018, p. 77.

3. Gabriel Jamet, « Les services de renseignement et de sécurité en République populaire de Chine : un instrument essentiel de survie et d'hégémonie », IRIS, p. 9-10, janvier 2019.

4. Lu Kang, porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, décembre 2017.

5. Jean Guisnel et David Korn-Brzoza, *Au service secret de la France. Les maîtres de l'espionnage se livrent enfin*, La Martinière, 2014, p. 407-411.

6. « Note d'alerte à l'intention des ministères français », note « blanche » non signée, non classifiée, 19 octobre 2018. Archives de l'auteur.

7. Christophe Cornevin et Jean Chichizola, « État, entreprises : comment la Chine espionne la France », *Le Figaro*, 22 octobre 2018.

8. « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »

9. Jean Guisnel, *Armes de corruption massive*, *op. cit.*, p. 210-211.

10. René Imbot, *Le Monde*, 14 mai 2004.

11. Franck Renaud, « Un des espions mis en examen était soupçonné depuis vingt ans », *Le Journal du dimanche*, 27 mai 2018.

5
L’aigle noir

« Quand soudain, semblant crever le ciel
Et venant de nulle part,
Surgit un aigle noir. »
Barbara, « L’aigle noir »

Depuis 1991 et la fuite du président Mohamed Siyad Barre chassé par les milices, la situation en Somalie est ce que les militaires appellent un « pot de pus ». Anarchique, inextricable, insoluble[1]… En octobre 1992, le ministre de la Santé et de l’Action humanitaire du gouvernement de Pierre Bérégovoy, Bernard Kouchner, lance une campagne afin que les écoliers français collectent du riz au bénéfice des Somaliens affamés. Quelques semaines plus tard, il se fera photographier débarquant, un sac de riz à l’épaule, sur une plage de Somalie. L’image de cette pure opération de communication personnelle fera le tour du monde. En décembre 1992, l’ONU lance une mission de rétablissement de la paix pour désarmer les milices, l’United Intervention Task Force (UNITAF), à laquelle les Américains sont associés via leur propre opération *Restore Hope*, comptant vingt-cinq mille hommes et des moyens matériels démesurés. Des militaires français, eux, sont associés à l’UNITAF dans une mission autonome, l’opération *Oryx*[2]. L’ONU, impuissante, interrompt sa mission en mai 1993 ; côté américain, l’opération *Restore Hope* se voit remplacée à compter du 4 mai par *Continue Hope*. Cette dernière se terminera en un fiasco d’anthologie, après que le 3 octobre 1993 une attaque de la Task Force Ranger à bord d’hélicoptères MH-60 Blackhawk avait échoué à capturer le chef milicien Mohamed Farrah Aïdid et ses principaux subordonnés. Dix-neuf Américains ayant été tués dans l’opération et quatre-vingt-quatre, blessés, le président Bill Clinton clôture *Continue Hope* dans la foulée[3].

L’enfer sur terre

Abandonnée à son sort, la Somalie s’est transformée en un enfer sur terre. D’abord pour ses habitants délaissés par le reste du monde. Il faudra dix ans pour que soit mis sur pied en 2005, sous le parrainage de l’Éthiopie, un gouvernement national de transition, installé à l’extérieur du pays. Seule autorité reconnue au plan international, elle n’exerce son pouvoir que sur quelques hectares de la capitale Mogadiscio.

En septembre de cette même année 2005, un jeune adjudant, Denis A., un fantassin affecté au Centre parachutiste d’instruction spécialisée (CPIS) de Perpignan qui appartient au service Action de la DGSE, dont l’une des identités fictives (Denis Allex) n’est pas encore connue du monde entier, se voit remettre la médaille militaire. Avant que Nicolas Sarkozy prenne l’heureuse initiative d’ouvrir l’attribution de la Légion d’honneur aux soldats et aux sous-officiers, elle demeure la plus haute décoration dont ces derniers peuvent s’enorgueillir.

Les efforts politiques et diplomatiques visant à doter la Somalie d’un pouvoir efficace et crédible demeurent vains : après tant d’années d’anarchie, le pays est désormais tombé sous la coupe des islamistes radicaux. Durant sa campagne présidentielle, le futur hôte de l’Élysée, Nicolas Sarkozy, annonce qu’il veut se mêler du sort de cet État failli : « La communauté internationale doit aussi s’impliquer avec détermination dans tous les pays minés par les opérations de groupes terroristes. C’est le cas en Afghanistan et en Irak, mais aussi, il ne faudrait pas l’oublier, en Somalie et au Darfour. Nous le devons à ces pays et à ces populations. Nous le devons à nous-mêmes aussi, car nous devons éviter que ces régions deviennent des sanctuaires pour terroristes, voire des soutiens actifs à leurs actions dans le monde[4]. » En juillet 2008, Bernard Kouchner, devenu le ministre des Affaires étrangères du gouvernement de François Fillon, réclame l’envoi d’une mission militaire française en Somalie, notamment pour étudier sur place la création d’une force militaire dirigée par le gouvernement de transition. L’Élysée prend l’attache de l’état-major des armées et du général du commandement des opérations spéciales (COS), l’amiral Pierre Martinez, qui estime que l’opération est trop risquée.

La DGSE est sollicitée : son service Action, dont c’est l’une des missions, serait-il en mesure de prêter main-forte au gouvernement somalien ? Directeur de la DGSE, Pierre Brochand s’y oppose formellement.

La situation est plus épouvantable que jamais en Somalie. Un militant prend alors une importance grandissante : Ahmed Abdi Godane[5], chef du Harakat al-Shebab al-Moudjahidin, tenant d’une conception rigoriste de l’islam. Ce groupe

est une émanation de l'Union des tribunaux islamiques somaliens, qui avait progressivement imposé sa loi et la charia dans le centre et le sud de la Somalie avant de s'emparer de la capitale Mogadiscio en 2006.

En juin 2009, Godane s'adresse aux journalistes de Mogadiscio, déclarant son intention de prolonger le combat de ses miliciens « jusqu'à la libération de Jérusalem » et ajoute : « Nous nous battrons et les guerres ne connaîtront pas de fin tant que la charia ne sera pas en vigueur et tant que les musulmans n'auront pas libéré Jérusalem. » Il précise que les combats en cours à Mogadiscio « se déroulent entre les forces d'Allah et les éléments dont l'intention est d'établir la démocratie et les théories juives » : « C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous demandons à la population de la capitale de choisir le droit chemin. » Affirmant combattre pour la libération de la « Terre sainte de Somalie », les shebab (les « jeunes », en arabe) font allégeance, à la fin de l'été 2009, à l'organisation terroriste al-Qaida. S'adressant à Oussama Ben Laden dans une vidéo de quarante-huit minutes, Godane lance : « Nous attendons que vous nous guidiez sur la voie du djihad, au moment où le combat contre l'occupant rejoint la lutte pour établir un État islamique. »

Le secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des opérations de maintien de la paix, Burton Lynn Pascoe, insiste le 10 juillet 2009 à New York sur le fait que le gouvernement somalien continue à faire face aux assauts des insurgés, appuyés par des combattants étrangers. Il souhaite que la Somalie reçoive un soutien international, qui appuierait une force militaire gouvernementale basée sur le consensus et les accords de Djibouti[6] afin de mettre fin à l'opposition armée. Il s'inquiète en particulier des activités du groupe al-Shebab, qui a intensifié sa stratégie d'intimidation de la population, en commettant des assassinats ciblés de chefs de clan et de représentants gouvernementaux, y compris en décapitant des dirigeants communautaires locaux. Pascoe ajoute que la résistance de la population à al-Shebab et aux combattants étrangers renforcera les efforts de mobilisation politique déployés par le gouvernement. En décembre 2008, le président Abdullahi Yusuf Ahmed est remplacé par l'« islamiste modéré » Sharif Sheikh Ahmed, lors d'une élection par le Parlement réuni à Djibouti. Dans les faits, il n'a aucun pouvoir. Comment lui en donner ?

La DGSE à la rescousse

Sur instruction du Quai d'Orsay, le représentant de la France aux Nations unies, l'ambassadeur Jean-Maurice Ripert, rappelle ce même 10 juillet 2009 les efforts de son pays pour sécuriser la navigation au large de la Somalie où sévissent les pirates, rappelant que les livraisons du Programme alimentaire mondial (PAM) vers ce pays avaient quadruplé entre 2007 et 2008 ; la France estime que son rôle diplomatique dans cette partie du monde où elle est très présente lui commande d'intervenir en Somalie. Ripert juge « impératif » que la communauté internationale renforce son appui à cette ancienne colonie italienne. Il faudra quelques mois avant que l'aide française se mette en place.

Paris a une idée. Former des soldats somaliens chez eux, sur place à Mogadiscio, au cœur même du chaudron où bout la lave incandescente ! Deux cadres du CPIS vont s'y coller.

Marc Aubrière et Denis Allex sont conscients du danger. Ils ne partent pas la fleur au fusil. Leur mission d'assistance prévoit tout de même qu'elle se déroule au sein d'une zone sûre, contiguë à l'aéroport de Mogadiscio. Mais, le premier soir, ce ne sera pas possible. Ils s'installent pour la nuit à l'hôtel Sahafi de Mogadiscio. Sans tarder, un commando d'une dizaine d'hommes armés surgit dans l'établissement. Après avoir menacé et désarmé les vigiles de l'établissement, le 14 juillet 2009, ils se rendent directement dans les chambres où se trouvent les deux Français, qu'ils emmènent !

Ce double enlèvement a d'abord des causes franco-françaises : le choix politique d'affirmer de cette façon la solidarité avec les Somaliens ne se justifiait pas. Pourquoi ne pas avoir choisi de conduire cette mission dans un pays voisin, comme les forces armées françaises le feront par la suite ? Pourquoi de si mauvaises conditions sur le terrain ?

J'ai rencontré plusieurs personnes directement concernées par cette affaire. Ce cas est très peu fréquent mais, malgré leur volonté de faire comprendre ce qui s'est passé, elles n'y parviennent pas. Le tabou perdure. Les mots ne sortent pas. L'émotion les étreint. Les larmes jaillissent. J'entendrai aussi que cet enlèvement est lié à l'implacable loi de Murphy[7]…

Un an plus tard, des Français commenceront à Djibouti la formation de cinq cents personnels somaliens, afin d'aider à la consolidation d'une force d'intervention de l'Union africaine en Somalie, l'African union mission in Somalia (AMISOM)[8].

Après leur enlèvement, l'appartenance des deux Français aux services spéciaux est très rapidement révélée par un haut responsable somalien. Il avance

devant la presse qu'ils « ne sont pas journalistes, les deux travaillent pour le gouvernement français. Ils avaient été invités par le ministère (somalien) de la Défense pour assurer une formation à leurs homologues des services de renseignement somaliens ». D'autres les présentent comme se trouvant sur place pour contribuer au perfectionnement des gardes du corps du président Sharif Sheikh Ahmed. Selon des témoins, le groupe est reparti à bord d'un des deux véhicules qui l'avaient amené, l'autre étant tombé en panne. L'enlèvement, qui n'a duré que quelques minutes, n'a pas été revendiqué. Évidemment la révélation du statut des prisonniers a fait monter leur valeur « marchande » au plus haut !

Au sein de la DGSE tout entière, et encore davantage parmi les amis des deux hommes à Perpignan, c'est la consternation… Mais ces clandestins ont de l'énergie et de la ressource. Ils ont tiré bien des otages de nasses tout aussi inquiétantes, sinon pires. Plusieurs de leurs camarades se disent prêts à partir les chercher sur place, mais la décision doit être prise très vite. Ils savent que sur de tels terrains, ce sont les règles du commerce qui prévalent. Un modeste gang a enlevé les otages et, dans les deux jours, ils reviendront à de plus gros carnassiers !

Il faut éviter que les deux Français se retrouvent entre les serres des shebab. Le refus de la direction du service d'engager immédiatement cette mission de sauvetage possède ses raisons, notamment celles liées à un éventuel « sur-enlèvement ». Sans être nécessairement infondées, elles sont restées en travers de la gorge des camarades de Denis Allex. En 2019, elles ne sont toujours pas digérées. Le mot est faible…

Dans la nuit du 25 au 26 août 2009, Marc Aubrière qui n'a pas été vendu aux mêmes geôliers que son camarade, parvient à s'évader. L'ex-otage, qui n'a jamais été identifié par son vrai nom, explique aux journalistes : « Mardi soir, aux environs de minuit, j'ai profité du sommeil de mes geôliers, fatigués par le ramadan. J'ai vu que ma cellule était mal fermée, alors je me suis fait la belle sans violence. De toute façon, si j'avais tiré un coup de feu d'autres gardes m'auraient descendu. Puis j'ai marché dans la nuit pendant près de cinq heures en me guidant avec les étoiles pour rejoindre la zone que j'espérais atteindre. Mogadiscio, la nuit, est déserte et les seuls hommes que l'on croise sont armés. On m'a tiré dessus, j'ai couru, je me suis caché et, par chance, on m'a raté[9]. » Il ajoute que, pour tuer le temps, il a lu une dizaine de fois *Deception Point*, de Dan Brown, que lui avaient remis ses ravisseurs du groupe Hezb al-Islam.

Le commerce des otages est une affaire juteuse. À la même époque, les pirates maritimes qui enlèvent des navigateurs au large de la Somalie les monnaient à bon prix. Les shebab ciblent volontiers de telles victimes si rentables. En

octobre 2010, ils récupèrent auprès de leurs compatriotes pirates maritimes deux voileux sud-africains enlevés en mer, Bruno Pelizzari, qui possède également la nationalité italienne, et Deborah Calitz.

La traque

Entre l'enlèvement de Denis Allex et la découverte de la tanière où il est caché par ses ravisseurs, trois interminables années se déroulent durant lesquelles la DGSE ne va jamais relâcher sa traque. Les services américains, qui ont donné un sérieux coup de main à leurs collègues français, ne leur avaient guère laissé d'espoir. Leur camarade est un *ghost hostage*, un fantôme. Ils ne le retrouveront jamais, craignent-ils…

Les Français ont tout tenté, infiltré des agents dans l'AMISOM, négocié jusqu'à l'écœurement avec tous les intermédiaires possibles et imaginables, branché les antennes du *Dupuy-de-Lôme*, ce grand navire blanc de la DRM surmonté de radômes qui se met à fréquenter assidûment la zone. Assurant les relations de la Somalie avec l'extérieur par câble sous-marin, le East African Submarine Cable System (EASSy) est « branché » ; tout ce qu'il était possible de faire a été tenté. Un homme ayant eu connaissance de ce dossier nous confie : « Ils ont parlé avec tous les diables de la terre. Mais les shebab sont des malades mentaux ! Ils réclamaient des libérations de prisonniers impossibles à satisfaire. La négociation a ses charmes et aussi ses limites ! » Les cinquante agents des services spéciaux qui ont travaillé à temps plein en France et en Afrique pour débusquer leur ami, avec tous les moyens imaginables, ont quand même fini par mettre la main dessus. Il leur aura fallu trente-six mois de recherches inlassables pour le retrouver. Aux tout premiers jours de l'été 2012, l'otage est localisé. Comment ? « Ce secret-là ne sera pas levé de sitôt », écrivions-nous en mars 2013[10]. Nous avions pourtant l'évidence sous le nez !

Le lecteur se souvient des navigateurs otages Bruno Pelizzari et Deborah Calitz. Ils ont été libérés des griffes des shebab, le 21 juin 2012. Les autorités somaliennes prétendront que ce sont elles qui les ont libérés par la force. Il est plus probable qu'une rançon a été versée par les services de renseignement extérieur italiens, l'Agenzia informazioni e sicurezza esterna (AISE)[11]. Peu importe, ils sont libres ! Bingo ! Le ministre somalien de la Défense, également vice-Premier ministre, Hussein Arab Isse, lâche le jour même une information de taille qui passera inaperçue… sauf de la DGSE : « Nous savons où se trouvent les autres otages, dont l'agent français, et si les ravisseurs ne les libèrent pas nous les secourrons par la force[12]. » Et pour cause ! Bruno Pelizzari et Deborah Calitz ont vu Denis Allex, savent en quel lieu et le confient aux Somaliens, puis aux Français qui vont les interroger. Enfin un vrai bel indice…

Le temps de confirmer les informations et surtout d'analyser les photos prises de jour par le satellite d'espionnage français Helios et de nuit par un satellite

américain, le ton change à Paris. À l'abattement palpable chez les autorités politiques et à la DGSE succèdent des déclarations un peu plus positives. Il est vivant, « on en a la preuve et on a des nouvelles », se réjouit le 13 juillet 2012 le ministre Jean-Yves Le Drian au micro d'Europe 1. Le jour de la fête nationale, trois ans exactement après l'enlèvement, la même station diffuse un message de l'épouse du prisonnier, qui sera repris par RFI, susceptible d'être entendu en Somalie. Une bouteille à la mer, sait-on jamais, si l'otage avait la possibilité de l'entendre ! À Mortier, on a retrouvé l'aiguille dans un amoncellement de bottes de foin.

Les shebab ne sont pas plus idiots que les autres. Ils ignorent d'autant moins avoir été localisés avec leur otage, que Jean-Yves Le Drian l'a clamé en personne ! Du coup, ils décident de sortir Denis Allex de la geôle repérée par la DGSE et de le transférer dans un autre lieu. Et enfin, à la fin de l'été, il atterrit dans une troisième prison, à Bulo-Marer, à cent dix kilomètres au sud-ouest de Mogadiscio. Cette fois, il semble aux limiers de Mortier que ce lieu de détention sera durable. Aucun indice ne permet de repérer sa présence dans ce village.

Les images satellites consternent la DGSE. Allex est reclus, fers aux pieds ! Dans une petite maison sans étage, construite en pisé et recouverte de tôle ondulée. La porte donne sur une cour carrée et l'ensemble est entouré de murs aveugles le rendant invisible de l'extérieur. À l'opposé de la maison, une cuisine se trouve dans un angle, des latrines dans l'autre. Une grande porte donnant sur la rue n'est que rarement entrebâillée, le temps qu'un geôlier récupère la nourriture apportée de l'extérieur par un adolescent.

Les Français sont sur les dents. Ils ont tout vérifié, tout contrôlé : il n'y a pas de doute, Allex est là ! Il vit un calvaire inhumain, ne peut faire quelques pas dans la cour que la nuit tombée. La population alentour est dans l'ignorance absolue de la présence du prisonnier. Il est gardé par l'élite des shebab, l'unité des Amniyat, la garde prétorienne de Godane. Une force clandestine, son service Action en quelque sorte, qui n'a que peu de relations avec le reste de la milice.

Une enquête de l'ONU révélera que les Amniyat sont alors commandés par Mahad Mohamed Ali, *alias* « Karate », qu'ils fonctionnent en circuit fermé, ne rendent compte qu'au seul Godane, qui leur donne ses instructions[13]. Les ressources financières et techniques de l'organisation sont de plus en plus concentrées entre les mains des Amniyat, auxquels Godane accorde toute son attention. Au point de négliger le reste de son appareil militaire et ses chefs, du fait peut-être des désaccords publics qui ont été exprimés au sujet de la stratégie et des objectifs. L'Amniyat opère pour l'essentiel indépendamment du reste de l'organisation, avec sa propre chaîne de commandement, son propre réseau logistique et ses propres ressources financières[14]. C'est une organisation dans

l’organisation, conçue par Godane pour survivre à l’éventuelle disparition des shebab.

Si la maison qui dissimule Denis Allex semble peu gardée, les Amniyat sont en fait concentrés plus loin, comme les Français l’apprendront, mais plus tard. Trop tard.

Nuit et jour, les camarades d’Allex envisagent tous les moyens possibles pour le sortir de ce gouffre. Ils iront le chercher, coûte que coûte. Des agents du service se rendent ainsi sur place. Ils tournent autour. Une maison strictement identique à la prison de l’otage fait l’objet d’une visite. À moins de trois cents mètres. Ils pourraient presque le toucher !

Le Drian est alors averti. C’est lui qui demande à François Hollande s’il accepterait qu’une « exfiltration militaire » soit organisée. Ce serait mal connaître François Hollande que de penser qu’il va hésiter : c’est oui, bien sûr… Quant à l’épouse de Denis Allex, elle sait que tout sera tenté. Du côté des décideurs, trois hommes qui se respectent et se trouvent en confiance sont aux manettes : le directeur de la DGSE, le préfet Érard Corbin de Mangoux ; le directeur de cabinet du ministre de la Défense, Cédric Lewandowski, et le ministre Jean-Yves Le Drian. Le chef d’état-major particulier du président (CEMP), Benoît Puga, glisse des confidences au président socialiste. Le chef d’état-major des armées (CEMA), l’amiral Édouard Guillaud, est dans le secret et fournira tous les moyens humains et matériels des armées demandés par la DGSE. Sans discussion, ni exception.

Opération Black Star

Le 5 décembre 2012, le grand porte-hélicoptères *Mistral* a quitté Toulon pour prendre la relève de la mission *Corymbe* dans le golfe de Guinée, ininterrompue depuis vingt-deux ans, depuis que la marine nationale dispose dans ces eaux d'Afrique de l'Ouest d'un navire capable de soutenir si nécessaire une opération militaire régionale. La mission doit durer quatre mois. Retour prévu en avril 2013.

À bord c'est la routine… Mais, le 10 décembre, cinq jours après le départ et alors que le navire approche de sa destination, un ordre inattendu survient : demi-tour, direction Toulon, pas d'explication… Combien de personnes sont alors dans la confidence ? À Paris, elles se comptent sans doute sur les doigts d'une main. Personne à bord du *Mistral* n'imagine quoi que ce soit, et pour cause : on « monte un bateau » à l'équipage, commandant compris !

Sous le sceau du secret le plus absolu, quelques hiérarques apprendront qu'un exercice ultra-confidentiel, l'opération *Black Star*, se prépare dans le golfe arabo-persique, avec l'US Navy. C'est plausible, ça colle avec tout ce qui va se dérouler. Mais c'est faux… La vérité, c'est que depuis quelques jours, la décision a été prise : la DGSE va tenter une opération de force ! Elle a besoin d'aide. Ni celle de la marine nationale, ni celle du COS ne lui seront mesurées. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'une opération de ce type est montée par l'armée française. Quand une centaine de soldats avaient été pris en otages au printemps 1995 par les Serbes de Bosnie, le président Jacques Chirac, nouvellement élu, avait lancé en secret dans la foulée une importante opération des forces spéciales, *Balbuzard noir*, qui n'eut finalement pas besoin d'être engagée.

À la citadelle de Perpignan, c'est l'effervescence. Avant d'aller arracher Denis Allex à sa prison, les agents clandestins doivent d'abord se préparer pour le jour fatidique dont ils ne connaissent très tôt qu'une seule chose : la date, le 11 janvier 2013. Et le timing : après minuit. L'heure la plus noire de la nuit la plus sombre, celle de la nouvelle lune.

Pour organiser l'assaut, ils vont reconstruire en grandeur réelle la prison de leur copain. Les murs, la cour, le portail, la baraque de pisé et ses tôles. D'abord une fois sur leur terrain d'exercice, puis une deuxième à Djibouti. Et même une troisième fois en mer, dans l'énorme radier du *Mistral*, après qu'ils se seront installés à bord. Les marins ont alors passé le canal de Suez et embarqué les deux hélicoptères Caracal du service Action, plus deux autres appartenant au COS qui a également fait embarquer deux hélicoptères de combat Tigre. Mais

l'équipage du *Mistral* ne sait toujours rien. Des parties entières du bâtiment lui sont interdites d'accès. Le navire est placé depuis la fin décembre en position *Incon Rouge* : les téléphones à bord, les liaisons Internet sont coupés. À Toulon, les épouses fulminent contre ce Noël sans nouvelles.

Des médecins du service de santé des armées sont arrivés et investissent l'hôpital à bord. L'état-major de l'opération s'est installé dans des locaux de commandement particuliers – le bateau est justement équipé pour ça – et est en liaison permanente avec le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), situé dans la « cuve » de l'état-major des armées à Paris. C'est la première fois dans leur histoire vieille de soixante-dix ans que les services secrets français conduisent une opération aussi considérable, aussi complexe, aussi secrète, aussi coordonnée avec les armées !

Tout est étudié, décortiqué, calculé… sauf le budget. Personne ne s'est préoccupé des finances, sinon pour dire qu'elles ne seront pas le problème. Dans le désert de Djibouti, on s'est aussi entraînés aux approches par la mer, les hélicos ont conduit des tests réussis : dans le lieu choisi pour poser des hélicoptères d'assaut, personne n'a rien entendu.

Début janvier, une semaine avant l'opération, le ministre de la Défense et le chef des services spéciaux se rendent ensemble chez le président de la République. François Hollande approuve le plan de bataille mais retient sa décision, comme c'est la règle. Son feu vert n'interviendra que la veille de l'« action finale ». Et celui d'Érard Corbin de Mangoux, quatre heures avant qu'elle démarre. Vers minuit, la quarantaine d'hommes qui vont conduire l'assaut grimpent à bord des Caracal. Ils sont déposés à neuf kilomètres de Bulo-Marer et progressent en silence durant plus de deux heures.

À Paris, les autorités politiques sont tenues au courant par téléphone mais sont extrêmement tendues : dans l'après-midi, elles ont déclenché une seconde opération, au Mali, et un pilote d'hélicoptère, Damien Boiteux, vient d'être tué.

À Bulo-Marer, le point de non-retour est franchi, à quatre cent cinquante mètres de la prison de Denis Allex. Tout se passe sans anicroche dans un silence de mort. Les hélicos sont aux aguets, pas très loin, et l'Oncle Sam a fait une fleur aux *Frenchies*, comme Barack Obama en personne en avertira le Congrès américain, deux jours plus tard, en révélant que « des avions de combat des États-Unis sont entrés brièvement dans l'espace aérien somalien, pour soutenir l'opération de sauvetage, si nécessaire ». Cette aide éventuelle avait été négociée au plus haut niveau entre Paris et Washington.

Les hommes du service Action n'ont toujours pas été repérés et sont maintenant tout près de la maison. C'est alors que le pépin survient. Un des commandos piétine un gros chiffon posé contre le mur d'enceinte qui s'avère

être l’abri d’un malheureux endormi, sans doute une sentinelle, qui se réveille en hurlant. Pas longtemps, car il est immédiatement abattu par une arme à silencieux. Mais l’alerte est donnée !

En moins de dix secondes, un sous-officier de quarante ans originaire de Cholet, recruté par le CPIS à Quimper en 1997, le sergent-chef E., parvient néanmoins à plaquer une échelle télescopique contre le mur, à sauter dans la cour avant de se précipiter vers le portail pour l’ouvrir de l’intérieur. Il n’y parviendra pas, car il est abattu avant par une PKM[15] qui n’avait, hélas, pas été répertoriée. L’homme avait justement prolongé son contrat à la DGSE afin de pouvoir tirer son camarade des griffes des shebab !

C’est alors que quatre coups de feu claquent à l’intérieur de la maison. Denis Allex est mort ! C’est bientôt l’apocalypse. Les gardiens font feu de toutes leurs armes, et des renforts se précipitent. De leur point de cantonnement, non loin de là, les Amniyat arrivent par vagues. Les hélicoptères Tigre reviennent et tirent au canon de 30 mm, pour protéger les agents français qui sous cet énorme feu rembarquent dans les Caracal transpercés de toutes parts. Contraints de repartir en laissant deux des leurs sur le terrain. Un drame dont ils ne se remettront jamais !

Aggravant l’échec, le capitaine Patrice Rebout, grièvement blessé à la tête de ses hommes, décédera à bord du *Mistral*. Trois autres blessés graves seront arrachés *in extremis* à la mort par les chirurgiens du bateau, dans une ambiance de fin du monde. Les shebab, eux, ont perdu dix-sept hommes. Et laisseront à nouveau quinze morts sur le terrain en s’étripant entre eux dès le lendemain.

Six ans après cette libération ratée, Denis Allex et son copain E. reposent toujours en Somalie. Ils en reviendront un jour pour retrouver la terre de France, comme Patrice Rebout.

E. et son si beau sourire sont toujours présents sur Internet. Chemise bleu nuit, cravate de la même couleur, les messages postés avant qu’il ne prolonge son contrat pour aller chercher son copain sont demeurés en l’état. On le voit à l’école de son petit village, parmi ses camarades de classe, et aussi au lycée. Il propose toujours à ses amis de reprendre contact avec lui, leur annonce qu’il est de retour en France. Étonnante et persistante mémoire numérique.

Retex

Le temps du retex (retour d'expérience) est-il venu ? Si les camarades et amis des agents clandestins pensent à eux nuit et jour, ils ne cherchent nullement à sortir du silence : « Au service Action, on ne dit rien, on ne revendique rien », affirme l'un des leurs. « J'ai expliqué à mes chefs que les échecs peuvent survenir tous les jours[16] », résume lucidement Jean Henrich, qui commanda le service Action (SA).

Un autre fonctionnaire des services, lui, est moins précautionneux : « Il aurait fallu une opération subtile, souple, clandestine, dans la grande tradition du service Action. Au lieu de cela, on a conçu une mission lourde, avec des moyens militaires considérables, immédiatement attribuée à la France. Peut-être était-il judicieux de la mener de cette façon, mais il aurait alors fallu la confier au COS[17] ! » Guerre de chapelle ! rugissent les amis de Denis Allex sur la défensive. Leur point de vue est sans aucun doute partagé du haut en bas de la hiérarchie de la DGSE. Aux yeux de tous, la question d'aller chercher eux-mêmes leur camarade ne s'est jamais posée. Ils devaient le faire, le sortir de là. Ils s'en sentaient capables et ont démontré qu'ils avaient la technicité et l'énergie nécessaires pour cette opération.

Trop d'affect ?

Pour un bilan de cette douloureuse affaire, il est nécessaire de répondre à cette question : une fois le prisonnier Denis Allex découvert, quel aurait été le bon mode d'action pour l'exfiltrer, dès lors que les exigences de Godane étaient inacceptables, irréalistes[18] ? Une victoire peut ne tenir qu'à un cheveu, tout comme une défaite.

Certains de nos interlocuteurs, au sein même de la DGSE, pensent toutefois que « l'affectif a pu supplanter le rationnel » dans cette affaire. Les deux officiers organisateurs de l'opération, le chef de corps du CPIS, le colonel Rémy L.[19] et le chef du service Action, le colonel Emmanuel G., ont tenu à ce que le mode d'action retenu démontre que le service ne « laisse pas tomber » des camarades faits prisonniers ou, d'un terme plus imagé, « pris les couilles dans l'étau ».

Selon nos informations, le chef du service Action avait estimé au départ que la présence des hélicoptères d'assaut Tigre ne serait pas nécessaire. Plusieurs solutions alternatives auraient pu être davantage étudiées, nous a-t-on assuré. Par exemple, une opération conduite avec l'AMISOM. Plusieurs points sont gênants, des « voyants rouges » s'étant allumés avant l'ouverture du feu. Par exemple, les commandos se posant à près de dix kilomètres de Bulo Marer ont été pris à parti par un homme qui a été abattu. Même si l'ensemble des communications GSM de la Somalie avait été coupé par une cyber-opération de grande envergure – la plus importante conduite jusqu'alors par la DGSE –, bien des imprévus se sont produits : la zone de progression à pied avait été annoncée comme étant déserte, or la nuit était parsemée de feux de camp ! La progression a été plus difficile que prévue et des hommes se sont légèrement écartés du chemin, perdant ainsi du temps.

L'appui américain ne s'est pas déroulé comme envisagé, lui non plus : la protection de l'infiltration par des drones de l'US Air Force n'a pas pu se réaliser comme prévu, en raison d'une météo défavorable ; un avion de *close air support* (appui-feu rapproché) AC-130H Spectre n'a pu être présent que par intermittence. Surtout, le réveil inattendu du dormeur sentinelle a alerté les gardiens et des renforts surarmés sont arrivés de tous les environs, beaucoup plus nombreux et plus rapidement qu'envisagé !

Les pilotes de Caracal ont été « héroïques, incroyables, de vrais héros », nous a-t-on dit. Et si les hommes du CPIS ont assurément fait preuve d'une audace homérique digne de tous les éloges, l'appui des Tigre s'est révélé décisif, irremplaçable. Sans eux, un bilan plus lourd que celui d'Uzbin, en 2008[20], aurait

été probable…

Le service en a tiré une conclusion essentielle. Les opérations lourdes, semblables à celles que peut conduire le COS, qui n'est pourtant pas à l'abri des pépins[21], ne sont pas du ressort du service Action. Ses opérations, qui ne sauraient nécessiter un appui-feu aérien, doivent être conduites au sol exclusivement et demeurer à « faible empreinte ».

Vis-à-vis de Denis Allex, ses frères d'armes venus le chercher au bout de l'Afrique ne regrettent rien. Il les a entendus arriver, a su qu'ils étaient là pour lui.

Surgissant du passé, ils étaient revenus…

---

1. Jean-Christophe Mabire, « Somalie, l'interminable crise », *Hérodote* nº 111, 2003.

2. Antonin Tisseron, *ORYX. Un succès méconnu (1992-1994)*, Centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF), février 2014.

3. Michel Goya, « Mogadiscio 1993 – L'Oryx et le Faucon noir », *La Voie de l'épée*, 5 octobre 2018. Indispensable lecture de Mark Bowden, *Black Hawk Down : A Story of Modern War*, Avalon Travel, 2000. Et le film éponyme : *La Chute du faucon noir*, de Ridley Scott (2001), avec Josh Hartnett et Ewan McGregor.

4. Nicolas Sarkozy, « La France doit porter des valeurs universelles et les faire vivre », *Le Meilleur des mondes* nº 2, octobre 2006.

5. Voir également le chapitre « Vengeance ».

6. Un premier accord avait été conclu en juin 2008 entre le Gouvernement national de transition (GNT) et une partie de l'opposition, sous l'égide de l'ONU. Les radicaux islamistes l'avaient rejeté. Plusieurs pays y étaient associés : les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, Djibouti et l'Arabie saoudite. Deux mois plus tard un second accord venait le compléter, les parties « convenant de cesser toute confrontation armée, de cesser les provocations verbales et de créer un mécanisme de suivi de l'accord » (source : ONU).

7. *Anything that can go wrong will go wrong* (« Tout ce qui peut aller mal ira mal »).

8. Créée le 19 janvier 2007. Ses premiers effectifs rejoignent la Somalie en mars suivant. La résolution 2124 du Conseil de sécurité de l'ONU l'autorise à déployer 21 586 soldats en Somalie, en plus des 540 policiers. Depuis février 2019, l'AMISOM est commandée par le général éthiopien Tigabu Yilma Wondimhunegn.

9. « Le récit de l'agent français qui a échappé aux islamistes », RFI, 27 août 2009.

10. Jean Guisnel, « Les secrets de l'incroyable opération Denis Allex », *Le Point*, 7 mars 2013.

11. Selon un document des services secrets sud-africains, la State security agency (SSA), l'AISE a payé une rançon d'un demi-million de dollars pour leur libération.

12. « Piraterie : deux otages Sud-Africains libérés lors d'un raid en Somalie », AFP, 21 juin 2012.

13. « Rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée présenté conformément à la résolution 2060 (2012) du Conseil de sécurité : Somalie », S/2013/413/Conseil de sécurité des Nations unies, 12 juillet 2013, p. 14.

14. *Ibid*.

15. Mitrailleuse kalachnikov de 7,62 mm montée sur bipied, avec bande de cent cartouches.

16. Jean Heinrich, « Nous agissons dans l'illégalité poussée à l'extrême », *Le Point*, 15 décembre 2016.

17. Jean Guisnel, « Petites guerres entre amis », *Le Point*, 7 août 2014.

18. Le 21 septembre 2009, les shebab avaient présenté les revendications suivantes : « Arrêt du soutien international au gouvernement de transition ; retrait de Somalie des forces africaines de l'AMISOM, surtout des troupes du Burundi ; retrait des sociétés privées de sécurité présentes en Somalie ; retrait des forces navales présentes au large du pays ; libération de tous les moudjahidines présents "dans le pays" (la France), dont les noms seront donnés ultérieurement. »

19. La loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015, art. 23, interdit la divulgation des identités des agents de la DGSE dont les décrets de nomination par le Conseil des ministres n'ont pas été publiés.

20. Le 18 août 2008, dans la vallée d'Uzbin, en Afghanistan, des troupes françaises de la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) ont été attaquées par des insurgés afghans. Le bilan s'était élevé à onze morts et vingt et un blessés.

21. Au cours d'une opération des forces spéciales visant à libérer deux touristes enlevés par des djihadistes au Burkina Faso, dans la nuit du 9 au 10 mai 2019, deux marins du commando Hubert, Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello, ont été tués par les ravisseurs.

6

En Libye, des « clandestins » très visibles

« Mais alors, quelle est la clé du mystère ? Eh bien, je trahirai le secret : tout bien considéré, ce n'est que la magie de l'ombre. »
Junichirô Tanizaki, *Éloge de l'ombre*

Début 2011, le printemps arabe qui a démarré dans la Tunisie limitrophe, le 17 décembre 2010, par le suicide de Mohamed Bouazizi, vendeur ambulant à Sidi Bouzid, atteint la Libye. Une révolte contre le tyran Mouammar Kadhafi prend forme, notamment à Benghazi, capitale de la partie orientale du pays – la Cyrénaïque. Pour soutenir ces populations menacées par un massacre de grande ampleur, plusieurs pays appuyés par l'OTAN, dont la France, décident d'employer la force armée, mise en œuvre le 19 mars 2011. Pour Paris, ce sera l'opération *Harmattan*.

Selon la résolution 1973 de l'ONU qui autorise cette intervention, il est question de venir au secours des populations opprimées. Dans l'esprit des dirigeants de la coalition, il s'agit dès le départ de changer le régime en éliminant Kadhafi. Ce sera chose faite sept mois après le début des opérations, le 20 octobre 2011, quand l'exécution sommaire du chef de l'État libyen[1] mettra fin à une dictature de quarante-deux ans. Sans le recevoir en personne car il se protégeait des bombardements, le « Guide » – comme Kadhafi aime à se faire appeler – accueillait l'un de ces hommes d'affaires à l'entregent énergique et aux réseaux étendus qui sillonnent l'Afrique dans tous les sens. Celui-ci s'appelle Michel Scarbonchi et partage avec son cousin Bernard Squarcini[2] une origine insulaire dans le petit village corse de Cuttoli (Corse-du-Sud). Scarbonchi est passé par la famille radicale de gauche, tendance Émile Zuccarelli[3], a été député européen, élu sur la liste MRG en 1994, puis en 1999 sur celle du Parti socialiste conduite par François Hollande. En août 2011, donc, Aïcha Kadhafi, la fille du dictateur, invitait l'ex-parlementaire à se rendre en compagnie de ses trois anciens collègues, Thierry Cornillet[4], Margie Sudre[5] et John Corrie[6], dans la capitale libyenne. Ils y rencontrent notamment Bachir Saleh[7], l'un des plus proches collaborateurs du Guide, bien connu en France pour être au cœur de l'enquête sur l'hypothétique financement libyen de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007. Saleh gérait notamment le fonds souverain libyen Libyan Africa Investment Portfolio (LAIP), doté de milliards de dollars, dont, après les événements, toute trace a été perdue. Sans doute pas pour tout le

monde…

Une vieille connaissance

Les bombardements des forces engagées contre le régime libyen ont surtout frappé les infrastructures militaires et celles du clan Kadhafi. La Libye ne sort pas détruite de ces événements. Lorsqu'ils se terminent, les universités et les hôpitaux rouvrent, tout comme les ambassades étrangères. Les infrastructures pétrolières laissées intactes reprennent leur activité, les banques et les aéroports fonctionnent. Plus étonnant encore, peut-être : des élections libres sont organisées en juillet 2012.

La mort de Mouammar Kadhafi entraîne néanmoins de lourdes conséquences régionales. Son régime était soutenu par nombre de mercenaires étrangers, notamment des Touareg venus du Niger et du Mali. Leur débandade vers leurs pays d'origine dans le Sahel change la donne. Les mouvements se réclamant de l'islam radical présents dans la zone se renforcent rapidement. En janvier 2013, la France engage seule l'opération *Serval*, afin de sauver l'État et le régime maliens d'une prise de pouvoir par des groupes djihadistes. Au fil des mois, le rôle des armées françaises s'étend afin de venir en aide aux cinq États sahéliens concernés à divers degrés par l'activisme djihadiste : Mauritanie, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad.

Maître de conférences en relations internationales à Sciences-Po Paris, et aussi directeur de l'Institut de recherches stratégiques de l'école militaire (IRSEM), à Paris, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer confirme qu'à la suite de la guerre contre le régime libyen « les exactions visant les Africains non libyens ont entraîné au Mali et au Niger un afflux de combattants aguerris. Le Sud libyen est devenu un supermarché d'armes et un refuge pour les terroristes[8] ». Les militaires français s'exaspèrent de constater que la région du Fezzan, frontalière du Niger et du Tchad – que l'administration coloniale française avait prise en main entre 1943 et 1951 et tenté d'intégrer à l'Algérie –, sert de base arrière à ceux qui les combattent au Sahel.

En mai 2014, c'est le début de la guerre civile en Libye. Khalifa Haftar et son Armée nationale libyenne (ALN) entreprennent durant l'opération *Karama* d'attaquer les djihadistes installés à Benghazi, mais aussi les milices de la ville de Misrata. Haftar est soutenu par deux pays arabes qui ne le lâcheront plus : l'Égypte et les Émirats arabes unis. Avec la bénédiction tacite de Paris, les armes arrivent en masse, en violation de l'embargo décidé par l'ONU en 2011. Haftar, à la conquête du pouvoir, « pourfend comme “terroristes” tous ses adversaires, les amalgamant sans nuances sous le même opprobre[9] ».

Ce militariste autoritaire et rétrograde est très bien connu de la France depuis

des décennies. Ancien chef des troupes libyennes qui avaient envahi le Tchad en 1983, l'exécrable tacticien qu'est en réalité Khalifa Haftar avait été fait prisonnier par les Tchadiens – appuyés discrètement mais puissamment par les Français qui leur avaient fourni des missiles antichars Milan – après leur victoire de 1987, à Ouadi-Doum.

Enfermé avec deux mille Libyens dans un camp voisin de N'Djaména le prisonnier Haftar est alors sollicité par la CIA afin que ces troupes constituent la « force Haftar », destinée à renverser Kadhafi. Ce complot, fomenté avec l'approbation du président tchadien Hissène Habré, sera dissimulé aux Français qui ne l'apprendront qu'au bout de plusieurs semaines !

Or à cette époque, comme plus tard d'ailleurs, la DGSE est en principe chez elle à N'Djaména, où l'armée française soutient le régime à bout de bras. L'affront provoque une telle colère à Paris qu'on décide d'employer les grands moyens en renversant Hissène Habré ! En s'alliant avec Mouammar Kadhafi et en soutenant celui que ce dernier équipe et finance pour prendre le pouvoir au Tchad : le dissident Idriss Déby. Patron de la DGSE à cette époque, Claude Silberzahn a fait le récit de la manière dont la décision d'abandonner Hissène Habré a été prise à Paris : « Déby attaque à l'automne 1990. La France plonge la tête dans le sable tandis que le pouvoir est en train de changer de mains au Tchad. Si le Service a gagné lors de l'arbitrage franco-français, c'est que tout le monde s'est dit : “La DGSE a des idées là-dessus ; nous, on ne voit pas.” Et comme très souvent dans les domaines controversés, c'est le détenteur de l'idée claire, celui qui sait où il va, qui emporte le morceau[10]… »

Dûment accompagné par le représentant de la DGSE au Soudan, un ancien militaire devenu diplomate alors en poste à Khartoum, Pierre Coulont, Déby quittera ainsi le Darfour pour atteindre la capitale tchadienne le 1er décembre 1990, évinçant Hissène Habré.

La force Haftar sera dissoute après ce coup de billard à plusieurs bandes, son chef trouvant refuge aux États-Unis où il obtiendra la citoyenneté américaine[11]. Après la chute de Kadhafi, celui qui l'avait trahi revient de son exil. On ne se réconcilie qu'avec ses ennemis : passant l'éponge sur l'histoire ancienne, la France deviendra le plus solide appui de Khalifa Haftar dans le camp international.

La DGSE déjà en Libye

De leur côté, les djihadistes prennent pied en Libye. La France s'inquiète.

À l'été 2014, pour reprendre la formule de Silberzahn, c'est le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian qui possède alors sur la Libye l'« idée claire ». Comme sur les autres dossiers de la compétence de son ministre, François Hollande s'aligne. À cette époque, Le Drian prend les affaires libyennes en main, lance un appel et un avertissement. Il fait montre d'une grande inquiétude à l'égard du chaos régnant dans le pays : « Le Sud libyen est une sorte de hub où les groupes terroristes viennent s'approvisionner, y compris en armes, et se réorganiser. Leurs principaux chefs, l'émir Droughdal[12] ou Mokhtar Belmokhtar, y transitent régulièrement. Au nord, les centres politiques et économiques du pays sont désormais menacés d'être contrôlés par ces djihadistes. Or la Libye est à la fois la porte de l'Europe et du Sahara. C'est aussi la zone de tous les trafics, à commencer par celui d'êtres humains, dont le passage de la Méditerranée sur des embarcations de fortune finance massivement ces groupes[13]. »

La présence de djihadistes en Libye est alors un souci réel et légitime. Elle n'est pas contestable. La jonction entre les différents champs de bataille djihadistes est avérée aux yeux de Le Drian, qui fait un lien explicite entre l'Irak, la Libye, la République centrafricaine[14] et le Sahel. Autant de zones où Paris estime avoir des responsabilités historiques.

Le ministre le sait mieux que quiconque : la France n'est pas en mesure de faire face seule à ces difficultés, mais elle possède des moyens d'agir discrètement. Le renseignement français est aux aguets. En novembre 2014, on assiste au retour discret des agents français à Zentan. La France avait bâti une relation particulièrement étroite avec cette ville libyenne en 2011. Son retour clandestin dans cette région occidentale de la Libye n'est pas le fait du hasard. Depuis la guerre de 2011, les Émiratis continuent de soutenir les milices de Zentan, qu'ils considèrent comme les seuls acteurs anti-Frères musulmans en Tripolitaine. Ils n'ont jamais cessé de les armer. Après l'éclatement de la guerre civile de l'été 2014, Paris souhaite retourner en Libye.

En novembre 2014, le chef de l'État égyptien, le maréchal Abdel Fattah al-Sissi, est reçu à Paris avec tous les égards. Il ne vient pas seulement pour discuter d'énormes achats d'armements[15] à la France. Il pousse dès cette époque pour que Paris prête physiquement main-forte en Libye à Khalifa Haftar. Il n'a pas besoin de trop d'efforts pour convaincre : Sissi est l'homme qui murmure à l'oreille de Le Drian. On s'inquiète vivement à Paris des progrès des groupes djihadistes. Citant des témoignages oculaires directs, le chercheur Jalel Harchaoui estime que les premiers éléments de la DGSE sont arrivés à Zentan en

novembre 2014, puis en février ou mars 2015 à l'aéroport de Benina, proche de Benghazi.

Le 4 décembre 2015, l'Élysée annonce que la France a entamé un mois plus tôt des vols de reconnaissance ISR[16] au-dessus de Syrte, la ville natale de Mouammar Kadhafi, que contrôle Daech. Un acteur de ce processus explique : « On a vu que les islamistes se rapprochaient de Daech. Les finances, les technologies, les émissaires arrivaient du Levant. La Libye allait devenir une extension du califat, voire un califat elle-même. Alors on a aidé Haftar dans les grandes villes où les miliciens islamiques étaient les plus actifs : Benghazi, Derna. C'est vrai que la DGSE a eu quelques succès. Elle a soutenu le moral d'Haftar et mis une sacrée raclée aux terroristes[17] ! »

Le 15 décembre 2015, les accords de Skhirat (Maroc) sont signés, un Gouvernement d'union nationale (GNA)[18] est constitué. Mais Haftar conserve son influence, par le biais du parlement de Tobrouk élu en juin 2014, qu'il contrôle. Il rejette l'autorité du gouvernement d'accord national de Faïez Sarraj[19], qui sera installé à Tripoli en mars 2016 sous l'égide de l'ONU. Haftar le considère comme un féal des Frères musulmans et un otage des milices locales. Chez Jean-Yves Le Drian, on pense la même chose en faisant preuve de sévérité pour le processus diplomatique en cours. On y explique à l'auteur : « Quand on ne veut rien faire, on fait de la diplomatie. Mais qu'attend-on ? Un gros attentat bien dégueulasse venant de Libye ? Daech s'y installe confortablement, le réveil sera rude. En réalité il n'y a pas de conscience nationale, pas de jeu national en Libye. On se prépare à des lendemains douloureux[20]. »

Dans les faits, sur le terrain, les forces clandestines de la DGSE sont déjà en place à cette époque… Discrètement, à dose homéopathique, leur envoi auprès de Khalifa Haftar a été engagé début 2015. Elles sont composées d'éléments du CPIS de Perpignan. La présence de soldats français sur la base aérienne de Benina, à une vingtaine de kilomètres de Benghazi, est publiquement révélée, le 14 février 2016, par le site Libya Observer : ces hommes, explique l'article, ont pour objectif d'établir le contact et d'offrir à l'ALN un « soutien technique »[21]. Nous pouvons ajouter qu'il s'agit de renseignement, d'analyses d'images satellitaires, de tireurs d'élite anti-snipers, de formation. Également d'assurer la protection personnelle de Khalifa Haftar. Et de procéder à des désignations d'objectifs pour des frappes discrètes d'aviations alliées ?

Les agents de la DGSE en sont capables. Les observateurs extérieurs ne doutent pas que le service Action de la DGSE soit très mobilisé, ne recevant ses instructions que du seul service, activé par le chef d'état-major particulier du président de la République, le général Benoît Puga[22]. Nous n'avons pu obtenir confirmation qu'ils auraient fait le coup de feu dès cette époque. Pour faire

bonne mesure, mais sans clarifier la position française, des hommes du COS sont envoyés auprès de Faïez Sarraj, après son arrivée à Tripoli fin mars 2016, pour assurer sa protection et la formation d'une garde rapprochée. Une dizaine d'« opérateurs » seront répartis à Misrata, Tripoli et Syrte. « L'empreinte est plus faible auprès de Faïez Sarraj, souligne un fonctionnaire qui suit le dossier comme le lait sur le feu. Il s'agit par cette présence de maintenir la véracité du discours diplomatique français. En substance : il faut négocier, il n'y a pas de solution militaire en Libye, il faut soutenir le gouvernement légal. Sarraj ne dispose d'aucune force militaire. Le COS et la DRM le protègent et le renseignent, car les milices sont impossibles à intégrer dans un corps militaire sous autorité gouvernementale[23]. »

Chez Sarraj les Français seront, un temps, commandés sur place par un ancien officier du 13e régiment de dragons parachutistes, Paul Soler, qui jouera un rôle politique important après l'élection d'Emmanuel Macron. Intégré à l'état-major particulier dirigé par l'amiral Bernard Rogel, il y aura en charge les dossiers moyen-orientaux, parmi lesquels le sujet libyen[24]. Il est en contact régulier avec le chef d'état-major d'Haftar, Aoun al-Ferjani[25].

Clairement, un lien beaucoup plus fort qu'avec Faïez Sarraj lie les autorités françaises à Haftar. D'autant plus que son parrain parisien, Jean-Yves Le Drian, est passé après l'élection d'Emmanuel Macron du ministère de la Défense à celui des Affaires étrangères. Il ne prononce jamais le nom d'Haftar, mais confirmera à plusieurs reprises que la présence française en Libye ne peut avoir pour objectif que la lutte « antiterroriste ». Auprès d'Haftar, souligne notre expert, « la DGSE équipe, forme et mentore l'ALN. Sa présence crédibilise le projet politique d'Haftar. La ligne fixée est constante, c'est la lutte antiterroriste. Et la ligne rouge infranchissable, c'est la conquête militaire du pouvoir. Le problème, c'est qu'on ne peut pas faire comme s'il ne l'avait pas franchie, la ligne rouge[26]. » En réalité, il n'est jamais resté en deçà !

Avec l'appui efficace des services français, Haftar s'empare à la fin de l'été 2016 du poumon économique de la Libye, le « croissant pétrolier ». C'est fin 2016 qu'un lien personnel se noue en France entre Khalifa Haftar et Jean-Yves Le Drian. Pour faire la jonction entre les deux hommes, nous retrouvons Michel Scarbonchi, qui avait rendu visite à Khadafi avant sa chute[27]. L'histoire des relations franco-africaines est pleine de ces intermédiaires qui cherchent à garantir l'avenir en se rapprochant des chefs de guerre. L'un d'entre eux, Pierre Marziali, y laissera la vie dès mai 2011 ; son ami Robert Dulas fera le récit de ce terrible ratage[28].

Le chercheur Jalel Harchaoui estime que les succès d'Haftar à la fin du

quinquennat de François Hollande doivent beaucoup à Jean-Yves Le Drian : « Dès que la France l'aide il fait des progrès politiques. À Paris, on prétend que le soutien va des deux côtés en Libye, vers le gouvernement de Tripoli et vers Haftar. Ce n'est pas exact, seul Haftar est soutenu ! En mai 2016, quand les milices de Misrata attaquent Daech à Syrte, les Britanniques, les Italiens et les Américains les soutiennent. Pas la France… Quand ce n'est pas Haftar qui attaque, elle est absente. La France est alignée sur ses positions. Il y a à Paris une antipathie par l'islam politique, y compris celui des Frères musulmans modérés, soutenus par le duo turco-qatari, dont Faïez Sarraj s'accomode. Ce qui compte, c'est d'en finir avec le pluralisme. Sissi et Mohammed ben Zayed n'en veulent pas. Paris non plus. En Libye, Jean-Yves Le Drian veut aider le très dur Haftar à émerger en tant qu'homme fort. C'est la tradition de la Françafrique[29].

Après l'élection d'Emmanuel Macron, la France cherchera à sauver les apparences, sans changer les choses sur le fond : la présidence de la République organise deux rencontres entre les compétiteurs en course pour le pouvoir en Libye. À La Celle-Saint-Cloud (Yvelines), les 25-26 juillet 2017, Haftar et Sarraj signent un accord : « Nous nous engageons à un cessez-le-feu et à nous abstenir de tout recours à la force armée pour ce qui ne ressort pas strictement de la lutte antiterroriste. » Aucun effet… À l'Élysée, le 29 mai 2018, Emmanuel Macron organise une conférence internationale sur la Libye qui rassemble Faïez Sarraj, Khalifa Haftar, le président du parlement de Tobrouk[30], Aguila Salah, et celui du Conseil d'État, Khaled al-Mechri. Ils se sépareront sur de nouveaux vœux pieux.

Moins d'un an plus tard, sur fond de discordances profondes entre les parties que la France n'a pas vraiment contribué à apaiser, Haftar entame une opération de conquête de la capitale, Tripoli. Comme souvent dans de tels conflits, les intentions politiques déclarées – dans ce cas, la lutte contre les groupes djihadistes – cachent de sordides intérêts visant à accaparer les colossales richesses libyennes au profit d'un clan.

Publié en juin 2019, un rapport financé par le gouvernement norvégien se montre d'une extrême sévérité sur les pratiques de l'ALN de Khalifa Haftar. Il note que cette armée pratique sur le terrain « le racket, l'extorsion et le détournement de fonds publics », tout en s'appropriant les richesses locales : le pétrole et des milliers de tonnes de juteuses ferrailles laissées sur le terrain après huit années de conflits destructeurs[31]. La relation de la France avec Haftar n'est pas unique. Bien des démocraties ont fait défendre leurs intérêts par des partenaires peu recommandables. Évoquant le dictateur nicaraguayen Anastasio Somoza, fidèle allié de Washington, le président Franklin Roosevelt n'avait-il pas déclaré : « C'est peut-être un fils de pute, mais c'est notre fils de pute[32] ! »

Drames en série à la DGSE

Octobre 2016. Depuis moins d'un an, les clandestins du CPIS se trouvent en Libye. Illustrant une donnée du débat sur leur similitude-différence avec les forces spéciales, leur rôle a été rapidement éventé. Qu'ils portent l'uniforme ou pas, leur présence s'est immédiatement trouvée associée à l'implication de la France.

De son côté, la DGSE ne confirmait rien, opposant aux questions de la presse sa traditionnelle formule. Pourtant, à trois mois d'intervalle, deux drames vont jeter une lumière crue sur les risques courus dans ce métier pas comme les autres. Le premier se produit le 17 juillet 2016, quand un hélicoptère d'assaut Mi-35 de l'ALN s'écrase, tuant tous ses occupants, dont trois sous-officiers français appartenant au CPIS. Le service n'a jamais voulu, jusqu'au jour où nous écrivons ces lignes, communiquer sur les circonstances du drame. S'agit-il d'une destruction en vol par un missile sol-air, comme le revendique une milice locale ? Ou bien plutôt d'un accident, comme les autorités françaises l'ont toujours dit ?

Toujours est-il que ces morts ne laissent dès lors plus de place au doute : la France est bien présente au sol en Libye, où ses forces sont actives pour soutenir Khalifa Haftar. On sait que les opérations de la DGSE sont par essence « non attribuables » et « non revendicables », deux caractéristiques justifiant leur clandestinité, donc leur existence. Pourtant dans un monde où tout est devenu transparent, où tout se diffuse en permanence grâce aux témoins numériques que constituent les téléphones portables, qu'est-il encore possible de cacher, voire de démentir ?

Si, de surcroît, des politiques se saisissent de la moindre opportunité pour se faire mousser et exhiber la vigueur de leur poigne, quelle place reste-t-il à la clandestinité ? Cette fois, c'est François Hollande, déjà lui, qui vend la mèche, confirmant et couvrant de son autorité suprême de « chef des armées » la présence de Français dans ce pays, jusqu'alors clandestine : « La Libye connaît une instabilité dangereuse. C'est à quelques centaines de kilomètres seulement des côtes européennes. Et en ce moment même, nous menons des opérations périlleuses de renseignement. Trois de nos soldats qui étaient justement dans ces opérations viennent de perdre la vie dans le cadre d'un accident d'hélicoptère[33]. »

Du coup, le GNA de Faïez Sarraj a pour sa part reproché à Paris la « violation » de son territoire. Pour la clandestinité, illustrée par la fière devise du CPIS, « Nul ne verra, nul ne saura », c'est un revers. Et pour la DGSE tout entière, un drame épouvantable… qui suit celui de Bulo-Marer, trois ans plus tôt.

Ultime douleur : ni le président de la République François Hollande, resté à Paris, ni le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, alors à Rennes, ne seront présents à la cérémonie des obsèques militaires à Perpignan[34]. Trois ans plus tard, ces absences ne sont toujours pas digérées.

La série noire libyenne n'est pourtant pas terminée !

Le 24 octobre 2016, un petit avion de transport de passagers appartenant à la société CAE Aviation, loué à la DGSE, s'écrase au décollage, à Malte. Le Bureau enquêtes accidents (BEA) estime dans son rapport que cet accident pourrait trouver « son origine à la fois dans les modifications spécifiques de l'avion et dans l'application d'une maintenance non adaptée à ces modifications »[35]. Les deux pilotes civils employés par CAE Aviation périssent dans l'accident, de même que trois passagers, tous interprétateurs image pour la DGSE. Ils décollaient pour une mission au-dessus de la Libye – les radômes et autres antennes hérissant l'avion indiquent clairement que sa tâche relevait du renseignement technique.

Dans un communiqué de quelques lignes envoyé à l'AFP par son cabinet, le ministre Jean-Yves Le Drian a évoqué la mort de « trois personnels relevant du ministère de la Défense ».

Ces missions n'ont pas cessé depuis, toujours conduites par les appareils de CAE Aviation. Cette société basée au Luxembourg, présidée par un passionné d'aéronautique, Bernard Zeller, fournit à la défense française une flotte d'une dizaine d'appareils loués en fonction des besoins opérationnels. Un matériel composé de Fairchild SA227 Merlin IV, utilisés par la DGSE, et de Beechcraft 350 Super King Air, utilisés par la DRM. L'avion peut emporter une variété de capteurs techniques, qui permettent soit des missions de guerre électronique – interception de communications –, soit la prise de vues comme dans le cas de la mission du 24 octobre. Ces appareils vulnérables volent dans des « milieux permissifs », à savoir dans les zones où un avion de combat mieux protégé – qui peut également conduire une partie de ces missions – n'est pas nécessaire.

Les besoins en renseignement technique sont immenses et évolutifs. Pourtant bien dotée, la DGSE n'estime pas nécessaire d'être propriétaire de ces avions. Elle passe des contrats courts – trois mois – avec CAE Aviation, qui achète les matériels, les installe sur ses appareils et facture un loyer pour l'ensemble.

La société pose des problèmes au moment du crash de Malte : immatriculant ses avions aux États-Unis, elle échappe ainsi aux règles trop normatives des autorités techniques françaises. Suite au drame, elle poursuivra néanmoins ses activités avec les services spéciaux. C'est que la DGSE n'est plus associée au programme d'« avion léger de surveillance et de reconnaissance » (ALSR) du

ministère des Armées, qui doit doter la DRM de deux appareils Beechcraft King Air 350 – le même modèle que propose CAE Aviation à la location – d'ici 2025 et de six autres d'ici 2030. Des sources industrielles ont entendu la DGSE prétendre que ce programme, piloté par la Direction générale de l'armement (DGA), est figé dans des technologies d'avant 2015… et impossible à faire évoluer pour des raisons bureaucratiques.

Ce qui expliquerait pourquoi la DGSE a préféré s'en retirer afin de lui préférer une poursuite de sa relation avec CAE Aviation. Cette dernière modifie les avions américains sur un aérodrome, dont elle assure la gérance à Lapalisse-Périgny (Allier). Elle y a même installé à cette fin un centre de maintenance ultra-moderne adapté à la modification des appareils. Ils reçoivent un certain nombre d'équipements d'écoute et d'interception spécifiques, achetés sur « étagère », notamment ceux fournis par la société allemande Rohde & Schwartz, absolue référence en la matière. Dans sa littérature commerciale, elle vante les qualités de son système tactique R&S®RAMON, dont « l'utilisation de capteurs à large bande (récepteurs et goniomètres) et d'algorithmes de détection permettant à l'utilisateur de voir les émissions les plus courtes. Le logiciel du système assure la ré-identification de telles émissions lors d'interceptions répétées. Le logiciel compare dans ce but automatiquement les valeurs de paramètres mesurées avec des profils de signaux stockés dans la base de données R&S®RAMON. Des méthodes de compression intelligentes pour la transmission des données permettent également le fonctionnement à distance des systèmes pour la détection de signaux LPI[36] ». Ces systèmes sont complétés par ceux de la société britannique Horizon Technologies, qui se spécialise dans les outils d'interception des communications satellitaires, fort prisées des « cibles » de la DGSE en Afrique, notamment avec la série d'outils formant le système *Flying Fish*.

La guerre en se taisant

En mai 2018, la lettre *Maghreb Confidentiel* révèle, sans être démentie, que l’un de ces Beechcraft 350 de CAE Aviation vient d’arriver d’Égypte le 10 mai pour se poser sur l’aéroport militaire d’Al-Khadim, contrôlé par Khalifa Haftar, « d’où il multiplie les sorties au-dessus de Derna. Il l’a, en particulier, longuement survolé le 16 mai, au moment où les combats gagnaient en intensité après l’entrée de l’Armée nationale libyenne (ANL) dans les faubourgs sud de la ville ».

L’auteur de cet article non signé, l’analyste indépendant Arnaud Delalande[37], aime les machines volantes au point de les pister jour et nuit sur les sites spécialisés comme Flightradar24.com. Il se focalise depuis des années sur la guerre civile en Libye, mais aussi sur les autres pays d’Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Ses informations, venant de sources ouvertes essentiellement mais aussi de ses contacts dans les régions concernées, incluent les opérations aériennes offensives et les livraisons d’armes, y compris illégales, en violation de l’embargo décidé par l’ONU en 2011.

Quand nous lui avons demandé comment il avait pu ainsi traquer les avions espions français au-dessus de la Libye, il a répondu avec humour : « Ils oublient parfois de débrancher le transpondeur qui permet de les localiser[38] ! » Dès 2015, notre « espion » avait également repéré que Khalifa Haftar bénéficiait des services d’un ancien Mirage F1 de Kadhafi qui avait été remis en état de vol. Avec un second appareil, il se trouvait disponible et opérationnel lors de l’offensive contre Tripoli en mai 2019[39]. L’histoire ne dit pas – pas encore ! – qui a bien pu fournir à Haftar les pièces détachées – cellule, moteur, avionique, etc. – pour remettre ces machines de fabrication française en état de fonctionnement optimal. On se souviendra, pour l’anecdote, que ces mêmes avions Mirage F1 s’étaient trouvés en 2006 au cœur d’une polémique industrielle franco-française, sur fond de commissions occultes et de rétrocommissions[40].

S’agissant des appareils volant au profit des services de renseignement français, ils se sont faits plus discrets après mai 2018, confirme cet éminent praticien du Renseignement d’origine source ouverte (ROSO).

En principe, les Beechcraft travaillent au profit de la DRM, principal client avec la DGSE de CAE Aviation dans la galaxie française du renseignement. Les données recueillies allaient à l’état-major des armées et à la DGSE.

La prise de Derna, en juin 2018, est considérée à Paris comme une victoire de la DGSE. Toujours au nom de la lutte contre le terrorisme, entre trente-cinq et soixante (selon nos sources) clandestins du CPIS y ont participé aux côtés de

l'ALN. Au sol, les clandestins français utilisent les moyens les plus puissants dont puisse disposer une force d'infanterie aussi modeste : des mortiers lourds. Bien utilisés, ils peuvent faire de très gros dégâts. Et assurer le gain d'une bataille…

Les victoires de Khalifa Haftar en Libye doivent vraiment beaucoup aux Français… qui ne le crient pas sur les toits. En novembre 2018, alors même que se tenait à Palerme un nouveau sommet visant officiellement à réconcilier les factions libyennes, les Français assistent aux premières loges aux opérations de l'ALN visant à conquérir la province sud du Fezzan. Le succès est au rendez-vous : en février 2019, le Fezzan est conquis avec deux effets principaux : les champs pétroliers de Sharara et El-Feel tombent dans l'escarcelle de Khalifa Haftar ; quant aux Français, ils estiment, sans doute un peu présomptueux, avoir coupé la relation entre les bases arrière djihadistes du Sud libyen, qui soutiennent les groupes opérant au Sahel.

Fort de ces évolutions, Haftar veut consolider son avantage. Reniant tous ses engagements antérieurs et suscitant la réprobation internationale, il décide de s'en prendre par la force au bastion du GNA, la ville de Tripoli. Bafouant l'ONU et son représentant spécial pour la Libye Ghassam Salamé, qui avaient organisé une conférence de réconciliation prévue mi-avril à Ghadamès, dans le sud-ouest du pays, Haftar passe à l'attaque le 4 avril 2019. Emmanuel Macron tient à sauver les apparences et souligne à l'issue d'un entretien avec le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, « l'importance d'une solution politique à la crise actuelle, dans le respect du droit humanitaire et des résolutions du Conseil de sécurité ». Pourtant, ce discours votif cache une ambiguïté de taille. Laissant dire que les forces françaises clandestines qui l'appuient depuis des années ne sont plus à ses côtés, la position de la France brille surtout par son ambiguïté.

Car, aux ordres de l'Élysée, la DGSE ne se trouve pas bien loin d'Haftar. La preuve en sera apportée par le *New York Times*. Dans sa livraison du 28 juin 2019, le quotidien annonce, photos à l'appui, que lors d'une contre-offensive réussie contre l'état-major d'Haftar installé à Garian, ville berbère du djebel Nefoussa, à quatre-vingt-dix kilomètres au sud-ouest de Tripoli, les forces fidèles à Faïez Sarraj ont trouvé dans un bâtiment abandonné par les assaillants en fuite quatre missiles antichars Javelin de fabrication américaine[41]. Ce n'est pas une mince découverte ! Ces engins sont ce qui se fait de plus moderne au monde et coûtent une fortune : au bas mot, plus de cent mille euros pièce. De telles armes ne peuvent être vendues qu'aux plus proches alliés des États-Unis.

De fait, ces missiles avaient été livrés à la France. Pour remplacer ses vieux Milan techniquement dépassés, du même modèle que ceux qui avaient délogé

Khalifa Haftar de Ouadi-Doum en 1987, l'armée de terre avait mis le paquet. En 2006, elle avait acquis deux cent soixante missiles et soixante-seize postes de tirs aux États-Unis, initialement pour répondre aux besoins urgents de ses soldats déployés en Afghanistan.

Le 9 juillet, le *New York Times*, encore lui, révèle que les missiles retrouvés à Garian appartiennent précisément à cette série[42]. Paris, gêné, confirme, mais ne va pas plus loin. Deux hypothèses crédibles coexistent donc : soit des Français étaient présents auprès d'Haftar lors de son offensive contre le gouvernement de Tripoli soutenu par l'ONU. Soit Paris avait fourni des missiles à Haftar, en violant dans cette hypothèse le contrat liant Paris à Washington, contenant nécessairement une clause de non-réexpédition à un client tiers, le *end-user*. À moins encore que la CIA ait donné son accord, l'histoire le dira.

Le communiqué diffusé par la ministre des Armées Florence Parly, le 10 juillet, est un modèle de défausse, qui restera dans les annales du « démenti plausible » ; cette pratique permettant de ne pas admettre une bévue, sans la démentir tout en espérant que personne n'ira fouiller davantage. Le communiqué reconnaît donc que les Javelin viennent bien de l'Hexagone et que « ces armes étaient destinées à l'autoprotection d'un détachement français déployé à des fins de renseignement en matière de contreterrorisme ». On ne sort pas du *storytelling* en vigueur.

Mais les armes sont-elles défensives, vraiment ? Pendant une attaque contre la capitale libyenne, conduite par un officier organisant une prise de pouvoir par les armes ? On a de l'humour noir, à Paris… Contre les Toyota de forces armées appuyant le gouvernement soutenu par l'ONU et reconnu par la communauté internationale ? Ou bien plutôt comme une bonne grosse arme offensive contre ce que les militaires appellent des « objectifs durcis » ? C'est cette hypothèse que nous retiendrons.

Certes conçu pour s'en prendre à des véhicules blindés, le Javelin a en effet d'autres usages. C'est l'US Army et le Marine Corps qui l'écrivent dans le copieux (264 pages) manuel officiel d'utilisation du missile : « Lorsqu'il n'existe pas de menace d'un véhicule blindé, le Javelin peut fournir un appui-feu contre des cibles telles que des bunkers ou des positions d'armes collectives […]. Le Javelin possède des capacités uniques, qui en font une arme de combat rapproché à moyenne portée[43]. » Les capacités « uniques » de ce missile qui peut être tiré à deux kilomètres de sa cible ? Il s'agit en particulier de sa faculté de se diriger seul vers son but une fois qu'il a été tiré (*fire & forget*) et de celle lui permettant de s'élever à plusieurs dizaines de mètres avant de fondre sur lui depuis le ciel.

Mais que faisaient ces missiles en ce lieu inattendu ? Pour répondre à cette

question, Florence Parly a recours à la pure fantaisie : « Endommagées et hors d'usage, ces armes étaient temporairement stockées dans un dépôt en vue de leur destruction. » Cet argument n'est pas sérieux. Des armes de ce type ne sont pas envoyées sur un terrain de guerre si elles sont hors service ! Dans ce cas, surtout aux mains de forces « clandestines » qui en signent l'origine, elles sont détruites sans délai avec un pain de plastic. Y compris si la valeur des quatre engins approche le demi-million d'euros. Une autre éventualité serait que pour sortir des entrepôts de l'armée de terre et être remis à la DGSE, ces missiles, pourtant en parfait état, aient été déclarés « hors service » et fictivement envoyés à la destruction. En matière de soutien clandestin à des forces rebelles combattant un gouvernement reconnu, cela s'est déjà vu. Dans ces conditions, durant le mandat de Jacques Chirac à Matignon (mars 1986-mai 1988) et, avec son accord, la DGSE avait livré à l'UNITA pro-occidentale de Jonas Savimbi, combattant en Angola, des roquettes antichars – quelle coïncidence ! – françaises RAC-112 APILAS et des mines antipersonnel dont l'exportation était déjà proscrite.

Dans son communiqué, Florence Parly écrit que les missiles Javelin n'ont pas été transférés à des forces locales : détenues par nos forces pour leur propre sécurité, ces armes n'étaient pas concernées par les restrictions d'importation en Libye. Il n'a jamais été question de vendre, ni de céder, ni de prêter ou de transférer ces munitions à quiconque en Libye. » Jusqu'à preuve du contraire…

Le plus important dans l'affaire, c'est que la sécurité des agents secrets français n'ait pas été mise en cause, qu'ils n'aient pas été faits prisonniers, ou pire. Mais à tout le moins, des risques ont été pris, qui ont signé à l'encre rouge l'attestation de présence de la DGSE sur place !

Pour des unités clandestines dont les opérations ne sont ni « revendicables » ni « attribuables », c'est raté et dans les grandes largeurs !

---

1. Pour un récit de la mort de Mouammar Kadhafi, dont le convoi quittant Syrte a été bloqué par les tirs de deux Mirage 2 000 français, voir Jean-Christophe Notin, *La Vérité sur notre guerre en Libye*, Fayard, 2012, p. 504-507.

2. Préfet. Directeur de la DST de juin 2007, devenue DCRI en juillet 2008, après la fusion de la DST et des RG. Il occupe ce poste jusqu'au 30 mai 2012.

3. Président d'honneur du parti radical de gauche (PRG), maire de Bastia de 1989 à 2014.

4. Membre du Mouvement radical, ancien député, ancien maire de Montélimar.

5. Ancienne secrétaire d'État à la Francophonie (1995-1997), ancienne présidente du conseil régional de La Réunion (1995-1997), ancienne députée européenne (1999-2009).

6. Né en 1935, élu travailliste écossais, « consultant pour les affaires africaines et conseiller financier de pays en développement » (David Taylor, « Scots Tory grandee leaves Prime Minister embarrassed with bizarre mission to Libya », *The Daily Record*, 19 août 2011).

7. *Alias* Bashir al-Shrkawi, Bashir Saleh Bashir.

8. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, « Dix idées reçues sur l'intervention en Libye », *Politique internationale* nº 150, hiver 2016.

9. Frédéric Bobin, « En Libye, Khalifa Haftar, un maréchal en guerre », *Le Monde*, 10 avril 2019.

10. Claude Silberzahn, *Au cœur du secret*, *op. cit.*, p. 219.

11. Voir aussi Roger Faligot, Jean Guisnel et Rémi Kauffer, *Histoire politique des services secrets français*, *op. cit.*, p. 509.

12. *Alias* Abdelmalek Droukdel, Abou Mosaâb Abdel Woudoud, Abou Moussab Abdelwadoud.

13. Jean-Yves Le Drian, « J'alerte sur la gravité de la situation en Libye », *Le Figaro*, 9 septembre 2014.

14. L'opération *Sangaris* s'y tient alors depuis le 5 décembre 2013. Elle prendra fin en octobre 2016.

15. Le premier contrat de quatre corvettes Gowind à l'Égypte avait été conclu en juin 2014. Lors de cette visite, la vente de deux porte-hélicoptères de type *Mistral*, initialement destinés à la Russie, sera initiée, de même que celle de la frégate FREMM *Normandie*, de vingt-quatre avions Rafale et de missiles (air-air Mica et air-sol Scalp). Total au bénéfice de la France : 5,2 milliards d'euros.

16. Intelligence, surveillance, reconnaissance.

17. Entretien de l'auteur avec Victor, décembre 2019.

18. En anglais : Government of National Accord (GNA).

19. Également orthographié Fayez al-Sarraj.

20. Entretien de l'auteur avec Tugdual, janvier 2016

21. Voir aussi Nathalie Guibert, « La guerre secrète de la France en Libye », *Le Monde*, 23 février 2016.

22. Nommé le 5 mars 2010 pour succéder à l'amiral Édouard Guillaud, il cessera ses fonctions le 1er juillet 2016, remplacé par l'amiral Bernard Rogel.

23. Entretien de l'auteur avec Maxime, juin 2019.

24. *Intelligence Online*, 24 octobre 2018.

25. *Maghreb Confidentiel*, 20 décembre 2018.

26. Entretien de l'auteur avec Maxime, juin 2019.

27. Entretien de l'auteur avec Michel Scarbonchi, juillet 2019.

28. Robert Dulas, Marina Ladous et Jean-Philippe Leclaire, *Mort pour la Françafrique*, Stock, 2014.

29. Entretien de l'auteur avec Jalel Harchaoui, juillet 2019.

30. Déplacé à Benghazi depuis avril 2019.

31. Noria Research, *Predatory economies in eastern Libya. The dominant role of the Libyan National Army*, The Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève, 2019.

32. « *He may be a son of a bitch, but he's our son of a bitch* », *Time Magazine*, 15 octobre 1948.

33. Discours à Saint-Astier, 20 juillet 2016.

34. *Le Midi libre*, 26 juillet 2016.

35. Bureau enquêtes accidents pour la sécurité de l'aéronautique d'État (BAE-É), *Rapport d'enquête de sécurité I-2016-15-A*, novembre 2018.

36. Low Probability Intercept.

37. Ses recherches sont accessibles sur son site aerohisto.blogspot.com. Il est collaborateur régulier du site d'informations Middle East Eye. On y lira avec intérêt : Arnaud Delalande, « La guerre par procuration entre les EAU et la Turquie se joue dans le ciel libyen », Middle East Eye, 28 août 2019.

38. Entretien de l’auteur avec Arnaud Delalande, août 2019.

39. Arnaud Delalande, « Libye : comment Khalifa a construit sa machine de guerre », Middle East Eye, 20 mai 2019.

40. Jean Guisnel, *Armes de corruption massive*, *op. cit.*, p. 319-321.

41. Declan Walsh, Eric Schmitt et John Ismay, « American Missiles Found in Libyan Rebel Compound », *The New York Times*, 28 juin 2019.

42. Declan Walsh et Eric Schmitt, « U.S. Missiles Found in Libyan Rebel Camp Were First Sold to France », *The New York Times*, 9 juillet 2019.

43. *Javelin – Close Combat Missile System, Medium, Field Manual nº 3-22-37*, Department of the Army, Washington DC, 20 mars 2008, p. 87.

7
Cyberguerre

« Der Mensch der Erkenntniss muss nicht nur seine Feinde lieben, er muss auch seine Freunde hassen können[1]. »
Friedrich Nietzsche, *Ecce homo*

Nous sommes en juin 2012. Edward Snowden est pour une année encore l'un de ces soldats de l'ombre semblant ne douter de rien, tapi dans une base secrète de la NSA à Hawaii. À Paris, Nicolas Sarkozy vit les derniers jours de son mandat, s'apprêtant à transmettre à son successeur François Hollande les rênes de l'État. C'est alors que le chef des services informatiques de l'Élysée, un homme de la DGSE, s'inquiète. Sur les réseaux de la présidence, il a découvert des mouvements préoccupants et en avertit son ancien service, qui enquête. L'affaire sera révélée dès le mois de juillet 2012[2]. Qui a fait le coup ?

Les Américains à l’écoute

La DGSE se tient coite, bien que dans la sphère des entreprises de sécurité informatique où l’incident a fuité, on évoque une alternative basique : soit la NSA américaine, soit les Israéliens du Mossad ou de l’Unité 8200[3]. Il faudra attendre juin 2016 pour que l’ingénieur centralien Bernard Barbier, patron des « grandes oreilles » de la DGSE à l’époque de l’intrusion, choisisse d’en parler devant les élèves de son ancienne école. L’ex-directeur technique (DT) de Mortier confirme alors que l’attaque a été conduite par la NSA avec sa méthode de piratage la plus puissante, dont Edward Snowden avait révélé l’existence en juin 2013 : la *Quantum Attack*.

Les espions américains ont lancé leur opération en faisant croire à l’ordinateur d’un collaborateur de l’Élysée qu’il se connectait sur le réseau social Facebook. En réalité, la page d’accueil vers laquelle la machine élyséenne se trouvait orientée à son insu n’était autre qu’une copie conçue par la NSA ! Une fois le lien établi entre les machines, la puissante agence américaine de renseignement technique a injecté dans cet ordinateur un logiciel malveillant lui ouvrant un accès complet au réseau élyséen !

En avait-elle vraiment besoin ? À lire les relevés d’interceptions de la NSA publiés par Wikileaks, on se le demande. Certains documents sont une précieuse fenêtre sur les habitudes de l’Oncle Sam concernant la violation constante et sans limite des conversations relevant de la souveraineté française.

Deux d’entre eux sont particulièrement éclairants. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, deux hommes dont les conversations méritent qu’elles demeurent secrètes échangent un appel téléphonique le 24 mars 2010. À un bout de la ligne, Pierre Vimont, ambassadeur de France à Washington ; de l’autre côté de l’Atlantique, Jean-David Lévitte, conseiller diplomatique du président français. Ce dernier et son homologue Barack Obama doivent se rencontrer la semaine suivante à Washington. La note rédigée par la NSA sur cette conversation est une jolie mise en abyme : « Vimont estime que le président français exprimera sa frustration devant le fait que Washington a retiré le projet d’accord qu’il avait proposé sur la coopération bilatérale en matière de renseignement […]. Ce que Vimont et Lévitte comprennent, c’est que le principal point de désaccord concerne le souhait américain de continuer à espionner la France[4]. » Curieux amis, on en conviendra !

Avec ces diables d’Américains, on ne peut jamais jurer de rien. Et la Direction technique de la DGSE fait œuvre de salubrité publique quand elle ferme la porte, avant la prise de fonction de François Hollande, à une nouvelle attaque de la NSA. Qu’à cela ne tienne : les espions passeront par la fenêtre ! Quelques jours

après avoir été découverts, les intercepteurs de la NSA écoutent une ou plusieurs conversations entre le président François Hollande, en poste depuis exactement une semaine, et son Premier ministre Jean-Marc Ayrault. Cette fois, il s'agit de mettre sur pied des réunions confidentielles sur la crise de la zone euro, pour contrer la position d'Angela Merkel sur le soutien à apporter à la Grèce[5]…

Envoyé aux États-Unis, le 12 avril 2013, pour une explication de gravures, Bernard Barbier entend Keith Alexander, directeur de la NSA en fonction durant huit ans – août 2005 à mars 2014 –, lui avouer qu'il est « déçu » car il pensait que « jamais on ne les détecterait »[6]…

Barbier aura la désagréable surprise de voir, quelques mois plus tard, les documents préparatoires à cette rencontre transmis par Edward Snowden au *Monde*. Et le truculent Barbier, joueur de rugby à la faconde méridionale, de poursuivre : « Avant la publication[7], j'ai convoqué le correspondant de la NSA à Paris pour qu'il me donne une copie du papier. Il me répond : "C'est impossible, Bernard, seul le président Obama peut le déclassifier." Je lui ai dit d'arrêter de m'emmerder, des millions de Français allaient lire cette note et je ne peux pas la voir ? Je l'ai finalement eue un jour avant sa publication[8]. »

Menaces persistantes

Puis les choses se sont arrangées. Les révélations incessantes ? Les preuves que la NSA a organisé à l'échelle planétaire le siphonnage électronique de ses alliés ? Les communications des présidents français – mais aussi de la chancelière allemande Angela Merkel et de tant d'autres – interceptées par les espions américains ? Les moyens de l'État américain mis au service des entreprises pour déstabiliser leurs concurrents ? Une station d'écoute installée sur le toit de l'ambassade américaine à Paris ? La liste des turpitudes des services de l'Oncle Sam à l'égard de son fidèle allié français est interminable…

Pour autant, Bernard Barbier n'en veut pas le moins du monde aux Américains : « Le patron de la NSA est un copain, on est très amis. Lui et moi, on s'entendait très bien. J'ai beaucoup apprécié de travailler avec les Américains, il faut collaborer avec les meilleurs. Dans les services de renseignement, on n'a pas d'amis, on a des partenaires[9]. » Ancien chef de poste de la CIA à Paris, espion de la vieille école, Charles « Chuck » Cogan, décédé en décembre 2017, brillait aussi par sa lucidité, lui qui avait vu tant de coups tordus depuis son entrée à la CIA en 1954. Il n'ignorait pas qu'en matière d'espionnage la France et les États-Unis, « plus vieux alliés, amis prudents[10] », conserveront toujours une certaine circonspection.

Entre services, c'est le ping-pong perpétuel : à la fin des années 1980 déjà, le FBI découvre que des taupes françaises ont été placées par la DGSE dans ses entreprises les plus performantes. Les espions français éviteront les poursuites grâce à l'intervention du Premier ministre Michel Rocard et on jura qu'on ne jouerait plus à ces jeux pervers. Mais les Américains, dans la foulée, se déchaînent et Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur, fera expulser sans ménagement, en 1995, tous les responsables de la CIA en poste à Paris, violant les règles les plus sacrées du savoir-vivre entre espions, qui exigent que les désaccords soient soldés en coulisses, pas sur le devant de la scène.

Dans ce monde si curieux, les Français affirment aujourd'hui avec constance qu'ils n'espionnent plus leurs alliés. On a le droit de les croire, mais ce serait un grand changement ! En 1998, *Le Point* avait révélé de quelle manière la France espionnait le monde, y compris les États-Unis, en interceptant massivement les communications. Mais faut-il s'en étonner ? Au gré de la publication des documents de l'affaire Snowden par la presse internationale, on a vu apparaître une étrange peuplade informatique sous les yeux ébahis des experts d'un service de renseignement canadien, le Centre de la sécurité des télécommunications (CST). Ils ont découvert qu'un redoutable logiciel d'attaque circulant

clandestinement sur les réseaux ciblait des organisations francophones, le programme nucléaire iranien, d'anciennes colonies françaises comme l'Algérie ou la Côte d'Ivoire. Quand ils ont constaté que l'un des logiciels d'attaque avait été baptisé « Babar » et que son créateur avait signé son œuvre « Titi » (!), ils en ont conclu que la DGSE était à la manœuvre.

Les analystes de l'entreprise de sécurité Kaspersky étudieront ces *advanced persistent threats* (APT) pour découvrir finalement que trois types de *zero days*[11] avaient été utilisés pour attaquer des organisations gouvernementales, des fournisseurs de matériels militaires, des sociétés privées, des journalistes, des médias et des ONG[12].

D'autres logiciels espions portant les mêmes marques de fabrique, à des degrés divers d'évolution, sont souvent nommés d'après des personnages de dessins animés : « Bunny », « Dino », « Tafacalou » – qui a provoqué de gros dégâts en Syrie – et surtout « Casper », actif à partir de 2014.

Le logiciel de surveillance Babar avait pour sa part été implanté dès 2013 dans des ordinateurs iraniens. Tous ces moyens d'intrusion hypersophistiqués ont été rangés sous l'appellation générique d'*Animal Farm*, titre du roman antistalinien de George Orwell publié en 1945[13]. Quand on demande à un cadre de la DGSE ce qu'il pense de l'attribution de ces logiciels malveillants aux experts informaticiens des services spéciaux français, il botte en touche, tout en apportant une confirmation sibylline : « À quoi croyez-vous qu'on nous paie ? »

Le sixième œil

Les révélations d'Edward Snowden démontrent à la face du monde que dès lors qu'ils en ont les moyens, les services d'espionnage… espionnent. Y compris ceux qui avaient le droit de se considérer comme protégés de la surveillance américaine, qu'ils soient alliés ou concitoyens. En fait, ils ne l'étaient nullement, et ne le sont sans doute pas davantage quelques années plus tard. Il serait pour autant malvenu de considérer que les services sont voués par construction et par nature à s'en prendre aux libertés individuelles. Ou à considérer que la sécurité doit systématiquement l'emporter sur la liberté. Voire à définir eux-mêmes les conditions de leur fonctionnement. Quand ils franchissent les bornes légales, il est bien rare qu'ils le fassent à l'insu des autorités chargées de leur contrôle. Ils ne sont pas des électrons libres. Ils n'agissent pas sans recevoir leurs instructions du politique, dans les démocraties comme dans les dictatures. Pourtant, y compris dans nos sociétés européennes, ils veulent être en mesure de recueillir puis de recouper toute information qu'ils jugent utile à leur mission première : aviser l'État des dangers le menaçant, lui et les populations qu'il administre. Tout en l'informant par anticipation sur la marche du monde, en ce qui concerne le renseignement extérieur.

Dès la Seconde Guerre mondiale, les services américains et leurs quatre « cousins » anglo-saxons (Canada, Royaume-Uni, Australie et Nouvelle-Zélande) ont mis en place un énorme réseau d'interception des communications, d'abord[14] orienté vers les puissances de l'Axe (Japon, Italie, Allemagne), avant d'être tourné vers l'URSS et ses alliés, dès 1945. Ce système tentaculaire, encadré par les accords BRUSA puis UKUSA, fut baptisé « Echelon » et perdure aujourd'hui sous l'appellation de « Five Eyes ». Les services de renseignement qui y sont associés ne partagent pas tout, mais presque. L'accord est clair : les États-Unis y sont « premiers partenaires » quand les quatre pays cousins sont des « partenaires secondaires » (*second parties*). Il existe aussi des « partenaires tiers » (*third parties*), parmi lesquels la France. Ce qui n'empêche qu'elle puisse avoir été écoutée, selon une nomenclature de la NSA datant de 2011, classifiée Top Secret//SI//TK//NOFORN[15] et mise au jour par Edward Snowden[16]. La France est nommée parmi les pays désormais associés en tant que partenaires tiers, qui ont toutefois pu avoir été ciblés, écoutés ou voir leurs communications analysées par la NSA, à tout le moins entre 1945 et 1967, indique le document, aux côtés de plusieurs autres : Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Corée du Sud, Danemark, Israël, Italie, Jordanie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Singapour, Suède, Taïwan, Tunisie, Turquie… Autant de pays qui sont

aujourd’hui affichés comme des coopérants avec la NSA, qui voit assez bien où se situe le problème : « Les partenaires tiers fournissent à la NSA des éléments uniques sur le contre-terrorisme, la contre-prolifération et les sujets liés aux stabilités régionales. Ils fournissent également à la NSA/CSS des éléments les uns sur les autres. Bien qu’ils puissent soupçonner qu’ils ont été des cibles avant 1968, la NSA s’attend à ce que leur niveau de coopération se réduise s’ils en prenaient connaissance[17]. »

Qu’ils soient rassurés : à la DGSE, senior Sigint français, on applique le mot d’ordre de Jacques Brel dans sa « Chanson des vieux amants » : « Moi, je sais tous tes sortilèges, / Tu sais tous mes envoûtements. / Tu m’as gardé de piège en piège, / Je t’ai perdue de temps en temps. »

L’argent et les cerveaux

À l’issue d’une très longue carrière dans le renseignement, le Britannique David Omand fut le chef du Government Communications Headquarters (GCHQ), puis le premier coordonnateur du renseignement, nommé en 2002. Sur la relation avec les États-Unis, le domaine qu’il connaît le mieux, il lance une formule choc : « Nous avons les cerveaux. Ils ont l’argent. C’est une collaboration qui fonctionne très bien[18]. » Sur de telles bases qu’ils ne renieraient pas, les Français, oublieux de tous les affronts essuyés, se perçoivent aujourd’hui comme le sixième partenaire des *Five Eyes* : « S’agissant de nos ordinateurs, on ne voit pas toujours très bien ce qui les différencie de ceux de la NSA, tant les productions sont intégrées », confie un officier de renseignement très bien informé.

Il se trouve que, toujours grâce aux documents volés puis (très) partiellement publiés par Edward Snowden, qui en a sans doute réservé le meilleur à ses amis russes, on sait quand cette très étroite coopération a commencé bien des années plus tôt.

Lorsque les avions détournés par les féaux d’Oussama Ben Laden s’écrasent sur les tours de New York, le 11 septembre 2001, la nouvelle représentante de la NSA (*SIGINT Liaison Officer – SLO*) à l’ambassade des États-Unis à Paris vient de prendre ses fonctions. Quatre ans plus tard, à l’issue de sa mission, elle fait pour ses collègues lecteurs de la lettre confidentielle interne *SIDtoday* le récit de cette journée exceptionnelle, confirmant que « beaucoup de choses ont changé ce jour-là, mais aucune plus profondément que les relations avec les Français en matière de renseignement. Dans les minutes suivant l’attaque, la DGSE m’a appelée au téléphone pour me faire part de son chagrin devant l’outrage qui s’était produit. La DGSE comme la DST se sont immédiatement mises au travail pour nous fournir tout ce dont ils disposaient ou qu’ils pourraient acquérir en matière d’interceptions (SIGINT) et de renseignement humain (HUMINT). Durant les mois suivants, et pour la première fois, la DGSE a remis à la NSA des interceptions vocales et techniques, à chaque fois qu’il y a eu des menaces contre une personne ou une installation américaine. Ce noyau de coopération né d’un horrible événement a démontré qu’il s’agissait de la pierre angulaire de relations encore plus proches, encore plus coopératives, en matière de SIGINT. Je n’entrerai pas dans les détails. Il suffit de dire que d’une relation formelle basée sur des transferts de documents entre autorités, nous sommes passés à l’envoi direct d’e-mails entre un analyste SIGINT basé en Afrique et un homologue à la DGSE. Ça c’est du progrès ! Et le progrès est toujours une bonne raison d’être

satisfait[19] ».

La coopération entre la NSA et la DGSE est d'autant plus importante durant les crises. Mobilisée pendant des années par la multiplication des prises d'otages, notamment de journalistes, la DGSE a également pu compter sur l'appui de l'agence américaine. Toujours dans les documents publiés par Edward Snowden se trouve un message adressé par la SLO à son agence, le 2 janvier 2005, sur les deux journalistes français Christian Chesnot et Georges Malbrunot qui avaient été enlevés en Irak, le 20 août 2004.

Ils furent récupérés notamment grâce aux efforts d'une lourde équipe de la DGSE venue épauler l'ambassadeur Bernard Bajolet, comptant une vingtaine d'officiers de renseignement venant du service Action et de la Direction technique. Les deux journalistes doivent également leur libération à la traque incessante des communications des ravisseurs, en association avec la NSA. Libérés le 21 décembre, ils sont de retour à Paris le 22. Le lendemain, raconte l'officier de la NSA, la nouvelle SLO reçoit un appel téléphonique du secrétariat du directeur général Pierre Brochand lui faisant savoir qu'elle va recevoir par motard un message écrit destiné à son homologue de la NSA, Keith Alexander. Elle n'en est toujours pas revenue : « La DGSE aurait pu faxer cette note, ou l'envoyer par messagerie sécurisée. Elle a préféré l'adresser de cette manière, qui possède évidemment une bien plus grande valeur d'un point de vue diplomatique, perçu comme très important par les Français. Nous, Américains, aurions considéré cela comme une perte de temps[20]. » Ce jour-là, Pierre Brochand a laissé éclater son enthousiasme après une libération d'otages qui avait donné du fil à retordre à son service, raconte avec un respect amusé l'un de ses anciens proches collaborateurs, qui le voyait quotidiennement durant cette période : « Cette année-là, il m'avait serré la main le jour des vœux en janvier. Après la libération des deux otages, il a remis ça en décembre. Deux fois dans l'année ! Ça ne s'est jamais reproduit[21] ! »

Bien des années plus tard, en novembre 2015, peu après les attentats terroristes qui avaient frappé Paris, le président américain Barack Obama s'est montré on ne peut plus clair en évoquant la « simplification du processus de partage du renseignement et des informations opérationnelles militaires avec la France. Cela permettra à nos services de transmettre encore plus rapidement et plus fréquemment à nos partenaires français des informations relatives à des menaces, y compris de l'État islamique[22] ».

Durant cette période d'intense mobilisation suivant les attentats, le directeur du renseignement national américain, James R. Clapper, s'est rendu à Paris. À la suite de sa visite, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, se réjouit devant les députés : « Nous atteignons un niveau d'échange de renseignements

avec les Américains équivalant à celui des *Five Eyes*. L'accord que nous avons signé se concrétise immédiatement par une augmentation de notre capacité d'action[23]. » Cette satisfaction ministérielle portait essentiellement sur la Syrie – où les services français seraient nettement moins efficaces que par le passé – et sur l'Irak – où, en revanche, « ils ne sont pas mauvais du tout », selon un connaisseur.

Le renseignement est une auberge espagnole. On n'est jamais mieux servi en retour que lorsque l'on pose une pièce de choix sur la table ! À la fin 2019, les *Five Eyes* n'ont pourtant pas été rejoints par un sixième. Une personne très bien informée sur les progrès de la coopération franco-américaine en matière d'échange de renseignement se réjouit de la proximité désormais solidement installée entre services américains et français, tout en conservant une circonspection certaine : « On n'est pas le sixième œil, car on ne veut pas être intégrés à la machine américaine. On veut disposer du renseignement d'origine nationale, non partagé, sur les dossiers stratégiques concernant la France. Notre force, c'est notre capacité à générer du renseignement autonome sur nos propres enjeux[24]. » Il faut dire que le principe américain est simple, rapporte un fonctionnaire sceptique : « Pour eux, ce qui est à moi est à moi. Ce qui est à toi, aussi ! On ne peut rien attendre de tels principes. »

Les services de renseignement extérieur français, la DRM et la DGSE, sont techniquement en mesure de siphonner tout ce qu'ils souhaitent ou presque. Des communications internationales par tous types de réseaux (câbles sous-marins, satellites, etc.) aux échanges sur les téléphones portables de pays entiers, rien ne leur échappe, ou si peu… Le renseignement intérieur n'est pas en reste, et la loi relative au renseignement du 24 juillet 2015 a rendu notre société transparente aux services.

Le temps des fuites

La vérité est d'une simplicité confondante : l'information numérisée est peu protégée, et les services de renseignement entrent comme dans du beurre dans les ordinateurs les plus inviolables. De ce point de vue, rien n'a changé depuis les premiers temps de la société de l'information[25]. Les réseaux par lesquels transitent les communications numérisées se trouvent en mesure d'être intégralement pillés, aussi bien, d'ailleurs, par les services que par les entreprises privées qui gèrent les flux et les requêtes. Mais pas seulement ! Depuis quelques années, des citoyens qui n'avaient jamais fait parler d'eux sont devenus des stars internationales, non pas le jour où ils ont décidé de sortir les informations sensibles à leur disposition, mais celui où ils se sont fait prendre. Dans l'entreprise, la diplomatie, les armées, la santé publique, les banques, etc., certains employés ayant accès aux informations numériques les plus sensibles et les plus mal protégées les dévoilent depuis quelques années à une cadence accélérée. On les appelle désormais « lanceurs d'alerte » et ils se trouvent à l'origine d'affaires retentissantes. On leur doit la livraison à nombre d'administrations fiscales du secret des comptes cachés dans des banques suisses prétendument inviolables, ou les « Panama Papers » sur le paradis fiscal planétaire, et tant d'autres.

Nous avons évoqué les fuites d'Edward Snowden. L'ingénieur informaticien fait suite à tous ceux qui, aux États-Unis surtout, ont multiplié les sorties de documents et d'informations sensibles destinés principalement à contrer une politique qu'ils désapprouvent, comme dans le cas des « Pentagon Papers »[26].

En 1971, Daniel Ellsberg, analyste à la Rand Corporation, transmet au *New York Times* les milliers de pages d'un document rédigé à la demande du secrétaire à la Défense Robert McNamara, retraçant les fondements politiques, diplomatiques et militaires de la guerre du Vietnam[27]. Le gigantesque scandale que provoque cette publication marque également le début de la fin de l'engagement américain au Vietnam.

Quelque temps plus tard, les mêmes « plombiers » qui avaient ausculté le cabinet du psychanalyste d'Ellsberg sont pris la main dans le sac en fouillant un immeuble du Watergate. Épisode qui conduit à la démission du président des États-Unis, Richard Nixon, le 9 août 1974. En ces temps lointains, les fuites de données sensibles par les lanceurs d'alerte se faisaient en papier, à moins qu'elles se contentent du bouche-à-oreille. Le monde a bien changé et les fuites sont passées à une sorte d'âge industriel : des centaines de milliers de documents qui sortent en torrent des ordinateurs, en particulier depuis qu'un groupe

d’activistes technophiles conduits par le militant australien Julian Assange, l’organisation Wikileaks, a publié à partir de 2006 une série de fuites colossales de documents, essentiellement d’origine américaine. À travers des myriades d’ordinateurs en réseau, donc impossibles à bloquer ou à saisir, ces dizaines de milliers de secrets d’État avaient été volés sur des ordinateurs militaires par un simple soldat, Chelsea Manning, condamnée pour ces faits en 2013 à trente-cinq ans de prison.

En juin 2013, rebelote, en plus fort encore ! Edward Snowden provoque un cataclysme planétaire en divulguant des quantités astronomiques de documents tous plus secrets les uns que les autres. La révélation ne réside pas dans le fait que la NSA surveille tous les États de la planète : ça, on le savait, notamment depuis les fuites organisées en 1988 par une employée de Lockheed travaillant pour la NSA, Margaret Newsham[28]. La grande nouveauté, c’est que Snowden en apporte la preuve et la documente, dévoilant au passage les outils de cet espionnage de masse, piochant dans le big data comme dans une mine d’or. L’emprise terrible de la NSA sur les opérateurs de télécommunication américains, la captation de toutes les données transitant chez les opérateurs, les mandats secrets d’une justice fédérale sous emprise, les dispositions inconnues de lois tentaculaires, le pouvoir exorbitant des services pour pénétrer dans l’intimité de toute personne visée, même américaine, ou dans celle des entreprises : tout cela a été révélé par Snowden[29]. L’ingénieur a retourné sa veste et cette transgression l’a fait entrer dans l’histoire, sans néanmoins en renverser le cours.

La question que posent ses révélations est simple : faut-il renoncer à la liberté pour être mieux protégé ? Le président des États-Unis Barack Obama n’a pas tiré d’autre leçon de cette affaire que sa volonté de poursuivre dans la même direction : ami, ennemi, entreprises, citoyens du monde entier, alliés aussi bien qu’adversaires, personne ne doit échapper aux cyber-tentacules américaines !

Les interceptions de la chancelière allemande Angela Merkel ou les tentatives d’intrusion à l’Élysée ne posent aucun problème à Barack Obama : « Nos agences de renseignement continueront à recueillir des informations sur les intentions des gouvernements – qui ne sont pas de simples citoyens – dans le monde entier, de la même manière que les services de renseignement des autres États. Nous ne nous excuserons pas du fait que nos services peuvent être plus efficaces que les autres[30]. » Cinq années plus tard, la NSA conduit ses activités d’espionnage avec une énergie renouvelée, comme si rien ne s’était passé…

La lutte informatique active

Annoncée en 2008 par Nicolas Sarkozy, la « lutte informatique active » – que les initiés désignent par ses initiales, LIA – est une composante désormais intégrée à la stratégie nationale, dans laquelle l'état-major des armées et la DGSE – pour la composante clandestine – sont étroitement associés. Ni Nicolas Sarkozy, ni François Hollande, ni Emmanuel Macron n'ont lésiné sur les moyens financiers ou sur les moyens humains affectés à cette mission. La nouveauté, ce ne sont pas les cyber-offensives.

Dès 2003, un cadre du service nous présentait ceux qui les mènent, à la Direction technique, comme une « phalange d'élite ». Mais, à cette époque, voici plus de quinze ans, cette branche absorbait cent millions d'euros par an et la direction réclamait une augmentation du tiers. En 2019, on est plus près du triple : trois cents millions environ ! Notamment pour conduire des cyber-opérations qui « sont désormais totalement intégrées à l'ensemble des opérations françaises[31] », souligne l'un de ceux qui en ont la charge. Cette innovation stratégique nationale est entourée d'un secret absolu, uniquement transgressé pour admettre son existence. Mais sur les modalités de cette guerre sans nom ni visage, sans personnification ni objectif avoué, seules des bribes ont été publiées. Ce que nous pouvons ajouter concerne d'abord la protection du secret. Il est si épais qu'il ne souffre en France qu'une seule comparaison, avec la dissuasion nucléaire !

La définition des cibles et leur discussion entre la DGSE, les armées et le politique ? C'est secret. Le nombre des agents de la DGSE qui se livrent à ce conflit invisible ? C'est secret. Les modalités de mise en œuvre ? C'est secret.

Les tâches sont réparties entre l'état-major des armées et la DGSE. Quand le premier repère des objectifs, c'est la DT de la DGSE qui les frappe clandestinement. Les cibles de la LIA sont beaucoup plus rapidement définies que celles des armes nucléaires et aussi plus duales. Au sens où elles peuvent concerner des entités directement engagées dans des combats contre les intérêts français, qualifiables de « militaires », aussi bien que des cibles politiques ou civiles. Dans ces derniers cas, la position française consiste souvent à se tenir prêt, à disposer de capacités d'attaque, laissées temporairement inactives. Le choix des mots est important : en matière de cyberguerre comme en matière de dissuasion nucléaire, les autorités concernées évoquent les « intérêts vitaux » de la France : des terroristes mettent-ils en jeu les intérêts vitaux de notre pays ? C'est affaire d'appréciation.

Attaque russe

Dans la nuit du 8 au 9 avril 2015, une attaque inédite est lancée contre TV5 Monde, chaîne francophone internationale. Bien loin de la revendication initiale de l’attaque par des islamistes radicaux, le piratage est attribué à un groupe de pirates informatiques russes. Les dégâts informatiques sont énormes. TV5 Monde a été bien près de disparaître pour plusieurs mois : son système d’exploitation, ses routeurs et l’ensemble de ses moyens étaient mal protégés, par des mots de passe trop faibles. Les sources reprises par les médias et désignant la Russie sont le plus souvent des sociétés informatiques cherchant l’origine des attaques subies par leurs clients. Classiquement, les services de renseignement laissent dire, sans parler ouvertement de leurs indices, afin de ne pas dévoiler leurs méthodes d’enquête. En France, l’ANSSI[32], chargée de la sécurité et de la protection informatique nationale, joue le rôle du glaive, quand l’épée est tenue par la DT de la DGSE. Elle dit ne pas avoir identifié les attaquants de TV5 Monde. Son directeur Guillaume Poupard a pu déclarer : « Dans le jargon, nous appelons cet attaquant APT28, que les sources ouvertes – que je me borne à citer – identifient comme un important service russe de renseignement[33]. » La presse désigne le renseignement militaire, le GRU. Les preuves manquent pour confirmer et désigner le donneur d’ordre politique, mais tous les indices désignent le Kremlin, qui a systématiquement démenti tout rôle dans cette affaire.

Rien n’arrête les trolls de Poutine, comme ils l’ont amplement démontré durant la campagne électorale américaine de 2016, qui opposa Hillary Clinton à Donald Trump. Dans une étude commune publiée en 2018, deux organismes de réflexion français, le CAPS et l’IRSEM, notent que lors de la campagne de 2016, les trolls servant la stratégie de Vladimir Poutine, hyperactifs sur les réseaux sociaux, « ont exacerbé les tensions raciales, la peur du djihadisme, le débat sur les armes à feu, l’homophobie, etc., et ont commencé à s’attaquer à Hillary Clinton. C’est au cours de l’année 2016 qu’a eu lieu la principale opération coordonnée, faite de cyberattaques et de manipulations informationnelles, contre Hillary Clinton, et en faveur de Donald Trump[34] ».

Le même jeu a été mis en œuvre en France durant la campagne présidentielle de 2017. Cette ingérence a visé cette fois l’équipe de campagne d’Emmanuel Macron, mais il n’est pas acquis que Moscou ait été à la manœuvre.

Les cyber-attaquants de la DGSE ont-ils réagi ? Rien ne vient le confirmer. Les cadres de la DGSE qui discutent avec leurs homologues dans l’appareil

d’État laissent entendre qu’ils ne parviennent pas souvent à identifier de manière indiscutable l’origine des attaques. Dans la guerre moderne, la communication et les réseaux des adversaires sont devenus une cible prioritaire. D’autant plus difficile à atteindre que les technologies de cryptage se sont répandues, que les réseaux GSM ou satellitaires sont d’un usage planétaire : « Le ciblage passe par le dessin de la toile d’araignée du réseau ennemi. Traquer la téléphonie et les réseaux, c’est un travail de bénédictin[35]. » Des hackers liés à un groupe terroriste ont-ils été délibérément visés par des armes françaises ? Nous n’en avons pas eu confirmation.

Le premier assassinat ciblé d'un hacker !

D'autres pays ont, en revanche, revendiqué de telles opérations. En 2015, les États-Unis ont tué Junaid Hussain[36], citoyen britannique d'origine pakistanaise de vingt et un ans, militant de Daech et hacker expérimenté en charge des cyber-attaques du groupe terroriste. Connu au Royaume-Uni sous le pseudonyme de TriCk, comme l'un des animateurs du groupe de pirates informatiques TeaMp0isoN, un temps associé au groupe informel d'activistes Anonymous, il avait accumulé un palmarès impressionnant. Avant de rejoindre Daech, il avait attaqué BlackBerry, l'OTAN, les groupes d'extrême droite English Defence League et British National Party, ainsi que le MI6, pendant britannique de la DGSE, et le site de l'ancien Premier ministre Tony Blair[37] !

Une fois chez Daech, installé à Raqqa, il a choisi une plus grosse cible, publiant en ligne une liste de cent noms de militaires américains qu'il voulait voir supprimer. Mal lui en a pris : le 27 août 2015, il est tué lors d'une frappe aérienne contre sa base à Raqqa, le Pentagone confirmant qu'il avait été délibérément ciblé. L'histoire n'oubliera pas qu'il s'agit de la première frappe militaire *ad hominem* contre un hacker !

Il semble que la suivante se soit produite le 5 mai 2019, lorsque l'armée de l'air israélienne a détruit un immeuble de la bande de Gaza abritant, selon ses dires, les cyber-opérateurs du Hamas qui avaient engagé une attaque, initialement contrée sur Internet. Tsahal affirmait après l'attaque que « le Hamas n'avait plus de cyber-capacités opérationnelles ».

Erreur : deux semaines plus tard, le groupe piratait la demi-finale du concours de l'Eurovision, diffusée depuis Tel-Aviv, en incrustant des messages d'alerte prévenant d'attaques de missiles. Depuis, les hackers du Hamas ne désarment pas, notamment en utilisant les réseaux sociaux pour « hameçonner » des soldats israéliens sur leurs téléphones portables.

---

1. « L'homme qui cherche la connaissance ne doit pas seulement savoir aimer ses ennemis, il doit aussi savoir haïr ses amis. »

2. Jean Guisnel, « Cyber-attaques. L'Élysée piraté à deux reprises avant l'intronisation de Hollande », *Le Télégramme*, 11 juillet 2012.

3. Yehida Shmone-Matayim en hébreu, ou Israeli Sigint National Unit (ISNU) en anglais.

4. « Sensitive Issues on the Agenda When French, U.S. Presidents Meet Next Week in Washington », 24 mars 2010 (Wikileaks, 23 juin 2015). Le document est signalé TOP SECRET//SIGINT/NOFORN, classification informant qu'il a été réalisé par des écoutes électroniques (SIGINT) et qu'il est interdit de la communiquer à un étranger (NOFORN).

5. « French President Approves Secret Eurozone Consultations, Meeting With German

Opposition », *National Security Agency, Global SIGINT Highlights*, 22 mai 2012 (Wikileaks, 23 juin 2015). Le document est classifié TOP SECRET//COMINT-GAMMA/ORCON/NOFORN. COMINT indique que la conversation a été interceptée sur un réseau de communication, et GAMMA est une catégorie qualifiant la source. ORCON (Originator Control) précise que le service diffuseur de la note conserve le contrôle de sa diffusion.

6. Conférence à Centrale-Supélec, juin 2016. La vidéo de cette intervention est restée disponible plusieurs mois sur le site YouTube, avant d'en être retirée. *Le Monde* en révèle l'existence et en présente des extraits « édités » dans Jacques Follorou, « Les confessions d'un maître de l'espionnage français », *Le Monde*, 3 septembre 2016.

7. Jacques Follorou et Glenn Greenwald, « Comment Paris a soupçonné la NSA d'avoir piraté l'Élysée », *Le Monde*, 25 octobre 2013.

8. Jacques Follorou, « Les confessions d'un maître… », *art. cit.*

9. *Ibid.*

10. Charles O. Cogan, *Oldest Allies, Guarded Friends. The United States and France Since 1940*, Praeger Publishers, Westport, 1994.

11. Failles de sécurité connues par les hackers, qui les utilisent pour organiser des attaques que les concepteurs de logiciels de protection ne peuvent pas enrayer. Les *zero days* font l'objet d'un commerce souterrain et sont largement utilisés par les services de renseignement pour infester impunément des machines.

12. GReAT, « Animals in the APT Farm », *Kaspersky*, 6 mars 2015.

13. George Orwell, *La Ferme des animaux*, Gallimard, 1981.

14. La coopération bilatérale entre les États-Unis et le Royaume-Uni commença au printemps 1941 par un échange. Les Américains fournirent les clés de la cryptomachine japonaise Purple (Type B Cipher Machine), et les Britanniques celles du radiogononiomètre Marconi-Adcock.

15. Ultra Secret//Special Intelligence//Talent Keyhole//Usage National. Ce niveau de classification particulièrement élevé implique que des sources spatiales (Talent Keyhole) sont susceptibles d'avoir été utilisées pour sa rédaction. Durée de la classification d'un tel document : soixante-quinze ans.

16. National Security Agency et Central Security Service : « (U) Classification Guide for SIGINT Material dating from August 1945 – 31 december 1967 », 21 décembre 2011, révisé le 25 avril 2012. À noter que le document diffusé par Snowden sur son site est largement caviardé.

17. *Ibid.*

18. David Omand *in* « UK intelligence work defends freedom, say spy chiefs », site Internet de la BBC, 7 novembre 2013.

19. « Reflections from an American in Paris », *SIDtoday*, 30 septembre 2005.

20. « Hostage Support – Another Success Story », *SIDtoday*, 2 janvier 2005.

21. Entretien avec Vladimir, décembre 2018.

22. « Coopération franco-américaine accrue après les attentats », *Reuters*, 16 novembre 2015.

23. Commission de la défense nationale et des forces armées, compte rendu n° 17, Assemblée nationale, 18 novembre 2015.

24. Entretien de l'auteur avec Béatrice, mai 2019.

25. Jean Guisnel, *Guerre dans le cyberespace*, *op. cit*.

26. Le document intégral classifié *Top Secret – Sensitive* titré *United States – Vietnam Relations. Report of the Office of the Secretary of Defense Vietnam Task Force* est disponible sur : https://www.archives.gov/research/pentagon-papers.

27. Le film *Pentagon Papers* (2017), de Steven Spielberg, avec Meryl Streep et Tom Hanks, illustre

le bras de fer du journal avec l'administration Nixon. Cette version hollywoodienne retrace les grandes lignes de l'affaire qu'il situe au *Washington Post* quand elle a surtout concerné le *New York Times*. Pour un regard plus proche des faits, on préférera les Mémoires de Daniel Ellsberg, *Secrets. A memoir of Vietnam and the Pentagon Papers*, New York, 2001.

28. Duncan Campbell, « Somebody's listening », *New Statesman*, 12 août 1988. Et « Making history : the original source for the ECHELON reports steps forward », *Communiqué*, 25 février 2000.

29. Antoine Lefébure, *L'Affaire Snowden. Comment les États-Unis espionnent le monde*, La Découverte, Paris, 2014 ; Luke Harding, *The Snowden Files : The Inside Story of the World's Most Wanted Man*, Vintage Books, New York, 2014 ; Edward Snowden, *Mémoires vives*, Le Seuil, 2019.

30. Barack Obama, discours au ministère de la Justice, 17 janvier 2014.

31. Jean Guisnel, « NSA contre DGSE, petites écoutes entre amis », *Le Point*, 15 décembre 2016.

32. Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information : https://www.ssi.gouv.fr/.

33. Audition de M. Guillaume Poupard, directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, sur le projet de loi de programmation militaire, Assemblée nationale, commission de la défense nationale et des forces armées, 8 mars 2018.

34. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, Alexandre Escorcia, Marie Guillaume et Janaïna Herrera, *Les Manipulations de l'information. Un déni pour nos démocraties*, CAPS/IRSEM, Paris, 2018, p. 88.

35. Entretien de l'auteur avec Victor, février 2019.

36. *Alias* Abu Hussain al-Britani, TriCk.

37. Hannah Furness, « Team Poison : profile of the hackers », *The Telegraph*, 12 avril 2012.

8

La pépinière des espions

« L'espionnage bien compris, comme la politique, est un métier d'humaniste ! »
Harry Rositzke
(premier chef de la division soviétique de la CIA)

C'est une ruche. Dans les locaux de l'École normale supérieure (ENS) de la rue d'Ulm, d'où sont sortis tant de grands cerveaux et de prix Nobel qui ont fait briller l'esprit français, des dizaines d'adolescents planchent sur des codes indéchiffrables pour le commun des mortels. Ils participent au concours Alkindi, organisé par le ministère de l'Éducation nationale, dont la DGSE est un partenaire de premier rang : grosse consommatrice de mathématiciens de haut niveau, notamment pour briser les codes secrets et pour concevoir des programmes informatiques destinés à pénétrer clandestinement les ordinateurs adverses, ou à se protéger contre les attaques, elle offre aux matheux des postes de qualité, mais elle ne vise que les meilleurs. Elle cherche donc à les repérer le plus tôt possible afin de susciter des vocations !

La sortie des écoles

Pour cette raison, Bernard Émié s'amuse à prétendre en privé qu'il envoie le directeur technique de la DGSE, Patrick Pailloux, « faire la sortie des écoles », en tout bien tout honneur bien sûr, pour attirer vers sa Direction technique les plus brillants esprits de leur génération. La voie choisie est inattendue et a consisté pour la DGSE à s'associer à une compétition pour collégiens et lycéens – de la classe de quatrième à la seconde – matheux, passionnés d'informatique et d'énigmes, ce fameux concours Alkindi. Il porte le nom du mathématicien et savant arabe Abu Youssouf al-Kindi, né en Irak autour de l'an 800 et considéré comme l'un des pères de la cryptanalyse[1], l'art de casser les codes secrets.

« Il est notamment l'inventeur de la technique d'analyse de fréquence », relève Mathias Hiron, l'un des organisateurs appartenant à la section française des Olympiades internationales d'informatique. Le nom du savant arabe brille au firmament de la cryptographie, aux côtés de tous ceux, dont entre autres Maksymilian Ciezki, Jerzy Rozycki, Marian Rejewski, Gustave Bertrand et Alan Turing, qui ont brisé les secrets de la machine allemande Enigma[2].

Le concours Alkindi initié en 2015 n'est pas une idée française. Les Britanniques, grands maîtres du renseignement technique européen, ont inauguré l'exercice en lançant en 2002, avec l'université de Southampton, le National Cypher Challenge, toujours vivace en 2019.

Pour la DGSE, cette apparition dans le monde scolaire reste une nouveauté. Mais il est clair qu'avec le concours, elle a tapé juste : des milliers de collégiens et de lycéens poussés par leurs professeurs de mathématiques se prennent chaque année au jeu – ils étaient seize mille en 2015 ! –, passant des épreuves éliminatoires dans leur académie afin d'accéder à la finale parisienne.

Quelques journalistes ont été invités à l'ENS et l'on me retrouve devant trois jeunes élèves du lycée Raoul-Blanchard d'Annecy. Plus rien au monde n'existe pour eux que cette énigme à résoudre. Les alignements de chiffres et de lettres sont cabalistiques et, le pire, c'est que le résultat sera lui aussi une série de chiffres ! Eux sont tendus, car il faut faire vite pour avancer dans l'épreuve : « Putain, j'y comprends rien », dit l'un. « Moi non plus », répond l'autre… Mais le troisième a sa petite idée : « Attends, le *B* est trois lettres avant le *E*, il se décale vers la gauche. » Le débat se poursuit : « On s'en fout de l'ordre et du sens ! *B*, *E*, *M*, *G* et *S* sont-ils alignés ? » Et ainsi de suite…

Dans une autre salle, Apolline et Océane sont élèves amérindiennes du collège Paul-Suitman, de Camopi (Guyane). Elles ont des têtes si bien faites qu'elles ont écrasé toute la concurrence des établissements d'outre-mer. Mais, à la suite d'un voyage qui les a amenées dans la capitale après des heures de 4 × 4, de pirogue

puis d'avion, elles ont du mal à entrer dans les arcanes du concours. Ancien de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, leur professeur de maths les couvre d'encouragements, même si elles demeurent seules face à leur feuille !

Dans une salle au sous-sol de l'ENS, les jeunes sont ensuite rassemblés par groupes, dans un silence attentif. Le représentant de la DGSE ne peut être évité : c'est le seul en costume cravate… « Antoine », un faux prénom évidemment, est un cryptanalyste confiant. Il ouvre avec attention une boîte de la taille d'une machine à écrire. Le service a mis les petits plats dans les grands et a sorti de son inaccessible musée l'un de ses bijoux de famille, une authentique machine de cryptographie Enigma, parmi les huit qu'il possède, originales de l'armée allemande ou reproduites par les espions français. Les jeunes écarquillent les yeux durant la présentation technique. C'est qu'ils comprennent tout, eux ! En sortant de la salle en bon ordre, deux adolescents échangent : « C'est vraiment bien, ça m'intéresse, je me verrais bien faire ça un jour ! » Évangélisation réussie.

Mis sur pied avec l'association Animath, le concours a rassemblé initialement cinquante mille collégiens et lycéens, lancés dans des épreuves de sélection organisées dans les académies de métropole, les territoires d'outre-mer et les lycées français de l'étranger. Mathias Hiron, lui-même développeur informatique indépendant, souligne que l'intérêt de l'exercice ne consiste pas à détecter des bêtes à concours, « mais à montrer les maths autrement. Casser des codes secrets nécessite moins des connaissances que de la méthode et de la réflexion[3] ». Antoine, quant à lui, joue les modestes. Il explique que l'esprit du soutien de son service à cette compétition n'est pas à chercher dans des espoirs directs de recrutement : « Ces jeunes sont très loin d'avoir fait des choix. Ce que nous voulons, c'est juste leur montrer que cette voie existe et qu'ils pourraient y faire des choses passionnantes. Mais ils sont encore jeunes et ne sauraient postuler avant d'avoir fini leurs études, dans huit ans pour les plus rapides. Nous n'y sommes pas encore[4] ! »

De fait, la DGSE est friande de matheux pointus et d'informaticiens hors classe. Mais son handicap est bien connu : tous les industriels ayant besoin de spécialistes de cryptographie – citons en France : Thales, Orange, Airbus, etc. – peuvent leur offrir des salaires himalayens. Aujourd'hui, la DGSE recrute des juniors avec des contrats de trois ans renouvelables. Les arguments pour les faire venir *malgré* des salaires de la fonction publique ? Agir pour servir l'État dans ses fonctions les plus secrètes, combattre des adversaires directs le clavier à la main, œuvrer au cœur de la souveraineté nationale… Avec des moyens informatiques colossaux et afin de conduire des missions offensives strictement proscrites ailleurs.

Venu remettre l'un des prix de la compétition gagnés par l'équipe du lycée international de l'Est parisien, à Noisy-le-Grand, le directeur général de la DGSE Bernard Émié a vanté dans son discours de clôture les aptitudes des collégiens : « Intelligence, perspicacité, mais aussi persévérance, tout en faisant preuve d'adaptabilité pour résoudre ces énigmes. » Autant de qualités qui ont toujours été demandées aux espions…

Signe sans doute que les temps ont changé, les initiatives de la DGSE autour du concours Alkindi ne suscitent guère de controverse. Il faudra attendre la diffusion d'un sujet sur le concours 2019, qui a réuni soixante mille compétiteurs, dans le journal national de France 3[5], pour qu'un collectif toulousain s'indigne sur son blog de voir « l'école au service de l'armée (du renseignement extérieur). N'est-ce pas là un autre aspect de ce régime, qui balaie déjà violences policières et répression judiciaire et administrative[6] ? ». Un point de vue isolé.

Saint-Joseph, priez pour nous !

À Ploufragan (Côtes-d'Armor), au bord d'une banale route à quatre voies longeant Saint-Brieuc, la préfecture départementale, le bâtiment neuf, encore en travaux, a des airs de petit siège social d'une coopérative agricole, d'une compagnie d'assurances… ou de n'importe quoi. En réalité, c'est une pouponnière de la DGSE.

De tout jeunes étudiants, arrivant de l'université avec une licence ou un brevet de technicien supérieur, y apprennent les rudiments de leur futur métier d'espion. Sur le parking de cette antenne du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), des véhicules immatriculés dans la France entière attestent d'un recrutement national des élèves. À travers les grandes baies vitrées, on devine la silhouette des étudiants concentrés sur leur prise de notes. Ils sont là pour acquérir les bases indispensables à la réussite au concours administratif qui les conduira à une carrière de fonctionnaire du renseignement. Notre visite sans guide s'arrête au pied de l'escalier. Le profane n'ira pas plus loin…

Le programme d'enseignement traduit les impératifs du moment : on forme ici des linguistes en langues arabe, chinoise et russe, des « analystes » capables de produire des bulletins de veille et des synthèses : et bien sûr des cyber-spécialistes, la compétence la plus recherchée par les temps qui courent. Sept enseignants forment soixante-dix jeunes par an qui rejoignent tout le monde du renseignement, pour l'essentiel à la DGSE, ou dans les entreprises d'intelligence économique. Les besoins sont énormes : 93 % de ces élèves intégreront directement la communauté du renseignement à la sortie. Une filière d'excellence qui, pourtant, a bien failli disparaître.

L'histoire de cette école pas comme les autres commence en 1951. Elle nous est racontée par Daniel Chauvin, le fils de son créateur. Cette année-là, une classe de formation de jeunes transmetteurs radio est créée à l'école Saint-Joseph de Pléneuf-Val-André que dirige l'abbé Cyrille Vautier (1924-2005). La « grande pêche », celle de la morue à Terre-Neuve, de même que la marine marchande, la « marmar », manquent de transmetteurs radio ; en ce début de guerre froide, quand il ne fait pas bon installer un poste émetteur dans sa cuisine, l'un des instituteurs de l'école, lui, possède le sésame indispensable : un diplôme officiel de radioamateur. Il s'appelle Étienne Chauvin.

Son fils Daniel, bon sang ne saurait mentir, me reçoit dans son bureau, devant des postes émetteurs-récepteurs de belle facture. Le manipulateur Morse est à portée de main. Il a entamé sa formation de radio à Saint-Joseph en 1961, à l'âge de dix-sept ans. Il se souvient que l'abbé Vautier, « qui n'a peur de personne et

va toujours de l’avant[7] », veut alors développer son établissement en aidant son père à monter une section de formation pour des radios de la marine de commerce.

Les jeunes élèves venus de cette région côtière apprennent le morse et la phonie, avant d’obtenir sans coup férir le diplôme de transmetteur spécialisé dans les stations mobiles, qui les autorise à opérer à bord des navires et des avions, et qui est délivré par l’administration des Postes et Télécommunications. Les accointances de l’abbé Vautier avec l’armée de l’air et de l’amiral Jean Vallée (1884-1965), préfet maritime de Rochefort avant guerre, retiré à Pléneuf et qui accompagne l’école, permettent de dénicher des émetteurs-récepteurs allemands récupérés après la guerre, qui feront parfaitement l’affaire pour l’enseignement.

Mais patatras ! À partir de 1965, la marine marchande qui embarquait les élèves à leur sortie ne recrute plus avec autant d’ardeur. Qu’à cela ne tienne ! L’abbé Vautier se rapproche du « radar » de Perros-Guirec, qui n’est autre qu’un poste du Groupement des contrôles radioélectriques (GCR), le service d’interceptions du SDECE[8], installé depuis 1947 dans une belle et grande villa de granit rose, rue de Kerreut, qu’il occupera jusqu’en 1978.

Les servitudes imposées par la station[9] empoisonnent les riverains, mais le curé n’en a… cure. Pour sauver sa formation si spécifique, il la présente avec succès au directeur du centre : « Le chef de centre de Perros nous obtint une installation, alors “dernier cri”, pour l’apprentissage de la lecture au son. La mise en place de cet équipement nécessita la présence, pendant une dizaine de jours, de deux techniciens de la “Maison”, bien agréables convives qui contribuèrent à créer une certaine animation au réfectoire des profs. Plus tard, lors de la fermeture de la station de Perros-Guirec, tout le matériel, bien évidemment en bon état, nous fut alloué : récepteurs, gonio, appareils de mesure, antennes, etc., soit un camion de bonne dimension[10]. » Le second effet de l’aide du SDECE fut l’installation de grosses barres de fer aux fenêtres des salles de cours fréquentées par les apprentis espions.

Daniel Chauvin, lui, a acheté la maison mitoyenne. Jamais il ne prononce le nom de la DGSE, qu’il appelle pudiquement le « partenaire historique », comme tous ceux qui parlent de l’école. Ses élèves font des étincelles. Dès la fin des années 1960, ils deviennent si performants qu’ils trustent les meilleures places au concours d’entrée. Quant à la villa de granit rose de Perros-Guirec, elle est entre-temps devenue un centre de loisirs et de vacances pour les enfants des personnels du SDECE[11]. Avant de vivre d’autres aventures.

La révolution d’Internet fait passer la formation de Saint-Joseph tout près de la disparition. Les satellites rendent les communications de la marine beaucoup

plus simples et la connaissance de l'alphabet Morse inutile. Veulent croire les partisans de la modernité. Ce débouché essentiel se tarit.

Le « partenaire historique » de l'école, à savoir la Direction technique de la DGSE, ne manque pourtant pas de recruter les élèves, toujours bien placés au concours d'entrée. C'est qu'elle entend bien continuer, et encore à l'orée de la troisième décennie du XXIe siècle, d'intercepter tout ce qui passe sur les ondes, y compris le Morse et son fameux *titi tata*. Il n'empêche que l'école est oubliée sur sa côte bretonne… Bien qu'elle ait élargi sa gamme de formations – informatique et réseaux, langues étrangères –, elle ne va pas moins devoir fermer ses portes.

Jean-Yves Bernard, l'un des professeurs, prend alors son bâton de pèlerin[12]. Le préfet des Côtes-d'Armor, Jean-Louis Fargeas, lui ouvre des portes dans la haute administration : la DST, devenue Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), avant de se transformer en Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) en 2014, a également besoin d'intercepteurs et de linguistes. Elle envoie une mission d'études qui valide la formation. Nicolas Sarkozy a présenté le 17 juin 2008 le nouveau *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* qui officialise la révolution en cours : « Face aux attaques informatiques, j'ai décidé de doter, pour la première fois, la France de capacités défensives et offensives, qui concerneront aussi bien toutes les administrations que les services spécialisés et les armées. »

À cette date déjà, l'école Saint-Joseph a aussi cessé de plaire à la direction de l'enseignement catholique du diocèse de Saint-Brieuc. Professeurs payés au lance-pierre, élèves arrivant après le bac et perdant leur statut d'étudiant, locaux laissés dans leur jus… Même le transfert dans un lycée religieux de Lamballe ne stoppe pas la déshérence. En 2013, la montée en puissance des services de renseignement, qui recrutent à tour de bras – notamment en matière de renseignement technique –, rend la position de l'enseignement privé breton difficilement compréhensible : laisser mourir une filière de formation aussi proche du terrain et qui avait trouvé sa place depuis des décennies est une erreur qui n'a pas été corrigée par la communauté du renseignement. Contre vents et marées, Jean-Yves Bernard veut absolument sauver cette formation. L'idée germe de la faire reprendre par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Une délégation professorale la présente en 2013 à Alain Bauer, l'incontournable titulaire, depuis mars 2009, de la nouvelle chaire de criminologie du CNAM. Et aussi disciple de Michel Rocard, amateur de voile dont le yacht séjourna longtemps au port de Dahouët, au Val-André.

En recevant la délégation, Bauer croit d'abord avoir affaire à des « illuminés[13] » ! Il appelle aussitôt le directeur de la DGSE Bernard Bajolet, qui

lui répond qu'il va se renseigner, ce qui est bien le moins dans un tel poste. Bauer poursuit : « Quelques minutes plus tard, je vois arriver en courant le DRH de la DGSE, Vincent Nibourel[14], m'expliquant que cette école est essentielle ! » Branle-bas de combat ! Et belle opération pour le CNAM. Avec l'appui du Premier ministre Manuel Valls et des ministres de la Défense Jean-Yves Le Drian et de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, il saute sur la mise en place d'une filière diplômante pour les métiers du renseignement, avec la création de deux licences pro – dont l'une d'analyse criminelle opérationnelle –, d'un master et d'un circuit de formation permanente. Joli coup pour le CNAM, créé en 1794, qui consolide ainsi une filière prometteuse[15], dans la droite ligne de sa mission historique, consistant à proposer des formations développées en étroite collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles.

Un maillon de la chaîne de recrutement de la DGSE et d'autres services de renseignement, de même que d'entreprises privées d'intelligence économique, a ainsi été mis en place. Ce ne sera pas suffisant : la DGSE a des besoins dévorants qui ne se satisferont pas de ces filières efficaces. Il faut chercher ailleurs pour trouver des ingénieurs ou des experts de très haut niveau aux profils souvent atypiques.

---

1. Simon Singh, *Histoire des codes secrets, de l'Égypte des pharaons à l'ordinateur quantique*, J.-C. Lattès, 1999, p. 32-35.

2. Dermot Turing, *X Y & Z. The real story of how Enigma was broken*, The History Press, Stroud, 2018.

3. Entretien de l'auteur avec Mathias Hiron, mai 2018.

4. Entretien de l'auteur avec Antoine, mai 2018.

5. « DGSE : quand les espions recrutent au collège », JT 19/20, France 3, 2 septembre 2019.

6. Refondation école, « Un concours de cryptographie aux motivations douteuses », blogs.mediapart.fr, 6 septembre 2019.

7. Entretien de l'auteur avec Daniel Chauvin, mars 2019.

8. Le 18 février 1948, un comité interministériel restreint prit une décision de principe proposant la suppression du Groupement des contrôles radioélectriques en tant qu'organisme indépendant et son éclatement en deux branches : l'une, la partie « écoutes », rattachée au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), l'autre, la partie « gonio », rattachée à la Direction de la surveillance du territoire (DST) de la Direction générale de la sûreté nationale (ministère de l'Intérieur).

9. Décret du 9 avril 1960 approuvant un plan de servitudes dans l'intérêt des réceptions radioélectriques concernant le centre de Perros-Guirec, *Journal officiel*, 16 avril 1960.

10. « Des “radios” aux “métiers de la défense” », *RDV Côte-de-Penthièvr*e, avril-mai-juin 2014.

11. Daniel Chauvin, *Annales de l'école Saint-Joseph Pléneuf Val-André*, Alpa, Pléneuf Val-André, 2014, p. 51.

12. Entretien de l'auteur avec Jean-Yves Bernard, mars 2019.

13. Entretien de l'auteur avec Alain Bauer, février 2019.

14. https://www.dailymotion.com/video/x2o7gio.

15. Cédric Neumann, Loïc Petitgirard et Camille Paloque-Berges : « Le Cnam : un lieu d'accueil, de débat et d'institutionnalisation pour les sciences et techniques de l'informatique », *Bulletin de la société informatique de France*, avril 2014 ; Michel Atten, « Angel Yves (1918-2006). Chaire de Transmissions radioélectriques (1957-1986) », *Cahiers d'histoire du Cnam*, vol. 2, 2015.

9

La pêche aux grosses têtes

« Et de tous les emplois, le plus lâche aujourd'hui est d'être l'espion des paroles d'autrui. »
Edme Boursault, *Ésope à la cour*

Durant la seconde moitié du siècle dernier, grouillant pourtant de guerres secrètes et d'espions, les métiers du renseignement n'étaient guère prisés. Seuls les militaires atypiques, mal à l'aise dans le système hiérarchique trop formaté des armées conventionnelles, y trouvaient leur place. Les jeunes diplômés civils ne se pressaient pas à l'examen d'entrée proposé par la DGSE pour recruter ses fonctionnaires civils de catégorie A (bac + 3 minimum)[1], connu aujourd'hui sous le nom de « concours externe par spécialité pour l'accès au corps des attachés de la Direction générale de la sécurité extérieure ».

Cette réticence s'expliquait par une forme de dédain culturel français pour les métiers du renseignement et leurs fonctions, voire d'hostilité de nos compatriotes pour des univers considérés comme excessivement intrusifs, comploteurs, déloyaux et – s'agissant des services spéciaux – ne respectant pas la règle leur interdisant d'agir sur le territoire national. Les classes éduquées de la société française n'étaient pas loin de considérer ces professions comme déshonorantes et professaient à leur endroit une forme manifeste de répugnance.

Contrairement à d'autres pays, notamment le Royaume-Uni, la culture du renseignement n'était guère prisée en France et aucune filière académique n'y formait les étudiants intéressés.

Acteur de cette galaxie si particulière du renseignement à la fin de sa carrière, l'amiral Pierre Lacoste est l'un de ceux qui ont réfléchi le plus tôt – dès le début des années 1990 – sur cet état de fait, ainsi que sur les moyens nécessaires pour y remédier. Sans prêcher dans le désert, car il était entendu, il ne se trouvait pourtant pas en mesure d'atteindre un assez large public pour être vraiment suivi. Les principes qu'il avait définis sont ceux qui sont mis en vigueur de nos jours. Pointant les carences, il notait la portion congrue à laquelle était réduite l'analyse. Les services de renseignement, écrivait-il, se doivent « d'apporter une réelle valeur ajoutée aux informations brutes qui saturent les esprits des autorités de décision. Ils doivent, au-delà de leur savoir-faire traditionnel en matière de recherche et de collecte des informations secrètes – qui demeurent de leur exclusive responsabilité –, faire appel à une grande variété de compétences et se plier à des méthodes rigoureuses de contrôle, d'analyse et d'évaluation de

l’ensemble des informations disponibles[2] ».

Concours d’attachés

Après les attentats du 11 septembre 2001, il est devenu évident que la France n’avait pas engagé assez de forces dans le renseignement, qu’il soit intérieur ou extérieur. Avec cette particularité, s’agissant du terrorisme djihadiste, qu’il se joue allègrement de toutes les frontières. Pour faire face aux nouveaux défis, notre pays manquait de monde dans toutes les filières, techniques sans doute, mais aussi linguistiques et analytiques. Il a fallu du temps pour commencer d’y remédier, mais la loi de programmation militaire de 2008 est celle qui a donné toute sa place au renseignement extérieur. De 4 440 personnels en 2008, la DGSE passe à 4 897 en 2012, puis 5 000 en 2015. Cette croissance à grande vitesse pousse les effectifs à 6 000 en 2016, puis 7 000 en 2019. Les rapports de 2016 entre les différents statuts sont ainsi établis : 27 % de militaires, 50 % de fonctionnaires civils, 23 % de contractuels[3].

Le service revient de loin ! Si le nombre de recrutements est élevé, c’est que les gouvernements successifs en place depuis le début du quinquennat de Nicolas Sarkozy n’ont cessé de pousser les feux. Selon ce cadre éminent du service, routier expérimenté de l’administration française qui a vécu ce coup de fouet aux premières loges, « la priorité affichée a été absolue. Jamais on n’a vu un budget se développer avec une telle rigueur. Le Premier ministre François Fillon a été impeccable et son directeur de cabinet Jean-Paul Faugère également. Le budget a été exécuté à l’euro près et les postes prévus ont tous été créés. Je le note d’autant plus volontiers que cela n’a pas été du tout la même chose pour la programmation militaire[4] », souffrant d’une non-exécution chronique. Cet accent mis sur le renseignement connaît une explication politique : devenu président de la République, Nicolas Sarkozy a conservé à l’esprit les années noires marquées par le terrorisme djihadiste. Celle de 2001, bien sûr, mais aussi les périodes durant lesquelles il était membre du gouvernement, abasourdi par les attentats de Madrid[5], en 2004, et ceux de Londres[6], en 2005. Quand il accède au pouvoir deux ans plus tard, il se dit convaincu que la France ne sera pas épargnée. Il veut enrayer cette spirale, qui passe, à ses yeux et à ceux de quelques autres, par une meilleure politique de renseignement.

De fait, le recrutement de personnels nouveaux était indispensable, afin d’apporter un début de solution à l’état de crise identifié par le *Livre blanc* de 2008 : « La création de filières valorisées dans le renseignement sera favorisée. Le recrutement doit être plus ouvert, non seulement aux filières spécialisées ou techniques de la fonction publique, mais aussi aux universités et aux grandes écoles, avec un recours plus aisé aux contractuels[7]. » Pour une fois, ce qui fut dit

fut (presque) fait et la pompe à diplômés s'est mise en marche pour ne plus s'arrêter dans la décennie suivante. Avec succès : en 2012, la voie royale d'entrée à la DGSE – le concours d'attachés – avait offert quinze postes pour lesquels trois cent quatre-vingt-dix-huit candidats s'étaient présentés[8]. En 2018, mille candidats sont entrés dans la course, pour trente-cinq places ouvertes au concours externe, d'après la DGSE[9].

En 2019, vingt-neuf postes sont ouverts au concours de décembre, plus quinze autres proposés en interne au personnel du service. Les profils recrutés sont éclairants sur les priorités de l'heure. La DGSE affiche ses besoins dans les fonctions suivantes : « Rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique » (quinze postes), « rédaction et analyse dans le domaine de l'administration générale » (trois postes), « sciences et technologie – informatique » (trois postes), « langues et civilisations – arabe » (trois postes), « langues et civilisations – russe » (deux postes), « langues et civilisations – farsi » (deux postes)[10]. Pour les lauréats, la course ne sera terminée que lors de l'obtention de l'indispensable habilitation, qui ne s'acquiert qu'après une enquête méticuleuse du service de sécurité. Pour ceux et celles qui franchiront cet obstacle, la carrière sera lente, puisqu'ils ne pourront prétendre à la qualification d'administrateur civil avant d'avoir passé le cap des dix ans de service.

Philippe Hayez, énarque et conseiller maître à la Cour des comptes, a passé six années à la DGSE, de 2000 à 2006, appelé par Jean-Claude Cousseran[11]. Il y a créé le centre de situation, grand espace où des écrans géants et des postes informatiques branchés sur les réseaux d'information de l'État et ceux des agences de presse et des chaînes de télévision du monde entier permettent de suivre la marche du monde vingt-quatre heures sur vingt-quatre, d'un bout à l'autre de l'année. Au sein de cet espace stratégique, les salles de crise familières aux amateurs du *Bureau des légendes* qui en reproduit fidèlement la configuration, les éclairages, le mobilier et même la couleur bleue des sièges.

Directeur adjoint du renseignement à la DGSE de 2003 à 2006, Philippe Hayez enseigne en 2019 à l'école des affaires internationales (Paris School of International Affairs – PSIA) de l'IEP de Paris, où il assure le cours renseignement (« Renseigner les démocraties, renseigner en démocratie »), que suivent chaque année cent cinquante étudiants français et étrangers de niveau master II. Près de 80 % des reçus au concours d'attaché sont passés par cette formation. Il regrette que leur niveau de recrutement ne soit pas mieux adapté à leurs compétences : « Surdiplômés, ils sont recrutés comme fonctionnaires de catégorie A, alors qu'ils ont le niveau d'administrateur civil[12]. Et le niveau exigé est supérieur à celui demandé pour l'ENA ! » Après l'admission au concours, il

faudra encore un an de formation interne à la DGSE qui perfectionne elle-même ses nouveaux analystes, afin d'abord de leur apprendre à formater leurs écrits, puis de les inciter à se confronter intellectuellement aux événements qu'ils doivent traiter, en y appliquant notamment le plus rigoureux des filtres : le doute constant.

À la DGSE, on entend dire que le service a besoin « de modernité, d'exigence. De gens avec des cerveaux, de la distance, de la créativité ».

La communauté du renseignement observe le cours de Philippe Hayez d'un œil bienveillant, et le directeur général de la DGSE y intervient chaque année dans un esprit de « confiance mutuelle » : « Je tiens beaucoup à la dimension critique, à former des esprits curieux, pas des vestales du culte du renseignement ; tout l'intérêt de ce programme réside dans la liberté de l'enseignement académique[13]. »

La formation sera évidemment adaptée au concours de la DGSE. Qui « n'en est cependant pas la finalité », insiste Hayez qui aime bien ses bébés agents secrets : « J'avoue un faible pour les étudiants de PSIA, bourlingueurs et multilingues. C'est un monde différent : ils sont nés en l'an 2000 et quand on en arrive à parler du 11-Septembre, il est inutile de faire appel à leurs souvenirs. Ce sont des jeunes de l'après-Bataclan. Ils ont un vrai sens civique, empreint de patriotisme, et n'ont qu'une question à la bouche : “Que puis-je faire pour servir ?” » Quant à la nécessaire distanciation avec leur sujet d'étude, elle est parfois insuffisante : « Nous avons des étudiants intellectuellement remarquables mais dénués d'esprit critique. Ce sont parfois des gobeurs sans distance. Nous rencontrons également des conservateurs manquant de créativité… »

De manière plus inquiète, Philippe Hayez, qui a organisé son enseignement en collaboration avec Jean-Claude Cousseran, note aussi l'existence de motivations qui ne l'enthousiasment guère : « Beaucoup sont guidés par le monde de la fiction, pas seulement par *Le Bureau des légendes*. Ils ont une vision fantasmée de l'univers du renseignement. » Un ancien officier du service Action confirme le phénomène, mais en atténue l'importance : « À la DGSE, il existe désormais les OT BDL (officiers traitants *Bureau des légendes*), pour désigner les nouveaux agents du service qui ont choisi de rejoindre le monde captivant du renseignement après avoir visionné la série d'Éric Rochant ! Au moins, ceux-ci rejoignent-ils le service pour à peu près les bonnes raisons, en connaissance de cause[14]. »

Marque indiscutable de l'intérêt que suscite la DGSE dans les plus hautes sphères de l'administration : les énarques s'y intéressent. Jusqu'au milieu des années 2000, les fonctionnaires sortant de la prestigieuse école n'étaient pas en

mesure d’entrer à la DGSE. Ce n’était possible que plus tard, en intégrant temporairement le service lors d’une « mobilité » depuis leur administration d’origine. Après la relance de 2008, la DGSE sera en mesure de proposer un poste tous les deux ans au concours de sortie, dans des conditions très particulières, liées à l’immuable enquête de sécurité précédant toutes les embauches.

Alors que les candidats choisissent leur affectation à l’issue du concours de sortie et en fonction des places disponibles, la DGSE ne pouvait pas accepter un fonctionnaire qui n’aurait pas satisfait aux conditions draconiennes de l’enquête de sécurité. Lors de la conférence de présentation qu’il vient faire devant les élèves de l’ENA, le directeur doit solliciter les candidatures plusieurs mois avant le concours, afin que l’enquête d’habilitation soit bouclée avant le choix permis par le classement à l’examen de sortie ! De ce fait, le service a pu prendre connaissance de l’intérêt qu’il suscitait chez ces futurs cadres de la nation : chaque fois qu’une place est proposée à l’ENA, dix-huit à vingt candidats se manifestent… Désormais, la place biennale est pourvue par un candidat de milieu de classement, autour de la quarantième place (sur quatre-vingts). La DGSE n’est pas mécontente d’être ainsi distinguée, avant que les autres postes du ministère des Armées soient choisis.

La DGSE manque de cerveaux !

La DGSE, seul service de renseignement français à disposer d'une direction des ressources humaines[15], est dévoreuse d'intelligences bien construites pour l'ensemble de ses structures, singulièrement pour sa Direction du renseignement et ses quatre sous-directions : contre-prolifération, contre-terrorisme, sécurité économique, et renseignement géopolitique et contre-espionnage. C'est qu'avec 10 % de turnover annuel, il en faut du monde pour remplacer les départs « naturels », tout en étoffant les effectifs dans les limites permises par un effort budgétaire de recrutement sans précédent dans l'histoire des services secrets.

Il n'est donc pas possible de compter sur le seul intérêt spontané que suscite le service. L'appétence doit être stimulée, comme elle le fut fin 2016 à Sciences-Po Lyon.

Le mercredi 14 décembre, « de 18 à 20 heures, en Petit Amphi », la grande école organise donc une conférence « métiers » dédiée à la DGSE. Le service a délégué une de ses fonctionnaires venant des relations publiques – dont l'effectif se compte sur les doigts d'une main –, pour lesquelles le recrutement de futurs cadres supérieurs constitue l'une des principales missions.

Au menu de la soirée, cette « agente secrète » présentera « un volet informatif (organisation, place au sein de la communauté du renseignement, missions, moyens et méthodes) […], des détails sur les métiers du renseignement à la DGSE et les modalités du concours de recrutement. Elle sera suivie d'un échange (questions/réponses) avec les étudiants ».

Bon an mal an, les recruteurs du service – dont Bernard Émié et Patrick Pailloux, le directeur technique – prononcent une centaine de conférences, une tous les trois jours, pour présenter le service et susciter des vocations.

Le recrutement qui donne le plus de fil à retordre aux responsables des services spéciaux n'est autre que celui d'ingénieurs de très haut niveau, indispensables. C'est très nouveau.

À la fin des années 1970, un seul polytechnicien fréquentait le boulevard Mortier. Ingénieur de l'armement passé aussi par Supaéro, il faisait figure d'exception avant d'être rejoint en 1981 par le nouveau directeur général, Pierre Marion. Et c'est ce dernier qui recruta, le plus judicieusement du monde, celui qui allait véritablement lancer le renseignement technique dans cette maison, d'abord comme conseiller puis comme directeur technique à partir de 1983 : Jérôme Ventre, X-Télécoms. Aujourd'hui, les choses ont bien changé : les X-Télécoms ont pris la main, ou sont présents, non seulement sur les machines de la DGSE, mais également sur toutes les filières techniques du renseignement français. Pour ne prendre que ce seul exemple, Henri Serres a été prié en

novembre 2016 par le gouvernement de Manuel Valls de rejoindre le comité chargé d’assister la personnalité qualifiée chargée du contrôle de la Plate-forme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ).

Avide de compétences techniques, la très vorace DGSE ne vise pas seulement les ingénieurs polytechniciens. Elle cible ses techniciens partout où éclosent les matheux et des ingénieurs de haut vol : à l’université, dans les grandes écoles, la filière mathématique française tient la dragée haute à ce qui se fait de mieux dans le monde. L’essor de la société de la communication, l’environnement technique des réseaux informatiques et des transferts de données, le développement colossal des téléphones portables aux capacités progressant de façon inimaginable d’année en année, la folie des réseaux sociaux où tout un chacun expose les détails de sa vie… tous ces systèmes doivent être protégés par des outils cryptographiques de plus en plus puissants. Et tous les industriels de la planète, tous les services techniques des entreprises spécialisées, dont les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) ne sont que la partie émergée, ont besoin de ces ingénieurs. Et les salaires qui leur sont proposés sont stratosphériques !

Or la tâche la plus essentielle du service technique de la DGSE ne consiste pas seulement à intercepter des communications. Elle doit également être capable de briser leurs systèmes de protection. Qui serait mieux à même de s’y attaquer, sinon ceux-là, justement, qui sont aussi capables de les concevoir ? Sauf que l’argent n’est pas tout… Ni dans l’obscurité du monde secret, ni dans la vie réelle ! Logiquement, les ingénieurs les plus performants sont attirés par les secteurs où leurs capacités seront les mieux rémunérées. Et les services secrets n’en font pas partie…

En revanche, ces derniers ont d’autres atouts. Participer en temps de paix à la défense des intérêts supérieurs de l’État, passer à l’attaque et à la destruction de systèmes d’information d’adversaires désignés par le gouvernement, concevoir des virus ravageurs qui infecteront la planète, utiliser des machines informatiques comptant parmi les plus puissantes du monde pour casser des codes secrets utilisés par des adversaires – ou des alliés, d’ailleurs c’est une partie du jeu –, déjouer des intrusions dans les systèmes les plus précieux de l’État ou des entreprises stratégiques… ce sont des activités que les grandes entreprises ne peuvent pas offrir !

Cryptographie

Voici quelques dizaines d’années encore, la cryptographie n’était pas accessible au commun des mortels. Les États se réservaient ces technologies pour leur usage exclusif. De toute éternité, ils se sont arrogé le droit d’intercepter les correspondances des autres, tout en protégeant les leurs. Jacques Stern, mathématicien à l’ENS et pape de la cryptographie en France, lauréat de la médaille d’or du CNRS en 2006, l’explique en termes simples : « Toutes les sociétés structurées ont cherché à se doter d’instruments permettant l’interception du courrier échangé, qu’il soit de nature privée ou qu’il relève des échanges entre États, voire entre les différents rouages de l’État. Bien entendu, toutes les correspondances ne sont pas chiffrées. Celles qui le sont confèrent à l’expéditeur et au destinataire l’avantage indéniable de résister à toute incursion de mains ennemies, ou simplement indélicates. Mais que dire alors de la supériorité acquise par ceux qui, à leur insu, accèdent ainsi à des secrets protégés et présumés absolus[16] ? »

Naguère réservé aux généraux et à leurs chefs, l’usage de la cryptographie s’est généralisé. La révolution de l’information est passée par là[17]. Un exemple : la téléphonie mobile a pris en quelques années une place incontournable dans la société. Dans le monde entier, presque tout le monde y a accès. Même dans les régions les plus économiquement défavorisées, les antennes ont surgi. Il est d’une importance vitale que ces communications passant par les ondes hertziennes offrent à leurs utilisateurs les trois garanties élémentaires de sécurité : « Comment être sûr que l’on parle à la bonne personne (authenticité) ; que nos propos ne sont pas modifiés (intégrité), ou encore que la conversation n’est pas espionnée (confidentialité) ? Si ces trois questions – entre autres – se posent depuis longtemps aux gouvernements et aux généraux, il est remarquable qu’avec l’essor des nouvelles technologies, le grand public soit concerné à son tour[18]. »

Pour les services secrets pratiquant les interceptions, la téléphonie mobile est d’abord une bénédiction. Quand 8,2 milliards de lignes téléphoniques[19] sont en service sur la planète, c’est plus que le nombre de ses habitants de (7,7 milliards fin 2017). L’emplacement de chacun de ces mobiles peut être connu et indéfiniment tracé. Sans qu’il soit le plus souvent nécessaire de connaître leur contenu, les données des appels émis et reçus sont précieuses, car elles permettent de dresser des cartes des relations et des réseaux personnels de chacun.

Quand on possède les compétences nécessaires, il suffit de choisir son camp :

soit on aide les humains à se connecter entre eux, soit on s’associe aux services qui cherchent à les intercepter. Et, ne chipotons pas, pense-t-on au sein des services : quand on veut trouver les méchants, c’est-à-dire ceux susceptibles de nuire aux intérêts de la France ou de sa population, il faut pouvoir les extraire de la masse, donc être en mesure de tout intercepter. Et, par conséquent, de disposer des meilleures compétences possibles pour le faire.

Saucisson-pinard !

Revenons à notre recrutement des grosses têtes. Le principe qui s'installe depuis plusieurs années, c'est que les plus intéressés d'entre eux – et aussi les plus utiles aux priorités du service – viennent passer un certain temps de leur carrière professionnelle à la DGSE. Une fois terminé leur engagement de quelques années, ces contractuels repartent dans le privé. À moins que la DGSE leur offre un contrat à durée indéterminée (CDI), ce qui est possible. À condition de maîtriser les subtilités de la logique administrative. Car rien n'est simple, ni à la DGSE ni dans les autres services, comme le note avec acidité le rapport de la délégation parlementaire au renseignement : « Le recrutement des contractuels est encadré par des règles inadaptées aux besoins des services, notamment pour les métiers où existent des tensions sur le marché du travail sur lequel s'exerce une vive concurrence entre employeurs du secteur public comme du secteur privé (métiers du numérique, de la cyberdéfense, de l'intelligence artificielle et du traitement des données), voire entre administrations de l'État (y compris entre les services), mais aussi pour des spécialités plus rares comme les linguistes par exemple[20]. » Sur cette question précise, la France a de la ressource. La DGSE lorgne souvent du côté de la Légion étrangère, « vivier important tant il est difficile de recruter des traducteurs, qui doivent être habilités, parmi des étrangers souvent entrés dans notre pays comme réfugiés politiques[21] ».

Sur la chaîne YouTube de la DGSE, consultée en mai 2019, on apprend que le service accueille chaque année cent stagiaires issus de cinquante écoles spécialisées. Seuls les domaines « exclusivement scientifiques » l'intéressent. Et de citer les métiers les plus recherchés : big data, cryptographie, électronique, imagerie spatiale et systèmes d'information géographique, ingénierie logicielle, SSI, systèmes et réseaux, télécommunications, traitement du signal. La DGSE dit embaucher 70 % de ses stagiaires. Le service ne néglige ainsi aucun moyen moderne de recrutement.

Une maison de geeks

Sur LinkedIn, une armée de « chargé(e)s de recrutement » s'active, avec des identités fictives que des crânes d'œuf ont dû mettre du temps à inventer ! Les Sylvain Fleuron, Mélina Griset, Thierry Sorzac et autres Hervé Cabestany fleurent bon la Gaule profonde et ses parfums de saucisson-pinard. Leur discours est celui des sergents recruteurs : « Nos opportunités de carrière sont aussi étendues que les domaines de l'ingénierie et des sciences. Nous offrons aux femmes et aux hommes qui nous rejoignent la chance de découvrir la richesse de nos métiers tout en évoluant dans un environnement gratifiant et stimulant. » Le futur job ne sera pas toujours facile, mais « votre dynamisme vous rend force de proposition et d'innovation. Vous savez réagir efficacement dans un temps réduit et sous pression. Vos capacités d'analyse et d'adaptation sont solides et éprouvées ». Pour autant, il a sans doute fallu gérer quelques déceptions et quelques illusions perdues, quand il s'est agi de bosser à des heures indues : bienvenue au bureau le week-end, aux vacances pulvérisées, aux nuits blanches électriques, avertissent les recruteurs : « Vous effectuerez des astreintes sur votre domaine de compétences (environ une semaine sur six). Vous participerez occasionnellement à des opérations hors horaires ouvrés. Vous maintiendrez vos connaissances à jour en exerçant une veille technologique. »

De telles entrées, qui se sont multipliées depuis une bonne quinzaine d'années, ont provoqué quelque étonnement. Nous avons ainsi pu entendre, début 2019, un cadre déclarer à leur propos, à la fois ravi et interloqué : « La DGSE est une maison de geeks. Ceux de la Direction technique ne sortent pas tous de Sciences-Po. On les voit assis par terre avec des jeans troués et les ongles peints[22]. » Pour recruter ces beaux esprits, il faut leur proposer des défis qui permettront de repérer les meilleurs et les mieux taillés pour la course.

Un premier challenge a été coorganisé avec CentraleSupélec, grande école d'ingénieurs née en 2015 de la fusion entre l'École centrale Paris et Supélec : le TRACS (tournoi de renseignement et d'analyse de CentraleSupélec). Cinquante équipes venues de toute la France y ont participé, la gagnante étant composée de cinq doctorants et chercheurs issus de la faculté des sciences et techniques de Limoges et de l'équipe Cryptis du laboratoire XLIM (CNRS 7252).

Six mois plus tard, toujours pour séduire cette communauté convoitée, la DGSE lançait un nouveau défi concocté par sa Direction technique, le challenge Richelieu. Objectif avoué : s'adresser à des étudiants ou jeunes diplômés afin de les familiariser avec le service et le faire connaître.

Les défis technologiques et les énigmes apparemment insolubles sont à même

de susciter la curiosité, l’intérêt – et plus si affinités – chez les technophiles les plus insensibles. Sur la page Web du challenge Richelieu – vingt-cinq mille personnes s’y sont attaquées, cinquante seulement sont arrivées au bout du parcours ! Pour ceux ou celles qui auraient manqué l’occasion de prendre contact de cette façon, la DGSE a prévu qu’ils puissent de toute façon le faire par le biais d’une adresse mail. Avis aux amateurs[23] ! Le lecteur l’a compris : les geeks intéressent la DGSE en raison de leur belle jeunesse, de la vivacité de leur intelligence, de leur culture de transgression, de leur familiarité avec des mondes inaccessibles aux esprits trop bien moulés. La relation qui leur est proposée par les services spéciaux est un peu celle d’amants lucides : chacun donnera le meilleur à des temps passés ensemble, qui seront ceux d’une intense satisfaction partagée, nécessairement provisoire. Tel est le sort de tous les « contractuels » de la DGSE. Faut-il s’en offusquer ? Certainement pas. Et nos propres antennes n’ont pas encore entendu les signaux émanant de personnes éventuellement insatisfaites. Sans doute parce que les choses sont claires dès le début : ces cibles n’ont pas vocation à rester indéfiniment à la DGSE, « mais quand ils partent, ils restent nos amis », dit à leur propos un cadre du service…

Ces contractuels hyperspécialisés, souvent en techniques informatiques de pointe, sont particulièrement recherchés sur le marché du travail qui leur offre de nombreux ponts d’or – à la Direction technique notamment. Les conditions de leur embauche, de gré à gré, sont explicites. Au service, ils ne pourront pas prétendre aux salaires du privé, bien que la République leur consente des conditions qui seraient jugées mirifiques par des fonctionnaires.

S’ils renoncent aux prétentions salariales, c’est parce que les outils dont ils disposeront à la Direction technique, de même que les conditions – totalement illégales – dans lesquelles ils les utiliseront, ne leur seront pas accessibles ailleurs que dans les services spéciaux. Ayant tout donné durant quelques années, jours, nuits et vacances comprises, ils disposeront d’une ligne précieuse sur leur CV, du genre « contractuel au ministère des Armées », que le recruteur lira d’un œil complice. À moins que tout ceci relève du *story telling* et que la réalité soit un peu plus complexe, ou à tout le moins différente ?

Le temps durant lequel l’ancien directeur technique Bernard Barbier voulait créer un « écosystème » entre la Direction technique (DT) et les entreprises avec lesquelles le service se trouvait en relation, semble révolu. Place à l’entrisme. En réalité, les contractuels quittant le service seraient plutôt adeptes du slogan, « DGSE un jour, DGSE toujours ! ».

Concrètement, nous explique une industrielle sous contrat avec le service, la DGSE investit discrètement dans les start-up les plus prometteuses et les

industries sensibles : « Puis elle y fait recruter *ses* bons mecs. Ils vont se trouver au cœur du partenariat… après s'être fait greffer des élastiques afin de pouvoir revenir si ça ne marchait pas ! Ceux qui quittent soi-disant la DGSE restent en réalité bien souvent en relation avec elle, pour être des influenceurs dans l'industrie[24]. » Et pas seulement ! Cette actrice du jeu complexe entre le renseignement et l'industrie note que les outils achetés par la DGSE sont perçus « comme des enjeux de pouvoir. La Direction technique veut tout intégrer, tout maîtriser en interne. L'importance du renseignement électromagnétique (ROEM) ne cesse de croître, et les affrontements avec, sur fond de mainmise au détriment d'autres capacités. Dans les faits, la DT pilote les programmes interarmées intégrés, sans toujours jouer le jeu des mutualisations voulues par la Loi de programmation militaire, comme dans la convention Lagrange qui l'associe à la DRM sur les interceptions. Mortier bat la mesure sur les interceptions. La DGSE a pris le pouvoir. »

---

1. La DGSE recrute également des fonctionnaires de catégorie B (bac minimum), ou C (CAP, BEP, brevet des collèges). Comme souvent dans les administrations, des candidats beaucoup plus diplômés passent ces épreuves dans l'intention de se présenter au concours interne d'accès à la catégorie A.

2. Pierre Lacoste (préface), dans Francis Beau, *Renseignement et société de l'information*, FEDN, 1997, p. 8.

3. Bernard Bajolet, « La DGSE, modèle français d'intégration », *ENA hors les murs*, juin 2014.

4. Entretien de l'auteur avec Eden, juin 2019.

5. Cent quatre-vingt-onze morts et mille neuf cents blessés dans plusieurs explosions à bord de trains de banlieue, le 11 mars 2004.

6. Cinquante-six morts et sept cents blessés dans trois explosions dans le métro et une dans un bus, le 7 juillet 2005.

7. *Défense et sécurité nationale*, *op. cit.*, p. 134.

8. Aurore Bouvart, « Le renseignement, un débouché (enfin) prisé des jeunes diplômés », *Revue Défense nationale*, septembre 2013.

9. En avril 2019, la DGSE comptait six mille cent agents, dont 25 % de militaires et 30 % de femmes. Elle procède à six cents ou sept cents recrutements annuels, dont deux cent cinquante créations de poste (source : ministère des Armées). S'y ajoutent mille agents du service Action.

10. Arrêté d'ouverture de la session 2019 du concours interne et externe d'attaché, *Journal officiel*, 11 juillet 2019.

11. Directeur général de la DGSE du 14 février 2000 au 14 juillet 2002.

12. Entretien de l'auteur avec Philippe Hayez, juin 2019.

13. *Ibid.*

14. Béryl 614, « *Le Bureau des légendes* vu par un ancien de la DGSE », http://talkswithaspy.com, 3 décembre 2018.

15. Délégation parlementaire au renseignement, « Rapport relatif à l'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2018 », Assemblée nationale et Sénat, septembre 2019, p. 92.

16. Jacques Stern, *La Science du secret*, Odile Jacob, 1997, p. 33.

17. Jean Guisnel, *Guerres dans le cyberespace. Services secrets et Internet*, La Découverte, 1995.

18. Mathieu Baudet, *Sécurité des protocoles cryptographiques : aspects logiques et calculatoires. Modélisation et simulation*, École normale supérieure de Cachan, 2007.

19. *Measuring the Information Society Report*, Union internationale des télécommunications, Genève, 2018.

20. Délégation parlementaire au renseignement, « Rapport relatif à l'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2018 », Assemblée nationale et Sénat, septembre 2019, p. 100.

21. Audition du préfet Érard Corbin de Mangoux, directeur général de la sécurité extérieure, Assemblée nationale, commission de la défense nationale et des forces armées, compte rendu n° 56, 20 février 2013.

22. Colloque Sciences-Po, 25 avril 2019.

23. Pour nos lecteurs intéressés, CV et lettre de motivation sont à envoyer à dgse-macandidature.cer.fct@intradef.gouv.fr.

24. Entretien de l'auteur avec Béatrice, février 2019.

10

Tu ne tueras point

« L’assassinat n’a jamais changé l’histoire du monde. »
Benjamin Disraeli, 1865
(après l’assassinat du président américain Abraham Lincoln le 15 avril de cette même année).

En France comme dans certains autres pays mais pas tous, les services secrets peuvent être conduits à user de la force létale, dans un cadre politique très contrôlé. S’agissant des opérations de guerre secrètes contre des objectifs désignés par le politique, on ne sait que très peu de choses. Des journalistes en évoquent, mais les preuves manquent. Les fameuses opérations homo (pour « homicide ») ont été décrites dans de nombreux ouvrages, le plus souvent à partir de témoignages, mais les archives officielles de la République sont encore fermées. Aussi a-t-il été passionnant de pouvoir examiner pour la première fois en 2016 un document officialisant cette pratique. Lors de l’exposition « Guerres secrètes »[1], organisée par le musée de l’Armée, un texte présenté sans apparat particulier a saisi les connaisseurs.

Wilhem Schulz-Lesum

Cette feuille est d'apparence modeste. En tout et pour tout, onze lignes de texte dactylographié sur un papier grège jauni par le temps. En marge, six lignes supplémentaires, manuscrites cette fois, sont écrites à l'encre bleue, soulignées d'une griffe hiéroglyphique : celle de Jacques Foccart, homme de l'ombre qui sera chargé, au poste de secrétaire général pour les affaires africaines et malgaches, de mettre en œuvre la Françafrique du général de Gaulle tout en étant son point de contact avec les services secrets. Pour le visiteur avisé qui déambule les yeux écarquillés dans l'exposition, c'est un choc !

Il apprendra plus tard qu'il avait également été mis en valeur lors d'une exposition précédente et foisonnante, et que ce coup-là, il lui avait échappé[2]. Présentée sans ostentation particulière, cette note, datée du 3 août 1958, est un document exceptionnel. Il s'agit d'un ordre explicite de tuer un homme, nominativement désigné ! C'est la première fois que la République offre aux regards publics un document écrit et explicite ordonnant de tuer un citoyen d'un pays européen neutre mais intégré au camp occidental, émis par une chaîne de commandement militaro-politique hors de tout contexte judiciaire.

L'« objectif » ainsi désigné est un Autrichien, appelé Schulz-Lesum, de son nom complet Wilhem Schulz-Lesum. L'histoire de ce militant est connue de longue date. Les historiens ont étudié son parcours[3] et il occupe une place importante dans la thèse d'un chercheur autrichien publiée en 2010[4]. Mais pourquoi donc Wilhem Schulz Lesum, auquel l'État français consacre tant de soin, doit-il passer de vie à trépas ? Ce citoyen autrichien commerce, nous l'avons vu, avec l'Afrique du Nord. Il en exporte et y importe des biens. Il est surtout, aux yeux des Français, en guerre contre le FLN algérien, l'animateur d'un réseau aidant les très nombreux Allemands engagés dans la Légion étrangère à déserter. Ce n'est pas un débutant en la matière : il avait agi de la même façon durant la guerre d'Indochine. En relation avec les indépendantistes algériens, il s'agit cette fois de récupérer les défecteurs, afin de leur faire regagner l'Allemagne, avec l'accord tacite de l'administration fédérale. La manœuvre consistant à « affaiblir numériquement et psychologiquement les unités sur lesquelles Paris comptait particulièrement, parachutistes et Légion étrangère[5] ». Exhumé en 2016 des archives de Jacques Foccart par Jean-Pierre Bat[6], l'archiviste paléographe en charge de leur classement, ce si bref document est d'une incroyable richesse. Sa présentation, pour la première fois, officialise un secret de Polichinelle.

L'ordre de conduire une opération homicide, c'est-à-dire menée jusqu'à son

terme par la seule DGSE, suit un chemin précis. Les personnes chargées de la mettre en œuvre ne procèdent jamais de leur propre initiative, ou de celle du chef des services secrets. Le texte dactylographié est on ne peut plus clair sur cette machinerie d'un ordre d'exécution. Sous le titre « Fiche relative à la désignation d'un objectif », le texte poursuit : « Schulz Lesum, sujet allemand résidant à Tétouan depuis de nombreuses années, est le chef d'une organisation de désertion de légionnaires français. Le chef d'état-major général de l'armée[7] a proposé au SDECE que cet individu, dont l'action est très néfaste aux intérêts français en Algérie, soit neutralisé. À la suite d'une mission de reconnaissance, un contact commercial a été établi avec Schulz Lesum. Ce contact établi par correspondance doit nous permettre d'attirer l'objectif dans un lieu favorable au Maroc et de le traiter discrètement par toxique indétectable et à effet différé. Il est demandé que cet individu soit désigné comme objectif[8]. » La demande émane du général Paul Ely. Il a pris l'initiative de parler du sujet avec le général Paul Grossin (1901-1990), patron du SDECE.

Pour passer à l'acte et tuer cette cible humaine, un ordre explicite de l'autorité politique est nécessaire. La note arrive entre les mains de Jacques Foccart, alors « l'un des principaux architectes » de l'organisation de la « politique répressive mise en œuvre par ce service à l'encontre des cadres du FLN et de ses soutiens[9] ». Il a en la matière une délégation tacite du président du Conseil, le général de Gaulle, mais le circuit légitime doit être respecté. « La Foque » (surnom de Foccart) écrit donc de sa main : « Accord de l'amiral Cabanier[10] le 4 août, transmis aussitôt au colonel Roussillat. » Robert Roussillat n'est autre que le chef du service Action du SDECE, en poste depuis 1957. Mis en place, contre l'avis des gaullistes qui étaient intervenus auprès du ministre de la Défense Jacques Chaban-Delmas afin que Pierre Henneguier soit choisi, Robert Roussillat se rapprochera finalement de Jacques Foccart, au point d'installer une liaison permanente avec lui lors des journées insurrectionnelles du 13 mai 1958, qui ramèneront Charles de Gaulle au pouvoir.

Foccart à la manœuvre

En août suivant, Foccart est à la manœuvre. L'état-major demande un assassinat ? Qu'à cela ne tienne… Quelles que soient les époques, les motivations ou les méthodes utilisées pour tuer un homme dans un État démocratique, en temps de paix ou sans qu'une guerre soit déclarée, sur un territoire où les armées n'ont pas engagé d'opérations, sans intervention de l'appareil judiciaire, les services spéciaux sont l'outil idoine. La note exhumée décrit un processus qui serait dans ses grandes lignes en vigueur de nos jours, les traces écrites en moins. Une demande est transmise à l'autorité politique.

En août 1958, elle ne pouvait être que celle de Charles de Gaulle, installé à l'hôtel de Matignon depuis deux mois. Le processus en vertu duquel Jacques Foccart transmet l'ordre d'exécution est parfaitement logique, à défaut d'être inscrit dans le règlement. Les plus hautes autorités militaires – Paul Ely et Georges Cabanier – font valider leur objectif par le politique, qui – dans ce cas – accepte et donne l'ordre. « L'office du conseiller Foccart ne consiste pas à établir les plans et les cibles. Il les cautionne pour le compte du général de Gaulle et se tient informé de leur devenir », écrit Frédéric Turpin[11].

Cette tradition d'engagement d'Allemands dans l'armée française remonte loin. Bien avant la Seconde Guerre mondiale, la Légion soulève outre-Rhin un intérêt majeur. À tel point qu'elle y recrute en masse, y compris durant le nazisme qui voit dans ce mouvement un double intérêt : faire de l'entrisme dans une troupe d'élite pour pénétrer l'empire colonial français ; et se préparer éventuellement à la subvertir[12]. Après-guerre, la Légion recrutera à grande échelle parmi les troupes défaites de la Wehrmacht, qui serviront durant la guerre d'Indochine. Et plus tard en Algérie[13]. À la fin des années 1950, les Allemands auraient représenté plus de 50 % du recrutement et 60 % des effectifs légionnaires présents sur ce territoire en lutte pour son indépendance. Il ne s'agit alors plus d'anciens combattants : en Allemagne, l'hémorragie des jeunes, parfois mineurs, quittant leur pays pour combattre sous le drapeau français est très mal vécue, tant dans la classe politique que dans l'opinion publique. Pour Paris, l'heure est grave.

Lors de la rédaction de la note, début août 1958, les services français ne peuvent pas ignorer qu'une campagne de presse anti-Légion se prépare pour septembre, qui doit être diffusée non seulement dans la presse allemande, mais aussi au Luxembourg, en Belgique, en Suisse et en Italie[14]. Quant à la pertinence politique de tuer ce militant, elle est éminemment discutable. À l'été 1958, la grande différence avec la période actuelle réside dans la licéité de la peine de

mort. Sans doute inscrite dans la loi, elle ne saurait être appliquée sans une décision de justice, d'ailleurs susceptible d'être révoquée par une grâce du chef de l'État. L'histoire ne dit pas encore dans quelles conditions Wilhem Schulz Lesum a échappé au destin que lui promettait la France, mais il n'a pas été exécuté !

Objectif Nasser

Il est particulièrement intéressant que cette note ait été publiée en 2016. Curieusement, elle n'était pas classifiée et tout chercheur ayant accès au carton d'archives concerné aurait pu la découvrir. La pertinence de sa présentation a néanmoins été discutée entre le musée de l'Armée et la DGSE. Bien que cette dernière n'ait pas eu nécessairement son mot à dire, puisque ce n'est pas elle qui avait versé le document, elle a été consultée sur la pertinence d'une telle divulgation.

Alors directeur de la DGSE, Bernard Bajolet ne s'y est pas opposé, au nom de la politique d'ouverture mise en œuvre par son service. Quant à la décision formelle, elle a été prise par la présidence de la République qui, en son temps, avait versé le fonds Foccart aux Archives nationales. Il serait fort étonnant que, s'agissant d'un tel document, le président François Hollande n'ait pas avalisé la décision en personne. Sur le texte concernant Wilhem Schulz Lesum, pourtant fort sensible en ce qu'il officialise des pratiques secrètes de l'État, aucun caviardage n'a été demandé, aucun trait rageur noircissant un élément encore plus sensible que les autres !

C'est d'autant plus remarquable que la DGSE a accepté la présentation d'un autre document, ainsi que sa publication au catalogue de l'exposition. Il est tout aussi inédit et exceptionnel que le premier ! À cette différence près que ce second document évoquant l'année 1956, issu lui aussi des archives du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté (1958-1974), dites « archives Foccart », a été partiellement masqué…

Il pourrait s'agir d'une recension des opérations ordonnées sous l'égide du président du Conseil Guy Mollet (en poste de février 1956 à juin 1957), demandée au service Action par Foccart. Parmi les neuf « actions clandestines » présentées comme étant celles du SDECE entre décembre 1956 et avril 1957, il est par exemple prévu de poser une mine sous-marine contre un « bateau de trafiquant d'armes ». Pourtant, l'équipe chargée de cette mission échoue car « aucun objectif [n'est] rencontré ». Deuxième affaire succinctement décrite, la « dépose d'un explosif » contre un véhicule du FLN, à Tunis. Pas de chance : « L'agent est interpellé par la police » ! Le coup suivant se passe en février 1957 à Istanbul (Turquie) et vise un « pétrolier égyptien ». Une équipe est envoyée sur place mais, c'est ballot, « l'objectif est parti en dépit d'une mise en place des agents en 24 h. à partir de la réception du renseignement » ! Ça ira mieux demain… en l'occurrence le mois suivant, de nouveau à Tunis. L'affaire est sérieuse, puisqu'il s'agit de détruire à l'explosif un local du FLN algérien. Mais

quand ça ne veut pas… « Un des agents a été arrêté et longuement interrogé par la police mais, ayant tenu sa couverture cependant étrangère, a été relâché » ! Le service Action ne lâche pourtant pas l'affaire et s'en prend de nouveau au local. Bilan : trois morts. Et toujours en mars 1957 à Tunis, un « cargo danois » devait être coulé, mais finalement n'a pas effectué l'escale prévue.

Ces opérations « Arma », qui ont cependant pu provoquer des victimes, sont sans doute vénielles à côté de celles qui ont été partiellement masquées. À savoir que les noms identifiant les personnes que le SDECE devait « liquider » ont été surlignés en noir et rendus illisibles. À Madrid en mars 1957, une personnalité est visée : « La présence de trois personnes auprès de l'objectif au moment de l'attaque n'a pas permis à l'agent de tirer » avec son pistolet à silencieux. À Meknès (Maroc), en avril 1957, la « cible » n'a pas eu cette chance : « Destruction de l'objectif et de sa famille » par un « colis piégé ».

À deux reprises, en décembre 1956 à Port-Saïd (Égypte) et en avril 1957 à Tanger (Maroc), des opérations ont été prévues contre des personnes bien identifiées. Dans les deux cas, un mode opératoire sophistiqué a été préparé : « Déclenchement d'une charge télécommandée au moment du passage de l'objectif. » Pourtant, dans ces deux circonstances, l'opération s'est trouvée « annulée par ordre supérieur ». À Port-Saïd, la cible évoquée n'était autre, avons-nous appris, que Gamal Abdel Nasser ! Tout juste vainqueur par K-O des Britanniques et des Français qui avaient monté contre lui la foireuse opération *Mousquetaire*, après la nationalisation du canal de Suez.

Le président du Conseil Guy Mollet avait-il ordonné cette opération ? C'est probable. Tout comme il serait logique que ce soit lui qui ait donné le feu rouge. C'est un principe intangible au service Action, encore de nos jours : sur le terrain, les agents devant exécuter l'opération sont en contact fugace avec leur officier traitant jusqu'au point de non-retour ; il leur donne à la dernière seconde un feu rouge ou un feu vert pour le passage, ou pas, à l'« acte final ». Quant au « caviardage » des noms permettant d'identifier nominalement les cibles, il peut s'expliquer simplement.

Si l'État français admettait formellement s'en être pris les armes à la main à des personnes physiques identifiées, il aggraverait son cas dans l'éventualité d'hypothétiques poursuites judiciaires engagées par les « cibles » du service Action contre l'État français. Une telle initiative contre un chef d'État ou de gouvernement ayant donné l'ordre d'exécuter une cible humaine paraît néanmoins aussi peu vraisemblable aujourd'hui que par le passé. Protégé par l'immunité entourant sa fonction, il ne risque pas de se voir poursuivi par la justice de son pays, par celle d'un pays étranger ou par la justice internationale. Mais s'agissant de ceux qui transmettent ou exécutent cet ordre, c'est une autre

affaire…

Crimes de guerre

Constantin Melnik en savait quelque chose, lui qui a passé les dernières années de sa vie à craindre que des poursuites soient engagées contre lui pour crime de guerre ! D'origine russe, ce conseiller pour les affaires de renseignement du Premier ministre Michel Debré, à ce titre chargé des relations avec les services spéciaux, y avait gagné le surnom cocasse de « SDECE tartare ».

Exerçant ces fonctions au plus fort de la guerre d'Algérie, Melnik avait raconté son expérience dans un livre[15], avant d'accepter la republication de cet ouvrage sous un autre titre[16], accompagné de trois documents. Une préface du professeur d'histoire Olivier Forcade confronte le rôle et les déclarations de Constantin Melnik aux archives de Michel Debré. Intéressant, quand Olivier Forcade estime que l'auteur parle de ce qu'il connaît, « au risque d'accorder à Matignon une place trop importante », en minimisant le rôle de l'Élysée, du général de Gaulle et de son exécuteur des basses œuvres, Jacques Foccart.

Le deuxième document accompagnant le texte de Constantin Melnik est un entretien avec l'historien Sébastien-Yves Laurent. Il concerne pour l'essentiel la politique de répression conduite par les services spéciaux et l'armée française durant la guerre d'Algérie. L'auteur s'y montre cruellement désabusé, d'abord vis-à-vis du général de Gaulle dont il a servi la politique avec tant d'ardeur. Au soir de sa vie, il juge sans aménité : « Il y avait, chez le Général, quand même, une acceptation de la violence d'État que je trouve, avec le recul, assez effrayante. » Et le dur à cuire d'ajouter : « Ma participation à cette violence d'État suscite en moi une repentance continuelle. »

Dans cette réédition, il revient également sur le bilan des services spéciaux en Algérie. Dans *Mille Jours à Matignon*, il avait estimé que pour la seule année 1961, cent trois trafiquants d'armes au profit du FLN avaient été tués, deux de leurs avions et sept de leurs navires ayant été détruits[17]. Plus tard, il réfutera ces chiffres qui auraient émané de « militaires totalement mégalomanes ». Sur un point crucial de l'action des services secrets dans le conflit algérien, Constantin Melnik a toujours affirmé que le général de Gaulle avait édicté trois règles : « *Primo*. Ce type d'action ne pouvait être mené qu'en temps de guerre et pas en territoire français. *Secundo*. Les objectifs ne pouvaient en aucun cas être des citoyens français. *Tertio*. Toute opération devait être soumise à l'approbation du chef de l'État et du Premier ministre, responsable à l'époque des services spéciaux[18]. »

Dubitatif, Sébastien-Yves Laurent avait subodoré une « invention », faisant vaciller Melnik : « Je me demande aujourd'hui si ce n'est pas sous la

IVe République que cette règle a été édictée. Je ne crois pas que ce soit de Gaulle lui-même. » Aurait-elle alors émané du Premier ministre ? Melnik élude : « Les instructions de Michel Debré étaient souvent orales ou manuscrites, conservées comme telles par un SDECE, auquel je les remettais régulièrement[19]. » Or les archives du SDECE sur cette période demeurent fermées… Donc, tout ceci est invérifiable, en l'état.

Avant son décès en 2016, Constantin Melnik passa de très mauvaises années à craindre que ses écrits et ses propres indications selon lesquelles il aurait participé à la transmission d'ordres de tuer des citoyens allemands durant la guerre d'Algérie lui valent des poursuites de ce pays pour crimes de guerre ! Il faut admettre qu'il y était allé un peu fort en écrivant qu'il « existait à l'hôtel Matignon, durant ces rudes années, une espèce de chef d'orchestre clandestin chargé, dans l'ombre et sans que l'opinion publique le sache, de la conduite de la guerre, du maintien de l'ordre, du commandement des polices et des services spéciaux. Les hasards de la vie ont voulu que cette fonction de fait, constante mais ingrate, ait été mienne[20] » !

Pratique universelle

Constantin Melnik avait peut-être tort de s'inquiéter. Car en ces années de terrorisme, la pratique des assassinats d'État n'a fait que croître et prospérer. Le terrorisme existe depuis le XIXe siècle. Il n'a en fait jamais cessé depuis cette période[21] avant de sauter à la gorge de la planète après les attentats contre les États-Unis, le 11 septembre 2001. Il n'a fait que prospérer depuis, au point de bouleverser la planète entière. Loin cependant de contribuer à la mise en place des remèdes indispensables, ils choisissent plus souvent de frapper en retour avec des moyens démesurés. Quand ils sont militaires, ceux-ci ne font souvent pas moins de dégâts que ceux des terroristes, sur les populations civiles aussi fragiles, sinon davantage, que celles de leurs propres pays. Pour autant, les États négligent de moins en moins les frappes « ciblées », ne frappant plus une troupe dans un combat face à face, mais s'en prenant à tel homme ou à tel autre, accusé d'avoir organisé un attentat meurtrier, ou d'en préparer, à moins qu'il soit simplement un adversaire paré de cet opportune qualification de « terroriste ». De nombreux États ne se privent pas de cette pratique. La nouveauté, c'est qu'ils ne s'en cachent plus.

Le 20 janvier 2010, le militant palestinien Mahmoud al-Mabhouh est assassiné dans son hôtel de Dubaï. Membre du Hamas palestinien, cofondateur des Brigades Ezzedine al-Qassam, organisateur, selon Israël, de l'enlèvement et de l'assassinat de deux soldats de Tsahal, il est l'une des chevilles ouvrières de la relation entre le Hamas et l'Iran. La police des Émirats arabes unis n'a pas trop de mal à retrouver la trace de ses agresseurs, qu'elle repère tous sur le réseau des caméras de surveillance de l'hôtel et de ses environs : vingt-sept hommes et femmes. Des petits, des jeunes, des ronds et des longs, des barbus et des dégarnis, des sportifs en tenue et des businessmen. Les tueurs sont porteurs de vrais passeports de pays tiers, dont la France, et d'identités authentiques qui ne sont pas les leurs ! Signature du Mossad, au rôle similaire à celui de la DGSE, qui continue d'envoyer depuis des décennies à ses adversaires un message identique : où que vous soyez, quelque précaution que vous preniez – et Mahmoud al-Mabhouh n'en était point avare –, on vous tuera. Le monde a changé ? Les caméras sont partout ? On ne peut plus se cacher ? Alors nous agirons en plein jour et nous assumerons.

En Israël, la Cour suprême a permis que de tels assassinats se déroulent sous certaines conditions. La cible doit se trouver « directement impliquée dans des activités terroristes » et la frappe doit être proportionnée à l'agression : « Les règles de la proportionnalité ne sont pas respectées lorsque l'on lâche une bombe sur une maison », notait la Cour suprême dans son arrêté du 14 décembre 2006[22].

Selon l’organisation israélienne B’TSELEM, 339 Palestiniens ont été tués par des assassinats ciblés entre septembre 2000 et décembre 2006. Puis 135 autres entre février 2009 et mai 2019. Cette pratique est donc banalisée.

Dans des conditions différentes, la Corée du Nord est elle aussi familière de ces exécutions extra-judiciaires. Kim Jong-nam l’a appris à ses dépens. Le demi-frère du président satrape Kim Jong-un, jouisseur déchu mais éventuel recours en cas d’éviction de ce dernier, a carrément été assassiné devant les caméras de l’aéroport Kuala Lumpur, en Malaisie, le 13 février 2017 ! Exactement comme dans une émission de téléréalité, preuve indiscutable que les assassins se mettent au goût du jour.

Deux jeunes femmes, ignorant la nature de leur geste, s’approchent de la victime, l’aspergent d’un produit qu’elles croient inoffensif : c’est du poison VX, mortel en quelques minutes. Même motif, même punition. Approches, contact, agonie : l’assassinat a été filmé sous tous les angles, personne n’en a perdu une miette. La mort est administrée au grand jour, les caméras de surveillance assurent la publicité mondiale et les potentiels adversaires de Kim Jong-un sont avertis : s’il les perçoit comme une menace, la mise à mort se déroulera en public et sera diffusée sans relâche d’un bout à l’autre de la planète.

Dans les deux exemples précédents, les dirigeants ont conservé une forme de « décence ». Ils n’ont bien entendu rien démenti, tout en renonçant à s’exprimer publiquement. Mais il est aussi des morts violentes que leur donneur d’ordre réel sait revendiquer à sa manière. La première méthode consiste à ne pas dire les choses explicitement, tout en disant que l’on comprend parfaitement le sort tragique de tel ou tel, qui l’a bien cherché.

Un exemple de cette méthode est fourni par la mort d’un opposant au régime rwandais du président Paul Kagamé, Patrick Karegeya. Ami proche du dirigeant, devenu chef de ses services secrets, puis son adversaire politique, il sera assassiné à Johannesburg le 1er janvier 2014. Dans un livre d’entretiens publié l’année suivante, la réaction de Paul Kagamé sonnera comme une revendication de cet assassinat : « Le terrorisme a un prix, la trahison a un prix. On est tué comme on a soi-même tué. Chacun a la mort qu’il mérite[23]. »

En 2018, l’ancien agent secret russe Serguei Skripal, visé, comme d’autres opposants à Vladimir Poutine, par des tueurs au Royaume-Uni, s’est sorti de son empoisonnement grâce à l’antipoison Novitchok. À l’inverse de son compatriote défecteur des services secrets Alexandre Litvinenko, lui aussi victime d’une opération homo d’anthologie, empoisonné au plutonium et mort en septembre 2006 à Londres.

Certes, le Kremlin n’est pas gêné que ses opposants reçoivent ainsi confirmation qu’ils ne seront jamais laissés en paix. Mais la publication des

détails et surtout des véritables identités des exécutants – le cœur de sa sécurité pour un agent clandestin – sont des bévues !

De même, l'assassinat du journaliste saoudien Jamal Khashoggi, le 2 octobre 2018, exposé dans tous ses épouvantables détails par les services de renseignement turcs, n'est pas une réussite pour le royaume wahhabite : que le sommet de l'État ait ordonné cette exécution, personne n'en doute ! Mais que le sentiment d'impunité des agents impliqués ait été tel qu'ils ont négligé les plus élémentaires précautions se paye d'un prix politique très cher pour les décideurs. C'est toute la différence entre un assassinat « réussi » et une exécution ratée. Question de professionnalisme, pas de morale.

Quant aux Américains, ils ont industrialisé la procédure des assassinats ciblés exécutés par les drones de la CIA. George W. Bush avait engagé l'un de ces engins pour la première fois en novembre 2002 pour tuer au Yémen Ali Qaed Senyan al-Hariti, le cadre d'al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA). Il aurait utilisé une cinquantaine de fois cette méthode qui aurait tué environ 500 personnes, cibles désignées et « dégâts collatéraux » confondus. Barack Obama a fait beaucoup plus fort, en huit ans, il n'aurait pas ordonné moins de 540 frappes par drones, qui auraient tué 3 000 personnes ! Comme sous George W. Bush, les frappes ont principalement visé le Pakistan, le Yémen et la Somalie. Ces comptages ont été facilités par la volonté d'Obama de lever un coin du voile. Début 2016, le Director of National Intelligence, James Robert Clapper, avait ainsi rendu public un document[24] donnant quelques précisions sur les exécutions ciblées exécutées entre le 20 janvier 2009 et le 31 décembre 2015. Il y en eut 473, provoquant entre 2 372 et 2 581 décès de « combattants », et entre 64 et 116 décès de « non-combattants » – en un mot : des bavures, dont le nombre est sans doute largement sous-estimé…

Donald Trump, lui, n'a pas interrompu ce cycle macabre, bien au contraire. Mais on n'en connaîtra plus le nombre. Il a ordonné en mars 2019 que cesse la diffusion de chiffres officiels ordonnée par son prédécesseur[25]… Rappelons, si c'est nécessaire, qu'au nom de la lutte contre le terrorisme les États-Unis agissent unilatéralement en territoire étranger, sans l'accord explicite de ces pays contre lequel il n'existe pas d'état de belligérance déclaré.

Qu'en est-il de la France dans la période contemporaine ?

---

1. Exposition au musée de l'Armée, hôtel des Invalides, 12 octobre 2016-29 janvier 2017.

2. « Le secret de l'État. Surveiller, protéger, informer. XVIIe-XXe siècle », Archives nationales, 4 novembre 2015-28 février 2016.

3. Jean-Paul Cahn et Klaus-Jürgen Müller, *La République fédérale d'Allemagne et la Guerre d'Algérie (1954-1962). Perception, implication et retombées diplomatiques*, Le Félin, 2003.

4. Friedrich Keller, *Solidarität der österreichischen Linken mit der algerischen Widerstandsbewegung*, université d'Amsterdam, 2010.

5. Jean-Paul Cahn, « La République fédérale d'Allemagne et la question de la présence d'Allemands dans la légion étrangère française dans le contexte de la guerre d'Algérie (1954-1962) », *Guerres mondiales et conflits contemporains* nº 186, avril 1997.

6. Chartiste, agrégé et docteur en histoire, chercheur affilié au CNRS (Institut des mondes africains), Jean-Pierre Bat est alors chargé d'études documentaires sur le « fonds Foccart » aux Archives nationales. Voir Jean-Pierre Bat et Pascal Geneste, *Archives du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté (1958-1974). Répertoire numérique détaillé du fonds AG/5(F)/1 à 4155*, Archives nationales, 2015. Jean-Pierre Bat coanime le blog Africa4.

7. Son titre exact est chef d'état-major général des armées. Il s'agit à cette époque du général d'armée Paul Ely. Voir Philippe Vial, « La genèse du poste de chef d'état-major des armées », *Revue historique des armées* nº 248, 2007.

8. Fac-simile du document *in* Christophe Bertrand, David Guillet, Carine Lachèvre, François Lagrange et Emmanuel Ranvoisy, *Guerres secrètes*, Somogy, 2016, p. 90.

9. Frédéric Turpin, *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir*, CNRS, 2015, p. 119.

10. Georges Cabanier (1905-1976) est compagnon de la Libération. Il est vice-amiral et, depuis juin 1958, chef d'état-major de la Défense nationale au cabinet du général de Gaulle.

11. Frédéric Turpin, *Jacques Foccart*, *op.cit.*, p. 153.

12. Alexis Néviaski, *Képi blanc, casque d'acier, et croix gammée. Subversion au cœur de la Légion étrangère*, Fayard, 2012.

13. Jacques Follorou, « Un document signé Jacques Foccart établit la pratique des assassinats ciblés de l'État français », *Le Monde*, 5 septembre 2017.

14. Jean-Paul Cahn, *La République fédérale d'Allemagne et la Guerre d'Algérie*, *op. cit.*

15. Constantin Melnik, *Mille Jours à Matignon. De Gaulle, l'Algérie, les services spéciaux*, Grasset, 1988.

16. *De Gaulle, les services secrets et l'Algérie*, Nouveau Monde, 2012.

17. Il évoquera plus tard dans un roman à clefs une autre période et des chiffres différents : « Au cours de la seule année 1960, 135 personnes ont été envoyées *ad patres* au cours d'"opérations homo" du service Action du SDECE. Six bateaux ont été coulés et deux avions détruits » (*La mort était leur mission. Le service Action pendant la guerre d'Algérie*, Plon, 1996, p. 7).

18. Constantin Melnik, *Mille Jours à Matignon*, *op. cit.*, p. 256.

19. *Id.*, *De Gaulle, les services secrets et l'Algérie*, *op. cit.*, p. 461.

20. *Id.*, *Mille Jours à Matignon*, *op. cit.*, p. 7.

21. Matthew Carr, *La Machine infernale. L'histoire du XXe siècle à travers le terrorisme*, Héloïse d'Ormesson, 2008.

22. Michel Bôle-Richard, « En Israël, la Cour suprême justifie les assassinats ciblés », *Le Monde*, 15 décembre 2006.

23. François Soudan, *L'Homme de fer. Conversations avec Paul Kagamé, président du Rwanda*, Idées du monde, 2015, p. 155.

24. *Summary of Information Regarding U.S. Counterterrorism Strikes Outside Areas of Active Hostilities*, DNI, février 2016.

25. *Executive Order 13862 of March 6, 2019. Revocation of Reporting Requirement*, Federal Register, 11 mars 2019.

11

Vengeance !

> « J’avoue pourtant que, depuis que je suis vengé, je ne me trouve pas plus heureux ; et je sens bien que l’espoir de la vengeance flatte plus que la vengeance même. Ma rage que j’ai satisfaite, l’action que vous avez vue, les acclamations du peuple, seigneur, votre amitié même, ne me rendent point ce que j’ai perdu. »
>
> Montesquieu, *Arsace et Isménie*

Président de la République de 2012 à 2017, François Hollande est un précieux chef des armées. Non seulement a-t-il jugé nécessaire de renforcer l’outil militaire après les nombreux attentats qui ont marqué son quinquennat, mais il s’est en outre montré fort disert sur une prérogative présidentielle unique : sa faculté de donner l’ordre de faire feu au nom de la France. Non pas dans un conflit armé classique, d’autres l’avaient fait, mais dans ce qu’il est convenu d’appeler les « attaques ciblées » ou encore les « exécutions extra-judiciaires » !

Aucun de ses prédécesseurs ne s’était aussi longuement exprimé sur ce point. Lors de ses nombreux entretiens avec deux journalistes, Gérard Davet et Fabrice Lhomme, il a abordé cette question cruciale avec la plus grande candeur. À ses interlocuteurs qui lui demandaient combien d’opérations homo il avait autorisées, François Hollande répond : « J’en ai décidé quatre au moins[1]. » Après l’effarement et le scandale provoqués par ces propos, François Hollande s’est à nouveau exprimé sur le même thème, mais sous une forme nettement plus travaillée, réfléchie et mesurée. Plus pédagogique aussi. Après avoir parlé sans prudence à ses deux interlocuteurs, François Hollande revient sur ses propos.

Il estime, s’agissant des opérations homo, que c’est « totalement fantasmé[2] », rapportent ses interlocuteurs. Sans doute François Hollande avait-il perçu l’incongruité de sa réponse : une opération homo ne saurait être que l’apanage de la DGSE. Elle ne serait conduite que dans des conditions bien précises. Dans son organisation, elle est absolument clandestine. Elle n’est pas revendiquée et elle ne peut être attribuée à quiconque. Ce qui veut dire que si un élément permettait de soupçonner la France, celle-ci pourrait démentir.

Que ce soit le donneur d’ordre en personne qui se vante avec une forme de complaisance morbide d’avoir fait tuer quatre hommes, ce n’est pas seulement briser un tabou absolu. C’est aussi dévoiler un fonctionnement et des méthodes qui doivent demeurer protégés par le plus épais des secrets. Extirper des archives un ordre d’exécution confié au service Action de la DGSE soixante ans plus tôt, comme cela fut le cas dans l’affaire Wilhem Schulz-Lesum[3], c’est une chose.

C’est une autre affaire que de voir le chef des armées évoquer les ordres de tuer, qu’il pourrait avoir été conduit à commander. Jamais un président de la République n’avait mis en avant en personne cette part noire de sa mission régalienne ! Qu’elle soit formelle, pour action immédiate, ou bien qu’elle soit plus large avec une forme de liberté d’action opérationnelle dans un cadre strictement défini, voire même qu’elle ne soit pas mise en œuvre, cette option n’appartient qu’à lui et chacun, dans les armées comme dans les services, en a conscience. Et que penser de l’effet de telles déclarations sur ceux qui conduisent la mission ? Le fait de se trouver être celui qui va appuyer sur le bouton à l’extrémité d’une chaîne de commandement cohérente et professionnelle, donc discrète de bout en bout, permet de faire face à ces missions généralement difficiles, parfois inhumaines, toujours traumatisantes. Elles ne sont supportables qu’avec deux certitudes : celle de la robustesse de leur fondement juridique au regard du droit de la guerre et celle de la protection d’un appareil d’État irréprochable. Ce bavardage de complaisance les fragilise toutes deux.

Après la parution retentissante du livre qui plombera sa présidence au point qu’il devra renoncer à se présenter pour un second mandat, François Hollande est revenu à plusieurs reprises sur ses propos. Cette fois dans des conditions acceptables, mais le mal était fait. Se défendant de toute mauvaise pratique, il cherchera à désamorcer la polémique : « J’ai donné à chaque étape ma part de vérité sur un certain nombre de décisions que j’ai eu à prendre. » Il poursuit : « Chaque fois qu’il y a eu des attaques contre nos soldats, chaque fois qu’il y a eu des otages qui ont été pris, enlevés et retenus, chaque fois il y a eu des réponses appropriées. C’est ce que j’ai toujours annoncé publiquement. Ceux qui s’attaquent à la France doivent pouvoir être pourchassés, poursuivis et, bien sûr, neutralisés quand c’est possible. C’est la position de la France, je l’ai toujours affirmée publiquement et je la réaffirme ici[4]. » Dans ces mots, il ne décrit pas des opérations homo conduites par la DGSE, mais des frappes ciblées des forces armées contre des responsables d’attentats.

Dans son propre ouvrage *Les Leçons du pouvoir* [5], écrit d’une plume reposée, il détaille notamment le processus de la prise de décision d’une frappe aérienne française, c’est-à-dire de la méthode employée de nos jours pour mener une opération « ciblée », c’est-à-dire visant à tuer un homme ou un groupe d’hommes qualifié de « cible », avec les seuls moyens terminaux français. Cette frappe est effectuée à distance de sécurité. Elle est conduite par des avions de combat français ou par des drones américains. Ces « vecteurs » sont équipés pour larguer des armes d’une très grande précision, mais la règle française constante sur tous les théâtres d’opérations exige que le ciblage n’atteigne que

les personnes visées – typiquement un état-major – et personne d'autre. Vraiment personne ! Hollande explique : « On m'assure que notre tir sera précis et circonscrit, sans écarter un risque de pertes civiles. Je diffère l'opération[6]. » Ces limitations au tir sont appelées des *caveat*[7]. Une autre fois, lorsque les conditions de sécurité sont réunies, il « donne l'ordre de frapper. Vingt minutes plus tard, un ultime feu vert m'est demandé. J'acquiesce : l'action est lancée. La maison explose sans aucun dommage collatéral. Le chef terroriste a-t-il été éliminé ? Nous n'avons pas le moyen de le vérifier. Mais depuis ce jour, il n'est jamais reparu[8] ».

Des exécutions ciblées telles que celles qu'il décrit, préparées à partir d'informations en provenance de la DGSE par des moyens militaires appartenant aux unités conventionnelles ou éventuellement aux forces spéciales, ont eu lieu.

Les deux auteurs Davet et Lhomme précisent qu'ils ont eu sous les yeux une liste de dix-sept personnes « à neutraliser », dont on comprend qu'elle leur a été présentée par le président. Qu'un membre quelconque de l'exécutif présente à des journalistes, comme ils le laissent entendre, un tel document, naturellement affecté du plus haut niveau de secret possible, demeure inimaginable au regard des pratiques antérieures de la Ve République. Et nos deux enquêteurs l'auraient eu sous les yeux ?! Pourrait-il s'agir d'un document de nature strictement militaire destiné à la coalition sous commandement américain engagée contre les djihadistes de Daech ou d'al-Qaida, dont les frappes sont souvent réalisées par les unités dépendant du Pentagone, voire de la CIA ?

Cette fameuse liste est réelle, il s'agit de la *Joint Prioritized Effects List* (JPEL, qui se prononce *djipelle*, en bon français), un document de l'état-major nourri des informations de la DRM, de la DGSE et des militaires du commandement de la cyberdéfense (Comcyber), implémenté par des services alliés, comptant trois colonnes : à gauche, le nom de la personne recherchée. Au milieu, les derniers renseignements récoltés sur sa localisation et son identification précises. Et à droite, l'effet à produire sur la cible.

Une source familière du document précise que « cette liste est produite par le système – formé par les armées et les services de renseignement. Jamais François Hollande n'a désigné nominativement un objectif aux militaires. Et les cibles ne sont pas toujours atteintes, le risque d'échec existe car les précautions sont lourdes ».

Un interlocuteur, membre de la communauté du renseignement, confirme que le jeu de cinquante-deux cartes[9] fourni aux soldats américains lors de l'invasion de l'Irak en 2003 n'était autre qu'une forme de *djipelle*, facile à comprendre et accessible à quiconque sait taper le carton. Avec des couleurs, des rois, des reines et des valets. Et à la place des traditionnels rois César, Charles ou David,

ou bien des valets Hogier ou Lancelot, figuraient les principaux caciques du régime irakien, avec Saddam Hussein en roi de pique, bien sûr !

La France dispose de sa propre liste nationale, en sus de celle des alliés combattant au Levant sous leadership américain et sous-direction française dans le Sahel. Avec leurs moyens, les deux pays y conduisent des frappes à leur guise.

Les États-Unis ont construit non loin d'Agadez (Niger) une gigantesque base de drones tueurs ; la France, elle, n'utilise ses propres engins que pour le renseignement et, en sus, des avions d'arme (Mirage 2000 et Rafale) opérant à partir du Tchad. Paris ne compte pas changer son fusil d'épaule le jour où, sans doute à partir de 2020, elle possédera ses propres drones opérationnels équipés de missiles qui pourront tirer sur des cibles désignées par elle-même, sans avoir recours (ou presque) aux moyens américains. Pour la ministre des Armées Florence Parly, cette entrée en dotation ne modifiera rien : « Le drone armé, ce n'est pas la lame du sicaire : c'est une arme de champ de bataille, dont l'emploi obéira strictement aux règles du droit international[10]. » Dans l'avenir, la DGSE disposera-t-elle en propre de drones tueurs ? En d'autres temps, elle l'avait demandé… sans obtenir satisfaction.

Tensions dans la cellule Hermès

La définition des cibles – qui ne relève depuis 2013 que de la seule lutte antiterroriste – est notamment du ressort d'une cellule commune aux armées et aux services de renseignement, hébergée par le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) de l'état-major des armées et appelée « cellule Hermès » ; elle contribue au « ciblage » antiterroriste. Elle est ainsi mise à contribution pour dresser la JPEL, cette liste évolutive des objectifs de « grande valeur », les HVT, pour *high value targets*.

Née le 1er octobre 2014 d'une idée de celui qui était alors directeur du renseignement militaire, le général Christophe Gomart, Hermès fait suite à une situation inédite, après la prise d'importants territoires par les djihadistes en Syrie et en Irak, notamment la conquête de Mossoul (Irak) en juin 2014. Les réponses militaires envisagées par le gouvernement français dans cette région ne pouvaient être définies sans un apport important de l'ensemble de la communauté du renseignement, notamment à partir du renseignement technique : « Hermès permet de décloisonner les services, de regrouper les spécialistes de tous les domaines du renseignement et les analystes sur une même thématique, de renforcer les synergies et de favoriser le partage du renseignement. Initialement, les combattants étrangers francophones présents au Levant étaient le fil d'Ariane unique permettant de mieux comprendre notre ennemi et d'agir contre lui dans le cadre de l'opération *Chammal*[11], tout en contribuant par ricochet à la défense de l'intégrité du territoire national[12]. »

Les six services du premier cercle de la communauté française du renseignement ont alors été invités à envoyer un représentant au CPCO. Mais tous n'ont pas répondu de la même façon. Toujours ce problème bien connu de susceptibilité et de défense des intérêts particuliers ! Les services les mieux renseignés sont souvent plus partageurs avec leurs alliés (américains) qu'avec leurs homologues français. Il y a des raisons pour cela : sans tambour ni trompette, une interception de sécurité refusée par le gouvernement français pourra toujours être demandée aux amis d'en face, qui n'ont pas à entrer dans les tuyaux de l'usine à gaz administrative française. Une pratique aussi vieille que la collaboration entre services[13] ! Il est vrai que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, tant la France prétend qu'en matière de souveraineté elle place au premier rang la sécurité et le renseignement.

Toujours est-il qu'au sein de la cellule Hermès, les « petits » services (DRSD, DNRED, Tracfin) trouvent leur compte, quand les grands services sont moins ardents. La DRM, puissance invitante, se trouve chez elle au CPCO et donne tout ce qu'elle recueille avec les satellites. La DGSI n'a pas été perçue comme

disposée à mettre le paquet. Quant à la DGSE, c'est elle qui a suscité le plus de reproches. La raison ? Jusqu'à la fin de leurs mandats respectifs, Bernard Bajolet et Christophe Gomart à la DRM se posaient en concurrents, bien loin de la collaboration sans faille qui avait été la leur lorsque le second était l'adjoint du premier au Conseil national du renseignement (CNR). Bien que les deux hommes se récrient, protestant de leur parfait esprit de collaboration quand la question est évoquée devant eux, de vraies tensions sont nées.

Revendiquant de facto le leadership du dispositif, la DGSE a fait sa mauvaise tête. Elle a refusé d'affecter du personnel à la cellule Hermès, en se contentant de la présence de son officier de liaison à l'état-major des armées. Alain Zabulon, coordonnateur national du renseignement durant deux ans, de mai 2013 à juin 2015, confirme que la DSGE « ne perçoit pas l'utilité de cette instance. Elle entend fournir directement ses cibles au CPCO, chargé de planifier les frappes, sans les faire valider par la DRM, alors même qu'il s'agit d'un théâtre d'opérations[14] ». Peu dotée, moins bien renseignée qu'il ne l'aurait fallu, Hermès n'a pas atteint ses objectifs en se contentant d'essuyer les plâtres. Faut-il le regretter ? Un connaisseur note qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain : « C'est la première cellule inter-agences, un centre de partage et de fusion du renseignement. Elle a produit des choses. On y a fait du déminage[15]. »

Pendant ce temps, sur un modèle assez proche de celui d'Hermès, une seconde cellule de fusion du renseignement a vu le jour, cette fois au ministère de l'Intérieur, à la DGSI. Spécialisée dans la lutte antiterroriste, Allat (nom d'une déesse préislamique de la fécondité) a parfois été présentée comme plus vaillante que sa cousine Hermès. Elle semble pourtant avoir fortement souffert de cette querelle de prééminence due aux apports considérables du service du boulevard Mortier, parfois accusé de vouloir tirer toute la couverture à lui. Alain Zabulon note que « la DGSI a compris que l'association des autres services et le partage de l'information dans le respect des compétences de chacun sont nécessaires pour que le service devienne la référence en matière de prévention du terrorisme[16] ».

« Dégommez-le ! »

Emmanuel Macron a-t-il poursuivi, depuis son élection en 2017, la politique des exécutions ciblées de son prédécesseur ? Excellente question… sans réponse. Car si elle persiste, un élément manque par rapport à la pratique : la communication. Restons-en donc à la période précédente, marquée par une vague terroriste sans précédent en France. Suite à ses attaques, François Hollande a pris de nombreuses initiatives dans les domaines militaires, politiques, législatifs.

Le 1er septembre 2014, à cent soixante-dix kilomètres au sud de la capitale somalienne Mogadiscio, l'assassinat ciblé du leader des shebab somaliens et auteur de l'enlèvement de l'agent de la DGSE Denis Allex[17], Ahmed Abdi Godane, a été exécuté par un ou plusieurs drones américains pilotés depuis la base Chabelley, à dix kilomètres au sud de la ville de Djibouti. Mais les éléments permettant cette opération – à savoir l'identification précise de son pick-up et la route qu'il devait emprunter – ont été transmis au Pentagone par la DGSE, sur ordre explicite du président de la République française.

Godane avait pris la tête des shebab en 2008, après que son prédécesseur Aden Ashi Ayro avait été tué par un raid américain. Le 14 juillet 2009, il avait enlevé les deux agents de la DGSE, Marc Aubrière et Denis Allex, ce dernier détenu par Godane dans des conditions particulièrement barbares. Dès leur prise de fonction en mai 2012, François Hollande et le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian avaient placé la libération de Denis Allex au premier rang des priorités et fourni au service tous les moyens qu'il avait demandés.

Dans un pacte secret conclu fin 2012 entre Barack Obama et François Hollande, il avait été convenu que les États-Unis aideraient les Français à éliminer le sanguinaire chef des shebab. En janvier 2013, à l'issue de la tentative de sauvetage de Denis Allex, le président de la République avait donné des ordres très fermes à la DGSE. Il avait, en personne, exigé que les services « dégomment » Godane, selon le propos qui nous a été rapporté, ce qu'une source qualifiée traduit ainsi : « Il a donné des instructions précises sur les suites de la mort de nos trois agents. Message : la France n'oublie pas ceux qui lui ont fait du mal[18]. »

Avec ses moyens techniques et humains nationaux, la DGSE n'a pas cessé une seule seconde de chercher Godane. Plusieurs fois, les Français ont localisé le chef terroriste et transmis ses coordonnées au Pentagone. Ce fut le cas fin 2013, après qu'il s'était rendu coupable de la mort de deux Françaises, Anne Dechauffour et sa mère Corinne, dans le massacre du centre commercial

Westgate de Nairobi, au Kenya. Malgré tout, les frappes avaient été différées, en raison des protections dont Godane s'entourait. Toujours cette question des *caveat*. Ce criminel avisé et prudent, qui n'utilisait jamais de téléphone ni de moyen de communication électronique, évitait systématiquement de se trouver dans une zone isolée. Sa protection effective due à la présence de nombreuses populations civiles autour de lui aura ainsi duré vingt et un mois. Pas un de plus.

La seule erreur que Godane a commise durant cette longue période s'est produite le 31 août 2014, la veille de sa mort. Pensant demeurer inaperçu et estimant sans doute avoir été oublié, il s'est senti en confiance et a organisé un déplacement entre son sanctuaire, au sud de la Somalie, et un nouveau lieu de résidence. Manque de chance pour lui, ce mouvement a été éventé. Il faut dire que, grâce à ses moyens d'écoute et de guerre électronique d'une sophistication jamais atteinte jusqu'alors, le service français avait pratiquement placé l'ensemble des communications électroniques et téléphoniques somaliennes « sous cloche » ! Les détails techniques sont ici sans importance. Ce qui compte, c'est que les Français savaient tout de Godane. Lorsque son épouse accoucha, Mortier le sut avant lui… Il avait certes abandonné l'usage de tout système de communication indiscret. Mais d'autres devaient s'en servir dans son entourage. Dès que la possibilité apparut de détruire son véhicule… et lui avec, un raid de drones et d'avions pilotés américains a été décidé en extrême urgence, à la demande des Français. Au Pentagone, l'amiral John Kirby a précisé le lendemain que le raid a été conduit « à partir de renseignements utilisables[19] ». Il tait la nature des informations reçues des Français : Paris avait refusé que le Pentagone fasse mention de son rôle.

Le chef terroriste se trouvait dans un véhicule isolé, seulement accompagné par une équipe minimale de deux gardes du corps. Alors qu'il roulait à vive allure dans une zone quasi désertique, le pick-up a été frappé avec une violence extrême : un ou plusieurs missiles antichars AGM-114 Hellfire, capables de détruire un char d'assaut et au moins deux bombes GBU-12 Paveway II de deux cent cinquante kilos chacune ! Les trois occupants du véhicule n'avaient aucune chance. À l'issue de cette opération radicale, le président français a été averti de son succès probable, mais il a fallu encore plusieurs jours pour obtenir l'indispensable confirmation. À l'issue de l'opération ratée de libération de Denis Allex, le directeur de la DGSE avait déclaré qu'en Somalie « la France ne se venge pas[20] ». La mort du chef terroriste somalien contredit ces propos.

Les hommes de Godane, inquiets de ne pas le voir arriver à destination, sont partis à sa recherche. Ils n'ont retrouvé aucun débris « exploitable » dans la zone des explosions. « Ils n'ont découvert que quelques éléments carbonisés, qu'ils ont enfouis sur place », dit une source connaissant ce dossier. La confirmation de

la mort de Godane est donc venue des shebab eux-mêmes, qui l'ont rendue publique le 5 septembre. Dans un communiqué, ils ont réaffirmé leur allégeance à al-Qaida, annoncé le nom du successeur : Ahmad Omar[21], prévenant leurs ennemis qu'ils ne doivent « rien attendre d'autre que ce qui leur causera une grande détresse ». Contactée par *Le Point*, la DGSE a alors utilisé sa formulation habituelle : « Nous ne confirmons ni ne démentons nos activités réelles ou supposées. » Quant au Pentagone, il a estimé dans cette affaire avoir appliqué sa politique consistant à « détecter, dissuader, perturber et vaincre » les « extrémistes violents ». Et l'amiral Kirby de poursuivre : « Pour vaincre les shebab, nous continuerons à utiliser tous les outils à notre disposition : financiers, diplomatiques, de renseignement et militaires, bien sûr[22]. »

Entrave

Que dit aujourd'hui la loi française sur le droit de la DGSE à conduire de bout en bout ou à participer à des assassinats ou à des opérations de destructions matérielles ? Pas grand-chose… Tout ce que la République demande de ce point de vue aux services spéciaux tient en un mot. Un petit mot tout seul, tout simple. Sept lettres en tout, pas une de plus, qui composent le mot *entrave*.

Celui-ci était présent dans le décret de création de la DGSE en 1982, qui lui fixe pour mission de « rechercher et exploiter les renseignements intéressant la sécurité de la France, ainsi que détecter et entraver, hors du territoire national, les activités d'espionnage dirigées contre les intérêts français afin d'en prévenir les conséquences[23] ». La loi de 2008 varie très peu sur ce point, et la capacité d'« entraver » s'y trouve toujours[24].

En 2015, le cadre juridique évolue et la nouvelle loi sur le renseignement entre en vigueur, refondant et élargissant le sujet. Chaque terme est millimétré. Il n'est plus question d'entraver les seules « activités d'espionnage dirigées contre les intérêts français ». Cette fois, le législateur est nettement plus large, plus ouvert et aussi plus évasif. Par exemple, s'agissant de l'ensemble des services contribuant à informer le gouvernement, les noms de ces derniers ne sont pas cités : « Les services spécialisés de renseignement sont désignés par décret en Conseil d'État. Ils ont pour missions, en France et à l'étranger, la recherche, la collecte, l'exploitation et la mise à disposition du Gouvernement des renseignements relatifs aux enjeux géopolitiques et stratégiques ainsi qu'aux menaces et aux risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation. Ils contribuent à la connaissance et à l'anticipation de ces enjeux ainsi qu'à la prévention et à l'entrave de ces risques et de ces menaces. » L'entrave est bien présente, diluée et ne faisant pas explicitement référence à la DGSE, pourtant la seule concernée. Et on oublie l'espionnage, désormais intégré dans une plus vaste enveloppe. Celle du « recueil des renseignements relatifs à la défense et à la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation » (art. L811-3 du code pénal).

Durant la phase de préparation de la loi, Floran Vadillo, le collaborateur du président de la commission des lois à l'Assemblée nationale Jean-Jacques Urvoas, avait tenu à ce que cette rédaction, négociée pied à pied, fût avalisée : « *Entrave* est le mot que je reprends du décret du 2 avril 1982, et qui recouvre la capacité d'opérations homo. Pour moi, les opérations de la DGSE sont donc légales. Jamais personne n'osera dire que l'interprétation de la loi le permet. Les juristes le savent. Et aussi que politiquement, personne ne l'assumera. Je voulais néanmoins qu'on mette en place un mécanisme un peu plus formalisé de l'opération. Comme aux États-Unis, pour qu'il puisse y avoir derrière une

responsabilité politique. Ce qui m'aurait gêné, c'est qu'on puisse décider une opération et qu'ensuite on puisse dire que la DGSE aurait agi seule dans son coin[25]. »

Le renseignement est évolutif. Ses objectifs et son cadre de fonctionnement aussi. Il en va ainsi du terme *entrave*. En juillet 2019, sans publicité ni annonce particulière, l'Élysée a fait publier par le SGDSN un document dont les éléments n'avaient jusqu'alors pas filtré au-delà des cercles spécialisés de l'administration : *La Stratégie nationale du renseignement*[26], faisant suite à une première version publiée en 2014. Ce document explicite enfin la politique d'entrave confiée aux services : « L'entrave représente la capacité à prévenir la concrétisation d'une menace et à y mettre fin. Elle peut être de plusieurs natures : judiciaire, militaire, politique, diplomatique ou administrative. La mission d'entrave est consubstantielle au Renseignement[27], soit parce qu'elle est exercée directement par les services qui en ont la capacité, soit parce qu'elle s'appuie sur les éléments recueillis par le Renseignement. L'entrave concerne plusieurs enjeux du Renseignement, principalement la lutte contre le terrorisme, et les mesures mises en œuvre à ce titre, qu'elles soient de nature administrative ou judiciaire, ont permis d'enregistrer des résultats significatifs dans la prévention des attentats et la poursuite de leurs auteurs. Elle permet également de contrer d'autres menaces : prolifération, espionnage industriel et scientifique, chantage, cybercorruption, subversion, etc. »

Le document éclaire en outre la doctrine de l'Élysée – période Emmanuel Macron – sur les ripostes armées, clandestines ou pas, létales ou pas : « L'entrave peut également revêtir, en dehors du territoire national et dans le respect du droit des conflits armés et du droit international humanitaire, l'aspect d'une opération militaire destinée à neutraliser, repousser ou contenir la menace. » Enfin, le document ne dissimule pas les difficultés juridiques entourant le terme : « L'entrave oblige à concilier des intérêts parfois contradictoires, comme la nécessité d'alimenter une procédure administrative ou judiciaire et l'impératif de protection du secret de la défense nationale ou des sources des services. Cette conciliation est un impératif qu'il nous faut prendre en compte de manière proactive sous le regard des autorités et structures de contrôle compétentes[28]. »

Légitime défense

L’article 51 de la Charte des Nations unies prévoit explicitement le droit pour les États de recourir à la légitime défense. Mais la mort de Godane ne relève-t-elle pas plutôt de la vengeance ? À l’égard des chefs terroristes, les propos de François Hollande sont explicites. Après les attentats de 2015, il précise aux deux journalistes qui l’interrogent : « Maintenant, il faut aller se venger[29]. »

Pour autant, mis à part la capacité d’annoncer aux Français – et aux camarades de Denis Allex à la DGSE – que la France a réagi en représailles à la mort de ses héroïques agents et que le chef des auteurs de leurs morts a été liquidé, où est le message de cette exécution sans jugement ? Les nazis allemands ont été traduits en justice, dans un procès retentissant tenu à Nuremberg, qui fait aujourd’hui partie de l’histoire ; les criminels de guerre des Balkans ont été renvoyés devant le tribunal de La Haye ; en 2008, après que le voilier *Ponant* avait été intercepté par des pirates, une lourde opération impliquant des forces nombreuses avait libéré le navire et ses passagers. Puis six ravisseurs avaient été interceptés sans coup férir, transférés en France métropolitaine et jugés, dans des conditions certes complexes et pas idéales. Mais jugés ! Les ravisseurs d’autres navigateurs, ceux des navires *Carré-d’As-IV*, *Tanit* ou *Tribal-Kat* ont subi le même sort[30]. Ces fois-là, la justice est passée, pas la vengeance. En d’autres temps pourtant, ces pirates auraient été pendus haut et court à la grande vergue, sans autre forme de procès. Autres temps, autres mœurs, croyait-on.

Quelle inquiétude particulière inspire aux dirigeants américains, russes, français, israéliens ou autres, le refus de la perspective que le droit international leur commande, consistant à traduire des assassins de masse terroristes ou des ravisseurs barbares devant la justice de leurs démocraties ? Sans doute invoquent-ils la légitime défense tout en voulant faire preuve d’efficacité, en se disant qu’en exécutant sommairement des chefs de groupes terroristes ils privent leurs troupes d’un dirigeant de premier plan, d’un organisateur, d’un logisticien de la mort. Ils appliquent ainsi l’antique loi du talion, celle que le Lévitique évoque en ces termes : « Quand un homme aura fait une blessure à son prochain, on lui fera comme il a fait ; fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent ; il lui sera fait le même mal qu’il aura fait à un autre homme. Celui qui aura tué une bête, la remplacera ; mais celui qui aura tué un homme, sera mis à mort. »

Mais ce n’est pas une conception tenable. Même à supposer qu’elle ne frappe pas des innocents, la loi du talion ne fonctionne pas.

Depuis 2001, les États-Unis n’ont pas éliminé moins de cinq mille personnes de cette manière, sans jugement, hors de toute procédure conforme à la règle des

États de droit. C'est une action totalement disproportionnée. Ces exécutions extrajudiciaires portent en elles la garantie qu'après avoir fait leur œuvre de mort elles feront naître de nouveaux combattants !

Les armes qui les frappent sont tirées à des dizaines de kilomètres de distance et ceux qui les pilotent se trouvent souvent sur un autre continent. Les *executive orders* du président américain, transmis aux commissions parlementaires spécialisées, sauvent les apparences en apportant une couverture juridique aux opérateurs et à la chaîne d'exécution, mais au-delà ? Après ces assassinats innombrables, les événements prennent-ils une meilleure direction en Afghanistan ? Non. Au Yémen ? Certainement pas. Au Sahel ? Encore moins… En Somalie, alors ? Parlons-en : Godane, liquidé avec l'appui des Français, avait succédé à un autre chef des shebab, Aden Ashi Ayrow, lui aussi exécuté par un drone américain en 2008. Successeur de Godane, Ahmad Omar ne vivra sans doute pas très vieux. En dix ans, les morts de shebab ont été constantes, régulières et multiples. Celles que leurs actions terroristes ont provoquées ne sont pas moins nombreuses. Or ils existent toujours en 2019, pratiquent le terrorisme avec la même ardeur, empêchent toujours la Somalie de revivre.

Quant au Sahel, militairement contrôlé par la France depuis 2013, ses chefs djihadistes sont poursuivis et régulièrement tués – les armes à la main ou pas – depuis le début des hostilités. Où en est la situation sécuritaire générale ? À peu près au point de départ, sans que la perspective du retrait des Français pointe à l'horizon. La paix et la sécurité dans cette région de l'Afrique demeurent des objectifs honorables. Inaccessibles à ce jour. Ce n'est pas faute pourtant d'avoir fait tomber des têtes ! La réalité s'impose : les assassinats ciblés, cela ne marche pas sur le terrain.

Monstres froids

En politique intérieure, c'est différent : les électeurs applaudissent l'usage de la loi du talion. François Hollande n'allait tout de même pas les priver de cette satisfaction ! Qu'ils aiment ou pas faire la publicité de leurs actes, les chefs d'État sont des monstres froids. Tous ont besoin de faire savoir à leurs électeurs que leur main ne tremble pas, qu'ils soient dictateurs ou démocrates. Ces derniers prennent des gants. Ceux qui s'attaquent lâchement à de paisibles citoyens sur le sol français ne doivent pas ignorer qu'ils seront liquidés – ou placés hors d'état de nuire, ou neutralisés, ou mis hors de combat, ou exécutés, selon la dénomination de l'heure – sans procès ni oraison funèbre. Ce sont des « lâches », qu'ils n'attendent pas de mansuétude.

Quant aux dictateurs, on ne les refera pas : ils butent tous ceux qui les dérangent. Défecteurs, opposants, éventuels recours pour une alternance, tous entrent dans la ligne de visée des tueurs du pouvoir.

La question de la mort d'État, et les – bien modestes – débats qu'elle suscite[31], n'est pas nouvelle. Voici un quart de siècle, le quotidien *Le Monde* s'interrogeait déjà : « Peut-on tolérer que la violence soit systématisée et qu'elle soit le fait d'organismes d'État ou sous la coupe clandestine de l'État ? Peut-on, au nom de l'État et d'un État républicain, exécuter quiconque est soupçonné de se mettre en travers d'une politique ? Existe-t-il un usage limité de la violence ? Et, si le "permis de tuer" lui est donné, celui qui applique l'ordre sans faillir sous le prétexte qu'il obéit à son propre gouvernement n'est-il pas un criminel de guerre[32] ? »

Deux chercheurs américains spécialistes d'économie approchent cette réalité militaire sous un autre angle, faisant appel à la rationalité : « Dans des pays engagés dans des conflits d'intensité modérée, comptant moins de mille morts au combat, les assassinats attisent les flammes, rendent plus probable une intensification du conflit. Quant aux pays engagés dans des conflits plus intenses, les assassinats de chefs apparaissent plutôt comme étant des tentatives avortées de mettre un terme à la guerre[33]. »

Lors d'un entretien sollicité pour cet ouvrage, un officier général participant à la chaîne de commandement nous confiera à ce propos son désaccord profond avec la pratique des exécutions ciblées : « La France n'est pas Israël, on n'y applique pas la loi du talion. Chez nous, la peine de mort n'existe pas. Et nous, les militaires, ne sommes pas les bourreaux de la République, nous devrions remplacer dans notre vocabulaire le mot *neutraliser* par *capturer*. S'il se bat les armes à la main, c'est une affaire différente. Mais on ne tire pas dans le dos d'un homme endormi. Si on n'arrive pas à le trouver, c'est différent. Il peut arriver

qu'une fois qu'on a mis la main dessus, on lui laisse moins de chance. Mais le talion, non… J'ai été profondément choqué par la politique mise en place après les attentats de 2015, sous l'autorité de François Hollande. Un chef d'État, ce n'est pas ça. J'ai vu aux affaires Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron. À mes yeux, Hollande est un accident de l'histoire[34]. » Au Levant moins souvent, mais surtout dans le Sahel, les Français ont tué de nombreux chefs djihadistes et nombre de leurs lieutenants.

Est-il utile de rappeler que depuis 1981, tous les présidents français ont dirigé un pays ayant aboli la peine de mort ? Il y a donc des raisons pour que tous, à l'exception notable de François Hollande, se soient refusés à revendiquer haut et fort de telles actions, à supposer qu'ils en ont ordonné. Néanmoins, si un débat public s'instaurait un jour sur ce sujet en France, les pouvoirs publics pourraient se prévaloir du protocole 6 de la Convention européenne des droits de l'homme : « Un État peut prévoir dans sa législation la peine de mort pour des actes commis en temps de guerre ou de danger imminent de guerre[35]. » Au lendemain des attentats de novembre 2015, François Hollande n'avait-il pas déclaré : « C'est un acte de guerre qui a été préparé, organisé, planifié de l'extérieur et avec des complicités intérieures que l'enquête permettra d'établir[36] » ?

Décider de sang-froid la mort d'un homme peut appartenir aux prérogatives du chef d'État d'une nation démocratique. L'opinion générale étant qu'il est tout à fait concevable que le chef de l'État français ait le droit de faire tuer un homme, pas celui de s'en vanter. Qu'il ait ordonné des exécutions ciblées réalisées à l'aide de moyens militaires ne fait aucun doute, François Hollande l'ayant confirmé en personne. Quelles en ont été les conditions précises ?

Une source familière de l'Élysée sous sa présidence nous a narré une scène cocasse née de son imagination : « Je vois mon Puga[37] arriver auprès de François Hollande avec son pas glissant, s'assurant que personne n'écoute et lui susurrer “Monsieur le président, sur votre ordre, nous en avons neutralisé quatre”. Et Hollande de le regarder avec des yeux émerveillés : “Ah bon ?” » Il n'est de fait pas du tout certain que François Hollande ait été systématiquement averti à l'avance des actions létales conduites par nos armées, avec des précisions nominatives sur la désignation et la localisation des cibles.

Un homme, se trouvant précisément dans la chaîne d'organisation de telles opérations individuellement ciblées, tempère et nuance, en précisant que l'ordre présidentiel explicite est attendu dans un seul cas bien précis : « Dans une zone où les opérations ne sont pas ouvertes, on ne peut dépendre que du politique. Ce ne peut être que lui qui donne le “Vert Action”. On ne cherche pas un homme mais la tête d'une organisation. Ce n'est pas un PC avec des centaines de personnes, c'est un pick-up avec quelques gars[38]. »

Dès lors qu'il se glorifie devant deux journalistes d'avoir ordonné des actions létales, un président est-il à l'abri de poursuites judiciaires éventuelles ? Sur le papier, non : une ONG ou la famille d'une personne assassinée pourraient néanmoins tenter le coup, quitte à être renvoyée à un ouvrage de droit constitutionnel. Car sur le fond, le chef de l'État ne court aucun risque en la matière. Il en va différemment des exécutants. Un jeune cadre du service Action nous a précisé que, dans la période actuelle, leurs chefs leur conseillent vivement de ne pas s'exprimer sur les opérations auxquelles ils ont participé, quelles qu'elles soient, car de telles déclarations pourraient avoir des conséquences juridiques très lourdes dans le contexte actuel.

Cette pratique de l'homme seul décidant en son âme et conscience de la mort d'un de ses semblables inspire quelques réflexions à ce juriste très au fait de la pratique des services spéciaux français : « On se trouve clairement dans un angle mort du contrôle régalien. Ceux qui comparent la pratique française à celle des États-Unis, où les exécutions individuelles sont fréquentes, se trompent : les *executive orders* présidentiels sont transmis aux commissions chargées du renseignement à la Chambre des représentants et au Sénat. C'est complètement différent[39]. » En France, figure la capacité d'« entrave », nous l'avons vu, parmi les missions des services spéciaux. Ce seul mot, du point de vue français, fonde les actions létales « ciblées » que le chef de l'État se trouve en mesure d'ordonner. Mais pourquoi s'en vanter ? Au risque de transformer cette pratique inavouable et pourtant généralement admise, en argument politicien.

Un haut fonctionnaire lié à l'appareil sécuritaire français et qui connaît bien le président Hollande entend pour sa part emporter dans la tombe les secrets d'État dont il a connaissance. Levant les bras au ciel, il déplore devant nous : « Notre société a perdu le sens du secret. Nous vivons dans la dictature de la transparence et de l'instantanéité[40]. » Que le donneur d'ordres lui-même revendique des actes discutables met en péril, nous a-t-on dit, un ensemble de pratiques et de procédures qui doivent être protégées. Un ancien agent du service Action nous explique ainsi : « Depuis la nuit des temps, les hommes d'État engagés dans la guerre font face à ce genre de difficultés, mais ils ne les partagent pas. Quand il parle ainsi, François Hollande n'est plus un président, il devient un homme normal. Je suis saisi par le côté creux de cette attitude. Quelle est la stratégie derrière[41] ? »

Un proche de François Hollande, familier de ses décisions en matière de lutte contre le terrorisme, vante les qualités de chef de guerre de l'homme politique « tout en rondeur, dont la main ne tremble pas à l'heure de la décision. Dans ces instants-là, il est une lame. De quoi parlons-nous ? De légitime défense. De frapper là où se trouve le danger, de façon proportionnée… On neutralise le

terroriste qui n’a pas combattu loyalement, qui a frappé des civils, qui n’a pas respecté les règles élémentaires du droit de la guerre. Que ça se termine mal pour lui ? Tant pis[42]… ». Pour le général Jean Heinrich, qui fut chef du service Action, puis de la Direction des opérations à la DGSE, « quand on n’a pas les moyens de présenter à la justice des terroristes qui tuent des Français, la raison d’État est en jeu. Un État de droit possède celui de se défendre. Y compris clandestinement[43] ».

Les Français aiment que le pouvoir les rassure en leur montrant son énergie et sa vigueur. En règle générale, les autorités politiques apprécient de faire de la publicité aux actions létales des militaires. Lesquels se gardent bien de s’en vanter, tant ils savent que la guerre est chose sérieuse. Suscitant la muette désapprobation de l’état-major des armées, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, avait fanfaronné en mai 2015, en diffusant un communiqué pour annoncer la mort au Mali, dans une opération des forces spéciales, d’Amada Ag Hama, alias Abdelkrim le Touareg, cadre dirigeant d’al-Qaida au Maghreb islamique (Aqmi), et d’Ibrahim Ag Inawalen, alias Bana, adjoint d’Iyad Ag Ghali, chef du groupe Ansar Dine. Le ministre avait ensuite commenté la pratique des exécutions ciblées en déclarant : « Est-ce qu’il faut, lorsque nous faisons une intervention, éviter de frapper des chefs terroristes ? La réponse est non[44]. »

Sauf bien sûr si on ne souhaite pas appliquer la loi du talion, en préférant transférer la personne devant la justice. Un des grands subordonnés de Le Drian nous confiera pour sa part : « Faire des communiqués de victoire, c’est se comporter comme un shérif. Mais on ne peut pas les taire, non plus[45]. » Chef de la Direction du renseignement militaire, le général Christophe Gomart précise durant la même émission « Complément d’enquête », évoquant sans doute la « liste des cibles » de François Hollande : « Ce ne sont pas des listes au sens “on élimine Machin”. On préfère tuer un chef plutôt qu’un simple combattant, parce que cela a des implications directes sur le mode de fonctionnement. Si c’est un combattant de Daech d’origine française, on ira le cibler parce que c’est un combattant de Daech. »

Par la suite, les Français « éradiqueront » en novembre 2018 le prédicateur radical peul Amadou Koufa, puis « élimineront » l’Algérien Djamel Okacha, alias Yahya Abou El Hamame, numéro deux du Groupe de soutien à l’islam et aux musulmans (GSIM) dirigé par Iyad Ag Ghaly, l’homme le plus recherché du Sahel.

Okacha était accusé d’avoir participé en juin 2009 à Nouakchott (Mauritanie) à l’assassinat de l’Américain Christopher Logest, et à l’attaque contre l’ambassade de France (deux blessés) deux mois plus tard dans cette même ville.

Une vengeance sait attendre dix ans. La liste des djihadistes éliminés par les Français lors d’exécutions ciblées depuis le début de l’opération *Serval* en janvier 2013 est longue de plusieurs dizaines de noms !

Les Alpha, ou l’absolue clandestinité

S’agissant des déclarations de François Hollande, les choses sont claires : il a évoqué des exécutions ciblées conduites par les forces armées. Pas des homicides réalisés par la DGSE, les fameuses opérations homo. Les différences entre ces deux pratiques ? Elles résident d’abord dans la nature des cibles. Nous avons vu ce qu’il en est des premières. Dans le cas d’une opération homo, la personne visée est frappée *ad hominem*, son tueur l’identifie et la touche sans risque d’erreur. Sa main est retenue jusqu’à l’ultime seconde. C’est une opération très lourde, car l’exécuteur est entouré par des soutiens qui l’ont accompagné dans son approche. Son officier traitant qui lui donnera le feu vert n’est jamais loin, lui-même en relation directe avec son autorité hiérarchique. Des agents de la DGSE le protégeront après l’« acte final », puis l’appuieront pour s’écarter de la zone sensible avant de l’exfiltrer. La chaîne de commandement est raccourcie au maximum : elle compte le chef de l’État, donneur de l’ordre. Le chef de son état-major particulier, le directeur du service, le directeur des opérations de la DGSE et le chef du service Action sont dans la boucle. Une opération homo se prépare durant des mois, sauf à ce que l’échec soit garanti. Elle exige parfois des bricolages de la part de l’atelier clandestin du service.

Ce ne sont pas des opérations de ce type que François Hollande a décrites à ses confesseurs. Si certaines ont été organisées sous son quinquennat, personne n’a été en mesure d’en apporter la preuve, à l’heure où nous écrivons ces lignes. Et certainement pas François Hollande !

Un haut responsable du renseignement français nous confiait en privé fin 2018 : « Il doit pouvoir en mesurer et en apprécier les conséquences. Mais il est toujours risqué que le président de la République soit informé des opérations clandestines. » Les opérations homo sont aussi anciennes que la République moderne, qui les a pratiquées sans retenue après la Libération, celles-ci étant le plus souvent liées aux épisodes successifs de la décolonisation, surtout du temps du tandem de Gaulle-Foccart.

Pour en avoir le cœur net, nous avons posé la question au général Jean Heinrich, né en 1940, entré à vingt-deux ans comme lieutenant à la 11e demi-brigade parachutiste de Choc, ancêtre du CPIS, affecté au bureau réservé en 1979 avant d’en devenir le chef jusqu’en 1982. Plus tard chef du service Action de la DGSE, puis directeur des opérations (1987-1991), avant de devenir le premier directeur du renseignement militaire, il en connaît un rayon sur la terminologie et n’ignore rien, au sens propre du terme, de ce qu’est une

opération homo.

Il évoque en employant cette expression une opération très particulière, très précise, un geste à bout touchant de la personne visée, « un acte discret conduit au sol et à proximité de la cible par tout moyen efficace (arme à feu, poison, etc.) et par une personne seule ou épaulée par une équipe. C'est une action clandestine, le décès n'a nul besoin d'être attribué à quiconque. Dans les cas les plus élaborés, il peut même avoir les apparences d'une mort naturelle[46]. » Il précise si c'était nécessaire qu'« il ne faut pas imaginer que cela se produit souvent. C'est très rare, très difficile et il n'est évidemment pas question que quiconque en parle ! ».

Qui la France aurait-elle ainsi fait passer de vie à trépas avec ces méthodes propres à l'unité clandestine de la DGSE et sur ordre de l'un des derniers présidents de la République ? Pour l'heure, personne ne nous l'a dit, ce n'est pas faute de l'avoir demandé à plusieurs responsables qui se seraient trouvés « dans la boucle » de l'application d'un tel ordre de tuer présidentiel. Il pourrait y avoir une raison : plusieurs sources bien informées nous ont indiqué que le président Hollande n'en a nominativement autorisé aucune, à tout le moins pas dans la forme décrite par Jean Heinrich…

Juste des entraînements !

De tels actes pourraient-ils avoir été le fait des Alpha, nimbés d'une auréole sulfureuse ? Qui sont ces mystérieux agents du service Action qui, selon les sources de Vincent Nouzille[47], auraient « visé » des terroristes moyen-orientaux, « atteint » des « cibles serbes », pris « dans le viseur » des réseaux djihadistes, « ciblé » « de plus en plus en plus de terroristes dès 1991 avec l'Irak et l'Algérie » ?

Un interlocuteur de Nouzille lui précise que le plus souvent, et jusqu'à preuve du contraire, de telles opérations relèvent surtout de… l'entraînement !

« Nous avons souvent fait des repérages ou émis des avertissements, sans aller jusqu'à la neutralisation. Nous faisons ainsi passer des messages à certains, afin de leur faire comprendre qu'ils seraient dans notre collimateur s'ils continuaient… et de les inciter à changer de comportement[48]. »

Jean Heinrich, qui fut le véritable metteur en scène de cette unité clandestine parmi les clandestins, créée avant son passage à la tête du service Action à partir de 1987, a accepté de nous en parler brièvement mais ouvertement dans une interview publiée fin 2015. Il décrit des hommes « chargés de faire des missions clandestines. Ils étaient préparés, notamment, pour des opérations homo, les homicides éventuellement effectués par le service. Ces Alpha étaient recrutés en dehors du système, n'appartenaient pas à une quelconque entité du renseignement et étaient entraînés individuellement à l'extérieur de toute base dans un lieu dont ils ne connaissaient même pas la localisation. Les Alpha ne se rencontraient pas, chacun était formé durant trois semaines par mois. Ils savaient seulement qu'ils œuvraient “pour le pays”. Je n'irai pas plus loin sur ce sujet[49] ».

Ce que nous nous sommes fait préciser et confirmer par d'autres sources, c'est que les Alpha sont des personnes qui n'appartiennent pas à la DGSE. Recrutées loin du service, elles ne savent pas qu'elles travaillent pour lui, pensent avoir été choisies pour telle mission par un « service secret », unité de nature non précisée agissant à l'insu de tous dans l'intérêt supérieur de l'État. Ces personnes ne sont pas nécessairement de nationalité française, mais ont été « criblées » sous toutes les coutures et aucun élément n'a permis de les prendre en défaut. Gérées en direct par l'état-major de Cercottes[50], elles ne savent rien de cette situation, car elles n'y mettent pas les pieds. Elles sont entraînées loin du monde, dans des « fermes » inaccessibles. Ce sont des outils de guerre, des hommes formés pour tuer. Leur entraînement est total, leur dévouement absolu, leur éventuel sacrifice assumé. Ce sont des perles rares.

Un de ceux qui les ont entraînés nous a raconté une incroyable mission : dans une capitale européenne, cet Alpha est conduit par une équipe du service Action,

composée pour sa part de « vrais » agents.

L'agent Alpha – temporairement sorti de la Légion étrangère pour la « bonne cause » – a vu l'officier traitant à la fenêtre d'un immeuble voisin lui donner le feu vert pour intervenir. Au bord du trottoir, la cible, un homme agenouillé trifouille sa voiture en panne. À quelques dizaines de mètres, un agent remet une arme à silencieux à l'Alpha exécuteur. Il s'approche et le « fume » en passant, l'air de rien. Une balle dans la nuque, pas une de plus. L'homme s'effondre. L'Alpha disparaît sans se retourner, aussitôt exfiltré du pays. Mission accomplie au service de la France.

Un tel acte se gère. L'homme sera accompagné afin qu'il l'assume sans trop de difficultés psychologiques, avant de reprendre sa vie ordinaire, dans un cadre nettement plus banal. Ayant fait ses preuves, il pourra être rappelé. Le seul à ne jamais savoir ce qui s'est réellement passé, c'est lui. Car il n'a tué personne ! L'homme qui s'est effondré était un agent du service. Tout était pipeau ! Sauf les compétences de l'Alpha… qui sont bien réelles[51].

Grâce aux carnets du général Philippe Rondot saisis par la justice, nous savons comment une vraie mission d'entraînement Alpha s'est mal terminée en Espagne en avril 2002. Partis avec armes et bagages au-delà des Pyrénées, les hommes ont été arrêtés lors d'un banal contrôle, leur véhicule saisi, et ils ont passé quelques semaines en détention. Tout pouvait laisser croire qu'ils étaient en route pour commettre un assassinat, une opération « homo ». Mais non, ils s'entraînaient !

Cette version véridique sera transmise par Philippe Rondot aux Espagnols, qui n'en croiront évidemment pas un mot, pas davantage que la presse française ! Et pourtant… Ainsi fonctionnent les Alpha, dont la structure de commandement existait toujours au printemps 2019.

---

1. Gérard Davet et Fabrice Lhomme, *« Un président ne devrait pas dire ça… »*, *op. cit.*, p. 487.
2. *Ibid.*
3. Voir le chapitre précédent.
4. Déclaration à Bruxelles, en marge du sommet européen des 20 et 21 octobre 2016.
5. François Hollande, *Les Leçons du pouvoir*, Stock, 2018, Livre de poche, 2019.
6. *Ibid.*, p. 45.
7. Subjonctif du verbe latin *caveo* : « Qu'il prenne garde ! »
8. François Hollande, *Ibid.*, p. 46.
9. Le jeu *Most Wanted Iraqi Playing Cards* avait été conçu par une équipe de la Defense Intelligence Agency (DIA) pour que chaque soldat dispose d'une photo exploitable des personnes recherchées. Leur valeur dans le jeu de cartes exprimait l'intérêt que lui portaient les autorités américaines.
10. Florence Parly, « Discours à Pau devant les forces spéciales », 13 juin 2019.

11. Engagée le 20 septembre 2014.

12. Intervention de Christophe Gomart devant la commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015, compte rendu nº 31, Assemblée nationale, 26 mai 2016.

13. Jean Guisnel, « Manuel Valls a-t-il bloqué des écoutes sur le "clan" Kouachi ? », lepoint.fr, 14 janvier 2015.

14. Alexandre Papaemmanuel et Florent Vadillo, *Les Espions de l'Élysée*, *op. cit.*, p. 132-133.

15. Entretien de l'auteur avec Xavier, février 2019.

16. *Les Espions de l'Élysée*, *op. cit.*, p. 134.

17. Voir le chapitre « L'aigle noir ».

18. Jean Guisnel, « François Hollande a ordonné l'exécution du chef djihadiste somalien Ahmed Godane », lepoint.fr, 13 septembre 2014.

19. « Press Briefing by Rear Adm. Kirby in the Pentagon Briefing Room », Department of Defense, Washington DC, 2 septembre 2014.

20. Audition du préfet Érard Corbin de Mangoux, directeur général de la sécurité extérieure (DGSE), Assemblée nationale, commission de la défense nationale et des forces armées, compte rendu nº 56, 20 février 2013.

21. *Alias* Ahmad Umar, Abu Ubaidah, Ahmed Direye.

22. « Press Briefing by Rear Adm. Kirby in the Pentagon Briefing Room », Department of Defense, Washington DC, 2 septembre 2014.

23. La décision transformant le SDECE en DGSE est actée par le décret 82-306 du 2 avril 1982.

24. Article D 3126-2 du Code de la défense.

25. Entretien de l'auteur avec Floran Vadillo, novembre 2018.

26. Présidence de la République, coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, *La Stratégie nationale du renseignement*, SGDSN, juillet 2019.

27. Le document dote le mot *renseignement* d'une majuscule. Dans les extraits que nous citons, nous avons conservé cette graphie particulière.

28. Présidence de la République, *La Stratégie nationale du renseignement*, *op. cit.*, p. 9-10.

29. Gérard Davet et Fabrice Lhomme, *Un président ne devrait pas dire ça…*, *op. cit.*, p. 486.

30. Jean Guisnel et Viviane Mahler, *Pirates de Somalie*, Grasset, 2012, p. 195.

31. Lire à ce propos le point de vue tranché de Jacques Follorou, *L'État secret*, Fayard, 2018, p. 218-220.

32. Jacques Isnard, « Les barbouzes en action », *Le Monde*, 19 janvier 1996.

33. Benjamin F. Jones et Benjamin A. Olken, « Do Assassins Really Change History ? », *The New York Times*, 10 avril 2015.

34. Entretien de l'auteur avec Victor, juin 2018.

35. Conseil de l'Europe, *Rapport explicatif du Protocole nº 13 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances*, série des traités européens nº 187, 2002.

36. Odile Tourneux, « La guerre des mots », *Contretemps*, novembre 2017.

37. Général Benoît Puga, CEMP de la présidence de la République, nommé par Nicolas Sarkozy et demeuré en fonctions avec François Hollande.

38. Entretien de l'auteur avec Xavier, juillet 2018.

39. Entretien de l’auteur avec Léonce, janvier 2019.

40. Entretien de l’auteur avec Arthur, février 2016.

41. Cité par Jean Guisnel, « Moi président, je permets de tuer », *Le Point*, 15 décembre 2016.

42. Entretien de l’auteur avec Yves, mars 2019.

43. Jean Heinrich, « Nous agissons dans l’illégalité poussée à l’extrême », *art. cit.*

44. « Complément d’enquête », France 2, 19 janvier 2017.

45. Entretien de l’auteur avec Xavier, juillet 2018.

46. Jean Heinrich, « Nous agissons dans l’illégalité poussée à l’extrême », *art. cit.*

47. Voir son livre *Les Tueurs de la République*, Fayard, 2015.

48. *Ibid.*, p. 171.

49. Jean Heinrich, « Nous agissons… », *art. cit.*

50. Base située non loin d’Orléans, où se trouve le Centre parachutiste d’entraînement spécialisé (CPES), état-major du service Action.

51. Voir aussi Roger Faligot, Jean Guisnel et Rémi Kauffer, *Histoire politique des services*, *op. cit.*, p. 603-609.

12
Le cœur du pouvoir

« L’espionnage serait peut-être tolérable, s’il pouvait être exercé par d’honnêtes gens ; mais l’infamie nécessaire de la personne peut faire juger de l’infamie de la chose. »
Montesquieu, *De l’esprit des lois*

6 juin 2019. Devant tous ses amis de l’Amicale des anciens des services spéciaux de la défense nationale (AASSDN), réunis à l’hôtel de région de Metz pour leur congrès annuel qui commencera le lendemain, le président Henri Debrun, quatre-vingt-quatre ans, termine un aimable discours. Et soudain s’effondre. Terrassé par une attaque, il meurt sur le coup !

Parmi les membres de l’association abasourdis, Michel[1], spécialiste de médecine d’urgence et ancien médecin réserviste du service Action au pedigree long comme le bras, s’active pour tenter de le ranimer. En vain.

Le colonel Debrun, un ancien de la Sécurité militaire, cheville ouvrière de l’association, s’est éteint en plein ciel de gloire, ainsi que le dira son ami François Mermet, général d’aviation aux pieds sur terre, qui termina sa carrière en 1989, comme directeur général de la DGSE. C’est un homme de belle allure, qui arrive à ses rendez-vous à bicyclette, empathique en diable. Il fait aussi figure de monument : né en 1933, il est le dernier officier général à avoir dirigé la DGSE. Il a pris sa tête alors qu’elle n’était pas sortie des suites de l’affaire du *Rainbow Warrior*, l’une des pires crises de son histoire. Les mots de François Mitterrand lorsqu’il le reçoit pour un premier entretien sont cinglants : « La DGSE ne m’a jamais donné satisfaction, voyez le Tchad ou le Liban… La maison est piètrement commandée. Les opérations sont mal conçues et mal conduites. La production est faible. J’ai pensé la dissoudre. En tout cas, il faut la reconstruire[2]. »

Une culture martiale

Dès le départ de Pierre Marion, renvoyé au monde civil en novembre 1982, la tradition avait été reprise par François Mitterrand de confier les rênes des services spéciaux français à des officiers généraux. Il fait montre d'originalité en nommant cette fois un amiral, Pierre Lacoste, officier de tradition aux états de service impeccables, de surcroît blanchi sous le harnais politico-militaire après son passage au cabinet militaire du ministre de la Défense Yvon Bourges, puis comme chef du cabinet militaire du Premier ministre Raymond Barre. Sa nomination (1982-1985) ne suscite guère d'objection, elle se situe dans l'ordre des choses.

Après l'ère d'Alexandre de Marenches, nommé par Georges Pompidou, puis l'intermède de Pierre Marion, François Mitterrand avait fini par se convaincre que les militaires sont plus cadrés, davantage soumis à son autorité. Moins enclins aussi à organiser des fuites ou à monter des coups de billard à cinq bandes… Le chef de l'État avait tiré ses leçons de l'affaire du *Rainbow Warrior*, organisée alors que l'amiral Lacoste se trouvait à la tête de la DGSE depuis près de trois ans : il était convaincu que le problème avait davantage résidé dans la conduite de cette affaire par le politique – en l'espèce le ministre de la Défense Charles Hernu – que dans le rôle des militaires eux-mêmes. La corporation avait certes poussé le ministre à agir, mais c'est à ce dernier que la décision était revenue. Alors qu'il relevait de sa responsabilité que cette sotte initiative soit tuée dans l'œuf.

Pour cette raison, François Mitterrand avait contraint Hernu à la démission en même temps que Pierre Lacoste, auquel il n'avait pas moins choisi un successeur issu des armées. Et quel successeur !

Le général René Imbot (1985-1987) offre une image moins consensuelle. Pour autant, ses accents d'adjudant Flick plaisent au pouvoir désireux de montrer que la DGSE est désormais « tenue ». Imbot était aussi caricatural dans sa façon « pète-sec » de s'exprimer, que classique dans celle de diriger la DGSE à la schlague.

Il déclencha une chasse aux sorcières, dont Joseph Fourrier, patron du service du contre-espionnage, fit les frais[3]. Il infléchit également la ligne des soutiens que le service apportait aux amis de la France, par exemple en reprenant un appui actif à Jonas Savimbi en Angola. Lorsque vint le temps de désigner un successeur à Imbot, la technostructure militaire trouva normal que le tour d'un aviateur fût venu après ceux du marin Pierre Lacoste et du fantassin René Imbot.

Le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua avait d'ailleurs son candidat :

Vincent Lanata, général d'aviation… et corse comme lui ! Ou, à défaut, son ami Jean-Charles Marchiani, un peu trop baroudeur, un peu trop corse lui aussi et surtout beaucoup trop sulfureux pour faire l'affaire ! François Mitterrand avait assez d'expérience pour savoir qu'il n'aurait pas été raisonnable de nommer à la DGSE un proche du très entreprenant ministre de l'Intérieur. Les armées proposèrent donc un candidat qui ne soulèverait pas d'objection : ce sera l'aviateur François Mermet. Il prend ses fonctions en décembre 1987. Devenant ainsi le sixième officier général à occuper le poste depuis 1957, digne héritier d'une tradition de directeurs généraux de la sécurité extérieure issus des armées.

Éviction des militaires

Pourtant, quand Mermet quitte ses fonctions, le 22 mars 1989, il n'est pas remplacé par un nouveau militaire. Plus jamais, jusqu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, un officier général n'occupera ce poste. La décision a été prise par François Mitterrand, voici pourquoi.

Durant la campagne présidentielle de 1988, qui allait se conclure par la seconde victoire du premier président socialiste de la Vᵉ République, un événement inattendu se produit. Le 3 mai 1988, quarante-cinq officiers généraux du cadre de réserve entraînés par l'ancien chef d'état-major des armées François Maurin publient dans *Le Figaro* un brûlot fustigeant le président sortant. Les signataires jugent que les prises de position de François Mitterrand, notamment budgétaires, « risquent de mettre en péril notre sécurité ». Le texte provoque de sérieux remous, y compris au sein de la hiérarchie militaire. L'un de nos interlocuteurs de l'époque explique : « On n'imagine pas le mal que cette lettre a fait aux armées […]. Elle a contribué à détériorer les relations entre le président et les militaires. Il ne leur fait pas vraiment confiance[4]. » Publiquement, le président, outragé dans sa fonction de chef des armées, ne dira pas un mot sur cet affront. Mais il punira la corporation en lui retirant deux des postes les plus influents et prestigieux de général à cinq étoiles : le secrétariat général de la Défense nationale (SGDN) et la DGSE. Lorsqu'il faudra remplacer François Mermet en 1989, François Mitterrand désignera le préfet Claude Silberzahn, puis en 1993 un autre préfet, Jacques Dewatre, pour lui succéder.

Cette éviction des militaires par François Mitterrand n'est pas une première. En 1970, lors de la nomination d'Alexandre de Marenches, les critères qui vont conduire Georges Pompidou à ce choix sont déjà liés à la volonté présidentielle de priver les militaires du poste.

Le général Paul Grossin (1957-1962) avait servi durant la guerre d'Algérie, conformément aux attentes des exécutifs successifs. Mais Georges Pompidou estimait que le général Eugène Guibaud (1966-1970) n'avait pas joué son rôle lorsqu'un chantage sordide émanant de ses troupes avait visé son épouse Claude Pompidou dans la foulée de l'affaire Markovic – du nom d'un petit escroc yougoslave familier de la pègre parisienne, Stevan Markovic.

Pas davantage que son prédécesseur Paul Jacquier (1962-1966), Guibaud n'avait tiré suffisamment de leçons de l'affaire Ben Barka, du nom de l'emblématique militant tiers-mondiste et opposant marocain, enlevé avec l'active complicité d'une faction du SDECE. À l'époque, Georges Pompidou est si peu indulgent pour les services spéciaux qu'il les prétend dirigés par une « bande d'adjudants alcooliques et d'intellectuels ratés[5] », nous confiera

Constantin Melnik. Lorsqu'il s'agit de trouver un successeur à Guibaud, donc un homme qui serait susceptible de regagner la confiance de Pompidou élu président de la République en juin 1969, c'est le fidèle Pierre Messmer qui lui souffle le bon tuyau : « Si vous décidez de donner au SDECE un directeur soucieux seulement des affaires extérieures, loyal, indépendant de toute hiérarchie politique, militaire ou administrative, Alexandre de Marenches est le meilleur que vous puissiez nommer[6]. »

La greffe prend entre l'aristocrate hautain[7] et le président Pompidou, beaucoup moins avec Valéry Giscard d'Estaing. Marenches reste toutefois onze années à son poste, jusqu'à l'arrivée des socialistes au pouvoir, en 1981. Sur le conseil du nouveau ministre de la Défense Charles Hernu, François Mitterrand, tout juste adoubé par les urnes, désigne Pierre Marion.

Ce polytechnicien issu de l'industrie aéronautique est également un membre important de la franc-maçonnerie. Homme à la réputation honorable, il révélera rapidement des failles rédhibitoires, dont une fâcheuse tendance à l'autoritarisme et au délire de persécution !

Il ne restera que quelques mois aux affaires et n'aura que le temps de transformer le SDECE en DGSE, avant de céder la place à Pierre Lacoste. Avec Marion prend fin la brève série de « vrais » – au sens non-fonctionnaires – civils à la tête des services secrets français. On n'en a plus revu un seul depuis 1982. Trente-sept ans tout de même… Une si longue absence est à rapprocher de celle des militaires : trente ans. L'exécutif confiera par trois fois seulement la DGSE à des fonctionnaires du corps préfectoral, rattachés au ministère de l'Intérieur : Claude Silberzahn, puis Jacques Dewatre, et enfin Érard Corbin de Mangoux. On retrouvera l'histoire du choix de François Mitterrand dans les Mémoires de Claude Silberzahn[8].

François Mitterrand, qui l'avait choisi, et surtout son Premier ministre Michel Rocard voulaient, en le nommant, faire entrer la DGSE dans un cadre mieux intégré à l'administration. Il fallait alors contrebalancer le poids du ministère des Affaires étrangères en utilisant un autre outil de la politique extérieure française qui permettrait à Rocard de ne plus seulement dépendre du patron du Quai, Roland Dumas, qu'il qualifie de « contrôleur politique central[9] ». Le Premier ministre souffre de la relation étroite de François Mitterrand avec son ami ministre et va se servir de la DGSE pour « réinvestir un champ dont les institutions (comme le ministère des Affaires étrangères) le privent. Les informations de la DGSE, transmises par le directeur de la DGSE, un protestant “camarade”, lui permettent de maîtriser les sujets qu'il aborde et d'imposer son point de vue[10] ».

Claude Silberzahn est souvent considéré comme le grand modernisateur de la

DGSE. Sa réforme est en particulier passée par la création d'une direction de la stratégie chargée en priorité des relations avec le Quai d'Orsay, dont le premier occupant sera Jean-Claude Cousseran. Le service espérait une vie plus paisible, dépassionnée et plus sereine – en un mot : normale ! Le temps des diplomates était venu…

Casting diplomatique

En l’an 2000, la nomination du premier membre du Quai placé à la tête des services spéciaux français, Jean-Claude Cousseran, ne fut pas une grande surprise. Ancien directeur de la stratégie à la DGSE et premier titulaire du poste, directeur de l’Afrique et du Moyen-Orient au Quai d’Orsay, brillant ambassadeur en Syrie et en Turquie, le choix de cet arabisant émérite indique alors assez que les intérêts français se tournent déjà vers cette partie du monde. Il n’aura pas le temps d’imprimer durablement sa marque, car il sera remercié deux ans et demi plus tard dans le cadre d’une affaire tortueuse et tirée par les cheveux, dite des « comptes japonais » prêtés à Jacques Chirac[11].

Aussitôt remplacé par un autre diplomate au cursus de haute volée, et premier directeur de la DGSE à être passé par l’ENA : Pierre Brochand. Ses qualités personnelles indéniables se doublent d’une caractéristique qui ne passa pas inaperçue aux yeux du président Jacques Chirac : il n’est autre que le frère de Bernard Brochand, publicitaire renommé et pilier du RPR chiraquien. Lorsque son frère Pierre prend la tête de la DGSE, en juillet 2002, Bernard a été élu l’année précédente député RPR et maire de Cannes.

Certains cadres de la DGSE vont jusqu’à se demander si Jacques Chirac ne confondait pas les deux frères ! L’un d’entre eux fut témoin d’une scène cocasse, dans le bureau du directeur. Ce dernier appelle Jacques Chirac afin de lui annoncer en personne la libération d’une journaliste otage grâce aux actions de la DGSE. Et le président conclut cet heureux entretien par un étonnant : « Merci Bernard ! »

Le mandat de Pierre Brochand sera marqué par l’engagement militaire croissant de la France en Afghanistan – qu’il estime à juste titre inutile et trop risqué. Preuve s’il en est qu’en matière de politique de sécurité, la DGSE propose et le gouvernement dispose, puisque les avis de Pierre Brochand ne seront pas davantage suivis sur l’Afghanistan, où il avait raison, que sur l’implication lourde des militaires français dans la FINUL 2 au Liban, où son avis fut sans doute moins pertinent. Il estimait en effet que le renforcement important de la présence française dans la force constituée par l’ONU après la guerre de 2006 entre Israël et le Hezbollah faisait peser de grands risques terroristes sur la France. À ce jour, cette crainte s’est révélée infondée…

La réorganisation du renseignement voulue par Nicolas Sarkozy s’est notamment traduite en 2008 par la création du poste de coordonnateur national du renseignement (CNR) à ses côtés à l’Élysée, confié à Bernard Bajolet, et par l’accroissement notable des moyens financiers et humains accordés à la DGSE.

Pierre Brochand avait tenu six ans à son poste, et le nouveau président de la République entendait disposer à la DGSE d'un homme certes en mesure d'appliquer ses directives, mais aussi de gérer l'accroissement de ses ressources humaines et matérielles.

Au début de l'été 2008, la recherche bat son plein et le nouveau coordonnateur Bernard Bajolet, associé au CEMP, l'amiral Édouard Guillaud, réunit le 24 septembre 2008 pour un déjeuner à l'hôtel Crillon plusieurs prospects éventuels. Outre ces deux hommes se tient autour de la table un avocat énarque passé par la diplomatie et le CEA, Olivier Debouzy. Il sortira de cet entretien convaincu que l'Élysée pense à lui et le dira alors à l'auteur. Il se trompait… Un autre convive, l'industriel Guillaume Giscard d'Estaing, appréciera le déjeuner sans que jamais quiconque évoque devant lui l'éventualité d'une proposition. Autre invité : Marwan Lahoud. Lui aussi industriel, connaisseur intime des arcanes du Moyen-Orient, franco-libanais et, à ce simple titre, exclu du casting. Ces consultations n'aboutirent pas.

Finalement, Nicolas Sarkozy décida de recruter un gestionnaire de confiance, Érard Corbin de Mangoux, l'un de ses très proches collaborateurs à l'Élysée. Les conditions de sa nomination sont inattendues, rapporte un témoin de la scène. Chargé notamment du suivi des cultes à la présidence de la République, « Corbin » avait organisé une réunion entre les membres du Conseil français du culte musulman (CFCM) et Nicolas Sarkozy. À l'issue de la réunion, alors que les deux hommes se trouvent entre deux portes, le président lance à son conseiller abasourdi : « Vous partez à la DGSE. Voyez Guéant ! » Venant du ministère de l'Intérieur, il demeure une exception : depuis vingt ans, il est le seul non-diplomate à avoir occupé le poste !

L’ère Bajolet

L’élection de François Hollande, en mai 2012, sonne l’heure du départ pour Érard Corbin de Mangoux quelques semaines plus tard. Le petit monde du renseignement parisien bruisse de rumeurs sur sa succession. Parmi les noms en circulation, celui de Dominique de Combles de Nayves, devenu avocat après avoir été directeur de cabinet du ministre de la Défense Alain Richard. Le général Benoît Puga se serait volontiers sacrifié, mais entre autres handicaps, dont celui d’être le plus indiscipliné des officiers généraux de sa génération, il était à couteau tiré avec le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, exerçant l’autorité politique formelle sur la DGSE.

Le décideur, à savoir le président de la République, lui, avait sa petite idée. Ce sera Bernard Bajolet, énarque de la promotion Léon Blum, comme Martine Aubry et Alain Minc, qui se trouvait en poste à l’ambassade de France à Alger quand le jeune François Hollande y fit son stage de l’ENA (promotion Voltaire) en 1978. Sa compétence n’était pas contestable : après avoir quitté le poste de CNR en février 2011, il était parti pour la très difficile ambassade de France à Kaboul (Afghanistan), étape cohérente avec celles qui l’avaient précédemment conduit à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), Bagdad (Irak) et Alger (Algérie). Il a publié des Mémoires remarqués[12], qui laissent cependant de côté son passage à la DGSE. Depuis la sortie de son ouvrage, il s’exprime dans les médias afin d’insister sur la nécessité pour la France de disposer d’un outil de renseignement puissant et efficace. Personnalité en vue, il demeure exposé.

Un chantier contre Bajolet

En juin 2019, en pleine polémique sur la mort de l'ancien président égyptien Mohamed Morsi, décédé le 17 juin au Caire durant sa comparution devant un tribunal, un faux compte Twitter prétendant être celui de Bernard Bajolet accrédite de facto les accusations des Frères musulmans, qui estiment que Morsi a été victime d'un assassinat. Selon le pseudo-Bajolet, « le déplacement non officiel de l'Émirati Tahnoon Bin Zayed au Caire, qui a eu lieu le 16 juin, peut probablement être en rapport avec la mort suspecte de Morsi ».

Tahnoon ben Zayed al-Nahyan n'est autre que le frère de « MBZ », Mohammed ben Zayed al-Nahyan, prince héritier et ministre de la Défense d'Abu Dhabi, le plus riche et le plus puissant des émirats formant les Émirats arabes unis. En livrant des armes et des savoir-faire français par milliards d'euros, Paris soutient mordicus l'Arabie saoudite et les EAU dans la guerre que les deux monarchies sunnites conduisent au Yémen contre les rebelles houtis.

Le compte fut supprimé dans les heures suivant sa découverte. Et la DGSE – qui dément sans vigueur excessive – fit publier par des comptes inconnus surgissant du néant nombre de détails portant sur le fait que des usurpateurs s'exprimant en langue hindi avaient créé ce compte, sans doute en Turquie, sous une autre identité en 2012, avant de le transformer le 10 juin en celui de Bajolet ; lequel, devant l'auteur, a analysé l'incident avec le calme des vieilles troupes, en estimant qu'il n'était pas « personnellement visé », la cible étant à ses yeux la diplomatie française.

D'abord Jean-Claude Cousseran, puis Pierre Brochand, enfin Bernard Bajolet. Les faits sont là : l'idée que la DGSE revient de droit à un diplomate s'est progressivement installée dans l'appareil d'État. Dans ces conditions, il n'était guère surprenant que le successeur de François Hollande, Emmanuel Macron, choisisse un quatrième diplomate pour prendre la tête de la « boîte » du boulevard Mortier.

Nommé le 26 juin 2017, Bernard Émié est lui aussi un ambassadeur de haut vol, très expérimenté – Amman (Jordanie), Ankara (Turquie), Londres (Royaume-Uni) et Alger (Algérie), entre autres. Ce choix de diplomates familiers des mondes arabes et musulmans pour prendre la tête de la DGSE est très compréhensible, dès lors que, selon l'un de leurs collègues au parler cru : « Tous les problèmes du monde sont solubles, sauf ceux du Moyen-Orient. Or c'est là que se trouvent les énergies que nous consommons et les clients de nos armements. Sans oublier les violences, les espions et les terroristes ! C'est ça qui compte… L'état de santé d'Ali Bongo, le président du Gabon, c'est de la

branlette[13] ! »

La « Secte » sécuritaire

La DGSE est l'un des trophées des diplomates français. Dans un monde instable que Donald Trump, le Brexit, la Syrie, Daech, l'Iran, Vladimir Poutine, entre autres, rendent très difficilement lisible, le Quai d'Orsay a pris un poids important au sein de l'exécutif. Alors même que ses effectifs baissent, le verrouillage des postes essentiels de la politique de sécurité au sein de l'appareil d'État est devenu au fil des années la priorité absolue d'un groupe de diplomates, s'appelant eux-mêmes la « Secte », selon la formule du conseiller diplomatique de François Hollande à l'Élysée, Jacques Audibert[14], spécialiste des questions stratégiques et de sécurité. Ayant entouré le conseiller d'État Jean-Claude Mallet lors de la rédaction du *Livre blanc* de 2008, ce groupe s'est barricadé dans les postes essentiels. Il exerce une influence déterminante sur la politique étrangère et la pensée stratégique françaises, partageant un point de vue marqué par « cette même façon d'appréhender le monde sous l'angle exclusif des rapports de force militaires et idéologiques entre États[15] ».

Sous la présidence Macron, le Quai d'Orsay a placé son ex-directeur des Affaires stratégiques – et ex-directeur de la stratégie de la DGSE –, Martin Briens, à la direction du cabinet du ministère des Armées ; lequel a changé de nom, perdant dès l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Élysée sa traditionnelle appellation de ministère de la Défense. Par hasard ? Non : la Défense est une politique, les armées un outil. Et qui en tient le manche ? Des diplomates.

L'une d'entre eux, Alice Guitton quittant son poste d'ambassadrice à la Conférence du désarmement à Genève, a été placée à la tête de la Direction générale des relations internationales et stratégiques (DGRIS), créée en 2015, sur les dépouilles de la Direction des affaires stratégiques (DAS). En prenant au passage sous sa coupe l'un des très rares outils internationaux de l'état-major des armées, le corps des attachés de défense. Elle y avait pris la suite de Philippe Errera, placé en juillet 2019 dans la position essentielle de directeur général des affaires politiques et de sécurité du Quai d'Orsay.

Avant de gagner l'Élysée dans les bagages d'Emmanuel Macron, le conseiller aux affaires stratégiques, Étienne de Gonneville, autre membre de la Secte, avait passé quatre années comme sous-directeur des affaires stratégiques à la Direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement du ministère des Affaires étrangères.

Autre représentant émérite de la Secte, ex-conseiller stratégique du CEA, Nicolas Roche est devenu directeur du ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian au printemps 2019.

Par eux, le constat est clair et net : les militaires ne font plus le poids ! Ils n'ont même plus besoin d'avoir une opinion quelconque sur les questions internationales, puisque les diplomates pensent pour eux. Pôle régalien par excellence, le domaine réservé cher à la V[e] République, qui associe la politique étrangère et la défense, est désormais tout entier aux mains du Quai d'Orsay.

La personnalité du ministre des Affaires étrangères Jean-Yves le Drian n'y est pas pour rien : politiquement, il est la clé de voûte du système sécuritaire. Une scène a illustré cet état de fait, le 13 mai 2019, lors du retour d'Afrique de deux touristes otages, libérés à la suite d'une opération qui coûta la vie à deux marins du commando Hubert.

À l'aéroport de Villacoublay, Jean-Yves Le Drian parle. Silencieuse à ses côtés, la ministre des Armées Florence Parly montre de quel poids elle pèse… Les maîtres de la politique française de sécurité et de défense, ce sont les diplomates. Y compris à la DGSE, même si Bernard Émié ou son prédécesseur ne peuvent être considérés comme des membres de la Secte, ils font valoir leur point de vue. L'un de leurs collègues ne chipote pas son admiration : « Ce sont des types aux têtes bien faites capables de décortiquer les problèmes dans tous les sens. S'ils disent "Touche pas à la bombe", c'est parce qu'ils y ont réfléchi. Ils se tiennent tous et ensemble, tel un formidable bulldozer. Ils s'aiment tous, s'apprécient et se considèrent. Sorti de la Défense, auréolé de ses succès dans les ventes d'armes – passées de six milliards à dix-sept milliards d'euros par an –, Le Drian est leur roi. »

Cohérents, combatifs, convaincus, inaccessibles au doute ou aux hésitations, les diplomates en meute sont également persuasifs auprès du décideur Emmanuel Macron, comme on le constate chaque jour depuis mai 2017. Ils ne sont pourtant ni sectaires, ni conspiratifs, encore moins fermés. Ils n'inspirent pas seulement la diplomatie et la politique de sécurité françaises. Ils ont endossé le dogme de la dissuasion nucléaire, emporté pour partie les décisions sur la politique migratoire et la fermeture des frontières aux réfugiés, sont atlantistes – synonyme de pro-américains – tout en étant pro-européens, tiennent la Russie à bout de gaffe, ont pour la politique sécuritaire israélienne une indulgence excessive, appuient les ventes d'armes de tout leur poids et à n'importe quel prix.

À l'inverse, ils n'ont aucune capacité de compréhension à l'égard de la politique nucléaire iranienne. Il est vrai que, placée en première ligne, la DGSE avait découvert en 2009 à Qom des installations d'enrichissement d'uranium que les Iraniens n'avaient pas déclarées et en violation de leurs engagements, provoquant un sérieux incident…

Quand Donald Trump a déchiré l'accord international sur le nucléaire iranien[16]

et ainsi jeté aux orties un texte difficilement négocié, conçu pour ralentir l'accession de la théocratie chiite, ou du régime qui lui succédera, à l'armement nucléaire, ils ont dû penser très fort à la formule de Jacques Chirac : « Ça m'en touche une sans faire bouger l'autre. » Pour un expert connaissant bien les membres de ce groupe, « ce qui les définit le mieux, outre le fait que ce sont des diplomates, c'est leur belle mécanique intellectuelle, individuelle et collective. Ils n'ont pas de problème avec l'usage de la force armée, ou avec l'application de sanctions économiques féroces ».

Un de leurs collègues diplomates estime de façon plus balancée qu'ils « n'ont pas pris le pouvoir. Ils sont en phase avec la préoccupation de notre époque pour les questions de sécurité, donc pour le maintien des capacités d'action de la France afin de les garantir : des forces armées efficaces, une présence forte à l'ONU dans les groupes du camp occidental : le P5[17], P3 + 3[18], E3[19] ; le reste de l'action diplomatique, comme l'influence, la coopération ou le multilatéralisme, ne revêt pas à leurs yeux la même importance[20] ».

À la DGSE, ces diplomates issus du système sécuritaire sont actuellement représentés par le directeur de la stratégie, Nicolas Niemtchinow, dont le rôle est d'assurer la liaison quotidienne avec le Quai d'Orsay. Il s'y trouve comme à la maison, lui qui fut notamment sous-directeur des affaires stratégiques après avoir été conseiller diplomatique des ministres de la Défense Hervé Morin, puis Alain Juppé. L'une de ses tâches consiste également à gérer l'une des pièces maîtresses de l'ouverture de la DGSE au monde de la recherche : le *think tank* Interaxions[21]. Ses réunions se tiennent régulièrement et de grands centres de recherche français et étrangers sont invités à y intervenir et à y participer. Malgré les oppositions internes, ce processus se poursuit. Il est le grand œuvre de Martin Briens lors de son bref passage à la direction de la stratégie.

Je t’aime, moi non plus !

Naguère, l’enthousiasme des diplomates pour la DGSE n’était pas à l’ordre du jour. L’un d’entre eux nous raconte l’une de ses visites à Mortier dans les années 1990, comme une épreuve : « On les trouvait grotesques, à la DGSE. On se disait que jamais on ne pourrait aller travailler dans ce bastringue. C’était trop caricatural, avec une mise en scène du secret qui n’avait aucun sens ! »

Les choses ont donc bien changé. Foin des pudeurs passées, les diplomates considèrent désormais la DGSE comme un outil efficace et sont très fiers d’en avoir pris les commandes. Quand nous avons interrogé des hauts fonctionnaires sur cet état de fait, nous avons entendu que les diplomates ont eu la capacité de faire valoir leurs qualités auprès des dirigeants politiques qu’ils fréquentent du matin au soir, l’entre-soi étant d’autant plus intime qu’ils sont issus des mêmes grandes écoles. On met aussi en avant l’autorité des grands diplomates, leur savoir-faire quand il s’agit de traiter des questions complexes, leur expérience réelle de postes ardus, leur connaissance de certains grands acteurs de la vie mondiale et leurs pratiques des réseaux politico-administratifs français.

La montée en puissance technique à laquelle on assiste depuis le passage de Lionel Jospin à Matignon a fait des jaloux. En 2019, la DGSE a plus que jamais le vent en poupe, se dirigeant doucement vers un effectif permanent de 7 400 personnes dès la fin de l’année 2025, alors que le Quai d’Orsay voit fondre ses troupes, descendues à 13 000 quand ils étaient 20 % de plus en 2007 : 2 700 postes perdus en une décennie ! Pour le Quai d’Orsay et ses personnels les plus capés, la DGSE a fait figure de terre de conquête. Elle est leur plus beau trophée. Il est peu probable qu’ils la lâchent un jour. Une grande nation est-elle sur la bonne voie quand elle augmente le budget du renseignement et des forces armées, tout en baissant celui de la diplomatie ?

Il ne faudrait pas croire pour autant que la profession de diplomate s’exerce sans des contacts réguliers et fréquents avec la DGSE. Un ambassadeur en poste dans une représentation diplomatique difficile, ou importante pour les intérêts français, y rencontrera fréquemment le chef de poste de la DGSE installé dans ses locaux. Il se peut que la mayonnaise ne prenne pas. Mais souvent, pour peu que l’ambassadeur soit « DGSE *friendly* », selon l’expression de l’un d’entre eux, il nouera des contacts précieux avec le chef de poste. Peut-on imaginer que Bernard Bajolet ou Bernard Émié, qui ont multiplié les affectations dans les ambassades les plus pourries de la planète, n’y aient pas rencontré des agents

secrets de bonne facture ?

De fait, ces deux hommes retrouveront à la DGSE des fonctionnaires qu'ils avaient croisés auparavant et appréciés dans des situations difficiles. Cette description ne suffit cependant pas à expliquer pourquoi le Quai a fait entrer les services spéciaux dans son giron. Par définition légitimiste, un diplomate agit dans le respect du droit international, qu'il défend et promeut. Sans doute, la formule de Charles de Gaulle est-elle parfaitement juste : les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts. Les diplomates doivent néanmoins observer publiquement des us et coutumes formatés, définis par les conventions internationales. Leurs usages sont légaux et permettent de recueillir de l'information « blanche ». Ils sont protégés par le droit international – convention de Vienne de 1961 – et bénéficient de l'immunité, leurs correspondances sont inviolables – valise diplomatique –, le droit de leur pays est applicable dans leurs locaux – extraterritorialité.

Les agents secrets sont utiles dans d'autres cas de figure : quand il est nécessaire de parler avec un proscrit, voire avec un chef d'État bafouant le droit ; y compris s'il est en conflit avec la France, même s'il a engagé l'assaut contre un pays ami, la DGSE est là pour maintenir le contact. Les agents secrets travaillent pour leur part illégalement, recherchent de l'information « grise » (interceptions notamment) ou « noire », carrément volée : il s'agit souvent de celle que détiennent les diplomates de pays étrangers, qu'il faut alors récupérer clandestinement. Ou des secrets industriels, qu'il faut arracher à l'entreprise qui les protège.

Le diplomate a beau héberger bien souvent l'agent secret dans son ambassade, ce dernier ne se trouve pas placé sous sa coupe, ce qui le différencie grandement des autres membres du personnel diplomatique. Ce que confirme l'ambassadeur Stéphane Gompertz, chez qui l'on ressent comme une pointe de regret : « Les agents de renseignement ne sont pas soumis pour l'essentiel de leurs activités à l'autorité de l'ambassadeur, qui n'a pas à se prononcer sur la qualité de leur production ; alors que les diplomates représentent le gouvernement dans son ensemble, les agents de renseignement travaillent uniquement pour leur direction (DGSE ou DRM), quitte à communiquer informellement avec l'ambassadeur et ses conseillers ; ils maintiennent une confidentialité systématique sur leurs réseaux et leurs sources d'information ; même s'ils ont une couverture officielle et sont connus des autorités du pays d'accréditation, une partie importante de leurs activités reste souterraine, pour ne pas dire clandestine[22]. »

Les militaires ayant à regagner la confiance des politiques, les préfets n'ayant jamais été vraiment dans la course pour la DGSE, les « purs » civils n'étant plus en odeur de sainteté, les diplomates ne bougeront pas de sitôt ; eux se trouvent

très bien aux commandes du service, au point d’estimer qu’ils sont les mieux placés pour assurer une forme de convergence des fonctions, ainsi définie par un ancien cadre dirigeant de la DGSE, s’exprimant en privé fin 2018 en prenant l’exemple du pré carré africain du renseignement français : « Le service et son directeur peuvent jouer des rôles paradiplomatiques importants. En Afrique, où le service est très présent, il est difficile pour un ministre de rendre visite à un chef d’État sanctionné par la communauté internationale, ou avec lequel la France a pris officiellement ses distances. Mais le directeur de la DGSE peut le faire. » Tout en dépendant administrativement du ministère des Armées et politiquement de la présidence de la République, la DGSE n’est-elle pas, en réalité, devenue une succursale du Quai ?

Bernard Émié n’y voit pas le moindre problème : « Mon itinéraire est très cohérent par rapport à ce qui m’est demandé aujourd’hui. Le patron de la DGSE doit être doté d’une expérience internationale et d’une forte capacité d’analyse politico-diplomatique et d’anticipation stratégique. C’est probablement pour cette raison que, depuis vingt ans, quatre directeurs généraux sur cinq ont été des diplomates[23]. »

L’un de ses collègues restés au Quai nuance ce point de vue. À ses yeux, « il est vrai que la présence de diplomates à la tête de la DGSE n’est pas anodine. Mais ni Pierre Brochand, ni Bernard Bajolet, ni Bernard Émié n’appartenaient à la filière “sécurité” du Quai d’Orsay. Ils ont dû chacun leur nomination à leur génie personnel. Dans sa tête, je crois que Bernard Bajolet n’est pas diplomate. Il est surtout un serviteur de l’État… »

Au Quai d’Orsay, il ne faut cependant pas traîner bien longtemps ses oreilles pour entendre des récriminations, notamment sur les agents de la DGSE en poste en Afrique dans les « pays du champ », comme la République démocratique du Congo ou le Gabon, entre autres. Ils y sont perçus au Quai comme des faiseurs de rois, produisant ces « notes jaunes » qui entrent en collision avec les télégrammes diplomatiques des ambassadeurs.

Un très bon connaisseur de Mortier affiche un point de vue différent, justifiant la double approche des diplomates et des agents secrets, d’après l’exemple de l’Iran : « La collaboration sur ce pays est intense entre nos deux maisons. L’essentiel de la production quantitative du service sur ce dossier part au Quai. Soyons clair : sur ce dossier et sur d’autres, la capacité d’analyse se trouve à la DGSE, pas au ministère des Affaires étrangères. Tenir le renseignement, c’est prendre le pouvoir[24] ! »

---

1. Son prénom a été changé.

2. Témoignage de François Mermet, *in* Alain Bauer et Marie-Christine Banon, *Les Guetteurs. Les patrons du renseignement français répondent*, Odile Jacob, 2018, p. 68.

3. Roger Faligot, « Le pionnier de l'antiterrorisme », *Le Point*, 15 décembre 2016.

4. Jean Guisnel, *Les Généraux. Enquête sur le pouvoir militaire en France*, La Découverte, p. 60-63, 1990.

5. *Id.*, *Au service secret de la France*, *op. cit.*, p. 109.

6. La lettre de Pierre Messmer a été rendue publique par Jean Guisnel (coauteur) et David Korn-Brzoza (réalisateur) dans leur série documentaire télévisée *Histoire des services secrets français*, Program 33, 2011.

7. Jean-Christophe Notin, *Le Maître du secret. Alexandre de Marenches, légende des services secrets français*, Tallandier, 2018.

8. Claude Silberzahn, *Au cœur du secret*, *op. cit.*

9. Floran Vadillo, « Personnalisation et pratique du pouvoir dans le monde du renseignement et de la sécurité », *Revue administrative* n° 369, mai 2009.

10. *Ibid*.

11. Roger Faligot, Jean Guisnel et Rémi Kauffer, *Histoire politique des services secrets français*, *op. cit.*, p. 597-602.

12. Bernard Bajolet, *Le soleil ne se lève plus à l'est. Mémoires d'un ambassadeur peu diplomate*, Plon, 2018.

13. Entretien de l'auteur avec Paul, novembre 2018.

14. Vincent Jauvert, *La Face cachée du Quai d'Orsay. Enquête sur un ministère à la dérive*, Robert Laffont, 2016, p. 241.

15. *Ibid.*, p. 244.

16. Signé à Vienne le 14 juillet 2015, le Plan d'action global commun (PAGC) a été approuvé par l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la France, l'Iran, le Royaume-Uni, la Russie et l'Union européenne.

17. En réalité P5 + 1 : le groupe de négociateurs sur le nucléaire iranien (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) avec l'Allemagne.

18. Groupe de négociateurs sur la Libye (France, Allemagne, Italie + Espagne, Royaume-Uni, États-Unis).

19. Groupe de négociateurs sur la Syrie (France, Allemagne, Royaume-Uni).

20. Entretien de l'auteur avec Maxime, avril 2019.

21. Voir le chapitre « La culture du renseignement ».

22. Stéphane Gompertz, *Un diplomate mange et boit pour son pays*, Odile Jacob, 2019, p. 69.

23. Anne Le Fur et Patrick Wasjman, « Les ambitions du renseignement extérieur français », *op. cit.*

24. Entretien de l'auteur avec Walter, avril 2019.

13

La culture du renseignement

« La vraie marque de l'intellignce n'est pas la connaissance, mais l'imagination. »
Albert Einstein

La DGSE a fait face dès le début de la décennie 2010 à un défi singulier : comment inculquer ses valeurs aux plus jeunes générations d'employés ? Comment leur transmettre une culture qui doit constituer leur ossature intellectuelle et professionnelle ? Bon an mal an, elle renouvelle aujourd'hui 10 % de son personnel. Elle doit donc embaucher chaque année entre six et sept cents personnes et se voit confrontée à un rajeunissement et à un renforcement du nombre de civils – dus aux coupes claires dans les effectifs des armées durant le quinquennat Sarkozy.

Inculquer les valeurs

Dans un propos qui nous a été rapporté, Bernard Émié pose le problème : « La culture du renseignement, c’est la perception de son importance. Et la conscience qu’il se recueille dans un cadre démocratique. » A priori, personne ne demande aux agents secrets d’être des parangons de vertus publiques. Et reconnaissons-le, ce n’est pas une mince affaire que de chercher ce qui anime des hommes et des femmes, dans une démocratie, à écouter les conversations des autres, conduire des opérations illégales (du point de vue de leur pays ou de celui où ils opèrent), jouer sur les sentiments humains les moins nobles, voler ici, trahir là… Oseraient-ils raconter à leurs parents à quoi leurs journées sont employées ? Et pourtant, sauf cas déviants, les services secrets ne sauraient agir sans avoir obtenu l’aval, sinon l’ordre, de l’autorité politique légitime. Dans certains pays, une autorité judiciaire vient même compléter les autorisations accordées par le pouvoir exécutif et permettre de prendre des libertés avec la loi. C’est précisément ce qui avait été révélé sur les pratiques de la NSA aux États-Unis par Edward Snowden.

Que se passe-t-il dans la tête des agents qui doivent parfois agir au-delà des limites fixées au commun des mortels ? Quelles valeurs pourraient leur être opposées en cas de manquement ? À la demande de son directeur Érard Corbin de Mangoux, la DGSE a engagé début 2012 une démarche originale. Initié par un séminaire de cadres dirigeants à partir d’une analyse lexicale des productions du service, ce travail sur les valeurs, finalisé en avril 2013, avait été rendu nécessaire par une profonde transformation des équilibres internes. À cette époque, les geeks entrent au service par wagons entiers. Jeunes fonctionnaires ou contractuel(le)s engagé(e)s pour des durées de cinq à six ans, ces nouveaux agents secrets forment une société à part, déconcertant les anciens et ne possédant souvent pas les mêmes valeurs que leurs aînés. À la direction du service, on expliquait alors : « C’est la génération Y, zappeuse, impatiente, consommatrice. Elle vit en partie sur le Web. La question que le service s’est posée est donc très simple : quelle est la différence entre un job à la DGSE et un autre chez Ikea[1] ? »

La DGSE n’a pas lésiné : un cabinet spécialisé a été chargé de recueillir les avis du personnel sur les valeurs qui l’animent. Dans cette quête, trois mots seulement ont atteint plus de 90 % des suffrages : « secret », « discrétion » et « engagement » et quatre ont finalement été retenus pour constituer ce que le service appelle désormais le LEDA. Dans *Le Bureau des légendes*, le slogan a (évidemment) été inséré dans les dialogues et la DGSE a fourni à la production

des mugs le faisant apparaître. Le « système LEDA », ce sont les initiales des quatre mots-clés du service, ses valeurs cardinales : loyauté, exigence, discrétion, adaptabilité. Dans un court texte titré « Nos valeurs », le service explique à propos de la loyauté qu'elle est « une valeur essentielle qui transcende les valeurs individuelles ». L'exigence n'est autre que « la conscience aiguë de l'importance du moindre détail dans la réussite de [nos] missions ». La discrétion est « un gage essentiel de la sécurisation des missions et des agents [et une] attitude permanente de réserve, d'humilité et d'abnégation ». Quant à l'adaptabilité, « elle suppose de concilier plasticité intellectuelle et rigueur morale ».

Esprit de corps

Dans le hall de la caserne Mortier faisant fonction de musée, les portraits de quatre figures emblématiques des compagnons de la Libération, membres du Bureau commun de renseignement et d'action (BCRA) gaulliste, illustrent aujourd'hui ces quatre mots d'ordre. Le radio François Delimal (1922-1944), *alias* Faraday-Gouverneur, incarne la loyauté. Arrêté le 21 mars 1944, rue de Lourmel à Paris, il s'est suicidé le jour même avec l'ampoule de cyanure qu'il portait. Pour représenter l'exigence, le service a choisi Pierre Brossolette (1903-1942), *alias* Pedro-Brumaire. Il a mis fin à ses jours après son arrestation par les Allemands, en se défenestrant du siège parisien de la Gestapo. Quant à la discrétion, elle est portée par Laure Diebold (1915-1965), *alias* Mona-Mado, agent de liaison et secrétaire de Jean Moulin. André Dewavrin, *alias* Passy, leur chef à tous, a été choisi comme figure de l'adaptabilité. À l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de l'appel du 18-Juin, en 2020, l'ordre de la Libération prépare d'ailleurs avec la DGSE un ouvrage sur les quarante-trois membres du BCRA compagnons de la Libération tués en mission.

La filiation avec le BCRA est constamment mise en avant dans la formation de l'esprit de corps des jeunes recrues de la DGSE. C'en est devenu le fil rouge. Les jeunes « ont besoin de vraies racines, dit un homme conscient du défi. Ce qu'il faut relier, ce n'est autre que les guerres menées par le passé et celles qu'ils doivent conduire aujourd'hui. Tous ces geeks partis très loin du monde de la défense et que nous voyons arriver, viennent-ils pour les moyens d'action inespérés qui leur sont accordés, ou pour autre chose[2] ? » L'une des manières de régler ce délicat sujet consiste, pour le service, à ancrer ses jeunes fonctionnaires civils dans la culture mémorielle de l'héritage gaullien. Depuis quelque temps, à deux reprises dans l'année, chaque promotion de cent cinquante à deux cents nouveaux agents secrets entrant à la DGSE porte le nom d'un compagnon issu du BCRA et mort pour la France. Les premières promotions ont ainsi été baptisées des noms de Valentin Abeille[3], Gustave André[4], Jean Ayral[5], Jacques Bingen[6] et Claude Bonnier[7]. Chacune de ces promotions a reçu la visite du délégué général de l'ordre de la Libération, le général Christian Baptiste, venu exposer les valeurs de l'ordre, qu'il définit volontiers comme une « boussole de citoyenneté[8] ».

Autre initiative : le service a proposé que les unités militaires de la DGSE puissent se voir attribuer le droit de porter la fourragère verte de l'ordre de la Libération. Dix-huit unités militaires avaient été faites compagnons de la Libération, mais pas le BCRA. Faute de « faire corps » selon la terminologie militaire, il ne pouvait être honoré en devenant lui-même compagnon. Le général

Baptiste comprend le message que veut faire passer la DGSE, dont il trouve l'origine chez Tocqueville : « Les nations ne vieillissent pas comme les hommes. Chaque génération qui naît dans leur sein est un peuple nouveau. » Il n'a cependant rien discuté de leur proposition avec les envoyés du service, tant qu'il ne s'en était pas entretenu avec les derniers compagnons encore vivants, qui ont donné leur accord. « La mémoire doit être utile aux contemporains, c'était une bonne idée d'ancrer les agents actuels dans les pas des anciens, dans l'histoire du service de la France[9]. » Emmanuel Macron a approuvé. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'un tel geste est effectué : avant lui, Jacques Chirac avait déjà accepté que les marins du porte-avions *Charles-de-Gaulle* la portent. Quant aux agents civils du service, ils se sont vu accorder le droit d'agrafer sur la poitrine l'insigne de l'ordre combattant, avec la croix de Lorraine, noire, sur fond vert olive. Dans certaines cérémonies officielles, il devient donc désormais plus facile de distinguer les agents de la DGSE. Petit détail : l'ordre de la Libération a exigé que chaque insigne soit attribué nominativement et numéroté, afin d'éviter que ne se lance un petit commerce…

Le 17 septembre 2018, la ministre des armées Florence Parly a accroché la fourragère sur le drapeau du 44e régiment d'infanterie[10] lors d'une cérémonie très solennelle qui s'est tenue dans la cour d'honneur des Invalides, en présence d'un nombre important de personnels du service. Discrétion oblige, toutes les fenêtres donnant sur la cour avaient été occultées. En présence du compagnon de la Libération Hubert Germain né en 1920, le message est passé : « Nos plus jeunes agents peuvent ainsi mettre derrière ces noms des vies, des choix, des parcours, des drames, des exploits, des sacrifices. Ils guideront leurs pas dans cette carrière exigeante et passionnante qui s'est ouverte à eux[11]. » Quant aux militaires administrés du 44e RI, ils ont fait publiquement la preuve, ce jour-là, qu'il leur restait un point du programme à finaliser… ils ne savent pas marcher au pas !

« Missions perfides et infamantes »

Voici un quart de siècle, l’amiral Pierre Lacoste dressait un constat lucide : « Rares sont les hauts fonctionnaires que leurs fonctions autorisent à être initiés aux arcanes des services spéciaux. Dans leur grande majorité les hommes politiques et les dirigeants français sont peu informés ; comme leurs concitoyens, ils sont fortement influencés par la lecture de la presse, des romans d’espionnage et des ouvrages à sensation qui comportent des “révélations” plus ou moins véridiques de certains anciens des services secrets[12]. » Pierre Lacoste fut à cette époque l’un des pionniers français des études de renseignement en lançant un séminaire de DEA sur le thème de « la culture française du renseignement » à l’université de Marne-la-Vallée.

Vingt ans plus tard, en 2015, les choses avaient commencé à frémir. Mais très doucement. Le président de la commission des lois à l’Assemblée nationale en convenait en présentant son projet de loi sur le renseignement : « Chez nous, en dehors des conflits armés, ces services que l’on appelle “secrets” furent longtemps perçus comme exerçant des missions perfides et infamantes. C’est une caractéristique de notre tradition nationale. Pour nous, une bataille est un acte où l’on doit prendre des risques qui valoriseront la victoire et feront un exploit[13]. » Et de confier : « Notre mémoire est peuplée de souvenirs où le renseignement est souvent associé à l’idée de trahison, de surveillance policière ou d’opérations peu avouables. De la police secrète de Fouché au *Rainbow Warrior* en passant par les micros du *Canard enchaîné*. C’est d’ailleurs ce qui explique, pour l’essentiel, le fait que notre pays n’a pas cette “culture de renseignement” que connaissent par exemple les pays anglo-saxons. »

Ces dernières années, plusieurs éléments ont familiarisé le grand public avec les affaires de renseignement. En 2015 justement, et durant les années suivantes, les débats sur la loi renseignement n’ont pas été réservés aux instances parlementaires ou aux cercles spécialisés. Au sein de la société civile, des associations vives, réactives et efficaces ont fait œuvre utile en se battant sur les outils de contrôle des flux de données, sur l’obligation et la durée de leur conservation par les opérateurs de télécommunications et sur l’ensemble des problèmes que les techniques de surveillance posent aux citoyens et aux libertés publiques[14]. Elles s’intéressent aux questions de renseignement, les discutent, en débattent publiquement et les placent sur le devant de la scène en faisant preuve d’une excellente « culture de renseignement ». Encore heureux que dans notre pays nous possédions les forces pour débattre ouvertement de nos libertés et des moyens de les protéger.

La culture de renseignement a réellement fait des progrès en France. Les

milieux universitaires se sont saisis de ces sujets – bien après les pays anglo-saxons où les *intelligence studies* prospéraient depuis des décennies – et des dizaines d'étudiants et de chercheurs se sont lancés dans des études savantes. Lorsque le poste de coordinateur du renseignement a été créé à l'Élysée en 2008, son premier titulaire, Bernard Bajolet, a fait de l'établissement d'un lien entre les services de renseignement et le grand public l'une de ses priorités. Son but : légitimer les services et mieux faire connaître leurs actions. Des quantités d'initiatives sont donc prises, visant notamment à améliorer les relations entre les services et l'université, considérée comme un relais efficace. Lors de la mise en place de l'Académie du renseignement, structure permettant la mise en relation de cadres des différents services pour développer une culture commune et déminer les points de friction, la création de deux grands prix annuels a été prévue. En janvier 2019, le jury présidé par la journaliste Patricia Allémonière[15] a décerné le prix de la recherche à Baptiste Colom y Canals[16] et celui de la création à Jean-Christophe Notin[17]. Les autres travaux sélectionnés sont une illustration de la vitalité des recherches liées au renseignement. On y trouve une thèse de droit public[18], deux thèses de sciences politiques[19], une thèse d'histoire contemporaine[20] et une autre d'histoire militaire[21], qui demeurent malheureusement, sauf exception, inaccessibles au commun des mortels. Quant aux œuvres de création retenues par le jury, elles comptent plusieurs ouvrages de bonne qualité. L'ensemble confirme que les études de renseignement sortent au grand jour. Pour autant, elles sont encore loin derrière celles d'autres pays.

Témoins et analystes

Face à leurs collègues américains ou britanniques, les universitaires français spécialistes du renseignement sont toujours un peu envieux. « Le renseignement s'est imposé comme un champ légitime de recherches[22] », écrivaient en 2010 trois chercheurs français. Huit ans plus tard, les progrès de la culture de renseignement dans la sphère universitaire et la recherche sont réels, mais restent à poursuivre. Le directeur scientifique de l'IRSEM Jean-Vincent Holeindre et le doctorant Benjamin Oudet en conviennent, tout en observant que l'État joue un rôle dans cette situation : « La France n'aurait pas eu à forger une culture de renseignement puisque cette fonction était déjà au cœur du fonctionnement de l'État[23]. » Aux États-Unis, les livres sur la CIA sont légion et sans bénéficier d'une ouverture totale des archives, les chercheurs y ont des possibilités dont les Français ne peuvent rêver. Les fonctionnaires ou agents eux-mêmes choisissant de livrer leurs témoignages sur les activités qu'ils ont conduites dans le cadre de leurs missions se comptent par dizaines. Parmi ceux qui ont écrit et publié les premiers ouvrages critiques remarqués sur les activités internes de la CIA, Victor Marchetti[24], Philip Agee[25] ou Frank Snepp[26]. À chaque fois, la parution des livres de ces lanceurs d'alerte, défricheurs de la « littérature de désillusion[27] » a provoqué des scandales.

En France également, des auteurs issus de la DGSE, ou ayant travaillé pour elle, ont publié des ouvrages de témoignage. Tels sont les cas de Pierre Martinet, Thierry Jouan, François Waroux, ou Maxime Renahy. Ils ont choisi de faire profiter leurs contemporains de leurs connaissances. Alain Chouet, qui en fait partie, a conté son itinéraire personnel, sans oublier de contribuer au décodage d'un monde sens dessus dessous. Acteur malmené de la libération des otages d'Areva enlevés par al-Qaida au Maghreb islamique, Jean-Marc Gadoullet a publié un édifiant témoignage sur son rôle et celui d'autres participants à cette affaire[28].

De nombreux journalistes ont également travaillé sur les affaires de renseignement. Dès 1985, Roger Faligot et Pascal Krop ont publié *La Piscine*[29], plongée novatrice dans l'univers jusqu'alors opaque de la DGSE, qui demeure une référence. Cet ouvrage pionnier est nourri d'une fréquentation assidue de témoins et d'une application rigoureuse des principes de base de l'enquête journalistique. On retiendra également aujourd'hui sur le sujet les journalistes Rémi Kauffer, Jean-Christophe Notin, Vincent Nouzille, Vincent Jauvert ou Jacques Follorou, dont nous avons cité les ouvrages. Paru en 1994, un livre d'Alain Dewerpe[30] est le « premier ouvrage qui corresponde réellement à une

mise en perspective scientifique du phénomène du renseignement, cette fois du point de vue étatique et spécifiquement politique[31] ». L'année 1994 marque aussi l'émergence des études historiques sur le renseignement avec un dossier spécial du Centre d'études d'histoire de la Défense, *Histoire du renseignement*[32]. Aujourd'hui, les recherches se sont nettement élargies. Journalistes, universitaires de spécialités diverses, mais surtout politistes, historiens et anciens de la DGSE écrivant sous leur vrai nom ou sous pseudonyme leurs souvenirs directs ou romancés, tous contribuent à faire sortir le renseignement extérieur de ses anciennes limites.

Personne ne s'en plaindra, sauf la DGSE qui obtient souvent de relire les manuscrits de ses anciens, voire même d'auteurs indépendants et n'hésite pas à faire modifier leurs textes. Ceux qui ne passent pas par ses fourches caudines sont généralement poursuivis devant les tribunaux. Ce fut notamment le cas de Pierre Martinet après la publication de son premier ouvrage. La DGSE reprochait très vivement à ce sous-officier du CPIS, « brebis égarée du renseignement français[33] », d'avoir révélé nombre d'opérations. Après une plainte de la ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, pour atteinte au secret de la défense nationale, il est condamné en juin 2006 à six mois de prison avec sursis et dix mille euros d'amende.

Le capitaine de vaisseau Maurice Dufresse, auteur en 2010, sous le pseudonyme de Pierre Siramy, d'un livre de souvenirs aux allures de lavage de linge sale en public, est placé sous contrôle judiciaire durant cinq ans, poursuivi pour violation du secret de la défense nationale et violation du secret professionnel. Accusé en particulier d'avoir cité le nom de deux cadres de la DGSE, il est relaxé en septembre 2012, les identités dévoilées étant largement publiques. Pour le reste de ses divulgations, il est finalement condamné en septembre 2015 à deux mois de prison avec sursis et cinq mille euros d'amende. À la fin de sa vie, il n'avait toujours pas admis ces poursuites engagées contre lui, estimant avoir écrit ses Mémoires pour « aider les jeunes générations » à prendre en compte l'histoire du service[34]. Une manière très personnelle d'œuvrer pour la culture du renseignement…

Interaxions

Depuis quelques années, la DGSE n'a de cesse de mieux faire connaître son rôle, de moins dissocier, selon la formule consacrée, son « savoir-faire » de son « faire-savoir ». C'est la mission d'une structure très originale dans le modèle français : le cercle de réflexion Interaxions. Lancé par la direction de la stratégie, du temps où Christophe Bigot en tenait les commandes (2013-2016), il a pour mission d'« enrichir les capacités d'analyse et d'anticipation de la DGSE dans un contexte international particulièrement incertain », selon sa présentation sur le site Internet de la DGSE.

Aux yeux du service, cette initiative vise d'abord à élargir le champ de ses relations extérieures, sur le modèle de l'*academic outreach* (rapprochement avec le monde universitaire), pratiqué notamment par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), qui fait figure de modèle dans le genre, lui-même inspiré par les initiatives du National Intelligence Council américain. Le SCRS et la DGSE ont rendu publique la tenue d'un « atelier » commun le 16 février 2017, qui avait l'objectif d'« évaluer les conséquences possibles de la perte de territoire pour le groupe djihadiste connu sous le nom de Daech[35] ». On notera une sérieuse différence entre les approches de l'ouverture des deux services : le document de synthèse publié après le colloque est en effet inséré dans une série de publications du SCRS, intitulée « Série sur le monde, avis d'experts », comptant… dix-neuf publications, datées de 2009 à 2018, sur des thèmes très variés : « Les perspectives de sécurité au Pakistan », « La nouvelle place de la Chine dans le monde », « Qui dit quoi ? Défis sécuritaires découlant de la désinformation aujourd'hui »… La différence culturelle entre les deux rives de l'Atlantique ne réside pas dans les sujets traités, sans doute, mais plutôt dans la volonté, côté français, de ne pas divulguer ces éléments auprès de l'opinion publique. Pourquoi donc ? Personne ne veut donner de réponse. Sauf cet universitaire indulgent qui souhaite rester anonyme : « Ils sont prudents, pas méfiants. Leur logique et la nôtre sont différentes, il faut l'accepter. Si nos domaines d'intérêt sont communs, nous n'avons pas les mêmes objectifs et la protection des périmètres est nécessaire. Ceci étant, il est vrai que le dialogue est plus facile aux États-Unis. Nous devons demeurer vigilants sur le mélange des genres. Sinon, ce serait absurde[36]. »

Dans sa fonction de contact avec les milieux universitaires et la recherche, Interaxions s'est fortement inspiré du programme liaison-recherche du SCRS, créé en 2008, avec l'objectif d'associer des expertises extérieures à celles de l'univers du renseignement, notamment des chercheurs et des journalistes.

Interaxions organise donc des colloques annuels auxquels sont invités des chercheurs et universitaires, des membres de la communauté française du renseignement, des correspondants dans les services étrangers et quelques journalistes. L'objet consiste pour la DGSE à prendre des contacts et à établir des relais avec le monde extérieur, mais de façon timide : deux colloques seulement sont l'objet d'une publication (très édulcorée) sur le site du service[37]. En revanche, les actes d'un colloque ouvert par Bernard Émié le 30 novembre 2018, organisé conjointement par la DGSE et l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM, structure de recherche du ministère de la Défense), n'ont pas fait l'objet de publication. L'IRSEM semble d'ailleurs avoir vocation à devenir un interlocuteur agréé par la DGSE, notamment à travers son programme de recherche « Analyse et anticipation », dédié au renseignement. L'institut en a confié la conduite à un ancien officier de renseignement, Paul Charon, qui donne d'ailleurs sa vision de l'univers des services de renseignement dans une vidéo sur la chaîne YouTube de l'IRSEM, Le Collimateur[38].

On reste néanmoins très loin des regards extérieurs et l'intérêt d'Interaxions réside surtout dans sa mission « Prospective ». Innovante et extrêmement discrète, elle est composée de membres du service issus de diverses directions et dont nous ne connaissons pas précisément le nombre (réduit), mais aussi d'experts extérieurs, dont de jeunes doctorants qui auront ensuite vocation à être recrutés. La mission Prospective n'affiche pas son but précis : casser le monopole de la Direction du renseignement (DR) sur la diffusion de ses « notes jaunes » à l'extérieur de la « boîte », qui passent par tant de filtres qu'elles sortent du circuit interne édulcorées et lissées à l'excès. Diffusant moins de papiers, sur d'autres thématiques, pluridisciplinaires, la mission Prospective n'est pourtant pas en compétition avec la DR. Chaque expert peut écrire sur des sujets hors de sa stricte compétence pour apporter un regard neuf.

Celui qui a considérablement développé la mission Prospective n'est autre que Martin Briens, énarque de la promotion Victor Schoelcher, brièvement directeur de la stratégie de la DGSE (février 2016 à mai 2017), après avoir été directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères (Laurent Fabius), et avant de devenir le directeur des cabinets civil et militaire des ministres des Armées Sylvie Goulard et Florence Parly. Près de 90 % de la production de la mission prospective ne sort pas de la DGSE, pour une raison simple : ses analyses consistent également à faire du *benchmarking*, c'est-à-dire à comparer les résultats de la DGSE avec ceux des services étrangers. De fait, ses analyses alternatives ne sont pas toutes bonnes à être diffusées dans les circuits habituels des « notes jaunes » de la Direction du renseignement. Lors du discours de

clôture des septièmes Assises de la recherche stratégique, organisées par le Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques (CSFRS) le 15 décembre 2016, Bernard Bajolet a toutefois révélé que la DGSE avait rédigé une note prévoyant la victoire de Donald Trump. Un an plus tôt, jour pour jour, elle avait en effet titré l'une des notes de la mission Prospective : « Victoire de M. Trump à l'élection américaine, quelles conséquences ? » Mais il est vrai qu'en faire état après la victoire de Donald Trump en novembre 2016 ne présentait pas grand risque… et impossible de la confronter au reste de la production du service sur ce sujet. De cette note, tout demeure donc secret, sauf le titre « réel ou supposé », pour reprendre une formule chère à Mortier.

La question des archives

Le secret est une passion française. La relation entre les chercheurs (historiens, politistes, journalistes) et les archives de l'État n'a jamais été affaire banale. La tradition française n'est pas à l'ouverture, le mot est faible. Voici une vingtaine d'années, un exemple éclatant de cet esprit de fermeture avait été donné à la suite de la parution d'un article du journaliste Vincent Jauvert[39]. Dans la légalité la plus parfaite, il avait eu accès à des documents déclassifiés déposés au Service historique de la défense (SHD). Il y navigue alors avec l'emballement de l'explorateur découvrant une terre inconnue, en tire plusieurs articles retentissants, puis continue sa fouille dans les cartons du fort de Vincennes. Et là, surprise ! un conservateur le rejoint auprès de sa table de travail et retire de sa vue les documents qu'il examinait[40]. Ces derniers illustraient les insuffisances des autorités chargées de la conduite des explosions nucléaires dans le Pacifique vis-à-vis de la protection sanitaire des populations. Résultat immédiat : la fermeture définitive des archives nucléaires ! On reste abasourdi devant cette obstruction, plus jamais personne ne pourra y avoir accès. La question de l'accès aux archives technologiques qui donneraient la capacité de fabriquer cette arme est secondaire : personne ne conteste qu'il faille la limiter à l'extrême, là n'est pas la question. Le scandale est que depuis 1998 il n'est plus possible d'avoir accès aux archives officielles des essais français ! La raison est simple : l'État a commis des bévues catastrophiques en matière de sécurité, polluant gravement les zones de tirs atmosphériques et ne prenant de mesures de protection suffisantes ni pour les populations locales ni pour les personnels travaillant sur les sites. Juge et partie, il entend les cacher. Il n'est pas question que sa responsabilité puisse être davantage démontrée.

La première annonce publique de l'ouverture des archives de la DGSE, présentée lors d'une conférence de presse par Bernard Bajolet le 2 décembre 2015, avait été précédée d'un important travail de préparation. Le premier geste, en décembre 2011, a consisté à recruter un conservateur du patrimoine, N. G., chargé de moderniser le système d'archivage et de procéder au versement des pièces non classifiées au SHD ou aux Archives nationales. Sa mission : mettre de l'ordre dans le capharnaüm initial, faire observer par la DGSE le système de classement et les normes des Archives nationales et valoriser le patrimoine du service en améliorant son image à travers l'exploitation des archives. Sur ses conseils, Bernard Bajolet a décidé en septembre 2013 de mettre en place une « commission des archives » composée de membres du service et chargée d'instruire les demandes d'accès aux documents par le « public de la

recherche ». Traduction : des chercheurs agréés. La DGSE ne traite pas directement les demandes, car « ses seuls interlocuteurs en matière d'archives sont les services d'archives publiques, et en premier lieu le SHD, seul chargé de prendre en compte les demandes de recherche historique et d'accès aux archives des citoyens[41] ».

Le fonds ouvert versé aux archives et accessible aux chercheurs ne concerne nullement la totalité de la production des services spéciaux en relation avec l'Indochine durant la période concernée, mais uniquement celle du Bureau central de renseignement de l'Indochine (BCRI), implanté sur place. Pourtant, dans ces archives versées au SHD, certaines sont moins ouvertes que les autres. Celles du service Action, par exemple, qui « contiennent des listes d'agents ou d'informateurs ou des fiches de recrutement de supplétifs, demeurent non librement communicables à ce jour[42] ». L'historien Jean-Marc Le Page, spécialiste de l'action des services secrets français durant la guerre d'Indochine, admet être resté sur sa faim, tout en accordant aux services de l'époque des circonstances atténuantes : « Il ne faut pas perdre de vue ce que sont les archives déclassifiées du SDECE. Celles d'un service de contre-espionnage qui doit lutter contre toutes les ingérences. Le renseignement politique n'est pas sa raison d'être, puisqu'il n'entre pas dans ses attributions[43]. » Le paradoxe de Jean-Marc Le Page, c'est qu'il avait déjà fort bien travaillé sur l'action du SDECE durant la guerre d'Indochine, sans avoir besoin de disposer d'un accès à ces archives. Contrairement à ce que voudraient parfois s'imaginer les services, ils n'évoluent pas dans un univers totalement hermétique. Même à un petit nombre d'exemplaires, leurs notes circulent, sont diffusées et lues, éventuellement archivées par leurs destinataires. En cherchant dans des cartons d'archives, l'historien a découvert et analysé suffisamment de documents émanant du SDECE en Indochine pour en nourrir un ouvrage qui fait autorité sur le sujet[44]. Après avoir navigué dans les archives ouvertes en 2015, il se montre… circonspect : « Cette déclassification n'est pas ébouriffante et il reste encore bien des choses à ouvrir. Par exemple, les archives de la Direction technique. Et aussi celles de Maurice Belleux[45]. Je crois bien que j'attendrai jusqu'aux calendes grecques[46]. »

Pour autant, l'ouverture partielle a permis à des historiens de progresser. Sans plus de précision, la DGSE avance que, depuis 2015, elle a répondu à 84 demandes de chercheurs par la déclassification de plus de 3 000 documents[47]. Elle a en outre ouvert son musée pour quelques beaux livres illustrés et s'enorgueillit d'avoir facilité l'accès aux archives à des auteurs d'ouvrages importants, dont Sébastien Albertelli et Dermot Turing[48].

---

1. Jean Guisnel, « Quelles sont les valeurs morales de nos espions ? », lepoint.fr, 23 septembre 2013.

2. Entretien de l'auteur avec Ferdinand, février 2019.

3. Valentin Abeille (1907-1944) est délégué militaire de la région M (Normandie, Bretagne et Anjou), arrêté à Paris et blessé par la Gestapo le 31 mai 1944. Il meurt le 2 juin sans avoir parlé.

4. Gustave André (1908-1944) est inspecteur des Transmissions pour la zone Sud. Arrêté le 8 juillet 1944 à Lyon, il est exécuté le 29 août.

5. Jean Ayral (1921-1943) entre le premier dans Toulon, le 21 août 1941. Il est tué par méprise par une patrouille du bataillon de choc.

6. Jacques Bingen (1908-1944) parvient à faire fusionner l'Armée secrète (AS), l'Organisation de résistance de l'armée (ORA), les Francs-tireurs et partisans (FTP) ainsi que de nombreux groupes isolés, qui fusionnent en février 1944 pour former les Forces françaises de l'intérieur (FFI). Arrêté après une trahison, il se suicide au cyanure le 13 mai 1944.

7. Claude Bonnier (1897-1944) prépare pour le Sud-Ouest le « plan vert » qui prévoit la destruction, le jour du débarquement allié, des voies de communication ferroviaires. Il est arrêté le 9 février 1944 et se suicide le jour même au cyanure.

8. Général Baptiste, « L'ordre de la Libération est une boussole de citoyenneté », lepoint.fr, 22 septembre 2017.

9. Entretien de l'auteur avec le général Christian Baptiste, février 2019.

10. Unité intégrant au plan administratif tous les militaires de la DGSE, hors service Action. Le chef de corps commande donc un régiment comptant des personnels de toutes les armées et de tous les services, cas unique au ministère des Armées.

11. Bernard Émié, discours à l'occasion de la remise de la fourragère de l'ordre de la Libération aux unités militaires de la DGSE, cour d'honneur des Invalides, 17 septembre 2018.

12. Pierre Lacoste, « Pratique du pouvoir et renseignement », *Matériaux pour l'histoire de notre temps* n° 58, 2000.

13. Jean-Jacques Urvoas, « Discours sur la loi renseignement », Assemblée nationale, 13 avril 2015.

14. Associations parmi lesquelles La Quadrature du Net, French Data Network, la Fédération des fournisseurs d'accès Internet associatifs ou Les Exégètes amateurs.

15. Composé par ailleurs de la députée Yaël Braun-Pivet, présidente de la délégation parlementaire au renseignement ; Hélène L'Heuillet, maître de conférences en philosophie morale et politique ; Jean-Vincent Holeindre, professeur de sciences politiques ; Sébastien-Yves Laurent, professeur d'université, et Pierre Servent, écrivain.

16. Pour sa thèse d'histoire titrée « Le renseignement aérien en France (1945-1994) », Paris-IV, 2016, non publiée.

17. Pour sa biographie d'Alexandre de Marenches, *Le Maître du secret, op. cit.*

18. Alexis Deprau, « Renseignement public et sécurité nationale », Paris-II, 2017, accessible en ligne : https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/c8884a6b-a2fa-421a-92ef-d74d20668f80?inline.

19. Amélie Férey, « Les politiques d'assassinats ciblés en Israël et aux États-Unis », IEP, 2018, non publiée. Vincent de Kytspotter, « Le renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations unies ou le Mythe de Sisyphe des casques bleus », Paris-II, 2016, non publiée.

20. Julie Prin-Lombardo, « L'impossible renseignement européen ? Évolution de la collaboration et de la coopération européennes en matière de renseignement », Bordeaux-III, 2017, non publiée.

21. Raphaël Ramos, « L'administration Truman et l'émergence d'une communauté du renseignement aux États-Unis (1945-1953) » (*Une chimère américaine. Genèse de la communauté*

du renseignement des États-Unis, de la CIA à la NSA, Presses universitaires de la Méditerranée, 2018).

22. Olivier Chopin, Bastien Irondelle et Amélie Malissard, *Étudier le renseignement. État de l'art et perspectives de recherche*, IRSEM, 2010, p. 29. Voir aussi par les mêmes auteurs : « Étudier le renseignement en France », *Hérodote*, 1er trimestre 2011, nº 140.

23. Jean-Vincent Holeindre et Benjamin Oudet, « Les études sur le renseignement en France. Généalogie, structuration et propositions », IRSEM, novembre 2018.

24. Victor Marchetti et John D. Marks, *The CIA and the Cult of Intelligence*, Alfred Knopf, 1974.

25. Philip Agee, *Journal d'un agent secret. Dix ans dans la CIA*, Le Seuil, 1976.

26. Frank Snepp, *Sauve qui peut*, Balland-France Adel, 1979.

27. Katharine Q. Seelye, « Victor Marchetti, 88, Dies ; Book Was First to Be Censored by C.I.A. », *New York Times*, 31 octobre 2018.

28. Jean-Marc Gadoullet, avec Matthieu Pelloli, *Agent secret*, Robert Laffont, 2016, J'ai Lu, 2017.

29. Roger Faligot et Pascal Krop, *La Piscine*, Le Seuil, 1985.

30. Alain Dewerpe, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Gallimard, Paris, 1994.

31. Olivier Chopin, Bastien Irondelle et Amélie Malissard, *Étudier le renseignement. État de l'art et perspectives de recherche*, *op. cit.*, p. 65.

32. Maurice Vaïsse (dir.), *Histoire du renseignement*, CEHD, 1994.

33. Jacques Raillane : « *Can't you see the giant that walks…* », www.lemonde.fr /blog/aboudjaffar/, 11 novembre 2011.

34. Entretien de l'auteur avec Maurice Dufresse, 14 décembre 2018. Il est décédé le 5 avril 2019

35. *Comprendre l'après-Daech. Points saillants de l'atelier*, CSRS/DGSE, mai 2017.

36. Entretien de l'auteur avec Élie, juin 2019.

37. « Les Balkans occidentaux entre intégration et fragilités », Interaxions, 14 décembre 2017 et « L'islam africain face à la montée des radicalismes », Interaxions, 20 avril 2017.

38. Voir la vidéo mise en ligne le 6 septembre 2019 : https://www.youtube.com/watch?v=IqclyX2Tz8M.

39. Vincent Jauvert, « Essais nucléaires. Les archives interdites de l'armée », *Le Nouvel Observateur*, 5-11 février 1998.

40. Entretien de l'auteur avec Vincent Jauvert, juin 2019.

41. Déclassification des archives Enigma et Indochine, dossier de presse, DGSE, 2 décembre 2015.

42. *Ibid.*

43. Jean-Marc Le Page, « 1945-1946, le SDECE découvre l'Indochine », *Guerres mondiales et conflits contemporains* nº 273, 2019.

44. Jean-Marc Le Page, *Les Services secrets en Indochine*, Nouveau Monde, Paris, 2012.

45. Colonel de l'armée de l'air, chef du SDECE en Extrême-Orient, de 1949 à 1955.

46. Entretien de l'auteur avec Jean-Marc Le Page, 5 juin 2019.

47. Bernard Émié, « Nous voulons diffuser en France l'indispensable culture du renseignement », *Émile*, 2019.

48. Sébastien Albertelli, *Les Services secrets du général de Gaulle. Le BCRA 1940-1944*, Perrin, 2009, et Dermot Turing, *Enigma, la véritable histoire. Comment les Alliés ont réussi à casser le code nazi*, ministère des Armées/Nouveau monde, 2019.

14

La DGSE sur le qui-vive !

« *Come writers and critics Who prophesize with your pen And keep your eyes wide The chance won't come again And don't speak too soon For the wheel's still in spin And there's no tellin' who That it's namin*[1]. »
Bob Dylan,
« The Times They Are a Changin »

Il est temps d'aborder les sujets qui fâchent. Les faits sont là : après tant d'années durant lesquelles la discrétion des opérations de la DGSE n'a pas souffert – sauf accident – d'une publicité contraire à ses principes de fonctionnement, des opérations du service Action ont été étalées au grand jour. Notamment son rôle – réussi, raté, insignifiant ou inutile – ces dernières années dans des libérations d'otages largement médiatisées[2] ; dans la récupération et l'analyse des échantillons d'armes chimiques utilisées en Syrie en 2013 ; dans la formation de forces militaires en Somalie et tous les drames subséquents ; dans la décision d'intervenir au Mali en janvier 2013 ou dans le soutien à des entités diverses en Libye. Loin d'être restés secrets, les décès de fonctionnaires en mission ont été révélés, et parfois même les identités, comme dans le cas du capitaine Patrice Rebout, tué en tentant de libérer Denis Allex. Son nom n'avait pas été dévoilé par la DGSE, mais par le général Jean Cann, président de l'amicale des anciens du 8e RPIMa de Castres (Tarn). La réalité problématique que soulèvent ces divulgations, c'est que l'État veut pouvoir utiliser ces unités clandestines sans que leurs actes puissent être « attribués » et sans besoin de les « revendiquer ». Quand une action est « non revendicable », pas toujours facile de dénicher les auteurs… Des protections sont prévues pour faire échouer les enquêtes, au moins pendant un certain temps : faux nom associé à une « légende », faux papiers, emploi du temps fictif, biographie inventée… Mais les homologues étrangers de la DGSE ne sont pas vraiment dupes. Quand des agents français « tombent », explique un auteur de polars à succès, on peut nier « et tout régler entre personnes raisonnables[3] ».

L’avenir des forces clandestines

En mai 2014, dix-huit mois après le sauvetage raté de Denis Allex, trois sénateurs d’expérience, Daniel Reiner (PS), Jacques Gautier (UMP) et Gérard Larcher (UMP), publient un rapport qui secoue sévèrement le microcosme[4], réclamant que les actions clandestines ne soient plus conduites que par des civils (les clandestins du CPES de Cercottes dans le Loiret, par exemple). Pour ces parlementaires, « l’utilisation de forces spéciales à des fins d’action dans un pays étranger ne compromet pas les actions de la DGSE dans des missions d’action militaire qui ne sont pas leur vocation et qui, en cas d’échec, nuiraient à leurs activités de renseignement et d’action clandestine ».

La proposition des sénateurs consiste à reverser les effectifs et les moyens du CPIS de Perpignan (Centre parachutiste d’instruction spécialisé) – qui seraient attribués à la brigade des forces spéciales de l’armée de terre –, du CPEOM (Centre parachutiste d’entraînement aux opérations maritimes) de Quélern (Finistère) – qui serait amalgamé au commando Hubert, et du GAM 56 (56e groupe aérien mixte, associant les avions et les hélicoptères du SA) – qui serait fusionné avec l’escadron de transport 3/61 Poitou. « Le GAM 56 est censé travailler clandestinement, mais quand un de ses Caracal arrive quelque part, croyez-vous vraiment que personne ne voit qu’il est français ? », entendrons-nous en 2015 au COS. C’est d’ailleurs la présence d’un C-130 Hercules du GAM 56 sur l’aéroport de Manaus (Brésil) en 2003 qui avait révélé une opération clandestine de la DGSE. Onze agents secrets avaient en effet été dépêchés sur place pour tenter, sans succès, de libérer l’otage franco-colombienne Ingrid Bétancourt.

Non revendicable, non attribuable : les deux conditions de l’essence même de la clandestinité. Mais bien souvent, elles ne sont pas réunies. Faut-il alors supprimer certaines composantes du service Action de la DGSE ? Allez donc poser la question à des officiers de renseignement du service… Vous avez déjà glissé des Mentos dans une bouteille de Coca-Cola ?! Vous aurez une idée du résultat !

Le débat concerne essentiellement les opérations de vive force utilisant des armes visibles, ou des moyens rapidement identifiables (mortiers, avions, missiles antichars, comme en Libye en 2018-2019). Même les praticiens disent avoir du mal à percevoir la différence de nature entre les missions du commando Hubert, une des unités de nageurs de combat du COS, et celle du CPEOM de Quélern. À part bien sûr que le premier appartient à la marine nationale, quand le second regroupe des personnels issus de l’armée de terre.

Le sujet n’est pas nouveau : entre avril 1993 et septembre 1995, deux hommes

qui se connaissent bien – et pour cause, ils sont beaux-frères – ont cohabité dans les plus hautes sphères. L'amiral Jacques Lanxade était chef d'état-major des armées et, au même moment, le préfet Jacques Dewatre se trouvait aux commandes de la DGSE. Le premier a demandé que les forces du SA soient placées sous son autorité quand elles conduisaient des opérations de type militaires. Le second a refusé. Vingt ans plus tard, le directeur de la DGSE, Bernard Bajolet, et le chef d'état-major des armées, Pierre de Villiers, se sont posé la question d'une réattribution au COS – déjà en perpétuelle surchauffe – d'une partie des effectifs du service Action.

Un acteur du dossier le confirme : « Le COS démontre chaque jour son utilité, il est indispensable sur tous les théâtres. Je suis d'autre part convaincu de la nécessité des actions clandestines de la DGSE, que les hommes en uniforme ne savent pas faire et ne feront jamais : ils ne sont pas formés pour ça. Le SA doit mieux définir son terrain d'action, les frontières doivent être précisées avec le COS ! » De fait, ce dernier met en œuvre des commandos en petit nombre, rustiques et très bien équipés. Souples, ils disposent d'une autonomie importante sur le terrain, aptes à prendre des initiatives, ils jouissent d'une indépendance plus large que les troupes conventionnelles.

Quelles sont alors les qualités demandées à un agent du service Action ? Un jeune « ancien » passé par Quélern nous renseigne sur ce qui caractérise ces soldats pas comme les autres : « Connaissance des techniques de combat, rigueur intellectuelle mais aussi dans le comportement personnel, constance se traduisant par un sang-froid et une humeur égale, pugnacité, humanité, discrétion[5]. » Rien de moins… Mais c'est sans compter sur de petits suppléments que ces soldats sans uniforme doivent assimiler.

La DGSE décide en 2018 de frapper un grand coup… discret ! Pour la première fois, elle décide de faire monter au créneau le chef du service Action, le général Nicolas Le Nen. Ce saint-cyrien, habituellement taciturne, argumente : « La clandestinité exige de chaque agent du Service une forme de sacerdoce qui pourrait paraître anachronique car le silence et la résistance à la frustration en sont les vertus cardinales. S'y ajoute une grande aptitude à la solitude, à l'isolement, à une forme de duplicité imposée par la manœuvre des couvertures et des prétextes et à l'acceptation d'un cloisonnement strict dans la réalisation des missions[6]. »

Un ancien subordonné du général Le Nen acquiesce : « Nous savons traiter ce que font les forces spéciales, c'est vrai. Mais nous conduisons des missions clandestines, durant lesquelles nous sommes seuls sur le terrain, qu'elles ne savent pas mener. Nous avons été formés à mentir toute la journée, à agir sous une fausse identité qu'il ne faut jamais compromettre, à cloisonner, à demeurer

agiles intellectuellement, tout en protégeant nos familles. Ce n’est pas donné à tout le monde ! Le fond de ma pensée, c’est que la mise en avant de ces questions, c’est de la querelle de chapelle[7] ! »

La DGSE se rebiffe

Un jeune cadre d'avenir du service Action, appelé Jean-Luc, stagiaire à l'École de guerre et connaissant bien les forces clandestines, donne le point de vue autorisé du service. Inspiré par le directeur général de la DGSE, Bernard Bajolet, il rappelle la doctrine : « [Quand] la conjoncture politique n'autorise aucune action militaire, la raison d'État légitime l'emploi des forces clandestines. […] Ces forces agissent dans l'intervalle de notre stratégie de défense et de sécurité nationale non couvert par les forces armées et de sécurité. » Elles ne servent que sur ordre du président de la République et constituent « une capacité d'action coercitive, fondamentalement régalienne, qui sert le cœur des intérêts les plus élevés de la nation ». D'après Jean-Luc, aucune différence entre ces forces et la bombe atomique dès lors qu'« à l'instar de la dissuasion nucléaire, elles concourent à l'indépendance et à la souveraineté nationales ». L'argument est excessif : l'arme nucléaire est destinée par essence à signer l'engagement français ! À l'inverse, « le succès d'une opération clandestine repose sur des capacités spécifiques qui permettent à l'État commanditaire de nier son implication[8] ». Avec les succès que l'on connaît…

Réfutant tout projet de mutualisation de capacités du COS et du SA, il accuse à demi-mot le premier de donner trop de publicité à ses actions. Si les deux forces sont complémentaires, c'est seulement dans des « interstices périphériques », comme le soutien du COS à des opérations du SA[9], ou inversement. En 2001, rappelle-t-il, c'est le SA qui a accueilli le COS en Afghanistan. Enfin, notre Jean-Luc estime qu'aujourd'hui « la majorité des opérations que conduit le COS en région sahélo-sahélienne repose essentiellement sur des renseignements de la DGSE[10] ». Donc, on l'a compris, on ne change rien !

Aujourd'hui, les positions sont figées. Côté COS, on reste convaincu que le sujet demeure d'actualité. Et côté SA, celui que nous appellerons Pierre n'a aucun doute : « La question posée n'est pas celle du savoir-faire, qui est équivalent, mais celle du cadre. Que peut-on revendiquer ? Ou pas ? Je ne veux pas entrer dans des querelles nourries par des rancœurs et des jalousies. S'agissant de la France, il peut s'avérer catastrophique de devoir reconnaître que l'on a conduit telle ou telle action. Je suis très clair : le service Action, on en a besoin. On a la chance de l'avoir, il a une exceptionnelle réactivité et, mis à part ses membres, je ne connais pas beaucoup de gens que la France peut envoyer à l'autre bout du monde au beau milieu de la nuit[11] ! »

Le débat a suffisamment agité les personnels de la DGSE pour qu'un ancien

agent du service, l'un des plus connus, le général Philippe Rondot, monte lui aussi au créneau. Pour lui, les structures d'action clandestines « sont l'apanage des services spéciaux (DGSE avec son service Action) ». « Masquées, en principe, elles revêtent plusieurs formes, poursuit-il, allant du soutien en conseils et armements à des mouvements insurrectionnels, comme c'est le cas en Syrie, à la formation de personnels spécialisés à l'étranger. Cette action invisible para-diplomatique peut aussi consister à établir des relations avec des services ou organisations, officiellement peu fréquentables, de façon à neutraliser leur capacité de nuisance ou à favoriser, par la médiation, la résolution de conflits locaux. La résolution d'affaires d'otages, ainsi que la capture de criminels à l'étranger, a pu participer de cette forme d'action. Il existe une tradition française en la matière[12]. »

Le service est un tout, indivisible, insécable, forme de sainte trinité guerrière : « La clandestinité s'inscrit dans un contexte politique particulier et nécessite des savoir-faire tactiques et techniques spécifiques. À ce titre, elle n'est pas l'apanage du seul service Action et de la Direction des opérations dont il dépend. Elle innerve toutes les directions de la DGSE. Leurs capacités très complémentaires se fondent dans le creuset des trois grandes familles de missions du Service que sont, outre les opérations clandestines, la diplomatie secrète et l'acquisition et l'exploitation de renseignements à vocation politique et stratégique[13]. » Il en va de la stratégie nationale de défense et de sécurité. Supprimer les unités clandestines de la DGSE pour les fondre dans celles du COS serait une grande erreur, elles n'ont pas la même vocation, explique Nicolas Le Nen : « Les opérations clandestines ne sont pas un substitut aux opérations conventionnelles et spéciales mais bien leur complément. Elles concourent à la défense d'intérêts que la France entend protéger seule ou avec des partenaires qu'elle se donne la liberté de choisir. En cela, la clandestinité marque l'ambition de notre pays de rester une puissance de premier plan[14]. »

Frictions avec les armées

Lâcher le CPIS et ses puissants moyens militaires d'action clandestine ? Jamais, dit la DGSE. Pourtant, chez les décideurs politiques, ce sujet a été débattu, même si la question n'a pas vraiment quitté le cercle feutré des conseils gouvernementaux, a fortiori les discussions entre l'état-major des armées et la DGSE. Lors des conseils de défense auxquels il fut le premier à convier de manière régulière le directeur de la DGSE, avant que son successeur le fasse de façon systématique, François Hollande avait dû arbitrer les coups de griffes de deux grands crocodiles : « Concernant la Syrie et la Libye, les informations remontaient plutôt par la DGSE. Cela pouvait s'avérer source de frottements entre le chef d'état-major des armées [Pierre de Villiers] et Bernard Bajolet, y compris en ce qui concerne les opérations spéciales. Les conseils de défense permettaient de constater une volonté de l'état-major d'assumer de plus en plus d'opérations spéciales et celles de la DGSE de poursuivre ses actions tout de même très militaires[15]. » À la DGSE, on feint de prendre le sujet à la légère et nous y avons entendu qu'il est essentiellement évoqué « par des connards qui n'y connaissent rien ». Une voix plus autorisée admet que le sujet revient parfois sur la table. Et quelle est la réaction du service ? « Alors on le tue, on le retue et si on nous en reparle un jour, on le retuera encore ! » Il y aura des morts…

L'agacement est d'autant plus vif à la DGSE que ce n'est pas la seule capacité dont certains souhaiteraient la priver. Dans le rapport déjà mentionné, les sénateurs réclamaient que les moyens informatiques offensifs de la DGSE soit réattribués aux armées. Grosses consommatrices de moyens humains, matériels et budgétaires, faisant l'objet d'investissements énormes, ces opérations suscitent les convoitises. Nos sénateurs demandaient la création d'un commandement interarmées des opérations numériques : « Le fait que le gros des moyens techniques soit concentré au sein de la DGSE soulève des questions, en particulier sur la chaîne de commandement. L'action numérique impose en effet une coordination poussée entre les forces clandestines et l'état-major des armées et doit être pensée comme une action militaire, au même titre que les opérations spéciales[16]. » Dans les faits, cette capacité a été partagée entre le Comcyber et la DT, nous l'avons vu.

L’hégémonie de la DGSE

Pourquoi ne pas aller plus loin et ôter à la DGSE sa forteresse numérique ? Certains de ses concurrents verraient bien la surpuissante DT quitter le boulevard Mortier pour former l’ossature d’une agence technique indépendante, comme la NSA aux États-Unis, ou le GCHQ au Royaume-Uni.

Même si la question a été tranchée en sa faveur du temps de François Hollande et si elle ne se pose apparemment pas sous la présidence d’Emmanuel Macron, la DGSE considère avec raison qu’elle pourrait être à nouveau posée. Depuis une dizaine d’années, c’est d’ailleurs le mot d’ordre : « Pensons-y toujours, n’en parlons jamais[17]. »

Dès 2012, devant les agents du service réunis dans la cour d’honneur des Invalides pour le trentième anniversaire de la nouvelle appellation des services spéciaux, le directeur général Érard Corbin de Mangoux évoquait déjà l’unité indispensable à ses yeux entre les différentes fonctions du service : « La DGSE jouit du monopole des activités clandestines de recherche du renseignement à l’étranger. Service spécial, service de renseignement intégré, la DGSE possède un large éventail de capteurs, humains, techniques et opérationnels. Elle dispose également d’une capacité d’entrave[18]. » Sept ans plus tard, cette architecture n’est pas menacée. La croissance de la DGSE, sa prééminence, ne serait-ce que technique, sur le reste de la communauté du renseignement, ne portent-elles cependant pas en germe des menaces sur son organisation ?

Ancien coordonnateur du renseignement[19], en fonction lors des attentats de 2015, Didier Le Bret a expliqué une partie des raisons qui, durant sa présence, avaient conduit l’Élysée à laisser planer la menace de la création d’une agence technique, en vertu d’une sorte de logique *antitrust* afin de démonter un monopole trop puissant : « Quand vous avez tous les moyens avec toutes les compétences, pourquoi les partager avec qui que ce soit ? Pour une administration comme pour une entreprise, la survie réside dans sa croissance. Dans cette perspective, la DGSE veut grossir toujours et encore […]. Le contrepoids doit procéder du politique, seul à même d’arbitrer. Par conséquent, nous avons laissé planer sur la DGSE la menace de la mise en place d’une agence technique. Cette option n’est pas qu’hypothétique ! Nous avons écrit sur le sujet, avons instruit des scénarios, etc. Pour être crédible, il faut écrire. Une fois que vous avez écrit, les gens ont peur. Et le président avait ainsi, en cas de résistance trop forte, un plan B, à savoir la création d’une seule agence technique commune à tous les services dont l’essentiel des forces aurait été constitué par la DT de la DGSE. Il s’agit d’une menace relativement dissuasive, que nous avons laissée flotter afin de créer du consensus[20]. »

Il nous confirmera plus tard n’être plus guère partisan d’une telle initiative, en vertu de l’équilibre des pouvoirs : « En France, une agence technique ne serait pas le meilleur modèle. Ce serait un nouveau centre de pouvoir. Je ne suis pas partisan de confier une telle puissance à un outil pareil dont il convient de se méfier[21]. »

Ces débats sont très liés à la vision de Bernard Barbier, agent secret à part que nous avons déjà évoqué[22]. En 1989, le directeur général François Mermet l’arrache à la Direction des applications militaires du Commissariat à l’énergie atomique (DAM-CEA), où il fait merveille sur les dinosauriens calculateurs Cray. À la DGSE, qui s’apprête alors à disposer des mêmes machines, il occupe successivement une série de fonctions techniques : ingénieur de recherche et chef du service de cryptologie. Puis il repart au CEA en 1996, où il dirige bientôt le laboratoire d’électronique et de technologie de l’information (LETI). Après cet intermède de dix ans, il revient à la DGSE en 2006, cette fois comme directeur technique. Deux ans plus tard, se souvient un témoin, Bernard Barbier a sa petite idée en tête : « Durant les discussions préparatoires au *Livre blanc* de 2008, il militait pour la création d’une agence technique inter-services. Pierre Brochand a fait feu de tout bois pour défendre le maintien de la DT à l’intérieur de la DGSE ! Il est vrai que s’il l’avait laissé échapper, il aurait affaibli son service[23]. »

C’est ainsi que tout le secteur technique du renseignement s’est trouvé progressivement accaparé par la DGSE, devenue senior Sigint au début des années 1990. Son rôle s’est trouvé consolidé lorsqu’elle a pris la tête du Pôle national de cryptanalyse et de décryptement (PNCD), dont la mise en place a été préparée durant des années, avant de lui être confié en 1999. Un officier de renseignement connaissant bien la DRM et la DGSE décrypte : « La DT a capitalisé depuis vingt ans ! Si la DRM a besoin de poser une question à la DT, la DGSE se servira d’abord avant de répondre ! C’est pareil pour tout le monde. Les autres services doivent passer par elle. C’est la grande victoire de Pierre Brochand, qui a pratiquement sauvé la DGSE. Il a bien compris que ce ne sont pas les gens de la DR qui vont trouver des trucs sur un terrain de golf à Singapour. Ceux qui trouvent les infos, désormais, sont à la DT ! La DGSE est hégémonique. Dans la réalité, elle agit exactement comme elle le décide[24]. »

Ces dernières années, la domination de la DGSE sur le renseignement technique n’a fait que croître et embellir. Par souci de coordination, donc de contrôle des deniers de l’État, le ministère des Armées a cherché à rationaliser les capacités stratégiques françaises en matière de Renseignement d’origine électromagnétique (ROEM). Un schéma directeur ROEM a été discuté au sein d’une commission dite « Lagrange », mécanisme de coordination entre la DRM

et la DGSE.

L’objectif ? Multiplier leurs capacités ROEM en les associant. Une actrice de ce dossier souligne ce grand progrès : « En tant que senior Sigint, explique-t-elle, Mortier a la main sur cette commission. Auparavant, chaque service développait ses moyens de son côté : la DRM sur le stratégique, la Brigade de renseignement et de guerre électronique de l’armée de terre (BRGE) sur le tactique. Mortier faisait la même chose. Puis il y a eu partage des données, colocalisation des centres à l’étranger, enfin partage des données centrales de Mortier au service des opérations des armées. Des matériels sont même achetés conjointement ! Une révolution[25] ! »

L’agence technique a fait long feu. Pourtant Bernard Barbier, qui s’est reconverti dans des activités de conseil après son départ de la DGSE au début de 2014, n’en démord pas. Il estime toujours qu’un tel service unique de renseignement technique serait une excellente idée, aussi utile à la France que la NSA aux États-Unis. « Je suis très favorable à la création d’une Agence nationale de la maîtrise du numérique[26] », confie-t-il ; non sans ajouter que dans le monde numérique, le glaive DT de la DGSE et le bouclier, ANSSI administrativement indépendant de la DGSE, ne devraient pas être dissociés. Il faut les rassembler, « tous les autres le font. En matière technique, nous devons fusionner les capacités d’attaque et de défense[27] ». Bernard Barbier sera-t-il écouté un jour, alors reconnu comme un pionnier ? L’avenir le dira…

Des contrôles incessants

Depuis la décennie 2000, bien des choses ont changé pour la DGSE. Bien sûr, elle est plus que jamais vouée à informer le chef de l'État, d'abord, et ensuite le gouvernement, de ses perceptions des menaces et des évolutions du monde. Elle dispose pour cela de moyens techniques, humains et militaires clandestins de plus en plus puissants, mais le cadre juridique de son fonctionnement n'est plus le même qu'au XXe siècle. L'une des grandes différences réside dans les nouveaux contrôles auxquels elle se trouve constamment soumise et qui sont de plusieurs ordres.

Dès 2001, une commission de vérification des fonds spéciaux (CVFS) a été instituée afin de contrôler les usages des dotations en espèces, qu'on appelait naguère les « fonds secrets ». En 2016, ils se chiffraient à 77,202 millions d'euros, dont « la DGSE reste de très loin le principal récipiendaire[28] ». Dans la dernière parution connue d'une version publique de son rapport annuel, la CVFS note que la préservation de l'anonymat des clandestins en opérations rend nécessaire de ne pas utiliser de moyens de paiement électroniques : « Conserver une capacité d'action démarquée représente un coût de plus en plus important face à des réglementations de plus en plus contraignantes, au vu notamment des restrictions sur les moyens de paiement. Cette capacité à préserver l'anonymat est désormais clairement un enjeu de puissance que de moins en moins de pays sont en mesure de garantir[29]. » Parce que des agents secrets ne pourraient pas utiliser une carte bancaire portant une fausse identité ? Curieux argument…

La CVFS est aujourd'hui composée du député Loïc Kervran et du sénateur Michel Boutant. Autonome lors de sa création, elle a été intégrée à la délégation parlementaire au renseignement (DPR), créée par la loi du 9 octobre 2007. Grande innovation que la création de cette délégation. La France demeurait alors l'une des rares démocraties occidentales à ne pas disposer d'une telle structure. Elle est bicamérale (commune au Sénat et à l'Assemblée nationale), non partisane (elle compte des parlementaires de la majorité et de l'opposition) et a progressivement pris de l'envergure. Elle rend chaque année au président de la République un rapport, partiellement public[30]. Elle est composée, depuis la rentrée parlementaire 2019, des députés Loïc Kervran (LREM), Patrice Verchere (LR), Yaël Braun-Pivet (LREM) et Françoise Dumas (LREM), ainsi que des sénateurs Philippe Bas (LR), Christian Cambon (LR), Michel Boutant (Socialiste et Républicain) et François-Noël Buffet (LR).

Dès la création de la DPR, les parlementaires ont obtenu un accès aux services et la possibilité d'entendre – en séance publique ou à huis clos – les chefs des services ou leurs grands subordonnés. Pour le reste, les accès des parlementaires

à l'information demeurent largement limités, et ces derniers voudraient bien que cela change. Ex-président de la DPR, le sénateur Philippe Bas demande que les portes soient plus largement ouvertes, notamment à la DGSE, et que l'exécutif cesse de « limiter par une liste close les documents auxquels la délégation parlementaire au renseignement doit avoir accès ». « Permettons néanmoins au ministre de s'opposer à la communication d'un document qui mettrait en péril une action en cours, poursuit-il. Et permettons à la DPR non pas de porter une appréciation sur une opération mais de contrôler les méthodes mises en œuvre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui[31]. » Oups là !

Philippe Bas a beau prétendre que les sénateurs ne passent pas « pour des dynamiteurs ou des aventuriers », il va trop loin, aux yeux du coordonnateur national du renseignement, Pierre de Bousquet de Florian. En lui répondant, le représentant de l'Élysée fait monter la pression et fixe les frontières de l'exercice, au nombre de quatre : « La première est la sécurité, donc l'anonymat des agents, ce qui limite la possibilité de voir tous les agents des services, certains devant rester cachés. La deuxième, ce sont les instructions particulières que les plus hautes autorités de l'État peuvent donner au coordonnateur national du renseignement et aux chefs de service de renseignement, au Conseil national du renseignement ou en dehors – […] le "domaine réservé". La troisième concerne les liaisons internationales, la règle du "tiers service" qui a été exposée – 75 à 80 des accords bilatéraux que nous entretenons avec les services partenaires reprennent comme un impératif catégorique cette règle du "tiers service". La quatrième limite, ce sont les opérations en cours. En 2001, à l'occasion de l'examen d'un article de la loi relative à la commission de vérification des fonds spéciaux (CVFS), le Conseil constitutionnel a clairement indiqué qu'un contrôle sur les opérations en cours, de quelque façon que ce soit, serait contraire aux prérogatives constitutionnelles de l'exécutif. Ces quatre limites me paraissent être le socle minimal du contrôle pour la sécurité et l'efficacité des services[32]. »

Du grain à moudre pour la discussion parlementaire sur la loi renseignement de juillet 2015, que la DPR aimerait voir rediscuter en 2020. Entre les relations avec les tiers services que la DGSE estime indispensables à son fonctionnement, le débat sur le cadre juridique des données numériques recueillies par la communauté du renseignement que la DT traite pour l'ensemble de la communauté française et les ambitions renforcées de contrôle des parlementaires, la DGSE n'est pas sortie de l'auberge !

---

1. « Venez donc, écrivains et critiques / À la plume prophétique / Gardez les yeux ouverts / La chance ne repassera pas / Et ne parlez pas trop vite / Car la roue tourne encore / Et personne ne

saurait dire / Qui elle désignera. »

2. Parmi lesquelles Ingrid Bétancourt (Bolivie, 2003), Christian Chesnot et Georges Malbrunot (Irak, 2004), Florence Aubenas (Irak, 2005), l'arraisonnement du *Ponant* (2008), Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier (Afghanistan, 2009), Michel Germaneau (Niger, 2010), les otages d'Areva (Niger, 2010/2013), etc.

3. DOA, *Citoyens clandestins*, Gallimard, 2007, p. 28.

4. Daniel Reiner, Jacques Gautier et Gérard Larcher, « Le renforcement des forces spéciales françaises, avenir de la guerre ou conséquence de la crise ? », rapport d´information nº 525 fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Sénat, 13 mai 2014.

5. Entretien de l'auteur avec Olivier, mai 2019.

6. Nicolas Le Nen, « De la clandestinité », *Le Casoar* nº 229, avril 2018.

7. Entretien de l'auteur avec Vincent, mai 2019.

8. Jean-Luc, « Forces spéciales, forces clandestines : dissemblances, synergies, interopérabilité », *Revue défense national*e nº 776, janvier 2015.

9. Voir la libération ratée en 2013 de Denis Allex en Somalie dans le chapitre « L'aigle noir ».

10. Jean-Luc, « Forces spéciales, forces clandestines : dissemblances, synergies, interopérabilité », *op. cit.*

11. Entretien de l'auteur avec Pierre, juin 2019.

12. Philippe Rondot, in « Le renseignement », *Après-demain* nº 37, janvier 2016.

13. Nicolas Le Nen, « De la clandestinité », *Le Casoar* nº 229, avril 2018.

14. *Ibid.*

15. François Hollande, dans Alexandre Papaemmanuel et Floran Vadillo, *Les Espions de l'Élysée, op. cit.*

16. Jean Guisnel, « Le Sénat veut priver la DGSE d'une part importante de ses moyens », lepoint.fr, 11 juin 2014.

17. Léon Gambetta, évoquant le sort funeste de l'Alsace et de la Lorraine conquises en 1870 par l'Allemagne, *Discours de Saint-Quentin*, 16 novembre 1871.

18. Discours à la cérémonie du trentième anniversaire de la DGSE, Paris, 2 avril 2012.

19. De juin 2015 à août 2016.

20. Didier le Bret, *Les Espions de l'Élysée, op. cit.*, p. 177,

21. Entretien de l'auteur avec Didier Le Bret, 13 juin 2019.

22. Voir le chapitre « Cyberguerre ».

23. Entretien de l'auteur avec Vladimir, septembre 2018.

24. Entretien de l'auteur avec Pierre, le 12 juin 2019.

25. Entretien de l'auteur avec Valérie, avril 2019.

26. Bernard Barbier, message à l'auteur, le 12 juin 2019.

27. Entretien de l'auteur avec Bernard Barbier, le 13 juin 2019.

28. « Rapport général de la commission de vérification des fonds spéciaux sur l'exercice 2016 », 25 janvier 2018.

29. *Ibid.*

30. Yaël Braun-Pivet, « Rapport relatif à l'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2018 », Assemblée nationale et Sénat, 4 septembre 2019.

31. Intervention de Philippe Bas au colloque « Dix ans de contrôle parlementaire du renseignement : l'exigence démocratique est-elle satisfaite ? », Assemblée nationale, 22 novembre 2018.

32. Intervention de Pierre de Bousquet de Florian au colloque « Dix ans de contrôle parlementaire du renseignement : l'exigence democratique est-elle satisfaite ? », Assemblée nationale, 22 novembre 2018.

15

Les priorités de la DGSE

« *Here, what do you know of madness and despair*[1] *?* »
Joseph Conrad, *The Secret Agent*

Sans que cela soit dit explicitement, il est clair que la première priorité fixée au renseignement extérieur, mais évidemment pas seulement à lui, concerne l'approvisionnement énergétique de la France. Notre pays ne possédant pas sur son sol ces ressources naturelles vitales que constituent l'uranium et les hydrocarbures (gaz naturel et pétrole), il doit se préoccuper constamment d'en consolider les apports. Le choc pétrolier de 1973 n'a pas été oublié et quels que soient les soubresauts de la planète, la France ne doit plus jamais manquer de pétrole.

Nous avons entendu que la deuxième priorité n'est autre que les exportations d'armement. Elles sont colossales (17 milliards d'euros de prises de commandes en 2015, 9,1 milliards en 2018), garantissent une balance commerciale acceptable, préservent un emploi qualifié (200 000 emplois dans l'industrie française, soit 13 % des emplois industriels du pays[2]), financent la recherche et le développement des industries de souveraineté les plus essentielles : aéronautique, espace, télécommunications, informatique et jusqu'aux biotechnologies. L'environnement des contrats d'armement a depuis toujours constitué une priorité pour la DGSE. Nous avions raconté en son temps de quelle manière elle s'était impliquée dans la vente ratée des avions de combat Rafale de Dassault Aviation en Arabie saoudite[3]. De même, ses efforts en Inde pour contribuer à la vente de ces mêmes avions n'ont pas été inutiles. Informer, c'est son rôle. La nature de son travail est secrète, mais pas son existence. Elle intercepte, elle écoute, elle ventile. Certes, elle n'applique pas le principe avancé en 1929 par le secrétaire d'État américain Henry Stimson protestant contre les méthodes des espions de son pays – il estimait qu'« un gentleman ne lit pas le courrier des autres »… parce que c'est exactement ce que l'État lui demande. Les scorpions piquent, les espions volent. C'est leur nature !

Avec ces deux premières priorités demandées à la DGSE, figurent aussi la lutte contre l'espionnage visant les intérêts français sur le territoire national et ailleurs, le soutien aux régimes alliés, y compris militairement, et la prévention du terrorisme. Si on y associe la récupération des otages, dévoreuse de moyens humains et matériels ainsi que la surveillance méticuleuse de cinq centaines de

groupes terroristes suivis à la trace, la tendance se discerne aisément : ce que le politique demande à la DGSE, c'est de lui éviter les surprises. Visibilité demandée : dix ans. D'accord, mais comment discerner les signaux faibles ? En premier lieu, en évitant de rester le nez fixé sur les plus lourdes tendances, celles qui font la une de la presse et excitent les ministères, explique cet officier de renseignement anonyme : « Malgré l'impératif de rester relativement ouvert sur ce qui peut arriver, il existe des plans nationaux de renseignement pluriannuels avec de grandes priorités. Et le risque, parfois, est que ces grandes priorités, à défaut d'être auto-réalisatrices, nous détournent de certains champs, de certains acteurs ou terrains qui deviennent alors très problématiques pour toi et ton pays, faute d'avoir été attentif à la possibilité d'une surprise. On observe souvent ces effets ambigus de la "politique éditoriale" des autorités, qui peut entamer la fidélité des sources[4]. »

Qu’est-ce que l’anticipation ?

Le document d’orientation de la communauté américaine du renseignement rappelle que le renseignement d’État produit trois types d’informations. En premier lieu, le renseignement stratégique, traitant les centres d’intérêt concernant la sécurité nationale à long terme. Ensuite vient le « renseignement anticipatif ». Il a la charge des « tendances nouvelles et émergentes, des conditions changeantes et des évolutions sous-estimées ». Le troisième concerne le « renseignement opérationnel courant », qui vient en appui des opérations planifiées ou en cours[5].

Enseignant à la National Intelligence University, Josh Kerbel considère que les différences ne sont pas assez marquées entre le stratégique et l’anticipatif, ou prédictif. Ce dernier n’étant pas traité de la bonne façon. Il estime que trente ans après la fin de la guerre froide, les esprits demeurent marqués par la commode confrontation entre les États-Unis, l’URSS et leurs alliés. Elle offrait une forme de confort qui a pris fin au début des années 1990, écrit-il : « La complexité croissante est devenue un enjeu que nombre de personnes dans la communauté du renseignement ont impulsivement rejeté ou minimisé. Ils nous chantent que “le monde a toujours été complexe”. Ce qui est vrai. Nous n’en avons pas moins échoué à comprendre que la nature fermée de l’URSS – qui a formaté la communauté du renseignement – a éclipsé la majeure partie de la complexité du monde[6]. »

En France, le document de la présidence de la République mis en ligne sans publicité en juillet 2019 présente sous une forme politiquement correcte les quatre priorités fixées à la communauté du renseignement[7]. La « menace terroriste » vient en première position, personne ne voulant voir se reproduire un seul attentat. Cette menace d’origine djihadiste, mais pas seulement, structure la politique française globale de sécurité, ses opérations extérieures, ses budgets, ses effectifs, la priorité donnée au renseignement. Commune à tous les pays du monde, cette menace fait l’objet d’une coopération internationale intense.

Deuxième priorité, qui n’est pas sans relation avec la première : l’anticipation des crises et des risques de ruptures majeures. En clair : il est indispensable que les dirigeants français soient avertis dans les temps de la possibilité d’un nouveau printemps arabe, d’une évolution profonde du projet politique d’un pays allié, comme le Brexit, de la montée d’un phénomène aussi lourd que le populisme prospérant sur les mouvements migratoires incontrôlables, etc.

Troisième axe, qui avait quitté la scène depuis bien des années : la défense et la promotion de nos intérêts économiques et industriels. Pourquoi ne pas avoir

vu venir la rupture de l’accord international sur le nucléaire iranien et les sanctions unilatérales américaines associées, qui ont jeté cul par-dessus tête des décennies d’investissements d’entreprises françaises emblématiques dans ce pays (Total, Peugeot, Airbus, Renault, etc.) ? Peut-être une telle annonce aurait-elle permis à la France de ne pas prendre une humiliante position de soumission à la volonté de Donald Trump ? Au chapitre des menaces pesant sur la souveraineté d’États comparables à la France, il faut bien placer ces toutes jeunes entreprises technologiques américaines à la puissance croissante et tentaculaire rassemblées sous l’appellation générique de GAFAM. Connaissant tout de la population mondiale connectée, ces entreprises sont un atout cognitif colossal pour les États-Unis. Elles siphonnent les connaissances, entrent dans l’intimité de la population mondiale, spolient outrageusement les États tiers grâce au jeu des optimisations fiscales, rachètent en quatrième vitesse des entreprises émergentes (start-up) pour capter leurs compétences.

Effectivement, « défendre nos intérêts économiques et industriels » de façon intelligente pourrait consister à chercher leur stratégie à long terme pour mieux la contrer. Un cadre de la DGSE le dit ouvertement : « Le terrorisme c’est pénible, mais ce ne sont que des coups de canif. Les vrais enjeux sont industriels et économiques[8]. »

La quatrième priorité concerne les menaces transversales : piratage informatique, criminalité organisée et délinquance financière internationale, prolifération des armements (balistiques, nucléaires, biologiques, chimiques), etc.

Revenons à cette anticipation spécifiquement demandée à la DGSE, plus qu’au reste de la communauté nationale du renseignement. Il serait impensable de lui demander de tout savoir à l’avance. Elle doit néanmoins consacrer ses moyens à cet objectif, sans garantie de résultat. Chaque jour, des centaines de points chauds sur la planète méritent que la communauté française de renseignement s’y intéresse, et notamment les deux grands services du ministère des Armées (DGSE et DRM). Pourtant, il est bien rare que le succès soit au rendez-vous. L’éclosion des printemps arabes de 2011 est à cet égard saisissant.

Il pourrait même servir d’exemple à la théorie du chaos et de l’« effet papillon », défini par le météorologue américain Edward Lorenz. Il avait démontré en 1972 dans une déclaration scientifique au titre saugrenu que d’imperceptibles mouvements peuvent parfois déclencher bien plus tard des bouleversements colossaux[9]. C’est précisément ce qui s’est passé le 17 décembre 2010 à Sidi Bouzid, en Tunisie. Le suicide par le feu d’un jeune commerçant ruiné, Mohamed Bouazizi, a provoqué un enchaînement conduisant à des émeutes, au renversement du président Zine el-Abidine Ben Ali et finalement au

printemps arabe tout entier qui a engagé le monde arabe dans un processus incontrôlable. De la Syrie à l'Égypte, en passant par la Libye, ce mouvement de fond a fait le lit du djihadisme le plus féroce, tout en entraînant la répression dans le sang des émeutes populaires. Mais quand on évoque l'absence de prévision des services secrets sur ce point, Alain Chouet, qui fut justement spécialisé dans les questions arabes et musulmanes à la DGSE, se crispe : « Pure mauvaise foi. Depuis une quinzaine d'années, les différents services de l'État, les services de renseignement, les directions concernées du ministère des Affaires étrangères, son centre d'analyse et de prévision, ont régulièrement transmis au pouvoir politique des notes d'alerte indiquant de façon argumentée que la plupart des pays arabes étaient des poudrières prêtes à sauter à tout moment. Il n'y manquait que l'allumette et, là, on entre dans le domaine de l'imprévisible et du conjoncturel[10]. »

La communauté française du renseignement, DGSE comprise, n'a pas seulement une obligation de moyens. Elle doit avoir des résultats. Au premier chef en empêchant que des attaques meurtrières se produisent sur le sol français. Or, c'est précisément ce qui s'est passé à maintes reprises. La folie assassine de Mohamed Merah (sept morts, hormis celle de l'auteur, et six blessés à Toulouse et Montauban entre le 11 mars et le 19 mars 2012) aurait sans doute pu être enrayée si les indices la laissant prévoir n'avaient pas été négligés. Les attentats contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes à Paris qui ont tué dix-sept personnes en janvier 2015 se seraient peut-être déroulés différemment, voire pas déroulés du tout, si les demandes conjointes de la DGSE et de la DCRI d'intercepter les communications de leurs proches avaient abouti. Force est de constater que dans cette affaire, tous les moyens disponibles n'avaient pas été mis en œuvre : dans les semaines précédant l'attentat, des demandes d'écoutes avaient été présentées à la commission nationale consultative des interceptions de sécurité (CNCIS), remplacée en juillet 2015 par la CNCTR, qui doit examiner ces demandes avant de les transmettre au Premier ministre. Lequel n'est pas tenu de suivre son avis, qu'il soit positif ou négatif. En l'espèce, les services souhaitent intercepter les communications d'au moins une ambassade étrangère en France et de plusieurs « cibles » de nationalité française se trouvant en territoire étranger.

Sans doute les islamistes radicaux auteurs d'attentats en France ont-ils joué habilement de leur maîtrise de la dissimulation. Tout le monde sait que les services surveillent les communications électroniques, les téléphones portables, les réseaux sociaux. Qu'à cela ne tienne : les « cibles » ne les utiliseront pas, passant ainsi « sous les radars » du renseignement.

Le 13 novembre 2015, à Paris et à Saint-Denis, se produit selon les mots du

président François Hollande « un acte de guerre commis par une armée terroriste, Daech », qui provoquera un bilan catastrophique (cent trente et un morts, quatre cent treize blessés).

Une semaine plus tard, l'auteur rencontre un cadre dirigeant de la DGSE, que nous appellerons François. Il a l'expérience nécessaire et, dans sa vie de baroudeur, les horreurs n'ont pas manqué. Il est atterré par ce qui vient de se passer, consterné que son service n'ait pas vu venir ce désastre, combatif pour empêcher qu'il se reproduise, lucide sur l'adaptabilité des adversaires : « Cent trente morts, c'est un échec. Nous sommes là pour empêcher que de tels événements se produisent. Nous n'avions reçu aucun élément nous permettant de savoir ce qui allait se passer. Nous avions quelques indices, vagues et pas forcément proches de ce qui s'est déroulé, aucun ne permettait d'en tirer des conclusions concrètes. On n'a rien négligé. On n'a rien pris à la légère. Et on craint que des choses pires se préparent pour l'avenir[11]. » François évoque des « pas très importants » effectués dans la coopération antiterroriste avec les services étrangers (américains, britanniques, allemands, russes, chinois) et énumère les techniques d'attentat de masse à Paris, que la DGSE cherche à déceler : une attaque RNBC (radiologique, nucléaire, biologique, chimique[12]), et surtout des outils de mort courants dans d'autres parties du monde – explosifs bricolés placés dans une poubelle dans une rue passante ou dans une foule (IED)[13] ; ou beaucoup plus puissant encore, un véhicule (camionnette ou camion) chargé de plusieurs centaines de kilos d'explosifs (SVBIED)[14]. Autant de méthodes utilisées très fréquemment au Moyen-Orient, dont la DGSE ne voit d'ailleurs toujours pas pourquoi elles ne seraient pas un jour employées en France. Las, si le service avait bien anticipé l'utilisation d'un véhicule lourd, c'est un autre cas de figure qui s'est présenté le 14 juillet 2016 à Nice : un camion conduit par un assassin de masse tue quatre-vingt-six personnes sur la promenade des Anglais, à Nice, non sans en blesser quatre cent cinquante-huit….

---

1. « Eh, toi ! Que sais-tu de la folie et du désespoir ? »

2. Rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France, ministère des Armées, juin 2019.

3. Jean Guisnel, *Armes de corruption massive*, *op. cit.*, p. 103-106.

4. Olivier Allard et Yaël Kreplak, « La Méfiance au quotidien. Entretien avec un ancien officier de renseignement », *Tracés, Revue de Sciences humaines* nº 31, 2016.

5. The National Intelligence Strategy of the United States of America, 2019. Director of national Intelligence, janvier 2019, p. 9.

6. Josh Kerbel, « Coming to terms with anticipatory intelligence », *War on the Rocks*, 13 août 2019.

7. Présidence de la République, « La stratégie nationale du renseignement », coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, juillet 2019.

8. Propos tenu en présence de l'auteur, en avril 2019.

9. Edward Lorenz, « Prévisibilité, le battement d'aile d'un papillon au Brésil peut-il provoquer une tornade au Texas ? », *American Association for the Advancement of Science*, 1972.

10. Alain Chouet, *Au cœur des services spéciaux*. *La menace islamiste : fausses pistes et vrais dangers*, La Découverte, 2011, p. 269.

11. Entretien de l'auteur avec François, le 20 novembre 2015.

12. Le 20 mars 1995, la secte japonaise Aum Shinrikyō a tué treize personnes et en a blessé six mille trois cents en diffusant du gaz neurotoxique sarin, de sa fabrication, dans le métro de Tokyo.

13. *Improvised explosive device* (« engin explosif bricolé »).

14. *Vehicle-borne improvised explosive device* (« engin explosif bricolé, placé dans un véhicule »).

16

Quel avenir ?

« Nous savons une seule chose de l'avenir, ou plutôt des avenirs, c'est qu'il ne ressemblera pas au présent. »
Jorge Luis Borges

La révolution de l'information a tout bousculé dans l'univers du renseignement. La numérisation générale du monde et sa mise en réseau intégrale, ou en voie de l'être, permettent aux services de renseignement des États, des entreprises, des criminels y compris terroristes, des techno-pirates et autres, d'espérer priver tous les citoyens du monde de leur intimité. Avec d'autant plus de facilité que les intéressés exposent leur vie, leurs relations, leurs réseaux amicaux et professionnels, leurs amours et leurs haines, leur consommation et leurs loisirs, leurs opinions politiques et tout le reste sur les réseaux sociaux numériques. C'est du pain bénit pour ceux des services de renseignement, qui ont la capacité technique d'intercepter puis de stocker tout ce qui passe par les réseaux filaires terrestres et sous-marins et par l'espace. D'un côté, nos vies et nos relations au monde extérieur. Sauf à vivre comme des Néandertaliens dans leur grotte. Et de l'autre, la scrutation des espions dont rien ne peut nous protéger, sauf la masse des données produites, le chiffrement ou la loi. Cette dernière est à la fois garante du respect de nos libertés et des conditions de notre sécurité.

De ce point de vue, la France n'est pas la pire sur la planète, n'en déplaise aux grincheux. Le législateur a prévu des équilibres et des garde-fous. L'un des garants du respect de ses intentions n'est autre qu'un Français quasi furtif, occupant une place à part dans la galaxie du renseignement. Le conseiller d'État honoraire Francis Delon, qui en est certainement l'étoile la plus discrète ! Président de la commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), l'instance de contrôle technique consultative instituée par la loi renseignement du 24 juillet 2015, il joue pourtant un rôle clé ! Outre lui-même, nommé par le président de la République, cette commission est composée de quatre parlementaires[1], un membre du Conseil d'État[2] et deux magistrats désignés par la Cour de cassation[3] – auxquels s'ajoute une personnalité « qualifiée en raison de sa connaissance en matière de communications électroniques » et nommée par le président de la République sur proposition de l'Arcep (Autorité de régulation des communications

électroniques et des postes). Il s’agit de Patrick Puges, issu du corps des ingénieurs des Mines. En appui, neuf chargés de mission (magistrats et ingénieurs) assistent les membres de la commission. Ce sont eux qui, le plus souvent, exercent à la DT de la DGSE les contrôles multi-hebdomadaires « sur pièce et sur place ». Le rôle de la CNCTR est essentiel : elle est en quelque sorte la tour de contrôle de tous les dispositifs d’écoute et de renseignement technique que les services sont en mesure de mettre en œuvre en France.

La CNCTR doit s’assurer de la conformité des pratiques de la DGSE à la loi de 2015. Par exemple, respecte-t-elle les conditions de la surveillance des connexions numérisées passant par les opérateurs de télécommunications ? Elle n’y possède qu’un seul point d’entrée : la surveillance algorithmique (L 851-3 du Code de la sécurité intérieure), seule possibilité offerte à la DT de pénétrer le réseau Internet français. Mais attention : sans collecter l’information… En réalité, si grâce aux dispositifs installés chez les opérateurs et surnommés « boîte noire », les agents estiment qu’ils ont un « hit » (une « touche »), ils déposent une nouvelle demande à la CNCTR qui peut alors autoriser (ou pas) la levée de l’anonymat de la ligne concernée et le transfert de données. Selon un praticien des écoutes, c’est une « véritable usine à gaz ».

Pour la surveillance des communications passant par les câbles sous-marins transitant par le sol français, ou bien lorsque des opérateurs étrangers se font « brancher », la DGSE gère la plate-forme technique mutualisée (PTM), outil interministériel coûteux exerçant au profit des six plus importants services, dits du « premier cercle ».

La nouvelle machinerie ultra-secrète

Deux autres moyens interministériels sont à la disposition de la DT pour traiter les résultats des interceptions : le premier est le Pôle national de chiffrement et de déchiffrement qui dévore une part importante des moyens de la DT. Le second est un outil mal connu, car couvert par un secret absolu, chargé de stocker et de traiter l'ensemble des données collectées par les plus importants services de renseignement français. Certains de nos interlocuteurs n'évoquent ce traitement informatique de masse qu'avec d'extrêmes précautions. Cette capacité à gérer le big data demeure ultraconfidentielle !

Personne dans l'appareil d'État ne veut en parler, même si la CNCTR gère sa conformité avec une directive confidentielle du gouvernement, non publiée à ce jour. *Le Monde* estime que, depuis 2016, « ce précieux outil de renseignement fonctionne en toute illégalité[4] », ce qui n'est en réalité pas totalement exact.

Tout d'abord, le vigilant Francis Delon exerce son contrôle sur cet outil comme sur les autres mis à la disposition des services spéciaux, non sans souhaiter que les conditions de cette vérification soient améliorées, et notamment que la centralisation des données se développe : « L'exercice effectif de la mission de contrôle confiée à la commission par la loi nécessite qu'elle puisse, outre le contrôle a priori sur les demandes tendant à mettre en œuvre une technique, mener à bien un contrôle a posteriori sur les données recueillies. Ceci impose un accès permanent et direct à une centralisation des données recueillies, auxquelles la CNCTR doit avoir un accès permanent, complet et direct[5]. » On demeure là dans un champ classique de la bureaucratie du renseignement. Qu'une autorité administrative indépendante veuille accroître les pouvoirs que l'exécutif lui a confiés sur les services, donc sur leurs productions, demeure un exercice classique : que ne ferait-on pas pour connaître les secrets des dieux ?

Mais pourquoi donc à la DGSE, où l'on a des heures de vol, entend-on alors qualifier Francis Delon de « conseiller d'État très indépendant qui agit avec beaucoup d'autorité », c'est-à-dire de casse-pied ?

C'est que le patron de la CNCTR est un glouton : il prétend également asseoir son contrôle sur le canal historique de contournement des lois françaises par la DGSE, tout comme la DGSI et la DRM. Vieille histoire : depuis toujours s'agissant des interceptions de sécurité, un consensus indicible a été établi entre les autorités françaises et les services. En vertu d'un mot d'ordre qui pourrait être « toute la loi, rien que la loi, mais pas seulement », les services français pratiquent des échanges de bons procédés avec leurs homologues étrangers[6], ces fameux « tiers services » évoqués plus haut par Pierre de Bousquet de Florian. Et Francis Delon n'a, pas plus que qui que ce soit d'ailleurs, pas le moindre droit de

contrôle sur cette pratique, que la loi n’encadre pas.

La DGSE entend donc bien se battre pour que perdure cette pratique non répertoriée, sans doute, mais d’un intérêt crucial. Francis Delon, lui, ne l’entend pas de cette oreille et veut que ça change, qualifiant de « coutume », donc d’usage établi sans cadre légal, cette pratique institutionnalisée depuis la Libération : « Une coutume, dite du “tiers service”, explique-t-il, est à cet égard souvent invoquée pour justifier qu’un service de renseignement recevant des données d’un partenaire étranger s’interdise, sauf autorisation de ce partenaire, de communiquer les données à un troisième organe. L’éventualité que des échanges internationaux incluent des données sur des citoyens français, ou sur toute personne résidant en France, incite cependant la CNCTR à s’interroger sur la règle de droit qui pourrait s’appliquer en la matière et, partant, sur le niveau de protection dont devraient, le cas échéant, bénéficier ces données[7]. » Et de réclamer la mise en place d’un contrôle sur ces échanges, qui fonctionnent dans les deux sens ; ce que la DGSE refuse, bien évidemment. Au nom de la confiance entre services de renseignement de différents pays, elle entend continuer à échanger avec eux sans que Francis Delon viennent y mettre le nez. Les autres services concernés ne pensent pas différemment… Tant que, de son Olympe, Emmanuel Macron n’aura pas rendu son oracle, le manège continuera donc de tourner. Qui décrochera le pompon ?

Vision 2030

C’est bien joli de vouloir déterminer ce qui se passera en 2030, mais comment prévoir ce que le monde sera devenu à cette échéance ? « En 2010, d’aucuns pressentaient un déclin du terrorisme. On a vu ce qui s’est passé ! » grinçait un cadre de la DGSE croisé en 2016. Les priorités du renseignement extérieur français sont intégrées dans le Plan national d’orientation du renseignement (PNOR), défini dans la structure ad hoc que préside le président de la République : le CNR. Les priorités d’aujourd’hui ne disparaîtront pas mais on discerne les évolutions : la menace terroriste ne peut pas être négligée une seule seconde, pas davantage que la nécessité d’informer les diplomates et l’ensemble de l’exécutif sur l’état réel des pays les mieux suivis par le gouvernement français : l’Afrique francophone, le Maghreb, le Moyen-Orient et l’ensemble des États arabo-musulmans. Le parcours des diplomates aux commandes de la DGSE est à cet égard éclairant : avant de prendre leurs postes boulevard Mortier, Jean-Claude Cousseran occupait l’ambassade de France à Ankara, avant de rejoindre Le Caire après son départ de la DGSE ; Bernard Bajolet était ambassadeur à Alger avant de devenir coordonnateur national du renseignement, puis il a gagné Kaboul et enfin Paris pour prendre la tête de la DGSE ; quand François Sénémaud a quitté la Direction du renseignement à Mortier, ce fut pour devenir ambassadeur en Iran. Quand on évoque les problèmes immenses de cette région moyen-orientale où les tensions s’accumulent, les préoccupations sont multiples et tournent aussi autour de l’arme nucléaire : le Pakistan avec son armée partiellement radicalisée et l’Inde, sans cesse au bord de l’affrontement, sont tous deux dotés de l’arme nucléaire et cherchent à la miniaturiser. L’accès de l’Iran à l’arme atomique demeure l’objectif des mollahs. Attention, danger !

La DGSE craint aussi l’informatisation générale des sociétés contemporaines, l’omniprésence d’Internet et les vulnérabilités criantes de pans entiers de l’économie, y compris les systèmes de santé, de transport et d’énergie, tous cyberdépendants, tous gérés à distance par des systèmes de contrôle et d’acquisition de données (SCADA) d’une fragilité patente. Un agent de renseignement est toujours un peu schizophrène. S’agissant de la DGSE, il connaît les cybervulnérabilités propres à son pays, sait qu’elles existent aussi chez les autres et s’en sert donc pour mener des cyberopérations d’attaque, ce que les Français appellent la lutte informatique active (LIA). De ce point de vue, nous n’avons pas entendu d’inquiétudes sur les moyens dont les services spéciaux disposeront dans l’avenir. Ce responsable de la DGSE n’avance pas de revendication sur ce plan, c’est dire s’il est confiant : « Malgré les efforts bienvenus, on manque encore de moyens, on ne peut pas dire autre chose. Mais

franchement, depuis que nos capacités ont commencé à être bien améliorées en l'an 2000, on est assez à l'aise. » Notre interlocuteur n'imagine pas que le sens de ce mouvement s'inverse dans les dix ans qui viennent.

Autres interrogations sur la décennie à venir. La Chine : le parti communiste a beau utiliser tous les moyens modernes pour contrôler sa population, continuera-t-il dans la même voie ? Passera-t-il à un système moins autoritaire ? Et plus simplement, sera-t-il encore au pouvoir ? Et le réchauffement climatique : jusqu'où ira-t-il ? Quels seront ses effets sur le monde ? Les migrations se poursuivront-elles et dans quelles conditions ?

Et Macron dans tout ça ?

Tous les services de renseignement européens savent qu'ils sont à la merci d'un trou dans la raquette, dont la réapparition des agressifs Black Blocs venus de toute l'Europe, durant la crise des Gilets jaunes, à partir de novembre 2018, est un symbole éloquent.

On ne reprochera certes pas à Emmanuel Macron de peu s'exprimer sur le renseignement. Un expert éveillé note d'ailleurs au détour d'une conversation que le réseau national et international du président de la République est d'une telle dimension que l'on pourrait le considérer comme un service de renseignement à lui tout seul…

Dans un discours, prononcé le 5 mars 2019, devant un nouveau cénacle de plusieurs dizaines de responsables européens du renseignement, Emmanuel Macron a rappelé : « Les coopérations bilatérales entre États européens sont nombreuses, souvent anciennes et, je dois le dire, sous votre contrôle collectif, toujours fructueuses[8]. »

Le jeune président ne souhaite donc pas que le nouveau Collège du renseignement en Europe (CNRE) remette en cause ces coopérations bilatérales essentielles et solides. Bien qu'il estime que les dirigeants européens ne sont pas suffisamment renseignés ! « Nous avons les outils d'analyse de l'information, mais ce qui fait défaut, c'est la remontée et le partage de ladite information vers les décideurs. D'une part, parce qu'il arrive que nous ne nous fassions pas confiance entre États, entre services, et c'est légitime, car la culture de la discrétion fait partie de l'ADN des gens de renseignement. D'autre part, parce que bien souvent, nos normes, nos catégories, nos bases de données sont différentes parce qu'au fond nous ne parlons pas la même langue[9]. »

Affirmant que « la culture du secret ne doit jamais être une culture du repli », Macron veut voir naître une culture européenne commune du renseignement : « Imaginez que demain des cadres issus des services nationaux puissent suivre des formations dans plusieurs universités européennes et pourquoi pas un jour être placés en immersion dans des services d'autres États. Si nous réussissons cela, si nous relevons ce défi, alors nous aurons gagné notre pari. »

Ce n'est pas un hasard si des services aussi essentiels que ceux des États-Unis et d'Israël n'ont pas été invités à cette réunion, alors qu'ils sont des pourvoyeurs essentiels de renseignement. Pour le président français, « nous n'avons pas d'autre choix que d'additionner nos forces si nous voulons gagner notre autonomie stratégique et finalement notre véritable souveraineté ».

Vers un vrai renseignement européen ?

Un véritable renseignement européen verra-t-il le jour ? Ce n'est pas demain la veille… Deux minuscules structures existent, la division renseignement militaire de l'état-major de l'Union européenne, sous perfusion des États membres, qui l'alimente, ou pas, en informations pertinentes. Autre structure : l'IntCent (Intelligence Center), sous la houlette du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Il n'est pas à la fête, admet Emmanuel Macron, que celui-ci « s'appuie sur des sources ouvertes, sur les représentations à l'étranger de l'Union européenne et sur des renseignements partagés par les services étatiques pour proposer des analyses stratégiques ».

Docteur en histoire contemporaine de l'université de Bordeaux, Julie Prin-Lombardo connaît bien le renseignement européen. Elle y consacre un article dans un ouvrage collectif[10], affirmant sans détour que les structures officielles ne fonctionnant pas, les professionnels du renseignement ont mis en place des relations informelles. Et elle appuie justement son raisonnement sur l'IntCen : « Lorsqu'il est devenu trop efficace et a démontré une aptitude à la coopération, l'IntCen a été vidé de toute substance, sur décision d'acteurs principalement politiques. » S'il souhaite placer le renseignement européen sur les rails, ce qui reste à démontrer, Emmanuel Macron devra prendre d'autres initiatives.

L'avenir de la DGSE, quant à lui, semble tout tracé : grossir, grossir, grossir… Tout en gardant sa capacité de manœuvre pour éviter les écueils. Il serait étonnant que les soubresauts de la planète se calment dans les années qui viennent et le service « court tous les risques d'une bureaucratie en expansion, qui exige de savoir si l'argent est bien employé. Le renseignement n'est pas la dictature de l'émotion. Je vois des problèmes surgir d'ici dix ans, dans les ressources humaines, les impasses techniques. Il faut manœuvrer très vite en matière de lutte antiterroriste, or un paquebot, c'est difficile à bouger[11] ».

L'augure est sérieux, mais comment sera-t-il possible de bousculer tant d'habitudes ?

---

1. Les députés Jean-Michel Clément (LREM) et Françoise Dumas (LREM), ainsi que les sénateurs Michel Boutant et Catherine Di Folco (LR) nommés par l'Assemblée nationale et le Sénat.

2. Martine Jodeau, nommée par le vice-président du Conseil d'État.

3. Gérard Poirotte et Christine Pénichon.

4. Jacques Follorou, « “L'entrepôt”, bâtiment ultrasécurisé et outil essentiel du renseignement français », *Le Monde*, 25 avril 2019.

5. CNCTR, délibération nº 2/2018 du 17 mai 2018, *Journal officiel*, 12 septembre 2018.

6. Jean Guisnel, « Pour mieux comprendre les interceptions administratives françaises », lepoint.fr,

5 février 2015.

7. CNCTR, 3e rapport d'activité 2018, avril 2019, p. 51.

8. Jean Guisnel, « Les pistes de Macron pour muscler le renseignement européen », lepoint.fr, 20 mars 2019.

9. *Ibid*.

10. Olivier Forcade et Sébastien-Yves Laurent (dir.), *Dans le secret du pouvoir. L'approche française du renseignement* *XVII*e*-XXI*e *siècle*, Nouveau Monde, 2019.

11. Entretien de l'auteur avec Stéphane, avril 2019.

Bibliographie

Auteurs issus des services spéciaux français (depuis 1984)

- Paul Aussaresses, *Services spéciaux. Algérie 1955-1957, mon témoignage sur la torture*, Perrin, 2001Paul Aussaresses, *Services spéciaux. Algérie 1955-1957, mon témoignage sur la torture*, Perrin, 2001
- —, *Pour la France. Services spéciaux 1942-1954*, Le Rocher, 2001—, *Pour la France. Services spéciaux 1942-1954*, Le Rocher, 2001
- —, *Je n'ai pas tout dit. Ultimes révélations au service de la France*, Le Rocher, 2008—, *Je n'ai pas tout dit. Ultimes révélations au service de la France*, Le Rocher, 2008
- Bernard Bajolet, *Le soleil ne se lève plus à l'est. Mémoires d'Orient d'un ambassadeur peu diplomate*, Plon, 2018Bernard Bajolet, *Le soleil ne se lève plus à l'est. Mémoires d'Orient d'un ambassadeur peu diplomate*, Plon, 2018
- Régis Belleville, *Mémoires du désert*, La Martinière, 2012Régis Belleville, *Mémoires du désert*, La Martinière, 2012
- Georges Brau, *Passé par les armes. Saga d'un soldat de l'ombre*, Le Rocher, 2013Georges Brau, *Passé par les armes. Saga d'un soldat de l'ombre*, Le Rocher, 2013
- —, *Uchronie pour guerriers de l'ombre*, Le Lys Bleu, 2019—, *Uchronie pour guerriers de l'ombre*, Le Lys Bleu, 2019
- —, *Mission spéciale au Sahel*, Le Rocher, 2013—, *Mission spéciale au Sahel*, Le Rocher, 2013
- Franck Cartier, *Les Suppliciés du Tantale*, Balland, 2019Franck Cartier, *Les Suppliciés du Tantale*, Balland, 2019
- Alain Chouet, *La Sagesse de l'Espion*, L'œil neuf éditions, 2010Alain Chouet, *La Sagesse de l'Espion*, L'œil neuf éditions, 2010
- —, avec Jean Guisnel, *Au cœur des services spéciaux. La menace islamiste : fausses pistes et vrais dangers*, La Découverte, 2011—, avec Jean Guisnel, *Au cœur des services spéciaux. La menace islamiste : fausses pistes et vrais dangers*, La Découverte, 2011
- Alain Chouet et Richard Labévière, *Atlas de l'islam radical*, CNRS,

2007Alain Chouet et Richard Labévière, *Atlas de l'islam radical*, CNRS, 2007

Pierre Conesa, *La Fabrication de l'ennemi, ou comment tuer avec sa conscience pour soi*, Robert Laffont, 2011Pierre Conesa, *La Fabrication de l'ennemi, ou comment tuer avec sa conscience pour soi*, Robert Laffont, 2011

—, *Dr Saoud et Mr. Djihad*, Robert Laffont, 2016—, *Dr Saoud et Mr. Djihad*, Robert Laffont, 2016

—, *Hollywar, Hollywood, arme de propagande massive*, Robert Laffont, 2018—, *Hollywar, Hollywood, arme de propagande massive*, Robert Laffont, 2018

Jean-Claude Cousseran et Philippe Hayez, *Leçons sur le renseignement*, Odile Jacob, 2017Jean-Claude Cousseran et Philippe Hayez, *Leçons sur le renseignement*, Odile Jacob, 2017

—, *Renseigner les démocraties, renseigner en démocratie*, Odile Jacob, 2015—, *Renseigner les démocraties, renseigner en démocratie*, Odile Jacob, 2015

Jean Danis, *Les Espions de l'armée de l'air française. Le SR Air*, Hugues de Chivré, 2010Jean Danis, *Les Espions de l'armée de l'air française. Le SR Air*, Hugues de Chivré, 2010

Pierre Darcourt, *La Mort dans les yeux*, Plon, 1997Pierre Darcourt, *La Mort dans les yeux*, Plon, 1997

—, *L'Honneur et le Sang. Les guerriers sacrifiés*, Nimrod, 2012—, *L'Honneur et le Sang. Les guerriers sacrifiés*, Nimrod, 2012

—, *Le Tchad, quinze ans après Hissène Habré, la Libye et le pétrole*, Jacques Grancher, 2004—, *Le Tchad, quinze ans après Hissène Habré, la Libye et le pétrole*, Jacques Grancher, 2004

Guy Deluzurieux, *Vengeance tardive*, Balland, 2018Guy Deluzurieux, *Vengeance tardive*, Balland, 2018

Jean Deuve, *Le Service de renseignement des Forces françaises au Laos (1946-1948)*, L'Harmattan, 2000Jean Deuve, *Le Service de renseignement des Forces françaises au Laos (1946-1948)*, L'Harmattan, 2000

—, *La Guerre secrète au Laos contre les communistes*, L'Harmattan, 1995 —, *La Guerre secrète au Laos contre les communistes*, L'Harmattan, 1995

—, *Guérilla au Laos*, L’Harmattan, 1997—, *Guérilla au Laos*, L’Harmattan, 1997

DGSE, préface de Bernard Bajolet, *Histoire des services spéciaux français. Indochine, 1944-1954*, Histoire et collections, 2018DGSE, préface de Bernard Bajolet, *Histoire des services spéciaux français. Indochine, 1944-1954*, Histoire et collections, 2018

Claude Faure, *Aux services de la République. Du BCRA à la DGSE*, Fayard, 2004Claude Faure, *Aux services de la République. Du BCRA à la DGSE*, Fayard, 2004

Jacques Foccart, *Journal de l’Élysée. Tome 1. Tous les soirs avec de Gaulle (1965-1967)*, Fayard/*Jeune Afrique*, 1995Jacques Foccart, *Journal de l’Élysée. Tome 1. Tous les soirs avec de Gaulle (1965-1967)*, Fayard/*Jeune Afrique*, 1995

—, *Journal de l’Élysée. Tome 2. Le Général en mai (1968-1969)*, Fayard/*Jeune Afrique*, 1998—, *Journal de l’Élysée. Tome 2. Le Général en mai (1968-1969)*, Fayard/*Jeune Afrique*, 1998

—, *Journal de l’Élysée. Tome 3. Dans les bottes du Général (1969-1971)*, Fayard/*Jeune Afrique*, 1999—, *Journal de l’Élysée. Tome 3. Dans les bottes du Général (1969-1971)*, Fayard/*Jeune Afrique*, 1999

—, *Journal de l’Élysée. Tome 4. La France pompidolienne (1971-1972)*, Fayard/*Jeune Afrique*, 2000—, *Journal de l’Élysée. Tome 4. La France pompidolienne (1971-1972)*, Fayard/*Jeune Afrique*, 2000

—, *Journal de l’Élysée. Tome 5. La fin du gaullisme (1973-1974)*, Fayard/*Jeune Afrique*, 2001—, *Journal de l’Élysée. Tome 5. La fin du gaullisme (1973-1974)*, Fayard/*Jeune Afrique*, 2001

Jacques Foccart, avec Philippe Gaillard, *Foccart parle*, tome 1, Fayard/*Jeune Afrique*, 1995Jacques Foccart, avec Philippe Gaillard, *Foccart parle*, tome 1, Fayard/*Jeune Afrique*, 1995

—, *Foccart parle*, tome 2, Fayard/*Jeune Afrique*, 1997—, *Foccart parle*, tome 2, Fayard/*Jeune Afrique*, 1997

Dominique Fonvielle, avec Jérôme Marchand, *Mémoires d’un agent secret*, Flammarion, 2002Dominique Fonvielle, avec Jérôme Marchand, *Mémoires d’un agent secret*, Flammarion, 2002

Jean-Marc Gadoullet, avec Mathieu Pelloli, *Agent secret*, Robert Laffont, 2016Jean-Marc Gadoullet, avec Mathieu Pelloli, *Agent secret*, Robert Laffont, 2016

Alain de Gaigneron de Marolles, *L’ultimatum. Fin d’un monde ou fin du*

monde ?, Plon, 1984Alain de Gaigneron de Marolles, *L'ultimatum. Fin d'un monde ou fin du monde ?*, Plon, 1984

Stéphane Gillier, *65-84*, Phébus, 2014Stéphane Gillier, *65-84*, Phébus, 2014

Jean-François Giroudon et Kader Garnier-Aw, *Otages. Du business à l'affaire d'État*, Mission Spéciale Productions, 2011Jean-François Giroudon et Kader Garnier-Aw, *Otages. Du business à l'affaire d'État*, Mission Spéciale Productions, 2011

Georges Grillot, *Mourir pour la France ?*, Economica, 1999Georges Grillot, *Mourir pour la France ?*, Economica, 1999

Bernard Grué, *L'espoir meurt en dernier*, Le Rocher, 2014Bernard Grué, *L'espoir meurt en dernier*, Le Rocher, 2014

Xavier Guilhou, *Quand la France réagira… Remettre du sens, sortir du blocage social, stopper l'hémorragie financière*, Eyrolles, 2007Xavier Guilhou, *Quand la France réagira… Remettre du sens, sortir du blocage social, stopper l'hémorragie financière*, Eyrolles, 2007

— et Patrick Lagadec, *La Fin du risque zéro*, Eyrolles— et Patrick Lagadec, *La Fin du risque zéro*, Eyrolles

—, *Ruptures créatrices*, De l'organisation, 2000—, *Ruptures créatrices*, De l'organisation, 2000

Stéphane Hessel, *Indignez-vous !*, Indigènes, 2010Stéphane Hessel, *Indignez-vous !*, Indigènes, 2010

—, *Tous comptes faits… ou presque*, Maren Sell, 2011—, *Tous comptes faits… ou presque*, Maren Sell, 2011

Stéphane Hessel, avec Jean-Michel Helvig, *Citoyen sans frontières*, Fayard, 2008Stéphane Hessel, avec Jean-Michel Helvig, *Citoyen sans frontières*, Fayard, 2008

Hervé Jaubert, *Il n'y a plus de secret dans les services*, Odilon Media, 1995.Hervé Jaubert, *Il n'y a plus de secret dans les services*, Odilon Media, 1995.

—, *Évadé de Dubaï*, CreateSpace, 2013—, *Évadé de Dubaï*, CreateSpace, 2013

—, *Comment contredire un musulman*, CreateSpace, 2015—, *Comment contredire un musulman*, CreateSpace, 2015

Thierry Jouan, *Une vie dans l'ombre*, Le Rocher, 2013Thierry Jouan, *Une vie dans l'ombre*, Le Rocher, 2013

Alain Juillet, avec Henri Dou et Philippe Clair, *L'intelligence économique*

du futur 1. Une nouvelle approche stratégique et opérationnelle, ISTE, 2018Alain Juillet, avec Henri Dou et Philippe Clair, *L'intelligence économique du futur 1. Une nouvelle approche stratégique et opérationnelle*, ISTE, 2018

—, *L'Intelligence économique du futur 2. Une nouvelle approche de la fonction information*, ISTE, 2018—, *L'Intelligence économique du futur 2. Une nouvelle approche de la fonction information*, ISTE, 2018

Pierre Lacoste, *Un Amiral au secret*, Flammarion, 1997Pierre Lacoste, *Un Amiral au secret*, Flammarion, 1997

— (dir)., *La Culture française du renseignement*, Economica, 1998.— (dir)., *La Culture française du renseignement*, Economica, 1998.

— et François Thual, *Services secrets et géopolitique*, Lavauzelle, 2004— et François Thual, *Services secrets et géopolitique*, Lavauzelle, 2004

Fabien Lafouasse, *L'Espionnage dans le droit international*, Nouveau Monde, 2012Fabien Lafouasse, *L'Espionnage dans le droit international*, Nouveau Monde, 2012

Jean Le Morillon, *Un Breton en Indochine. Mission Oiseau-mouche*, Cheminements, 2000Jean Le Morillon, *Un Breton en Indochine. Mission Oiseau-mouche*, Cheminements, 2000

Pierre Lethier, *Argent secret. L'espion de l'affaire Elf parle*, Albin Michel, 2001Pierre Lethier, *Argent secret. L'espion de l'affaire Elf parle*, Albin Michel, 2001

Alexis Logereau, *11e Choc – 1er Choc. École des forces spéciales*, Persée, 2008Alexis Logereau, *11e Choc – 1er Choc. École des forces spéciales*, Persée, 2008

Antoine Lopez, *Confession d'un espion*, Fayard, 2000Antoine Lopez, *Confession d'un espion*, Fayard, 2000

Thierry Lorho, *Profession caméléon*, Fayard, 2015Thierry Lorho, *Profession caméléon*, Fayard, 2015

Alain Mafart, avec Jean Guisnel, *Carnets secrets d'un nageur de combat*, Albin Michel, 1999Alain Mafart, avec Jean Guisnel, *Carnets secrets d'un nageur de combat*, Albin Michel, 1999

Bob Maloubier, *Plonge dans l'or noir, espion !*, Robert Laffont, 1986Bob Maloubier, *Plonge dans l'or noir, espion !*, Robert Laffont, 1986

—, *L'Espion aux pieds palmés*, Le Rocher, 2013—, *L'Espion aux pieds palmés*, Le Rocher, 2013

- —, *La Vie secrète de Sir Dansey, maître-espion*, Albin Michel, 2015—, *La Vie secrète de Sir Dansey, maître-espion*, Albin Michel, 2015
- Patrick Manificat, *Le Pont des espions, sous l'uniforme*, Histoire et Collections, 2016Patrick Manificat, *Le Pont des espions, sous l'uniforme*, Histoire et Collections, 2016
- —, *Propusk ! Missions derrière le rideau de fer. 1947-1989*, Lavauzelle, 2008—, *Propusk ! Missions derrière le rideau de fer. 1947-1989*, Lavauzelle, 2008
- —, *Les Centurions d'Alexandre. Carnet de route du bras armé des services secrets, 1975-1981*, Histoire et Collections, 2019—, *Les Centurions d'Alexandre. Carnet de route du bras armé des services secrets, 1975-1981*, Histoire et Collections, 2019
- Xavier Maniguet, *L'Aventure pour l'aventure*, Carrère, 1986Xavier Maniguet, *L'Aventure pour l'aventure*, Carrère, 1986
- —, *Survivre. Comment vaincre en milieu hostile*, Albin Michel, 2016—, *Survivre. Comment vaincre en milieu hostile*, Albin Michel, 2016
- Jean-Charles Marchiani, *Mémoires corses. Anthologie des proverbes de l'île de beauté*, Garancières, 2017Jean-Charles Marchiani, *Mémoires corses. Anthologie des proverbes de l'île de beauté*, Garancières, 2017
- Alexandre de Marenches, avec Christine Ockrent, *Dans le secret des princes*, Stock, 1986, Le Livre de poche, 1998Alexandre de Marenches, avec Christine Ockrent, *Dans le secret des princes*, Stock, 1986, Le Livre de poche, 1998
- Alexandre de Marenches, avec David A. Andelman, *The Fourth World War : Diplomacy and Espionage in the Age of Terrorism*, William Morrow, 1992Alexandre de Marenches, avec David A. Andelman, *The Fourth World War : Diplomacy and Espionage in the Age of Terrorism*, William Morrow, 1992
- Pierre Marion, *Le Pouvoir sans visage. Le complexe militaro-industriel*, Albin Michel, 2001Pierre Marion, *Le Pouvoir sans visage. Le complexe militaro-industriel*, Albin Michel, 2001
- —, *La mission impossible. À la tête des services secrets*, Calmann-Lévy, 1991—, *La mission impossible. À la tête des services secrets*, Calmann-Lévy, 1991
- Pierre Martinet, *DGSE Service action. Un agent sort de l'ombre*, Privé, 2005Pierre Martinet, *DGSE Service action. Un agent sort de l'ombre*, Privé, 2005

—, *De l'ombre à la lumière*, Privé, 2006—, *De l'ombre à la lumière*, Privé, 2006

—, *Opération Sabre d'Allah. Cellule Delta*, Éditions du Rocher, 2013—, *Opération Sabre d'Allah. Cellule Delta*, Éditions du Rocher, 2013

Olivier Mas, *Profession espion*, Hoebecke, 2019Olivier Mas, *Profession espion*, Hoebecke, 2019

Claude Moniquet et Genovefa Étienne, *Histoire de l'espionnage mondial. Les services secrets de Ramsès II à nos jours*, Félin, 1997Claude Moniquet et Genovefa Étienne, *Histoire de l'espionnage mondial. Les services secrets de Ramsès II à nos jours*, Félin, 1997

Raymond Muelle, *Commandos et maquis. Service action en Indochine*, Presses de la Cité, 1993Raymond Muelle, *Commandos et maquis. Service action en Indochine*, Presses de la Cité, 1993

—, *Missions et actions secrètes en Algérie*, Trésor du patrimoine, 1999—, *Missions et actions secrètes en Algérie*, Trésor du patrimoine, 1999

—, avec Éric Deroo, *Services spéciaux. Armes techniques missions*, Crepin-Leblond, 2001—, avec Éric Deroo, *Services spéciaux. Armes techniques missions*, Crepin-Leblond, 2001

Paul Paillole, *Services spéciaux (1935-1945)*, Robert Laffont, 1975Paul Paillole, *Services spéciaux (1935-1945)*, Robert Laffont, 1975

—, *Notre espion chez Hitler*, Robert Laffont, 1985—, *Notre espion chez Hitler*, Robert Laffont, 1985

—, *L'Homme des services secrets*, Julliard, 1995—, *L'Homme des services secrets*, Julliard, 1995

Alexandre Papaemmanuel et Floran Vadillo, *Les Espions de l'Élysée*, Tallandier, 2019Alexandre Papaemmanuel et Floran Vadillo, *Les Espions de l'Élysée*, Tallandier, 2019

Jean-Pierre Pochon, *Les Stores rouges*, Des Équateurs, 2008Jean-Pierre Pochon, *Les Stores rouges*, Des Équateurs, 2008

Daniel Pouget, avec Pierre Accoce, *Le Réseau Caraman. Treize Roumains ont fait trembler l'OTAN*, Fayard, 1972Daniel Pouget, avec Pierre Accoce, *Le Réseau Caraman. Treize Roumains ont fait trembler l'OTAN*, Fayard, 1972

Dominique Prieur, avec Jean-Marie Pontaut, *Agente secrète*, Fayard, 1995Dominique Prieur, avec Jean-Marie Pontaut, *Agente secrète*, Fayard, 1995

- Déodat du Puy-Montbrun, *L'Honneur de la guerre. Les vérités d'un officier d'Algérie*, préface de Pierre Messmer, Albin Michel, 2001Déodat du Puy-Montbrun, *L'Honneur de la guerre. Les vérités d'un officier d'Algérie*, préface de Pierre Messmer, Albin Michel, 2001
- Maxime Rénahy, *Là où est l'argent*, Les Arènes, 2019Maxime Rénahy, *Là où est l'argent*, Les Arènes, 2019
- Louis Rivet, *Carnets du chef des services secrets*, présentés par Olivier Forcade et Sébastien-Yves Laurent, Nouveau Monde, 2010Louis Rivet, *Carnets du chef des services secrets*, présentés par Olivier Forcade et Sébastien-Yves Laurent, Nouveau Monde, 2010
- Maurice Robert, avec André Renault, *Ministre de l'Afrique*, Seuil, 2004Maurice Robert, avec André Renault, *Ministre de l'Afrique*, Seuil, 2004
- Philippe Rondot, *La Jordanie*, PUF, 1992Philippe Rondot, *La Jordanie*, PUF, 1992
- —, *Le Proche-Orient à la recherche de la paix*, PUF, 1992—, *Le Proche-Orient à la recherche de la paix*, PUF, 1992
- —, *La Syrie*, PUF, 1993—, *La Syrie*, PUF, 1993
- —, *L'Irak*, PUF, 1995—, *L'Irak*, PUF, 1995
- Michel Roussin, *Le Gendarme de Chirac*, Albin Michel, 2006Michel Roussin, *Le Gendarme de Chirac*, Albin Michel, 2006
- Jean Sassi, *L'Âme d'un guerrier. Carnets (1941-1962) du colonel Jean Sassi*, Nimrod, 2011Jean Sassi, *L'Âme d'un guerrier. Carnets (1941-1962) du colonel Jean Sassi*, Nimrod, 2011
- Jean Sassi, avec Jean-Louis Tremblais, *Opérations spéciales. Vingt ans de guerres secrètes*, Nimrod, 2009Jean Sassi, avec Jean-Louis Tremblais, *Opérations spéciales. Vingt ans de guerres secrètes*, Nimrod, 2009
- Claude Silberzahn, avec Jean Guisnel, *Au cœur du secret. 1 500 jours aux commandes de la DGSE*, Fayard, 1995Claude Silberzahn, avec Jean Guisnel, *Au cœur du secret. 1 500 jours aux commandes de la DGSE*, Fayard, 1995
- Pierre Siramy, avec Laurent Léger, *Vingt-cinq ans dans les services secrets*, Flammarion, 2010Pierre Siramy, avec Laurent Léger, *Vingt-cinq ans dans les services secrets*, Flammarion, 2010
- Tereska Torrès-Levin, *Une Française libre. Journal 1939-1945*, Paris, Phébus, 2000Tereska Torrès-Levin, *Une Française libre. Journal*

1939-1945, Paris, Phébus, 2000

—, *Jeunes femmes en uniforme*, Paris, Phébus, 2011—, *Jeunes femmes en uniforme*, Paris, Phébus, 2011

Yves Trotignon, *Politique du secret. Regards sur* Le Bureau des légendes, PUF, 2018Yves Trotignon, *Politique du secret. Regards sur* Le Bureau des légendes, PUF, 2018

Pierre de Villemarest, *GRU. Le plus secret des services soviétiques, 1918-1988*, Stock, 1988Pierre de Villemarest, *GRU. Le plus secret des services soviétiques, 1918-1988*, Stock, 1988

—, *Polyarnik. Histoire d'un chef d'État, espion épisodique de Moscou*, Godefroy de Bouillon, 1999—, *Polyarnik. Histoire d'un chef d'État, espion épisodique de Moscou*, Godefroy de Bouillon, 1999

—, *Le Dossier Saragosse. Martin Bormann et Gestapo-Müller après 1945*, Lavauzelle, 2004—, *Le Dossier Saragosse. Martin Bormann et Gestapo-Müller après 1945*, Lavauzelle, 2004

François Waroux, *James Bond n'existe pas. Mémoires d'un officier traitant*, Mareuil éditions, 2017François Waroux, *James Bond n'existe pas. Mémoires d'un officier traitant*, Mareuil éditions, 2017

Index

Remerciements

Le monde du renseignement, singulièrement celui des services dépendant du ministère des Armées, m'est relativement familier depuis 1985, quand le quotidien *Libération* m'en a confié le suivi. Si je suis entré au magazine *Le Point*, en 1996, c'est en partie parce que Claude Imbert et Jean Schmitt m'avaient accordé leur confiance sur ces dossiers complexes. Étienne Gernelle, Sébastien Le Fol et Jérôme Béglé persistent à ne point me la ménager. Je ne prétends évidemment pas connaître d'innombrables secrets ni naviguer entre les écueils avec toute la science qui serait nécessaire. Je n'ai à ma disposition que les modestes moyens d'un journaliste : vérification, recoupement, étude des sources ouvertes, et surtout l'indispensable confiance de ceux et de celles qui veulent bien me parler, sans biais idéologique. Comme tant de confrères et de consœurs traitant d'autres dossiers complexes, je suis les affaires de services spéciaux pour informer mes lecteurs. Je n'en suis pas, n'en croque pas, ne parle pas à leur place, ne prétends pas tout savoir, n'ai aucun conseil à leur donner, me garde de la connivence comme d'une peste. Pour autant, je demeure convaincu que le renseignement tel qu'il est pratiqué en France est un métier d'humbles soldats de la démocratie, que ceux et celles qui l'exercent méritent plus que notre curiosité : notre intérêt et notre respect. Ils n'évoluent pas seulement dans les ténèbres. Ils portent la part d'ombre que nous-mêmes aurions du mal à assumer. S'ils s'affranchissent des lois étrangères, ils sont tenus au respect de celles de la France, à tout le moins dans leur esprit. Parlons crûment : quand ils en prennent plein la tronche, quand ces coriaces pleurent en parlant de leurs amis cabossés ou pire, quand ils constatent un jour qu'ils ont tout donné sans jamais rien préserver, même pas leur famille, quand ils se débrouillent comme ils le peuvent avec leur conscience, le journaliste conserve le droit de leur poser des questions pour chercher à comprendre. Pas celui de les juger. Y compris quand leurs désirs de tout contrôler les conduisent à vouloir tout savoir de nos vies ? Dans ce cas, nous devons appuyer les pouvoirs de contrôle prévus par la loi, y compris en la faisant évoluer… Faut-il s'interdire de juger leurs pratiques quand ils contribuent sur ordre du politique à tuer des méchants, ou considérés comme tels, en ne cherchant pas trop ardemment à les capturer et à les confier à la justice, comme ce serait préférable dans la patrie des droits de l'homme ? Non. Ils agissent alors en soldats de nos démocraties. Si nous voulons que cela change, disons-le à nos élus.

Quatre-vingt-onze personnes ont accepté de me parler quand je préparais ce

livre. Ma gratitude est totale. Ils retrouveront certains de leurs propos entre des guillemets, ou non. Certains ont accepté que leur nom soit publié. Pas d’autres, ils sont alors mentionnés par un prénom de mon choix. Nombreux sont aussi ceux qui m’ont parlé à la condition de ne pas apparaître du tout. Je les remercie tous chaleureusement. J’espère que cet ouvrage est fidèle aux éléments qu’ils m’ont fournis. S’ils y discernent des erreurs, ce sont les miennes.

Ce livre ne se serait pas fait sans l’insistance de son éditeur, Roman Perrusset. Il l’a voulu, il l’a eu ! C’est notre deuxième livre. Jamais deux sans trois… Un million de fois merci, Roman !

Rien n’aurait été possible, surtout pas la sérénité, sans l’indispensable affection de Viviane. Carole, Héloïse, Nadège, Sylvain, Matthieu ont eu l’exquise délicatesse d’accepter mes silences et mes claustrations. Lou, Nolan, Clément et Jeanne ont impeccablement respecté les consignes de l’impitoyable tigre Léo. Ils m’ont ainsi beaucoup aidé. Je les embrasse tout spécialement.

À Locquirec, le 14 octobre 2019.

Pour joindre l’auteur : haliotis@protonmail.com

Du même auteur

Services secrets. Les services de renseignement sous François Mitterrand (avec Bernard Violet), La Découverte, 1988.
Les Généraux. Enquête sur le pouvoir militaire en France, La Découverte, 1990.
Charles Hernu ou la République au cœur, Fayard, 1993.
Au cœur du secret. 1 500 jours aux commandes de la DGSE (avec Claude Silberzahn), Fayard, 1995.
Guerres dans le cyberespace. Services secrets et Internet, La Découverte, 1995, 1997, 2013.
Les Pires Amis du monde. Les relations franco-américaines à la fin du xxe siècle, Stock, 1999 (prix France Amérique).
Carnets secrets d'un nageur de combat (avec Alain Mafart), Albin Michel, 1999.
Libération, la biographie, La Découverte, 1999 (prix du Livre politique), rééd. « La Découverte Poche », 2003.
Être juste, justement (avec Marylise Lebranchu), Albin Michel, 2001.
La Citadelle endormie. Faillite de l'espionnage américain, Fayard, 2002.
L'Effroyable Mensonge. Thèse et foutaises sur les attentats du 11 septembre (avec Guillaume Dasquié), La Découverte, 2002.
Bush contre Saddam. L'Irak, les faucons et la guerre, La Découverte, 2003.
Délires à Washington. Les citations les plus terrifiantes des faucons et néoconservateurs américains, La Découverte, 2003.
Histoire secrète de la Ve République (sous la direction de Roger Faligot et Jean Guisnel), La Découverte, 2006, rééd. « La Découverte Poche », 2007.
Armes de corruption massive. Secrets et combines des marchands de canons, La Découverte, 2010.
Au cœur des services spéciaux. La menace islamiste : fausses pistes et vrais dangers (avec Alain Chouet), La Découverte, 2011.
Histoire politique des services secrets français, de la Seconde Guerre mondiale à nos jours (avec Roger Faligot et Rémi Kauffer), La Découverte, Paris, 2012.
Pirates de Somalie (avec Viviane Mahler), Grasset, 2012.
Au service secret de la France. Les maîtres de l'espionnage se livrent enfin…, avec David Korn-Brzoza, La Martinière, 2014, Points, 2017.
Le Président et la Bombe. Jupiter à l'Élysée (avec Bruno Tertrais), Odile Jacob, Paris, 2016 (prix Brienne du livre géopolitique).

Filmographie

La France, le Président et la Bombe (coauteur avec le réalisateur Stéphane Gabet et Bruno Tertrais), Galaxie Presse Productions – première diffusion sur France 5 mars 2016.
Le Menhir et la Rose. Biographie politique de Louis Le Pensec (en collaboration avec Brigitte Chevet), Pois Chiche, 2013.
Histoire des services secrets français, avec David Korn-Brzoza, Program 33, 2011 – quatre films de 52 min. :
« L'heure des combats (1940-1961) » ;
« Les années chaudes de la guerre froide (1961-1981) » ;
« Le grand malentendu (1981-1989) » ;
« Nouvelles guerres d'un monde nouveau (1990-2009) ».

Mitterrand et les espions, avec David Korn-Brzoza, Program 33, 2011.

Mr Bob (coscénariste avec Michel Sibra et Philippe Denard), biopic sur la vie de Bob Denard, réalisation de Thomas Vincent, Canal Plus, Mascaret Films et Yes Productions, 2011.

Table of Contents